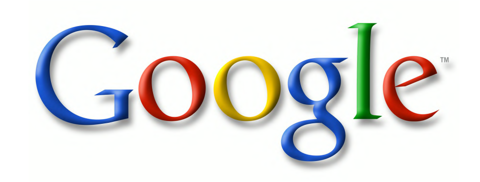
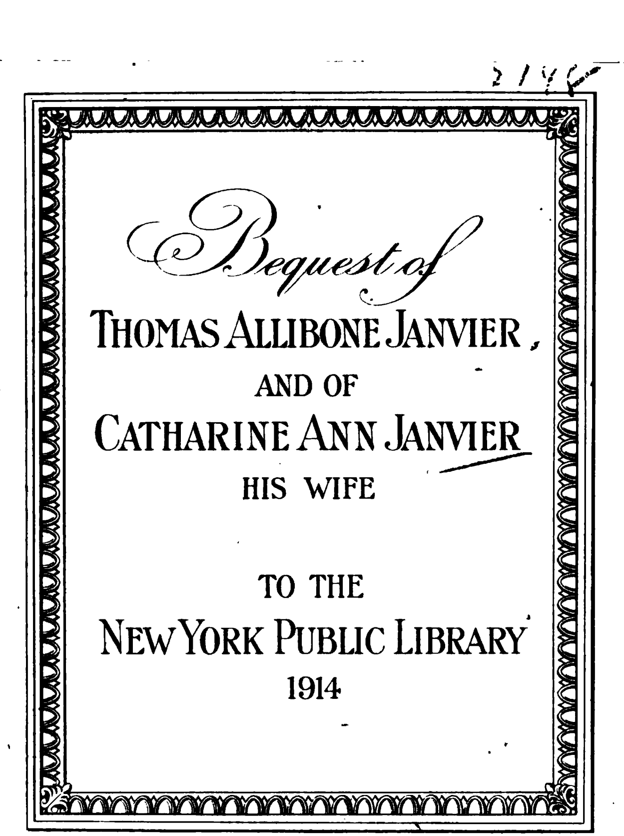

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935179 3


Bequest of
THOMAS ALLIBONE JANVIER
AND OF
CATHARINE ANN JANVIER
HIS WIFE
TO THE
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
1914

DRL
Pontécoulant

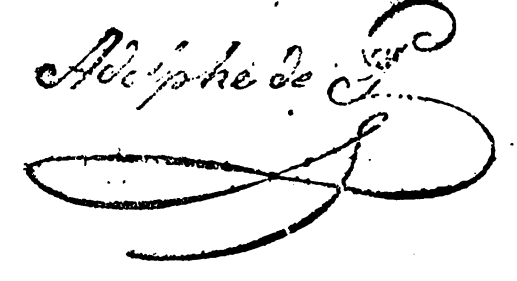
HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

DES VILLES

DE NISMES ET D'UZÈS.

Les formalités exigées par la loi ayant été remplies, on saisira et poursuivra, comme contrefaçon, tout exemplaire non revêtu de la signature ci-dessous.



HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
DES VILLES
DE NISMES ET D'UZÈS,
SUIVIE DE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES;

DÉDIÉE A MESSIEURS LES DÉPUTÉS.

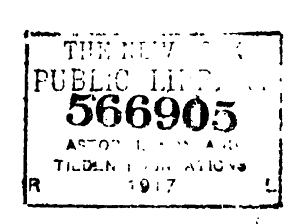
Par ADOLPHE DE PONTÉCOULANT.

. . . .
Du haut des cieux.... de ses sombres rivales
La vérité découvre les cabales;
L'œil enflammé, le dépit dans le sein,
Elle descend, son miroir à la main.
De ses attraits l'éclatant assemblage
Se montre à tous sans ombre et sans nuage;
D'un vol léger la victoire la suit,
Le jour l'éclaire, et le temps la conduit.

J. B. ROUSSEAU; allégorie, la Vérité.

NISMES,
GAUDE FILS, Imprimeur-Libraire, Grand'Rue;
PARIS, DENTU, Libraire, au Palais-Royal.

1820.



A MESSIEURS

LES MEMBRES

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Messieurs,

La Tribune retentit chaque jour des plus odieuses accusations contre le département du Gard; chaque jour d'infames libelles s'empressent de les répéter, et, se cachant sous l'égide de la Chambre, répandent à grands flots dans toute la France, sous les formes d'adresses, le poison de la calomnie.

Le plus sûr moyen de les réduire au silence, c'est de faire connaître les faits dans toute leur pureté et de remonter à leur source. Ce motif seul a guidé notre plume et nous a engagé à écrire l'histoire des révolutions des villes de Nismes et d'Uzès, appuyée des pièces justificatives.

En vous dédiant mon ouvrage, je crois offrir à la Chambre l'hommage le plus digne d'elle ; je lui donne le moyen de connaître la vérité, d'apprécier les calomniateurs de ce fidèle département, et de rendre enfin un grand acte de justice en terminant un débat scandaleux.

Historien, et non défenseur, je m'efforcerai, par l'impartialité de mes récits, de rendre ce faible essai digne de ceux à qui j'ai cru devoir en adresser l'hommage. J'espère qu'ils ne dédaigneront pas d'accueillir avec bienveillance ce témoignage du dévouement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Messieurs les Membres de la Chambre des Députés,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

ADOLPHE DE PONTÉCOULANT.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE des villes de Nismes et d'Uzès intéresse la morale, l'ordre public, l'amour du Roi et celui de la Patrie. L'honneur de ces villes a été attaqué par un grand nombre d'écrivains, et, entr'autres, par plusieurs citoyens nés dans cette province: enfans ingrats et cruels, ils ont tourné, vers les lieux qui les ont vu naître, vers ces champs qui conservent le tombeau de leurs pères, l'arme perfide du mensonge et de la méchanceté.

Combien seraient coupables ces villes, si elles avaient attaqué les principes constitutifs du repos de la société et du bonheur des hommes. Je prouverai leur innocence, et, par mon écrit, je montrerai l'énormité de l'injustice et de la calomnie dont elles demandent la réparation. Mais, pour démontrer cette injustice et ces calomnies, je dois, dans le cours de cet ouvrage, agiter

des questions auxquelles se lient les sentimens les plus chers à l'homme, ses droits les plus sacrés et ses devoirs les plus impérieux.

J'éveillerai sans doute la susceptibilité toujours respectable de la conscience. Déjà peut-être s'alarme et s'irrite la susceptibilité de l'esprit de parti, toujours ombrageuse et quelquefois si cruelle; je tâcherai cependant de ne blesser ni l'une ni l'autre, et, sans rien sacrifier de la pureté de mes principes, ni de leur exigeance, sans que mes moyens perdent de leur force, j'espère mettre dans cet ouvrage toute la réserve que commandent la nature des faits que je rapporte et la sévérité des devoirs que je me suis imposés. Je tâcherai de démontrer la fausseté, l'exagération et la contradiction qui règnent dans les productions des écrivains qui ont attaqué ces deux villes. Mais, s'ils n'ont point encore fermé leur cœur à tout sentiment généreux; de quelle douleur ne seront-ils pas pénétrés d'avoir, dans leurs écrits, oublié la charité, d'avoir outragé l'innocence, de l'avoir chargée d'iniquité; lorsque l'on verra tout l'échafaudage, qui

soutient l'accusation, s'écrouler à l'examen, et le poids en retomber sur ceux qui les avaient créés dans la fausse alarme de leur conscience ou de leur imagination.

Ne faudra-t-il pas se redire sans cesse, pour faire taire une indignation trop naturelle et trop juste, en relisant tout ce qui a été écrit contre ces deux villes, que la faiblesse humaine se révolte contre tout ce qui nous en révèle le sentiment; que l'esprit de parti, hors de ses bornes, devient une source féconde d'égaremens, de maux, et qu'il rêve des crimes aussi facilement qu'il les commet.

JE RACONTE, MAIS NE CALOMNIE PAS.

Nota. Ne voulant pas entraver la narration ni fatiguer le lecteur par des notes fréquentes et réitérées, je les éviterai en donnant, à la fin des pièces justificatives, la liste des auteurs dont les écrits ont servi à me guider dans la composition de cet ouvrage.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

DES VILLES DE NISMES ET D'UZÈS.

PREMIÈRE PARTIE.

NISMES.

Cette ville a successivement éprouvé toutes les vicissitudes des choses humaines, et changé de face plus d'une fois. Nismes a précédé tous les temps connus; son origine se perd dans l'antiquité fabuleuse. Cette ville fut bâtie environ six cents ans avant Jésus-Christ, près de cent cinquante ans après Rome. Dans les temps les plus reculés, ses habitans se gouvernaient par leur propre loi; leur domination s'étendait alors sur vingt-quatre bourgs, qui formaient un pays considérable; ils se virent bientôt assujétis à celle des Romains, et Nismes devint un des principaux ornemens de l'empire. Elle dut sans doute tant de faveur à la beauté de sa situation, et surtout à l'utilité de cette fontaine dont les

eaux, extrêmement pures dans leur source, n'ont jamais tari, même dans les plus grandes aridités.

Les peuples de cette province, braves et guerriers, craignant qu'Annibal, qui voulait fondre sur l'Italie, ne les fît tributaires, résolurent de s'opposer à ses progrès. Ils furent dans la suite subjugués par les Auvergnats, mais cette domination ne fut que passagère. Les Romains ayant porté leurs conquêtes dans la Gaule Transalpine, les Volces Arécomiques, voulant, à l'abri de leur nom, se procurer la tranquillité, augmentèrent volontairement le nombre des sujets de la république. L'attachement qu'ils montrèrent à César pendant le cours de ses conquêtes, et qu'ils conservèrent à Auguste, leur mérita, de la part de ce dernier empereur, l'établissement d'une colonie romaine. Elle eut le titre de *Colonia Nemausensis Augusta*; l'empereur y plaça des soldats vétérans qui avaient servi dans la guerre d'Égypte et qui avaient suivi ce prince pour l'expédition de la Grande-Bretagne.

Nismes prit dès-lors une forme de gouvernement semblable à celui de Rome; les triumvirs envoyés par Auguste pour l'établir, y fixèrent le nombre des sénateurs, et nommèrent les différens magistrats et officiers chargés de rendre la justice et veiller aux soins de la colonie; mais, malgré ces établissemens romains, les anciens habitans conservèrent leur première constitution; ils furent regardés comme libres et indépendans; ils jouirent de plus du droit latin, qui leur donnait le privilége d'acquérir le titre de citoyen romain en exerçant les

charges annuelles de magistrature. C'est de cette époque que date l'érection des monumens dont Nismes conserve encore de superbes restes. Les vétérans, dont cette colonie était composée, s'empressèrent à donner à leur ville une ressemblance avec la capitale du monde, qui pût, dans des momens moins réfléchis, les flatter du plaisir d'y vivre. Même forme, même établissement religieux, même dénomination de magistrats, mêmes édifices publics; un Capitole, une Basilique, un Amphithéâtre, un Champ de Mars, des Ponts, des Bains, des Colosses, des Théâtres, des Aqueducs, des Remparts garnis de Tours, dont la principale était sans doute celle que l'on appelle aujourd'hui *la Tourmagne*; bientôt après, elle eut ses temples, celui de Diane, la Maison-Carrée, etc.....

Cette province fit des progrès dans les arts et la civilisation, sous la domination romaine. Mais les premiers changemens qu'y opéra le christianisme se rapportent à peu près à l'année 287 de notre ère, sous l'empire de Dioclétien et sous le gouvernement de Maximien Hercule. Ce fut Saint Baudile qui, le premier, y annonça l'évangile et eut la gloire de souffrir le martyre pour le soutien de la foi.

Cependant la divinité de Jésus-Christ commença à se faire reconnaître; des hommes apostoliques, envoyés par Saint Fabien, répandirent les lumières du christianisme, et nous voyons en 393 un concile s'assembler à Nismes pour prévenir les suites d'un schisme.

La protection des Romains, que Nismes avait

briguée, lui fut enfin funeste. Les nations étrangères inondèrent les provinces de l'empire; les Vandales, moitié idolâtres, moitié ariens, fondirent sur le Languedoc après avoir ravagé les provinces intérieures de la France. C'est de cette époque que date le massacre de Saint Félix, qui était le premier évêque, et la destruction des Bains publics, du Temple d'Auguste, de la Basilique de Plotine. Mais, vaincus près d'Arles par Marius, général romain, ces barbares, en partie détruits, furent obligés de se disperser ou de se soumettre.

Les Arécomiques avaient à peine joui pendant vingt-cinq ans d'un calme qui avait été favorable à la culture des lettres, que les Visigoths, déjà maîtres du Haut-Languedoc, pénétrèrent, sous la conduite de leur chef Euric, jusqu'au Rhône, et se rendirent maîtres de Nismes. Ils n'en furent dépossédés qu'après que Clovis, profitant de la victoire de Poitiers où le chef des Visigoths périt, fit passer sous sa domination cette ville, dont l'Amphithéâtre avait servi de retranchement à ces hordes de barbares. Mais Wamba, leur roi, peu de temps après, se rendit maître de nouveau du comté de Nismes; il fit réparer les désastres de cette ville, et se conduisit avec clémence et grandeur.

Si cette province avait perdu de sa magnificence sous les Visigoths, sa foi reçut de grands échecs sous les Sarrasins. Nismes, par les conquêtes de Zama, gouverneur d'Espagne, sous le califat d'Omar II, passa au pouvoir des Mahométans; mais leur règne

fut de courte durée. Charles Martel, dans son expédition contre la ligue de quelques seigneurs français avec les Sarrazins, brûla les portes de Nismes, abattit une partie des murs et mit le feu à l'Amphithéâtre. Bientôt après, les habitans de cette ville, fatigués de tant de révolutions, et profitant des guerrres intestines dont les états des Sarrazins étaient déchirés, secouèrent leur joug, érigèrent leur province en fief, et l'offrirent à Pepin, qui nomma un gouverneur qui prit le titre de comte de Nismes. Quelque puissante que fût la protection de la France, dont cette ville avait fait choix, elle n'en fut pas moins exposée de temps en temps à d'aussi grands ravages que si elle avait été réduite à se soutenir elle-même. Les Normands portèrent la désolation sur ses côtes méridionales.

Le comté de Nismes passa à Raimond II, fils de Eudes, comte de Toulouse, qui le rendit héréditaire dans sa maison. En 925, les Hongrois s'emparèrent de cette ville, mais le comte de Toulouse les en chassa. Elle resta sous sa domination jusqu'en 1229 qu'elle fut cédée à Saint Louis, roi de France (*voyez pièces justificatives, n.*° 1), par Raimond VII, son dernier comte, à l'issue d'une guerre que la secte des Albigeois occasionna, et qui fit partager à cette partie du Languedoc les désastres qu'avait éprouvé le reste de la province.

L'administration publique (*voyez pièces justificatives, n.*° 2) prit à Nismes et dans son territoire, ainsi que dans les villes voisines, plus de régularité sous l'autorité des rois de France, qu'elle n'en avait

eu sous les comtes et les vicomtes. Philippe le Hardi protégea le commerce ; il y était déjà florissant à l'époque du changement de domination ; les fabriques d'étoffes de laine y étaient si nombreuses, que les manufacturiers demandèrent la permission de les exporter à l'étranger. Ce fut sous le règne du fils et successeur de ce prince, que les marchands de Nismes et de Beaucaire commencèrent à concevoir le projet d'un canal qui unirait ces deux villes entr'elles et irait se jeter à la mer, mais qui ne fut point exécuté. Ce fut aussi dans ce temps (1330) que Guillaume Roland, sénéchal de Nismes, envoya à la reine, femme de Philippe de Valois, comme un présent rare, douze livres de soie du pays, qui avaient coûté 76 sous (57 francs) la livre.

Le roi Philippe de Valois fit voir, dans cette ville, un spectacle des plus augustes ; il y tint un parlement. Peu après, Louis, duc d'Anjou, satisfait des deux consuls qu'on avait envoyés à l'assemblée des communes qu'il avait tenue à Toulouse, les demanda pour celle qu'il avait convoquée à Montpellier. Mais on n'eut aucun égard à la prière de ce gouverneur du Languedoc ; on en députa deux autres qui même eurent ordre de s'opposer à ses demandes et d'engager dans ce refus les députés des autres villes ; l'un d'eux fut mis en prison. On donna de nouveaux ordres pour qu'on envoyât les députés qu'on demandait ; point de réponse que le consul de Nismes ne soit élargi. Le duc se rend à Nismes, fait arrêter les consuls, les déclare atteints et

convaincus du crime de lèse-majesté ; prive la ville de consulat, confisque l'hôtel-de-ville et les biens communs ; sollicité par l'Evêque, il rétablit la ville dans ses droits. Les six consuls réduits à quatre, quelques-uns d'entr'eux déclarés, avec le greffier, incapables d'exercer à l'avenir aucune charge, et condamnés à des amendes pécuniaires, furent les restes du ressentiment de ce prince. Peu touchés du sort que s'étaient attiré les coupables, les habitans de Nismes ne furent alarmés que pour leurs priviléges ; ils en appelèrent au roi et à son parlement, et le parlement reçut leur appel ; ce fut sans doute, par des procédés différens, que Gaston Phébus, comte de Foix et gouverneur du Languedoc, s'attira l'amour des peuples de cette province. Jean, duc de Berry, que Charles VI lui avait substitué, eut toutes les peines du monde à se faire reconnaître ; les habitans de Nismes, alarmés d'ailleurs de l'avidité de ses officiers, furent ceux qui résistèrent le plus. Informés que ce gouverneur rassemblait des troupes pour les soumettre, ils firent de leur côté des préparatifs semblables ; le commandement de leur petite armée fut déféré à Pierre Pouchut, l'un d'entr'eux. Ce général, apprenant que les troupes du duc étaient en marche, va au-devant. Les deux armées se rencontrent à Uchau ; la bataille se livre ; Pierre Pouchut est tué, et ses troupes prennent la fuite.

Pour contenir ce peuple entreprenant, on fit construire un château dans un lieu appelé le *Chanal des Carmes*. La ville, assiégée en 1418 par le duc

de Bourgogne, se rendit ; le château tint un peu plus long-temps, mais le comte de Genève s'en empara. Le Dauphin attaqua et la ville et le château, après s'en être rendu maître ; il fit abattre une partie des remparts, priva les habitans du consulat, supprima leur capitainerie ; mais, étant devenu roi, il les rétablit bientôt dans tous leurs droits. Charles VIII confirma tous les privilèges dont Nismes avait été gratifiée jusqu'alors, et François I.er qui lui succéda, consentit à ce qu'elle se servît désormais, pour armes, du revers de la médaille de sa colonie, dont elle venait de faire la découverte (*voyez pièces justificatives*, *n.*o 3). On permit, en outre, à ses chanoines un changement bien plus essentiel ; Paul III les sécularisa, et Nismes parut assez florissante à François I.er pour mériter une université. Mais si cette ville, par ces prospérités, parut à nos rois mériter leur faveur, elle parut aux nouveaux réformateurs digne de leur zèle ; le calvinisme était à peine conçu qu'il y fut introduit.

Malgré la rigueur des poursuites que l'on faisait contre les novateurs, et la rigidité des châtimens dont on les punissait, Pierre de Lavaud, natif de Pontilhac (1554) près de Toulouse, après avoir dogmatisé quelque temps en secret, osa lever le masque, et prêcher la nouvelle doctrine en plein jour dans les rues de Nismes. Il fut bientôt arrêté, et on lui fit le procès ; il fut condamné à être pendu, ce qui fut exécuté à la place de la Salamandre. Effrayé des progrès de l'hérésie dans les Cévennes, Henri II ordonna au lieutenant-criminel

de la sénéchaussée de Beaucaire d'aller continuer sa procédure dans les Cévennes. En conséquence, le lieutenant-criminel et les prévots commencèrent à exécuter les décrets. Les prédicans se soulevèrent, soutenus par les habitans ; il se fit un attroupement de deux ou trois mille personnes en armes, qui tinrent la campagne, et prêchèrent de nouveau contre l'honneur de Dieu et le sacrement de l'Eucharistie. Des commissaires du roi firent un grand nombre de prisonniers qu'ils amenèrent à Nismes. Ils prirent dans cette ville des conseillers et des avocats, pour assister au jugement de tous ces accusés ; mais, sur ces entrefaites et avant qu'il y eût aucun jugement de mort rendu contr'eux, les habitans des Cévennes et du Gévaudan obtinrent une absolution générale de tout ce qui s'était passé. Elle fut présentée et entérinée au présidial de Nismes.

Henri II étant mort en 1559, la jeunesse du nouveau roi qui n'était encore que dans la seizième année de son âge, enhardit les religionnaires et en augmenta de jour en jour le nombre qui s'était déjà fort accru. Guillaume Moguet fut le premier ministre à Nismes. Il venait de Genève où il avait été choisi pour cette œuvre, comme le plus propre à la conduire. Bientôt, assisté d'un second ministre nommé Pierre Lussére, la troupe de ces nouveaux disciples s'accrut si fort qu'elle fut en état, dans peu de jours, de former un parti considérable. Il y vint, le lundi de Pâques (15 avril 1560), un grand concours d'étrangers des villages circonvoisins, pour

y faire la cène suivant le rite de Genève ; on les vit, attroupés la nuit avec plusieurs habitans, marcher par la ville en ordre et portant des arquebuses, des piques, des corselets. Il s'en suivit de grands troubles dont les religionnaires furent les premières causes. Leurs assemblées et leurs séditions redoublèrent dans les Cévennes ; on ne put plus y voyager en sûreté ; la ville de Nismes fut obligée, pour éviter de grands malheurs, de défendre les ports d'armes et de renvoyer de son sein tous les étrangers.

Le comte de Villars avait fait proclamer dans toutes les villes du pays des défenses de loger ou de favoriser les rebelles. Les précautions qu'il prit, toutes propres qu'elles étaient à calmer la province et arrêter la fougue des novateurs qui troublaient le pays, ne furent pas capables de les tenir dans leur devoir. Cependant la mort du roi François II, arrivée dans cette même année, apporta un changement avantageux aux affaires de la nouvelle religion. Le duc d'Orléans, son frère, qui lui succéda sous le nom de Charles IX, n'était âgé que de dix ans et demi ; cette minorité donna de nouvelles forces aux religionnaires, jusqu'au point qu'on vit la pacification de l'État presque désespérée. Depuis l'avènement du jeune roi à la couronne, plusieurs des religionnaires de Nismes, qui s'étaient absentés pour se dérober aux poursuites de la justice, revinrent en cette ville. Ils y trouvèrent un asile assuré ; mais, toujours provocateurs, ils eurent l'audace d'insulter leurs bienfai-

teurs en chantant librement dans les rues des chansons scandaleuses (*voyez pièces justificatives, n.° 4*) contre la religion catholique. M. le comte de Villars en fut informé et ordonna de nouveau de les arrêter ; mais, bientôt encore, ils éprouvèrent la clémence du monarque. Une nouvelle amnistie générale fut accordée aux religionnaires ; les fugitifs revinrent ouvertement dans Nismes ; mais, loin de mettre à profit les leçons de l'adversité, leurs discours, leur conduite y accrurent la licence de jour en jour ; ils ne cessèrent pas de tenir des assemblées. Les religionnaires étaient réglés et dirigés dans leur conduite par un consistoire ; il ordonna que la cène se ferait, dimanche 1.er juin de cette année (1561), dans le jardin de la veuve Chapel, situé au faubourg des Jacobins.

De si criantes infractions aux édits ne pouvaient être tolérées, et les officiers du présidial furent forcés de faire agir les gens du roi contre les assemblées des religionnaires. Les troubles ne faisaient qu'empirer dans Nismes et dans le voisinage ; les religionnaires de Sauve s'emparèrent même d'une église de cette ville, abattirent les images, détruisirent les autels et chassèrent les prêtres. Ces désordres étaient les mêmes en diverses provinces du royaume. Le roi Charles IX, voulant y remédier, donna un édit, daté de Saint-Germain-en-Laye, au mois de juillet de cette année 1561, par lequel il défendit aux catholiques et aux religionnaires de se donner des noms odieux ; à ces derniers, de faire des assemblées, ni aucune levée de gens de

guerre; et aux prédicateurs, de se servir, dans leurs sermons, de termes ou d'expressions qui pussent exciter des émeutes. Il attribua aux juges présidiaux la connaissance et le jugement, en dernier ressort, des contraventions à cet édit; il ordonna que les sacremens ne seraient administrés que suivant le rit de l'église romaine; il réserva aux juges d'église la connaissance du crime d'hérésie; il accorda enfin une amnistie générale à tous ceux qui avaient contrevenu aux édits, ou participé aux révoltes, depuis la mort du roi Henri II.

Cet édit n'empêcha pas les religionnaires de continuer leurs exercices. Ceux des églises voisines, et en particulier de Montpellier, cherchèrent à s'unir avec celle de Nismes, et à former entr'eux une espèce de ligue; ils demandèrent vainement qu'on leur accordât des temples; ce mauvais succès ne fit qu'animer davantage le désir qu'avaient à Nismes ceux des assemblées, d'être maîtres de quelque église pour y faire publiquement l'exercice de leur religion. Bientôt ils jetèrent les yeux sur celle des Cordeliers, située hors de la ville, près la porte de la Magdelaine. Ils ne tardèrent pas à exécuter leurs projets; quelques gentilshommes, suivis d'une foule de menu peuple, allèrent le jour même s'emparer de l'église de *l'Observance*. Le corps des religionnaires ne fit que devenir plus nombreux et plus florissant, et leur consistoire plus puissant; et nous voyons même que ces assemblées s'occupaient, dans le mois d'octobre 1561, de ce qui regardait la défense de la ville; que le consis-

toire y nommait des capitaines et délibérait des levées d'argent. Le parti religionnaire avait tellement pris le dessus; qu'on ne parlait plus que de chasser les prêtres et les religieux, et de s'emparer des lieux saints. Ils s'attroupèrent en armes et demandèrent des églises pour l'exercice de leur religion.

Au fond, le consistoire ne soupirait qu'après l'extinction de la foi catholique ; il voyait avec peine la continuation des pratiques de l'église romaine et la célébration du service divin; il se formalisa même de ce que l'évêque faisait trop souvent sonner les cloches et trop célébrer de messes. Cependant l'église catholique faisait à leur égard toutes les concessions qui étaient en son pouvoir. On leur avait cédé les églises des Augustins et de Sainte-Eugénie, outre celle des Cordeliers qu'ils possédaient déjà ; cependant les religionnaires, non contens des églises qu'on leur avait accordées, menacèrent de s'emparer de toutes les autres ; et ce fut le dimanche, 21 décembre 1561, que, résolus de commencer l'exécution de leurs projets par la prise de l'église Cathédrale, les seigneurs de Cardet, de Saint-Cosmes et quelques gentilshommes des assemblées se jetèrent dans l'église, à la tête d'une troupe considérable. Ils renversèrent les images, les statues et les autels, et brisèrent tout ce qui tomba sous leurs mains. Aussitôt après l'envahissement de la Cathédrale, les mêmes réformés attroupés se rendirent dans toutes les églises de Nismes, en chassèrent les religieux et les religieuses. Les uns et les autres furent obligés de quitter la ville; on remarqua même que les

religionnaires poussèrent leur furie jusqu'à fouetter publiquement un grand crucifix qu'ils avaient pris sur le maître-autel de la cathédrale, accompagnant cette action d'insultes et de huées. Non contens des violences qu'ils venaient de commettre dans la ville, ils se répandirent dans les campagnes et saccagèrent toutes les églises des environs ; mais le comte de Crussol, envoyé par le roi, les fit rendre aux catholiques.

Le rétablissement du service divin ne laissa pas de faire une peine sensible aux religionnaires. Pendant que le consistoire s'occupait de l'affaire de l'église réformée de Nismes, les troupes de ce parti tentèrent de l'affermir de nouveau sur les ruines de l'église catholique, qui fut encore une fois livrée aux excès, à la profanation des soldats. Les catholiques voulaient la paix et cherchaient à se concilier avec l'autre parti. On voulut convenir d'un traité de pacification. On nomma même des députés de part et d'autre, mais les religionnaires ne cessaient de remuer, de se donner des mouvemens pour le succès de leur dessein ; ils envoyaient souvent des députés à la cour pour y sonder les esprits et faire agir leurs amis, selon que les occurences des affaires le demandaient.

L'église réformée de Paris, de concert avec celles des environs, envoya, pour former une ligue générale avec les autres églises réformées du pays, un député au consistoire de Nismes. Ce député arriva dans cette ville ; il fit son rapport à l'assemblée. L'église réformée de Nismes délibéra une union

avec l'église de Paris, et une levée d'argent pour le soutien du parti.

Malgré l'édit de janvier, l'exercice de l'ancienne religion dans Nismes n'avait pas encore été bien établi ; les vexations des religionnaires de Nismes contre les catholiques obligèrent ceux-ci de discontinuer le service divin, et bientôt les prêches recommencèrent dans cette ville. Le conseil de ville n'était plus formé que de religionnaires qui gouvernaient tout à leur gré. Tout le pays, néanmoins, ne leur était pas entièrement soumis ; mais ils ne tardèrent pas à s'en rendre maîtres. La ville et le château de Beaucaire tombèrent en leur puissance. Leur troupe augmenta tous les jours ; et Nismes fut leur lieu d'assemblée. On se battait partout ; la guerre civile était allumée sur tous les points, et les religionnaires, pour la soutenir, firent vendre les reliquaires de l'église Cathédrale, ainsi qu'un tabernacle d'argent qu'un pieux habitant avait donné.

Il ne restait plus, pour l'affermissement de la nouvelle religion à Nismes, que d'y éteindre entièrement le culte catholique romain. Il fut donc publié une ordonnance, à son de trompe, le 31 juillet 1562, qui prescrit aux prêtres, qui ne veulent pas embrasser la religion réformée, de sortir de Nismes ; ce qui fut exécuté par le plus grand nombre. Bientôt après, se donna la bataille de Saint-Gilles que les religionnaires remportèrent sur les troupes du comte de Joyeuse. Après cette bataille, les religionnaires détruisirent ce qui restait de catholiques dans cette malheu-

reuse ville. On ne tarda pas cependant à conclure la paix. Le roi Charles IX donna un édit de pacification, daté d'Amboise, le 19 mars 1563.

Cet édit ne produisit pas à Nismes une paix bien assurée; car, loin de l'exécuter sur l'article portant la remise des églises aux catholiques, les religionnaires ne songèrent qu'à les détruire. Le 11 mai de la même année, les religionnaires firent démolir le monastère des religieuses de Saint-Sauveur de la Fontaine. Mais au malheur de la guerre civile vient se joindre un bien plus grand fléau. La peste se déclara dans Nismes, passa dans les faubourgs et dans les campagnes voisines.

Dans ce temps malheureux, Charles IX vint visiter ces contrées. Le roi fit son entrée à Nismes le 7 décembre 1564 : elle fut des plus pompeuses. Il était accompagné de la reine, sa mère, du duc d'Anjou, de Henri, prince de Navarre, des cardinaux de Bourbon et de Guise, du duc de Longueville, du connétable de Montmorenci, du chancelier de l'Hôpital. Aux approches de la ville, on avait placé une montagne percée; le roi s'étant avancé pour passer au milieu, elle se ferma, et il se présenta à lui deux filles d'une grande beauté, l'une du seigneur de Saint-Vérans, et l'autre de l'avocat Chabaud, qui le haranguèrent, tenant les clefs de la ville en leurs mains. La harangue finie, elles lui remirent les clefs; alors la montagne se r'ouvrit et le roi passa au milieu avec toute sa cour.

A son entrée dans la ville, il trouva sur ses pas un crocodile, principale partie des armes de la ville,

que six hommes placés en dedans faisaient mouvoir sur un échafaud, et qui jetait des flammes par la bouche. On avait, de plus, placé d'autres artifices de feu sur la colonne de la Salamandre; on avait, outre cela, mis des fontaines jaillissantes d'eau et de vin, au plan du Collége. Le roi et la reine mère allèrent descendre à l'évêché où leur logement avait été préparé, et le lendemain il partit pour Montpellier, et se rendit ensuite à Toulouse. Les députés d'un synode provincial tenu à Montpellier se rendirent auprès du roi pour renouveler les plaintes des religionnaires contre Damville, gouverneur du Languedoc. Le connétable de Montmorenci, qui était présent, n'attendit pas que la lecture de ce placet fût achevée; mais, en s'emportant, il dit au roi que, si les faits qui y étaient contenus et dont on accusait Danville, son fils, se trouvaient vrais, il fallait, sans doute, lui faire couper la tête; que si, au contraire ils étaient faux, les délateurs méritaient de subir la même peine. Cette fermeté intimida si fort les députés, qu'ils abandonnèrent leurs poursuites. Le roi accorda cependant aux religionnaires de Nismes deux endroits de cette ville, pour y bâtir un temple.

Depuis que les nouveaux dogmes avaient pris le dessus à Nismes, ceux d'entre les habitans qui étaient demeurés attachés à la religion de leurs pères, ne participèrent presque plus aux affaires publiques; on cherchait tous les prétextes pour les en exclure. Le comte de Crussol, chargé de veiller à l'exécution du dernier édit de pacification dans

le Bas-Languedoc, favorisa de tout son pouvoir l'exercice de la religion catholique, et fit rendre à l'évêque de cette ville, qui était toujours Bernard d'Albêne, la jouissance paisible de son évêché. Il rétablit le service divin dans les églises de la ville et du diocèse, qu'il fit rendre au clergé. Cependant Nismes ne jouit que d'une tranquillité peu durable; elle ne tarda pas à participer aux troubles qui se rallumèrent dans le royaume avec plus de violence que jamais. Les religionnaires, résolus de relever leur parti et de subjuguer les catholiques, reprirent les armes. Ils donnèrent pour prétexte, d'un côté, l'entrevue que le roi et la reine mère avaient eue à Bayonne avec la reine d'Espagne et le duc d'Albe, qu'ils disaient n'avoir eu d'autre objet que celui d'y concerter leur perte, et de l'autre la levée de quelques troupes que l'on faisait alors, sur laquelle ils firent paraître de grandes défiances. Les chefs des religionnaires envoyèrent des émissaires dans les provinces pour disposer le peuple à un soulèvement général. Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, arriva en poste à Uzès, avec des ordres du prince de Condé, pour faire prendre les armes; ordres qu'il notifia à tous ceux de la nouvelle religion. Ces ordres n'eurent pas plutôt été communiqués aux religionnaires de Nismes, que le remuement y fut général; on ne s'y contenta pas de faire tous les préparatifs nécessaires pour se soulever, on y forma encore les projets les plus tragiques, qui tendaient à saper les fondemens de l'ancienne religion. Le mardi 30 du mois de sep-

tembre 1567, sur le midi, on fit prendre les armes aux religionnaires, avec ordre d'arrêter les principaux catholiques dans leurs maisons et partout où on les rencontrerait; mais quelques-uns, avertis du complot, prévinrent l'orage et sortirent de la ville à la hâte et en grand désordre. Voici le détail de cette journée telle que l'a tracé M. Menard dans son histoire de Nismes.

« A peine le signal du soulèvement eut-il été donné, qu'on vit se former plusieurs pelotons de gens armés qui coururent dans les rues en criant, les uns, *arme, sare boutique*; les autres, *tue les papistes, monde nouveau;* d'autres, *tue tue, il faut les tuer;* et, pour animer le zèle de cette multitude soulevée, on lui criait que le roi était prisonnier; que la reine mère, que le duc d'Anjou, le duc d'Alençon, ainsi que tous ceux de la maison de Guise, avaient été tués; que les troupes religionnaires s'étaient emparées de Lyon et des principales villes du royaume. Par ces fausses nouvelles, on avait tellement enflé le courage des soldats et du peuple, que ceux-ci ne respiraient plus que le sang et le carnage. Dès le commencement de la sédition, les boutiques furent toutes fermées et la ville n'était plus qu'une véritable image de terreur et de désolation. Une trentaine de gens armés, conduits par Jacques de Possac, se rendirent à la maison du beau-père de Guy Rochette, premier consul, pour lui faire livrer les clefs de la ville; mais ne le trouvant point, on se rendit à sa maison, que l'on fouilla et que l'on pilla. Les portes de la

ville furent toutes fermées, et des corps-de-garde y furent établis pour empêcher la sortie d'aucun catholique. Cependant le premier consul alla dans toutes les rues, revêtu de son chaperon, accompagné de son beau-frère et de trois ou quatre valets de ville, exhortant le peuple à quitter les armes et à rentrer dans son devoir; mais ce fut inutilement, les remontrances ne produisirent aucun effet. Cependant, sans se décourager, il fut trouver l'évêque et lui raconta l'état funeste de la ville. A ce recit, le prélat, voyant que le mal était sans remède, se mit à genoux et fit sa prière; tous ceux qui étaient avec lui l'imitèrent; mais à peine eut-il commencé, que le capitaine Bouillargues, tenant un pistolet d'une main et son épée de l'autre, suivi de plus de deux cents hommes armés, entra furieux dans l'évêché, après en avoir enfoncé les portes. Presque tous les catholiques qui s'y trouvèrent se sauvèrent aussitôt, et l'évêque se déroba, avec ses domestiques, à ses recherches. Le premier consul et son beau-frère, sans s'émouvoir des cris et des hurlemens qui parvenaient jusqu'à eux, demeurèrent à genoux en continuant leur prière. Le capitaine Bouillargues les fit prisonniers et les fit conduire dans la maison d'un marchand : elle avait été choisie, avec celle d'une autre personne, pour y renfermer les catholiques qu'on arrêterait. Le capitaine fit fouiller tous les coins de l'évêché; mais, voyant que sa capture avait manqué, il se contenta de le donner en pillage à ses soldats ».

« Rien n'était capable d'émouvoir leurpitié ni de les attendrir, pas même les spectacles les plus touchans. Les larmes, les pleurs des enfans, les lamentations des femmes n'étaient d'aucun effet sur ces bourreaux. Tandis qu'on arrêtait les catholiques de tous côtés, dès le commencement de l'émotion, diverses bandes armées allèrent piller toutes les églises. Ceux qui s'emparèrent de la Cathédrale y brisèrent les autels, les siéges des chanoines, abattirent les croix, brûlèrent ces débris dans l'église même; ils enlevèrent les vases sacrés, les ornemens; ils allumèrent un grand feu devant l'église Cathédrale et y brûlèrent une partie des titres, des dénombremens et des reconnaissances féodales du chapitre. D'autres bandes allèrent piller aussi les maisons des catholiques les plus riches. On enleva à Étienne André dit *Radel* tout l'argent qu'il avait dans un coffre fermant à deux clefs. »

Sur les neuf heures du soir, on fit une proclamation à son de trompe, pour enjoindre à tous les religionnaires, soit habitans, soit étrangers, de se rendre promptement en armes; avec ordre aux catholiques de rester dans leurs maisons, sous peine de la vie. Aussitôt après, on alla transférer dans l'hôtel-de-ville, à diverses reprises et par différentes bandes, tous les catholiques qu'on avait pu arrêter pendant la journée. Au bout de deux heures, une troupe de religionnaires, au nombre de trente ou environ, armés d'aquebuses et de pistolets, se rendit à la porte de l'hôtel-de-ville. On en détacha deux qui furent chargés

d'aller faire descendre ceux des prisonniers renfermés dans la salle haute, qu'on avait destinés pour être égorgés les premiers. Pierre Cellier, orfévre, l'un de ces deux, étant entré dans la salle, lut, dans une liste qu'il avait à la main, le nom de ces premières victimes. C'était Guy Rochette, *premier consul*; Robert Grégoire, son frère utérin, *avocat*; François de Gras, *avocat*; le père Jean Quatrebar, *prieur des Augustins*, et prédicateur ordinaire de l'église Cathédrale; le père Pierre Folcrand, *Augustin*; le père Nicolas Sausset, *prieur des Jacobins*; Antoine Duprix, *prêtre*, et quelques autres. On les fit descendre dans la cour, et de là ils furent conduits à l'évêché. Le père Quatrebar ne cessa d'encourager les catholiques que l'on conduisait avec lui; il les exhortait à la persévérance, leur disant qu'il voyait les cieux ouverts pour les recevoir. Dès qu'ils furent arrivés dans la cour de l'évêché, on commença leur massacre. Ce fut à coups de dague ou d'épée qu'on les égorgea. Le premier consul, au milieu des coups de dague qu'on lui donnait, demanda en grâce à ses meurtriers de ne pas faire mourir son frère Grégoire; mais ce fut en vain, il fut égorgé comme lui. Leurs corps furent ensuite jetés dans un grand puits qui était au fond de la cour, proche du bâtiment. Leurs habits et tout ce qui fut trouvé sur eux, furent enlevés. On prit au consul Rochette deux bagues de prix qu'il avait aux doigts, et à l'avocat de Gras six cents écus qu'il avait mis sur lui, dans le dessein de prendre

la fuite. Leur massacre dura deux heures. On avait placé des gens avec des torches allumées, sur le beffroi et aux fenêtres du clocher et sur le couvert de la Cathédrale, afin de mieux éclairer tout le lieu de cette tuerie. Après cela, les mêmes qui les avaient menés retournèrent à l'hôtel-de-ville. Pierre Cellerier entra dans la chambre basse et ordonna à Étienne de Rodillan, *chanoine*, et à Jean Pierre, *maître de musique de la Cathédrale*, de les suivre jusqu'à l'évêché, leur disant que c'était en conséquence de la délibération qui s'était prise à ce sujet, en plein conseil, par les messieurs qui gouvernaient. Ces deux victimes obéirent. Ils furent conduits dans la cour de l'évêché. A peine Jean Pierre y fut arrivé, qu'on le frappa de divers coups de dague; il s'écria : *hélas! je suis mort, je n'en puis plus*; mais il lui fut répondu, en langage du pays, par un de ceux qui le frappaient : *encaro caminaras jusques oou pous*. Il fut donc égorgé, de même qu'Étienne de Rodillan, et leurs corps furent jetés dans le même puits. Les mêmes revinrent encore à l'hôtel-de-ville, et firent sortir de la salle basse Étienne Mazoyer, *chanoine*; George Guérinot, *cordonnier*; Louis Doladille, *ouvrier en soie*, et plusieurs autres. Ils étaient à peine entre les deux portes de l'hôtel-de-ville, que Jean Vigier, l'un de ceux qui formaient l'escorte, prit Doladille au collet, lui disant : *ah, Galaud, tu es ici!* et à l'instant il lui donna un grand coup d'épée, dont il fut grièvement blessé. Dans ce moment aussi, deux autres de cette escorte, plaisantant

envers le chanoine Mazoyer, lui dirent qu'il n'était pas bien là, qu'ils voulaient le mener à la maison épiscopale, où il serait mieux à son aise. On les conduisit donc dans la cour de l'évêché, où ils subirent le même sort que les autres. »

« Ce fut de cette manière, et à diverses reprises, qu'on fit passer, de l'hôtel-de-ville dans la cour de l'évêché, ceux qu'on avait résolu de faire mourir. Remarquons ici que parmi ceux qui les conduisaient ainsi au lieu de leur immolation, et qui participèrent, par eux-mêmes, ou par leur présence, à ces massacres, étaient DES PERSONNES DISTINGUÉES, armées d'épées, de dagues et d'arquebuses. De ce nombre furent, entr'autres, le président Calvière, Pierre Robert, *lieutenant de Viguier*; Pierre Suau dit le *Capitaine Bouillargues*; François Pavée, *seigneur de Servas*; Robert Aymés, *seigneur de Blauzac*, et quatre avocats, savoir : Guillaume Calvière, fils aîné du président; Louis Bertrand, Pierre Maltrait et Pierre de Monteils. Les catholiques ne cessaient, lorsqu'on les conduisait au lieu du massacre, ou lorsqu'ils y étaient arrivés, de lamenter, de crier merci à Dieu; d'implorer son assistance et sa miséricorde; ils demandaient à leurs meurtriers de les laisser prier Dieu avant que de mourir; on le leur accordait, mais bientôt on leur disait que c'était trop prier, et on les égorgeait. Les uns furent percés à coups d'épée et de dague, et les autres tués à coups d'arquebuse et de pistolet. Un cordelier, nommé Frère Guillaume, fut tué d'un coup d'arquebuse

sous l'arbre de la cour de l'évêché. Leurs corps furent tous jetés dans le puits, qui en fut presque comblé, quoique très-ample, car il avait plus de sept toises de profondeur et plus de quatre pieds de diamètre; l'eau toute mêlée de sang y surnageait. Comme plusieurs de ceux qu'on y précipitait n'étaient qu'à demi égorgés, on les entendait encore pousser quelques gémissemens, mais d'une voix faible et mourante. »

« Pendant qu'on faisait cette tuerie, quelques religionnaires, exerçant leur rage jusque sur les cadavres, allèrent prendre celui de Jean Peberau, *vicaire-général de l'évêque*; on l'avait laissé à la rue devant sa maison, exposé à toutes les plus indignes insultes de la populace. Il le traînèrent, avec une grosse corde au cou, jusque dans la cour de l'évêché, et le précipitèrent dans le puits. »

« Une des troupes qui faisaient ces recherches ce matin, formée de huit ou dix soldats armés d'arquebuses avec la mèche sur le serpentin, et portant un morion à leur tête, entra, vers les dix ou onze heures, dans la maison du conseiller de Sauvignargues, où l'évêque était demeuré caché toute la nuit avec ses domestiques. Le chef de la troupe se mit en état de l'emmener. Alors l'évêque s'adressa au conseiller pour voir si l'on ne pourrait pas l'apaiser moyennant quelque somme d'argent. Sauvignargues en parla à cette troupe, et il fut convenu que l'évêque donnerait cent ou six-vingts écus, et qu'on lui sauverait la vie ainsi qu'à ceux de ses domestiques qui se trouvaient avec lui. Ce qui

obligea le prélat, qui n'avait pas cette somme, d'en emprunter une partie de ses domestiques; Sauvignargues fournit le reste. Non contens de cet argent, les soldats prirent à tous ceux qui étaient avec lui, leur bourse, leur robe, leur chapeau et autres principaux vêtemens, et les laissèrent en pourpoint. L'évêque fut aussi mis en pourpoint. Après quoi ils allèrent les renfermer dans une cave de la maison. Sur ces entrefaites, il survint une seconde troupe de religionnaires, armés d'arquebuses, de pistolets et d'autres armes, avec un morion à leur tête, qui frappèrent rudement à la porte d'entrée; les autres ayant refusé de leur ouvrir, ils allèrent dans une maison voisine appartenant à un apothicaire nommé *Matharin*, d'où ils montèrent avec une échelle dans celle de Sauvignargues, jetant à terre les tuiles, et faisant sur les toits un bouleversement horrible, comme s'ils eussent pris une ville par force, en criant à pleine tête: *tue, tue les papistes.* De plus, il survint bientôt encore une troisième troupe de gens armés de la même manière que les autres, portant la mèche sur le serpentin. Robert Aymés, seigneur de Blauzac, était à la tête de ceux-ci, armé d'une estocade, d'une pistole et d'une rondelle d'acier. Étant entré dans la chambre de la femme du conseiller de Sauvignargues, il se saisit de Pierre Journet, jeune clerc, qui s'y était réfugié. Il le frappa d'abord de plusieurs coups de rondelle sur la tête et le fit sortir de cette chambre; en le poussant, il lui donna un coup d'estocade sur le

côté droit, et un de sa troupe lui en donna un autre sur la cuisse gauche; on le laissa nageant dans son sang et étendu sur les degrés. »

« Cependant l'évêque fut découvert et arrêté, ainsi que ses domestiques qui s'étaient cachés en divers endroits; on les fit aussitôt sortir de cette maison par la porte de derrière qui donnait sur le carrefour du puits de la Grand-Table. Étant à la rue, on arracha à l'évêque, avec force, les bagues qu'il avait aux doigts, et on lui mit sur la tête une sorte de bonnet à rebras ou replis; après quoi, on se mit en marche pour le conduire dans la cour de l'évêché. Mais à peine fut-on arrivé sur le carrefour du puits de la Grand-Table, qu'on égorgea à ses yeux Louis de Sainte-Sofie, son maître d'hôtel, à qui Aymés, seigneur de Blauzac, donna le premier coup d'épée. Divers autres religionnaires de la troupe lui donnèrent aussi plusieurs coups d'épée et de dague, dont il fut laissé mort sur le carreau. L'évêque s'était mis à prier Dieu; mais, après ce meurtre, on acheva de le conduire à l'évêché, où étant arrivé il se jeta à genoux, et continua de faire sa prière. Cependant, un de la troupe, nommé *Jacques Coussinal*, se déclara tout-à-coup pour l'évêque. Il témoigna tant d'ardeur et d'opiniâtreté à vouloir lui sauver la vie, que ses compagnons, qui ne cessaient de crier qu'il fallait couper la gorge à l'évêque de Nismes comme aux autres, furent contraints de le lui livrer; en sorte que, l'épée d'une main et la pistole de l'autre, il le fit entrer dans la maison des héritiers de Jacques de Roche-

maure, lieutenant particulier de la sénéchaussée, et demeura là, menaçant de tuer ceux qui l'approcheraient pour attenter à sa vie. Ce prélat demeura renfermé le reste du jour dans cette maison, et fut par là garanti du danger. »

« D'un autre côté, Pierre Journet fut emmené presque mourant dans la cour de l'évêché auprès du puits. Là, celui qui l'avait conduit commença à le dépouiller; et il lui avait déjà découvert le bras droit, lorsque Journet le conjura de lui laisser faire sa prière et recommander son ame à Dieu : ce qui lui fut accordé, mais à condition qu'il la ferait à la manière des religionnaires. Comme il n'eut garde de souscrire à cette condition et qu'il fit sa prière en bon catholique, on continua de le dépouiller, pour le massacrer et le jeter dans le puits. Il survint alors un soldat portant une hallebarde, qui, ému de pitié envers ce jeune clerc, arrêta celui qui le dépouillait, et lui dit que, s'il ne le relâchait, il le tuerait lui-même. Celui-ci s'opiniâtra à vouloir égorger Journet, disant qu'il ne le laisserait point qu'il ne l'eût tué. Ce fut une contestation qui dura plus d'une heure. Ils convinrent enfin entr'eux deux d'emmener Journet devant le capitaine Bouillargues; ce qu'ils firent à l'instant. Ce fut là son salut : il se trouva qu'il était frère de lait de ce capitaine. Ce dernier, le voyant ainsi blessé et couvert de sang, lui demanda qui l'avait réduit dans cet état, disant qu'il voulait en faire justice, et aussitôt il le fit mener chez son père. Journet y fut malade et en danger de mort durant

près de deux mois, mais il en réchappa. Il fût dans la suite chanoine de l'église cathédrale de Nismes. »

Le massacre cessa sur le midi du 1.er octobre; presque tout le reste des catholiques qu'on avait arrêtés y fut enveloppé; l'évêque se retira en Provence. Il est à remarquer que la fureur des religionnaires durant cette tuerie ne retomba pas sur les femmes des catholiques; elles demeurèrent toutes dans la ville sans qu'il leur fût fait aucun mal. Telles sont les circonstances de cette funeste expédition, qui porta à la foi catholique romaine les plus cruelles atteintes qu'elle eût jamais reçues dans Nismes; elle fut appelée *la Michelade*, parce qu'elle avait été tramée peu avant la Saint-Michel, et exécutée peu après. Cependant il manquait encore aux religionnaires, après s'être emparés de la ville, de se rendre maîtres du château où plusieurs catholiques s'étaient réfugiés; ils ne purent y parvenir qu'après une vigoureuse défense de la part des assiégés. Le château se rendit après un siége de six semaines.

Pour éteindre entièrement le culte extérieur de la religion catholique, ils résolurent de faire démolir toutes les églises; c'est à quoi ils travaillèrent bientôt. La démolition de la Cathédrale, de l'évêché, des maisons du chapitre, des monastères et des autres églises fut donnée aux rabais, dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Le conseil des *Messieurs*, établi en cette ville, avait un pouvoir absolu; il était formé de divers habitans; il disposait souverainement de la guerre et de la

police soit à Nismes et dans les environs. Ce conseil délibéra un règlement pour la défense de la ville; il fit travailler, sans discontinuation, aux remparts et aux autres fortifications. Nismes n'était plus qu'une ville de guerre; on ne voyait qu'appareil militaire, tous les habitans étaient armés. Ils firent venir de nouvelles troupes tant de cavalerie que de gens de pied, et leur ardeur, leurs préparatifs furent encore bien plus excités quand ils apprirent que les troupes catholiques s'étaient rendues maîtres du Pont-Saint-Esprit. Mais tous ces préparatifs devinrent bientôt inutiles : la paix fut conclue, à Long-Jumeau, entre le roi et le prince de Condé. Les principaux articles de l'édit donné sur cette paix, le 23 mars, furent que les religionnaires auraient une amnistie générale, et que le prince de Condé et ceux qui l'avaient suivi remettraient entre les mains du roi toutes les villes qu'ils avaient occupées. Malgré l'amnistie générale, les religionnaires continuèrent encore à y régir à part les affaires qui les regardaient. Nismes fit d'abord des difficultés de recevoir la garnison que le roi lui envoyait; divers mutins mirent, par leur résistance, des obstacles à l'exécution de l'édit royal. Le vicomte de Joyeuse ne tarda pas de venir lui-même dans cette ville, pour y affermir par sa présence la paix et la tranquillité, et y rétabli l'exercice de la religion catholique.

Mais la troisième guerre civile, entre les catholiques et les religionnaires, s'allume; l'édit du roi, du 25 septembre de cette année 1568, dans lequel il était dit qu'il n'y aurait en France d'autre religion

que la catholique, et que tous les officiers de justice seraient de cette religion, avec ordre aux ministres de sortir du royaume, en est le principal motif.

Malgré toutes les mesures qu'on avait prises pour affermir la paix dans le pays, mesures qui semblaient promettre aux catholiques des temps calmes et heureux, ils ne jouirent pas long-temps de cette tranquillité. Les religionnaires avaient conçu le hardi projet de reprendre la ville de Nismes; un artisan se présenta au capitaine Saint-Cosme pour lui communiquer l'expédient qu'il avait imaginé. Il s'agissait de rompre une grille de fer qui était au pied des murailles, près de la porte de la Bouquerie.

La saison se trouvait favorable; les nuits étaient longues et obscures, de manière que Maduron commença bientôt à mettre la main à l'œuvre. Il se glissa, vers minuit, dans le fossé, et lima le treillis, en divers endroits, avec une de ces limes qu'on appelle, en terme de serrurerie, *limes sourdes*. Il continua cette opération durant quelques nuits, avec cette attention particulière qu'il ne manquait jamais, en se retirant, de couvrir de cire et de boue les endroits limés. Enfin, les barreaux de fer furent coupés en peu de jours au point qu'ils devaient l'être.

Ce fut donc la nuit du 14 au 15 de ce mois qu'on fit l'expédition. Saint-Cosme, à la tête de sa troupe et de quatre cents soldats, cavaliers ou arquebusiers, qui lui étaient venus de Privas et d'Aubenas en Vivarais, alla se poster, vers deux

heures après minuit, dans des plants d'oliviers près de la Fontaine. Dès qu'ils furent tous rassemblés, le ministre Deiron, qui était à la suite de Saint-Cosme, commença à leur faire un discours, pour les exhorter à se signaler en cette rencontre. Il leur fit voir que du succès de cette expédition dépendait le recouvrement de leur liberté et de l'exercice de leur religion. Mais à peine avait-il entamé son sujet, qu'il parut tout-à-coup au milieu des airs une grande lumière qu'ils prirent pour mauvais augure, et qui les jeta dans la consternation. Le ministre n'oublia rien pour les rassurer; il leur représenta que ce phénomène était au contraire la marque d'une faveur céleste, qui les invitait à marcher; que le ciel se déclarait visiblement pour eux, puisqu'il leur fournissait un guide, comme il avait fait autrefois envers les Juifs conduits par Moïse, lorsqu'il leur donna une colonne de feu pour signe et pour assurance de leur prochaine liberté. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper la frayeur et ranimer le courage abattu de ces soldats. Le ministre fit la prière, comme c'en était l'usage parmi les religionnaires, avant que de commencer leurs entreprises militaires, et tous se disposèrent à marcher.

Alors Saint-Cosme prit avec lui une centaine de soldats, et s'avança vers la ville, après avoir donné ordre aux cavaliers et aux arquebusiers de défiler à petit bruit, et de venir se poster près de la porte des Prêcheurs, dès que trois heures sonneraient. Étant descendu dans le fossé, il fit

incontinent abattre le treillis dont les barreaux ne tenaient presque à rien, et se coula avec ses soldats, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, sous le canal voûté de la Gau, d'où il se rendit dans le moulin.

L'heure indiquée étant bientôt survenue, Saint-Cosme sortit du moulin avec toute sa troupe, et se rendit à la hâte à la porte des Prêcheurs. Il y avait là un corps-de-garde, que les soldats religionnaires égorgèrent; après quoi, ils enlevèrent les serrures de la porte, l'ouvrirent, et firent entret toute la cavalerie. Ceux-ci coururent incontinent dans toutes les rues avec leurs trompettes, faisant un bruit épouvantable, afin de faire accroire qu'ils formaient une cavalerie nombreuse, et répandre un plus grand effroi parmi les habitans; tandis que les arquebusiers allèrent dans les maisons enlever toutes les armes qu'ils y trouvèrent. Les catholiques effrayés se dispersèrent et se cachèrent où ils purent. Les uns, en grand nombre, se retirèrent vers la porte de la Bouquerie, vers celle des Prêcheurs, et près du château, dans l'espérance d'y trouver leur salut ou quelque secours; les autres se réfugièrent dans les Arènes, dont ils fermèrent les portes avec des pierres à sec. Mais, d'un autre côté, Saint-Cosme détacha quatre-vingts soldats, commandés par de Possac, qui allèrent se poster près du château, où l'épouvante s'était déjà répandue, et l'investirent. Les maisons situées au voisinage servirent à loger un grand nombre d'arquebusiers, qui de là faisaient

un feu continuel sur ceux qui venaient chercher une retraite auprès du château. L'alarme fut d'autant plus générale dans la ville, que rien n'y avait transpiré sur ce complot. Les soldats religionnaires qui, dès le commencement de l'action, s'étaient répandus dans la ville, y firent partout des ravages considérables; ils pillèrent et saccagèrent les maisons des principaux catholiques; on en massacra plusieurs; il y eut des prêtres et des religieux enveloppés dans le massacre. En voici le détail, tel qu'on le trouve dans un procès-verbal signé par Louise de Fons, épouse du marquis de Montpezat. (*Voyez pièces justificatives*, *n.*° 5).

Le jour même de la prise de Nismes, huit religieux, effrayés des premiers désordres de cette journée, et craignant les suites de l'orage, allèrent se réfugier le soir dans la maison de Jean de Fons, conseiller et garde des sceaux au présidial de Nismes, située à la rue des Fourbisseurs. Quoique ce magistrat fût de la nouvelle religion, il reçut les religieux avec beaucoup de cordialité; il les fit cacher dans l'endroit le plus écarté de sa maison; mais dès qu'ils y furent entrés, ces religieux, réfléchissant sur leur manque de courage et honteux de leur faiblesse, sortirent, au nombre de sept, dans le dessein d'aller encourager les catholiques à persévérer dans leur foi; mais à peine étaient-ils sortis qu'ils furent enveloppés et égorgés par les soldats religionnaires : leurs corps furent ensuite traînés dans la rue et jetés dans un puits. Les fureurs des religionnaires contre les catholiques

durèrent encore quelques jours après la prise de Nismes.

Cette ville changea de nouveau de constitution; il y arriva, en moins de deux jours, plus de deux mille religionnaires des environs, qui s'y établirent. Mais il ne suffisait pas de s'être emparé de la ville, il restait encore le château, et c'était un poste trop important pour ne pas faire les derniers efforts afin de s'en rendre maître. La garnison en soutint le siége avec vigueur pendant environ deux mois; mais enfin le capitaine commandant, épuisé par la perte de ses soldats, et se voyant dépourvu de vivres et de munitions de guerre, fut contraint de capituler le lundi 30 janvier 1570, après avoir obtenu tous les honneurs de la guerre.

Saint-Cosme, gouverneur de Nismes, et le capitaine Bouillargues firent travailler avec une ardeur extrême aux fortifications de Nismes, car elle se trouvait environnée de places occupées par les catholiques, et il était de la dernière importance, pour la sûreté de ses habitans, qu'on s'y mît en défense contre les courses et les surprises du parti contraire. La garnison faisait de fréquentes sorties sur les troupes catholiques distribuées aux environs de cette ville.

Ces hostilités cessèrent peu de temps après; la paix fut conclue, à Saint-Germain-en-Laye, au commencement du mois d'août de la même année. Le nouvel édit de pacification accorda aux religionnaires le libre exercice de leur religion dans toutes les villes dont ils se trouvaient alors les maîtres;

outre cela, quatre places de sûreté, qui furent La Rochelle, La Charité, Cognac et Montauban. Mais quelques factieux de Nismes résistèrent à la paix; ils ne faisaient que fomenter le trouble et la division, ce qui obligea le maréchal de Damville d'y envoyer deux compagnies d'infanterie en garnison, afin d'y faire observer l'édit de pacification.

Attentif à maintenir dans une assurance et tranquillité réciproques les habitans de l'une et l'autre religion, le vicomte de Joyeuse envoya à Nismes le baron de Portes, pour y rassurer les esprits. Quelque temps après, le roi donna ordre d'ôter la garnison qui était dans Nismes; par son attachement à la nouvelle religion, cette ville fut choisie pour l'assemblée d'un synode national des églises réformées: cette assemblée termina ses séances le 15 mai 1572. On remarque le fameux Théodore de Bèze, disciple et successeur de Calvin, qui s'y distingua particulièrement.

Peu de temps après la tenue de ce synode, on vit arriver en France le plus fâcheux événement et la plus étrange catastrophe. Le jour de la Saint-Barthélemi, l'amiral Coligni et un très-grand nombre de religionnaires, de tout âge et de tout sexe, furent inhumainement massacrés à Paris; le même carnage avait été ordonné dans toutes les provinces, et plusieurs villes suivirent le cruel exemple de la capitale; mais il s'en trouva aussi, où la douceur et l'humanité de ceux à qui les ordres étaient adressés firent suspendre cette sanglante exécution.

On ne saurait trop louer la sagesse, la prudence,

l'humanité avec laquelle les habitans de la ville de Nismes se conduisirent en cette occasion. Le courrier envoyé de la cour passa dans cette ville le vendredi 29 août, et apporta les ordres du massacre. Jean de Montcalm donna ordre aussitôt de convoquer un conseil extraordinaire. Dans cette assemblée, Guillaume Villars, premier consul, parla avec zèle et véhémence; il proposa d'interdire l'entrée de la ville à toutes sortes d'étrangers, pour prévenir les désordres dans les fâcheuses conjonctures où l'on se trouvait; il proposa pour cela de tenir les portes fermées, à l'exception d'une seule, qui serait gardée par les habitans de l'une et l'autre religion; il ajouta que, pour se rassurer les uns des autres et maintenir le bon ordre, il fallait que chacun, sans distinction de religion, jurât de de ne point s'offenser réciproquement, de veiller à la sûreté commune, de se défendre mutuellement. Ces propositions étaient trop louables pour n'être point adoptées; les catholiques, oubliant toutes les cruautés exercées contr'eux, oubliant la *Michelade*, chassant de leur souvenir les massacres qui suivirent la surprise de Nismes, jurèrent tous, avec les religionnaires, la main levée, de se donner protection et sauvegarde réciproques, de maintenir et de conserver la paix les uns avec les autres, sans distinction de religion.

Ce fut à ces sages précautions que les religionnaires de Nismes durent leur salut; il arriva bientôt de nouveaux courriers qui portèrent dans les provinces des ordres contraires, et le massacre

bientôt une nouvelle augmentation de forces par la défection ouverte du maréchal de Damville qui se rangea de leur côté; ils le maintinrent dans le gouvernement du Languedoc. Tout se disposait dans cette province à une guerre civile des plus opiniâtres et dont le succès ne pouvait manquer d'être favorable au parti religionnaire.

Le roi de Pologne arriva bientôt en France; il prit possession de la couronne sous le nom d'Henri III. Le maréchal de Damville était allé le joindre à Turin; mais, voyant que le roi prenait de l'ombrage contre lui, il s'évada et revint en Languedoc. Henri III s'avança cependant dans le pays pour faire la guerre au maréchal; il convoqua les états du Languedoc à Villeneuve-d'Avignon et les transféra à Avignon. On avait une extrême attention dans Nismes à proscrire les habitans qui pouvaient être contraires au parti, soit par leur zèle à la religion catholique, soit par leur attachement aux intérêts du roi.

La paix générale fut enfin conclue, le nouvel édit de pacification fut publié à Paris le 15 mai 1576. Ils obtinrent par cet édit l'exercice public de leur religion dans toute l'étendue du royaume, excepté à Paris et à la cour, et on donnait, aux religionnaires du pays, Beaucaire et Aiguesmortes pour places de sûreté. A la faveur de la pacification, l'exercice de la religion catholique fut pleinement rétabli à Nismes. Cependant on ne tarda pas à voir violer et rompre ce traité entre les deux partis, tant il était mal assuré; ni les uns ni les autres n'étaient contens,

tous se plaignaient. Le maréchal de Damville, chef des politiques, qui avait aussi ses mécontentemens particuliers, écrivit aux consuls de Nismes de se précautionner contre les attaques des catholiques de cette ville, exhorta les habitans à veiller à leur défense et ordonna de faire désarmer les catholiques. Les hostilités commencèrent en plusieurs endroits, et ce fut là la sixième guerre civile entre les catholiques et ceux de la nouvelle religion. Le maréchal de Bellegarde vint mettre le blocus devant Nismes, mais, mauquant de vivres, il fut obligé de le lever; et d'après les conseils de Damville qui s'était rangé du parti de son roi, il cessa le blocus et entreprit le siége de Peccay.

Une nouvelle paix, traitée à Bergerac en Périgord, en 1577, se signa au moment où les troupes des catholiques et des religionnaires de cette province allaient se livrer un combat décisif. Elle fut aussitôt publiée dans les deux camps; mais Nismes, ainsi que les autres villes, loin de vouloir se désarmer, ne songèrent qu'à se fortifier davantage. La mauvaise foi des religionnaires fit recommencer les hostilités.

En 1579, pendant les ravages de la peste, il se présenta un imprimeur appelé *Sébastien Jacqui*, natif du Dauphiné, qui s'offrit de tenir une imprimerie garnie de toutes sortes de caractères; voilà l'époque de l'établissement de l'imprimerie à Nismes. Dans le même temps les habitans de cette ville acceptèrent les articles de paix convenus entre la reine mère et le roi de Navarre.

Malgré tous les soins qu'on put y apporter, malgré la présence du maréchal de Damville devenu duc de Montmorenci, la dernière paix fut mal observée dans le pays; elle fut rompue en 1580. Les habitans de Nismes se préparèrent à la défense et ils se soumirent à l'obéissance d'Henri, roi de Navarre. Les troubles cessèrent cependant pour quelque temps. A cette époque il arriva un événement, en cette ville, qui pensa causer les plus grands troubles. Quelques religionnaires mirent le feu à une porte de l'église dont les chanoines se servaient alors pour faire le service divin. L'incendie ne fit point de grands progrès; cependant le duc de Montmorenci y envoya examiner d'où était procédée cette entreprise; il se plaignit en même temps de ce qu'on avait chassé divers catholiques de la ville.

Le parti d'Henri, roi de Navarre, remporta bientôt un avantage considérable sur celui des ligueurs, ce fut la bataille de Courtras en Saintonge, donnée le 23 octobre 1587. La mort funeste d'Henri III, arrivée à Saint-Cloud le 2 août précédent, fit changer de face aux affaires du royaume. Le roi de Navarre, qui lui succéda sous le nom d'Henri IV, fut d'abord reconnu par la plupart des seigneurs de l'armée qui lui prêtèrent serment de fidélité, après qu'il eut promis de maintenir la religion catholique en France et de s'y faire instruire; mais ce prince eut à combattre la résistance la plus opiniâtre de la part des ligueurs qui refusèrent de le reconnaître, et qui avaient pour chef le duc de Mayenne, qualifié *lieutenant-général de l'état et couronne de*

France. Le Bas-Languedoc se soumit avec joie à l'autorité du nouveau roi. Le duc de Montmorenci, que Henri III avait rétabli dans le gouvernement de la province, demeura constamment attaché au parti d'Henri IV.

Malgré les sages mesures que l'on avait prises pour entretenir l'union et l'intelligence entre les catholiques et les religionnaires de Nismes, il restait un levain de discorde dans le cœur de ces derniers, qu'il était difficile de détruire. Un trait singulier peut en donner la preuve : un samedi, veille de Noël de l'an 1594, quelques religionnaires entrèrent avec des épées nues, sur les onze heures de nuit, dans une église où les chanoines allaient commencer matines. Ayant rencontré près de la porte et dans l'église même, un pauvre homme catholique qui était venu là pour entendre l'office et la messe, ils l'attaquèrent brusquement sans aucun sujet, le blessèrent grièvement à la tête, et son sang ruissela dans ce temple de paix ; de sorte que, l'église se trouvant flétrie par cet accident, il ne s'y célébra ni messe ni office pendant le restant de l'année, mais l'évêque d'Orange, nommé par le vice-légat d'Avignon, vint faire la réconciliation solennelle de cette église.

Vers la fin de l'année 1596 et peu de temps après la pacification du Languedoc, s'établirent à Nismes les Jésuites ou clercs réguliers de la compagnie de Jésus. Leur établissement n'eut pas, dans les commencemens, de grands succès ; la

ville toute remplie de religionnaires, loin de les favoriser, ne laissèrent échapper aucune occasion de les persécuter.

Le parti calviniste ne laissait pas que de s'affaiblir par les conversions nombreuses qui se faisaient ; chaque jour on voyait plusieurs personnes de marque rentrer dans le sein de l'église catholique. Pour raffermir leurs frères ébranlés, les ministres crurent devoir ordonner un jeûne général dans toutes les églises, qu'ils fixèrent au mois de mai de cette année 1601.

Le jour de ce jeûne, il arriva à Nismes un accident qui aurait immanquablement causé une émeute dangereuse contre les catholiques, si l'on ne s'était à l'instant convaincu qu'ils n'y avaient aucune part. Les habitans religionnaires se rendirent ce jour-là en foule au temple de grand matin. Les galeries et les bancs, en forme d'amphithéâtre, qui régnaient autour des murs, étaient entièrement remplis ; les magistrats et les consuls s'y trouvèrent ; en sorte que le vaisseau était à peine suffisant pour contenir toute l'assemblée. L'usage était, dans ces jours de jeûne, de demeurer au temple jusqu'à trois ou quatre heures de l'après-midi ; l'usage était encore que, pour remplir tout le temps destiné à y demeurer, on faisait trois prêches, l'un à la suite de l'autre, qui étaient précédés et suivis de chants de pseaumes et de la lecture de quelques prophètes. On commença donc à chanter, selon la coutume, quelques versets d'un pseaume ; ensuite un ministre fit une courte prière, lut son texte et fit le prêche

sur le sujet qui se présentait. Ce premier sermon étant fini, le ministre qui devait faire le second prêche, monta en chaire et se disposa à parler; mais, au moment qu'il faisait la lecture de son texte, on entendit une des poutres qui soutenaient la couverture du bâtiment, faire un craquement si violent, qu'il sembla que toute la charpente du toit allait s'ébouler. On crut même entrevoir que l'arc doubleau, qui le soutenait, commençait à s'affaisser. La crainte et l'effroi s'emparent incontinent des auditeurs; chacun court en désordre aux portes du temple; d'autres plus hardis escaladent les fenêtres. Mais, comme dans ce tumulte, on accuse les catholiques de quelque conspiration, les plus mutins courent aux portes de la ville, en criant, *aux armes*. Les catholiques, voyant cette troupe effrénée courir les rues, crurent de leur côté qu'on voulait les égorger, et, se rappelant la funeste journée de *la Michelade*, les uns s'empressaient à se cacher, et les autres à sortir de la ville. Le trouble dura quelques heures; enfin, le calme étant revenu, les craintes réciproques, causées par ce cas purement fortuit, furent entièrement dissipées.

Quoique l'édit de Nantes eût rendu aux catholiques l'ancienne liberté dont les troubles les avaient privés, ils n'en jouirent que difficilement; les religionnaires de Nismes y opposèrent des obstacles, des subterfuges. Cette ville envoya deux députés aux assemblées du Languedoc et fit remettre par eux au connétable de Montmorenci un cahier de

plaintes contre les religionnaires. Comme tous ces articles étaient conformes à l'édit de Nantes, il y répondit favorablement.

La jeunesse de Nismes avait coutume de tirer tous les ans à l'oiseau, soit avec l'arquebuse, soit avec l'arbalète; le jour fixé pour cette sorte d'exercice était le premier dimanche de mai. Ceux d'entre ces jeunes gens qui s'étaient préparés à ce jeu allèrent ce jour-là en demander la permission aux consuls assemblés à l'hôtel-de-ville pour se rendre au prêche; les consuls la leur refusèrent, parce qu'il y avait un édit qui défendait le port-d'armes; mais cette jeunesse ne tint aucun compte de ces raisons, et n'en tira pas moins au papegai. Cette même année, le roi écrivit, le 14 de juin, aux magistrats et aux consuls de Nismes, en leur apprenant la rebellion et l'arrestation du duc de Biron et du comte d'Auvergne, en leur recommandant de pourvoir à la sûreté de la ville, de veiller au maintien de son service et de la conservation de l'état.

Le roi, informé des obstacles que l'on avait opposés aux plaisirs de la jeunesse de Nismes, l'autorisa (*voyez pièces justificatives*, *n.*° 6) à tirer au papegai. Au mois d'avril de cette année le roi du papegai réclama ses priviléges personnels auprès des consuls, privilége dont jouissaient les autres villes où cet exercice était établi. Sur sa requête, le conseil de ville ordinaire délibéra qu'à l'avenir celui qui dans cet exercice abattrait l'oiseau du papegai serait exempt de toute taille et d'imposition publique

durant l'année de sa royauté, soit qu'il fût père et chef de maison, soit qu'il ne fût que fils de famille.

Les habitans de Nismes partagèrent (1610), avec ceux des autres villes du Languedoc, la douleur extrême que causa dans tout le royaume la mort tragique d'Henri IV. On sait que ce prince, le véritable père des peuples dont il faisait les plus tendres délices, digne de vivre toujours pour le bonheur des Français, fut cruellement blessé à mort d'un coup de couteau par un monstre. La reine donna ordre au sieur de Montmorenci-Fosseuse, de faire savoir à Nismes que le dauphin Louis, son fils, s'était rendu, le lendemain du parricide, en sa cour de parlement de Paris, où il avait été reconnu pour roi. La reine assurait, en outre, les habitans que les plus sincères intentions du roi étaient de leur conserver la paisible jouissance de tous les édits.

La minorité du roi donna néanmoins naissance à quelques troubles dans le pays; mais la ville de Nismes se tint sur ses gardes et empêcha qu'il se commît dans son sein aucune entreprise préjudiciable au repos public. Les rebelles se saisirent du fort de Sainte-Anastasie, dans le diocèse d'Uzès, et en chassèrent le capitaine Mourgue qui y commandait. On voyait déjà le Gévaudan, les Cévennes et les environs du Vigan livrés aux courses et aux ravages (*voyez pièces justificatives*, *n.*° 7) de différentes troupes armées qui commettaient des hostilités comme en temps de guerre.

Malgré toutes les révolutions auxquelles cette ville était toujours en proie, elle ne cessa cependant point de favoriser les arts; elle nomma dans cette année un nouvel imprimeur et lui accorda une exemption de charge personnelle.

Le ministre Ferrier encourut la disgrâce du parti; en voici l'origine. Les églises réformées avaient conçu de fâcheux soupçons sur sa fidélité; ayant assisté à une assemblée générale à Saumur, il avait pris ouvertement le parti de la cour, c'en fut assez pour lui attirer toute l'indignation du parti, et le synode national qui se tint à Privas en Vivarais se porta jusqu'au point de l'excommunier et de lui défendre de se trouver pendant dix ans dans aucune assemblée politique, avec injonction d'exercer le ministère hors de la province du Languedoc. Alors Ferrier ne garda plus de ménagemens; il se livra tout entier à la cour, en brigua les faveurs et les grâces, et se déclara, sans trop de circonspection, contre les ministres ses collégues. Pour se procurer un sujet plausible de résider à Nismes, il sollicita une charge d'assesseur criminel au présidial de cette ville : c'était braver ses ennemis avec trop d'éclat. Le conseil de ville envoya des députés à la cour, porteurs des mémoires pour empêcher que Ferrier ne fût admis dans Nismes à aucune charge, soit de pasteur ou de magistrat. Le ministre Ferrier était cependant parvenu à une charge, non pas d'assesseur, mais de conseiller. Sur la nouvelle qu'en reçut le consistoire, il fit plusieurs procédures qui terminèrent par l'excom-

munier. Ce jugement lui fut prononcé le dimanche 14 de juillet, ce qui ne l'empêcha point de se rendre le lendemain au palais; mais à son retour il fut assailli par une troupe d'enfans qui lui jetèrent des morceaux de potiron et lui dirent des injures. Peu à peu le peuple s'y joignit, en lui criant, dans le langage du pays, *véjo-lou*, *véjo-lou*, *lou traïtë Judas*; on commença même à lui jeter des pierres, de manière qu'il fut obligé de se réfugier dans la maison du lieutenant principal Rozel. La populace courut à sa maison, en abattit la porte, en brisa les fenêtres; on fut obligé de placer des gardes à la porte de son habitation pour garantir sa famille de toute insulte. Ferrier trouva cependant moyen de se retirer à Beaucaire, ce qui ne fit que rallumer la fureur de ses ennemis. A leur instigation, une troupe d'enfans de neuf à dix ans sortirent de la ville, se rendirent à un enclos qui lui appartenait; ils le ravagèrent et en arrachèrent tous les fruits. La reine régente ordonna à deux commissaires de prendre des informations, et transporta à Beaucaire le siége présidial de Nismes. La présence de ces commissaires ne fut pas capable de contenir la populace dans les bornes du devoir et de la tranquillité; le premier consul, pour empêcher et prévenir les désordres, prit un certain nombre d'habitans qu'il plaça dans le bas de sa maison avec de la lumière pour envoyer faire des rondes. Mais à onze heures, ayant entendu du bruit à la porte de son habitation, il s'avança pour savoir ce que c'était; à peine eut-il paru qu'on lui tira plusieurs

arquebusades ; il fut obligé, pour se garantir du danger, de se retirer au haut de sa maison. Les esprits étaient dans une espèce de fermentation qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses ; il se calma cependant par les soins que lui apportèrent les magistrats. Il fallut néanmoins employer de puissantes sollicitations pour calmer la reine régente. La ville avait eu recours à l'intercession du duc de Vantadour, qui agit avec beaucoup de zèle en sa faveur. Après cinq mois de sollicitations et de poursuites, les consuls obtinrent des lettres du roi portant une abolition générale de tout ce qui s'était passé à Nismes dans cette occasion, depuis le 15 juillet précédent, avec une révocation absolue des lettres qui avaient ordonné la translation du présidial à Beaucaire.

Il se formait alors dans le royaume un parti dangereux qui annonçait d'étranges divisions. Henri II, prince de Condé, mécontent du gouvernement, et sous prétexte du bien public, avait quitté la cour avec plusieurs autres princes et officiers de la couronne. Ce prince songea à s'unir avec les religionnaires et y trouva de grandes dispositions auprès de ceux du Languedoc. Une de leurs assemblées qui se tint à Nismes dressa les articles de cette espèce de ligue ou d'union, et les lui envoya par des députés qui furent chargés de les lui faire signer et jurer l'observation. Cette ligue toutefois n'eut pas alors lieu. La reine mère chercha à calmer ce prince ; elle prit des moyens pour parvenir à la réformation des désordres de

l'état, qui faisait le sujet des plaintes des mécontens, et assembla pour cela les états généraux du royaume.

Les religionnaires obtinrent du roi la permission de former à Grenoble une assemblée générale de leur église. Le prince de Condé, les ducs de Longueville et de Mayenne, et d'autres seigneurs qui étaient mécontens du gouvernement, n'oublièrent rien pour gagner les religionnaires et les ranger à leur parti. La tranquillité du pays commençait a être altérée de jour en jour par les troubles que les différens partis excitaient. Les catholiques firent entrer des gens de guerre dans le fort de Sainte-Anastasie; les religionnaires en prirent de l'ombrage; ils formèrent un conseil particulier pour la conduite des affaires de parti. Toutes ces sourdes manœuvres obligèrent le roi Louis XIII d'en prévenir les suites; ce prince écrivit au conseil de la ville de Nismes de se précautionner contre les pratiques des mécontens. On apprit bientôt que la reine mère, liguée avec eux pour abaisser le crédit immense du duc de Luines, favori du roi, s'était retirée au château de Loche, accompagnée d'un grand nombre de gens d'armes.

Il survint à Privas (1619) quelques troubles à l'occasion du mariage de Charlotte de Chambaud, veuve du sieur de Chambaud de la maison de Gouvernet, à qui elle avait donné son nom et qui était un des premiers chefs des religionnaires, laquelle épousait en secondes noces le vicomte de Cheilan, fils aîné du comte d'Estrange, catho-

lique zélé. Les religionnaires craignirent que par ce mariage, Privas, qui était en leur pouvoir, ne passât en celui des catholiques. Il s'armèrent en Vivarais et firent tous leurs efforts pour se maintenir dans l'autorité dont ils jouissaient dans cette ville. Le vicomte de Cheilan s'empara du château, accompagné d'un grand nombre de gens de guerre; les habitans prirent les armes et mirent dans leurs intérêts les religionnaires des environs. Les religionnaires des Cévennes furent très-alarmés de ces bruits de guerre par l'intérêt qu'ils prenaient à la conservation de Privas. Le peuple se livra d'abord à toute l'impétuosité des esprits les plus échauffés; il s'avança par troupes vers Privas. Les mouvemens allaient toujours en croissant dans le pays; on voyait déjà des divisions intestines qui tendaient à une guerre ouverte. La retraite du comte de Soissons et des autres princes et officiers de la couronne augmenta de plus en plus la fermentation des esprits. Les religionnaires songèrent à se fortifier dans les principales villes qu'ils occupaient. Nismes délibéra d'abord d'emprunter la somme de 15,000 livres, pour acheter des munitions de guerre.

Une exécution qu'on fit alors dans le Béarn de quelques religionnaires qui avaient conspiré pour s'assurer de Navarrains où le roi venait de mettre garnison, aigrit beaucoup le parti protestant. Malgré les apparences d'union et de concorde qui régnaient dans Nismes, le levain de haine et d'inimitié qui était parmi les religionnaires de cette ville contre

les catholiques, se soutenait et se grossissait de plus en plus. On assure que, la veille de Noël de cette année, ils blessèrent quelques catholiques qui allaient à la messe de minuit; ils insultèrent ouvertement les catholiques auxquels ils donnaient le nom de *Philistins*; ils les tenaient dans une sorte de captivité. Les curés ne pouvaient sortir de la ville, pour enterrer les morts dans les cimetières, qu'avec des gardes; bientôt encore ils leur interdirent les exercices de leurs fonctions, de manière que les curés ne pouvaient visiter ni consoler les malades, ni leur porter le saint viatique. Les mauvais traitemens que les religionnaires exerçaient depuis quelque temps contre les catholiques ne firent que redoubler; ils ne cessèrent d'insulter les prêtres catholiques; ils les accablaient d'injures et de huées; ils étaient même souvent poursuivis à coups de pierres. Il se fit une assemblée qui ordonna la démolition de l'ancienne et la nouvelle Cathédrale. Tout fut au pillage dans ces deux églises; ils renversèrent les autels, abattirent le trône de l'évêque.

Dans le même temps la ville avait envoyé deux députés à la cour; ils revinrent dans cette ville et rendirent compte de leur négociation au conseil de ville ordinaire. Les partisans du duc de Rohan, dont les intrigues n'avaient cessé depuis l'établissement du nouveau bureau de direction, parvinrent enfin à faire déclarer la ville en faveur de ce duc; on lui offrit tous les services et tous les secours qui dépendaient de la ville pour sa conservation

et son soutien. Rohan ne tarda pas à venir lui-même cimenter par sa présence les dispositions favorables où ses partisans avaient mis la ville de Nismes pour les intérêts du parti. Le peuple le reçut au cri de *vive Rohan*. Plusieurs habitans ne se laissèrent point entraîner par ce bizarre exemple d'inconstance et de légéreté ; ils sortirent de la ville pendant la nuit avec leur famille. Le duc de Rohan établit dans cette ville un bureau de direction qui avait ses correspondances et ses ramifications dans tout le parti religionnaire. Si les catholiques faisaient, dans les contrées, des actes d'hostilité, les religionnaires aussi ne demeurèrent pas dans l'inaction : cette guerre fut de courte durée, et la paix fut signée en 1626. Le duc de Rohan forma de Nismes sa principale résidence ; et, pour se concilier la bienveillance des habitans, il renonça au gouvernement de la ville : il y érigea un nouveau présidial.

Les troubles recommencèrent bientôt après, et la guerre civile se ralluma. L'inexécution de divers articles du dernier traité de paix furent les motifs qui engagèrent les religionnaires dans de nouveaux troubles. Le duc de Rohan, uni avec les Rochellois, avait réclamé le secours de l'Angleterre, et s'était lié avec elle par un traité particulier. Il convoqua une assemblée à Uzès, et on y renouvela l'union des églises réformées du pays avec les Rochellois ; le duc de Rohan fut nommé et reconnu chef général des religionnaires. Il se prépara à soutenir son parti avec toutes ses forces. Il ravagea avec

ses troupes les salines d'Aiguesmortes et l'île de Camargue.

Malgré toutes les précautions de ce prince, le parti religionnaire s'affaiblissait de jour en jour. Il conclut alors un traité d'alliance avec l'Espagne, et s'engagea à tenir sous les armes douze mille hommes de pied et douze cents chevaux; de continuer la guerre dans le royaume de France, et de faire les diversions qui conviendraient au roi catholique. Ce roi, de son côté, s'obligea de lui donner trois cent mille ducats par an. Le maréchal d'Estrée se mit en marche contre Rohan; il ravagea les environs de Nismes. Les religionnaires de cette ville, au nombre de trois mille, firent, le 7 juin 1629, une vigoureuse sortie sur ces troupes; mais ils furent si fortement repoussés, que six cents habitans périrent dans cette sortie, et presque tous les chefs furent blessés et faits prisonniers.

Le 9 du même mois, le roi Louis XIII vint former lui-même le siége d'Alais; mais à peine eut-il fait dresser ses batteries, que les habitans, sans attendre que le canon eût tiré, demandèrent à capituler. Cette expédition jeta la terreur parmi les religionnaires, et Rohan, ne pouvant parvenir à relever leur courage abattu, fut obligé de demander la paix. Elle fut conclue le 27 juin, et la démolition des fortifications ordonnée: cet édit est appelé *la paix de Nismes*. Nismes perdit alors des murs qui favorisaient la sédition; elle obtint dans la suite une cour souveraine propre à les apaiser. Ce même roi érigea dans cette ville un parlement

dont le ressort s'étendait dans une grande partie du Languedoc. Les habitans de Nismes eurent bientôt une nouvelle raison de s'affliger, non pas d'une nouvelle sédition, mais des ravages de la peste qui se faisait sentir parmi eux pour la trente-unième fois. Ce fléau, dont ils étaient si souvent visités, ne les sauvait pas des divisions; le conseil politique était partagé en deux partis, et chacun avait nommé ses consuls.

En 1655, il s'éleva à Nismes une émeute, (*voyez pièces justificatives*, *n.*° 8) excitée par les religionnaires contre des soldats d'un régiment étranger, qui aurait pu avoir des suites funestes pour la ville si elle n'eût été assoupie dans sa naissance par la sagesse des consuls catholiques. Ce régiment revenait de Piémont; les Vaudois des Vallées, soutenus par les religionnaires, s'étaient soulevés contre le duc de Savoie, la France y avait envoyé des troupes. Le bruit s'était répandu dans Nismes que ce régiment irlandais avait massacré une partie des Vaudois. A peine fut-il arrivé dans cette ville que les religionnaires, animés par sa présence, témoignèrent un vif ressentiment contre ces soldats étrangers. L'un d'eux, couvert et enveloppé d'un manteau, alla, sur les dix ou onze heures du soir, à l'hôtellerie où on en avait logé une partie, et ayant rencontré un de ces irlandais sur la porte, il lui tira un coup de pistolet qui le blessa grièvement et le renversa par terre. Cette action allait être suivie d'une vive vengeance de la part des officiers et des soldats irlandais, mais les

consuls catholiques, étant accourus à leur hôtellerie, apaisèrent ce trouble, firent retirer les habitans qui commençaient à s'attrouper, et promirent aux officiers de faire le lendemain toutes les poursuites nécessaires pour découvrir l'auteur de cette action et le faire punir.

Les deux partis qui formaient le conseil poussèrent enfin leur division jusqu'à l'excès; il y eut, à l'installation des consuls, par un mal-entendu, une sédition qui aurait eu d'abord des suites très-funestes, si à la prière de Cromwel, Louis XIV n'eût donné d'étroites bornes à son ressentiment. Cependant, quoique les religionnaires n'eussent point été les véritables et les premiers auteurs du soulèvement dont nous venons de parler, ils ne laissèrent pas de conserver dans leur cœur une haine invincible contre la foi catholique. Le mépris qu'ils avaient pour ses mystères les portait jusqu'à commettre les dernières indignités contre les cérémonies les plus saintes de l'église. A ce mépris les protestans de Nismes joignaient un zèle démesuré pour leur religion; ils n'oubliaient rien pour la soutenir, dans toutes les occasions, contre les atteintes qu'on pouvait lui porter. Il avait été enjoint, par divers édits et arrêts du conseil du roi, à tous les ministres protestans de ne faire l'exercice de leur religion que dans les lieux de leur résidence actuelle, où cet exercice était permis, et nullement dans les annexes; nonobstant ces ordres, que le roi avait même réitérés, ils continuèrent de faire le prêche partout indistinc-

tement. Ils firent plus encore. Voyant qu'il y en avait quelques-uns d'entr'eux qui n'osaient pas aller contre les volontés de la cour, et qui se bornaient aux lieux de leur demeure, ils délibérèrent, dans un synode du Bas-Languedoc, qui fut tenu à Nismes le 8 mai de la même année 1658, de continuer dans toutes les annexes l'exercice de leur religion; et, si quelque ministre refusait de le faire, il fut enjoint aux consistoires voisins d'appeler un ou deux pasteurs des plus proches de ces lieux, pour procéder à sa déposition.

Le parti des religionnaires s'affaiblissait de jour en jour; ils cherchaient toutefois à se relever de cet état chancelant et tenaient de fréquentes assemblées. Mais il leur fut fait défense, par un arrêt du conseil du roi, d'en convoquer aucune sans la permission du roi. Ils ne furent pas cependant plus soumis après la signification de cet arrêt, et ils continuèrent de tenir diverses assemblées dans la ville; ils n'osèrent pourtant les tenir que de nuit et à des heures indues. Il s'y trouvait des députés des villes de Montpellier et d'Uzès, et des ministres de divers endroits.

En 1679, d'après les ordres de l'intendant d'Aguesseau, se fit à Nismes l'établissement d'un feu de joie à l'occasion de la fête de la nativité de Saint Jean-Baptiste, le précurseur de Jésus-Christ, usage si ancien dans l'église. Ce magistrat, se trouvant à Nismes, le 23 de juin, veille de la Saint-Jean, témoigna sa surprise aux consuls de ce que la ville n'avait point encore pratiqué cet

usage. En conséquence, les consuls donnèrent ordre le jour même aux voyers de la ville de faire dresser un bûcher à l'Esplanade; ils communiquèrent ensuite au juge-mage *Roquemaure*, l'ordre qu'ils en avaient reçu de l'intendant, et ils allèrent tous ensemble, le soir, mettre le feu au bûcher, en se conformant en tout à l'usage établi dans les villes les plus considérables du royaume. Il se forma, à peu près dans le même temps (1683), dans cette ville, un établissement avantageux pour les bonnes mœurs; des personnes pieuses et charitables en avaient déjà jeté les premiers fondemens. C'était une maison de refuge, assurée aux filles que la mauvaise éducation précipite ordinairement dans la débauche. Ce fut encore l'intendant d'Aguesseau qui travailla à l'accomplissement de cette entreprise. Il fit fournir à la ville une somme d'argent pour acheter une maison propre et commode pour le refuge. Cet établissement ne fut point à charge à Nismes; diverses personnes pieuses s'obligèrent de pourvoir à la subsistance et à l'entretien des filles qui seraient renfermées dans cette maison.

Louis XIV méditait depuis long-temps l'extinction entière de la religion protestante; mais, avant que de mettre la dernière main à ce grand projet, il employa les voies de douceur qui lui parurent les plus propres à ramener les esprits. Le clergé de France s'étant assemblé, par son ordre, à Paris (1683), donna un avertissement pastoral adressé aux religionnaires pour les ramener à la communion romaine. L'intendant d'Aguesseau s'étant rendu à

Il fit cette nuit-là une pluie si extraordinaire, qu'il fut impossible aux conjurés de faire le moindre mouvement; ainsi échoua cette conspiration. On s'attacha cependant à arrêter les principaux coupables. Les ministres Pérol et Icard avaient déjà trouvé le moyen de sortir de la ville; les autres s'échappèrent aussi. On fit leur procès par cout, mace aux uns et aux autres. Ils furent tous trois condamnés à être pendus et exécutés en effigie.

Le roi, attentif à restreindre les religionnaires dans les bornes des édits qui avaient désigné les lieux dans le diocèse de Nismes où il pouvait y avoir des temples, donna ordre à l'intendant d'Aguesseau de faire démolir ceux qu'ils n'avaient pas le droit de conserver. Trente-trois temples furent démolis jusqu'aux fondemens.

Les ordres du roi pour fermer tous les temples ne tardèrent pas à arriver: ce fut le marquis de Montanègue, lieutenant du roi en Languedoc, qui vint les faire exécuter à Nismes. Aussitôt son arrivée, il se rendit au temple; il y fut reçu par deux ministres; il leur notifia les ordres du roi; après quoi il fit fermer l'édifice et mit un cachet sur les trois portes. Le duc de Noailles, commandant en chef de la province, arriva bientôt après et fit annoncer les intentions du roi pour la conversion générale; il procéda, le 3 octobre 1685, avec le nouvel intendant de la province, Nicolas de Lamoignon de Bâville. Ce jour-là les principaux des religionnaires s'assemblèrent dans la maison de Calvière de Saint-Cosme, au nombre de 150;

ils délibérèrent de se conformer aux ordres de la cour et d'embrasser la religion catholique. L'abjuration générale se fit dans l'église Cathédrale, à dix heures du matin, en présence du duc de Noailles, de l'intendant de Bâville, après un discours prononcé par l'évêque Séguier. On prit, en diverses églises de chaque quartier, les abjurations particulières. On les voyait, hommes et femmes, soit par crainte ou par des considérations purement humaines, soit que le désir sincère de se réunir à la foi catholique les guidât, courir en foule et en confusion à l'église. Pierre Paulhan et Élie Cheron, tous deux ministres, firent leur abjuration séparée, dans la maison du président Rochemaure, entre les mains de l'évêque.

Louis XIV donna à Fontainebleau, dans le mois d'octobre, l'édit appelé *révocation de celui de Nantes;* il fut ordonné que tous les temples des protestans seraient abattus et démolis; qu'il n'y aurait plus d'exercice de religion protestante en quelque lieu que ce fût; que les ministres qui ne voudraient pas faire abjuration sortiraient du royaume; qu'aucun autre protestant ne pourrait en sortir ni emporter ses biens sous peine des galères; qu'ils pourraient tous y demeurer et y jouir de leur fortune, mais sans faire aucun exercice de leur religion, ni s'assembler sous quelque prétexte que ce fût.

Sans toutes les discussions, sans tous les maux causés par les religionnaires, le conseil du roi n'aurait peut-être jamais songé à détruire la religion

prétendue réformée. Trompés par une fausse tranquillité et vaincus par une lassitude réelle, nos pères étaient alors aussi incapables de haine que de méfiance. Trente ans de guerre civiles les avaient épuisés; ils ne soupiraient qu'après le repos; ils se seraient peut-être étourdis sur sa propre imagination; ils se seraient endormis avec imprévoyance. Le soulèvement des religionnaires aurait pu alors s'affermir et étendre ses branches; la France étonnée se serait trouvée un jour protestante à son réveil. Mais les religionnaires, dont le caractère était de n'être contens de rien parce qu'ils voulaient tout, ne furent pas plus soumis et fidèles aux Bourbons qu'ils ne l'avaient été aux Valois. Par leurs menées continuelles ils fatiguèrent Henri IV, tourmentèrent Louis XIII et se rendirent suspects pour toujours à Louis XIV. Ils furent eux-mêmes la cause de la révocation de l'édit de Nantes; ils préparèrent de loin la suppression de leurs priviléges par le ton menaçant dont ils les demandaient, et surtout par l'abus qu'ils en firent. L'abbé de Caveirac (1) prouve,

(1) M. de Jouy, dans son Ermite en Province, a dit, en parlant de l'abbé de Caveirac, qu'*il était honteusement célèbre par son apologie de la Saint-Barthélemi.* On est venu à bout de persuader aux lecteurs, comme à ceux qui ne lisent pas, qu'il avait fait dans ses ouvrages l'apologie de la Saint-Barthélemi, tandis qu'il n'y a pas un mot dans tous ses écrits qui puisse donner même lieu à ces accusations. Son absence (il était alors à Rome), et depuis, sa mort a enhardi les écrivains à le poursuivre par leurs écrits. Ils ont malicieusement confondu ce qu'il dit en politique dans son apologie de Louis XIV et de son conseil avec ses sen-

dans son apologie de Louis XIV, quelles furent les causes de cette révocation.

Les ministres exilés ne cessaient, par leurs lettres, de nourrir, dans ce pays, l'esprit de révolte et de sédition; ils faisaient espérer à leurs frères que le prince d'Orange viendrait à leur secours; ils leur

---

timens de citoyen et de théologien. Voltaire, qui le premier l'a accusé d'être l'apologiste de la Saint-Barthélemi, aurait dû citer l'ouvrage, l'édition, le chapitre, la page, les expressions de M. l'abbé de Caveirac, et ne pas se contenter d'une imputation vague, qui n'a d'autre fondement que son imagination trop prompte à lui créer des fantômes, quand il en a besoin pour effrayer le public.

Voici ce que dit Linguet de l'abbé de Caveirac, dans sa réponse aux docteurs modernes :

« Un cri universel s'est élevé, il y a quelques années, » contre ce malheureux abbé de Caveirac. Toute la basse-» cour philosophique l'a hué avec indignité. On a dit, on » a écrit, on a exprimé, qu'*il avait fait tout exprès une* » *apologie de la Saint-Barthélemi*. Vous verrez dans le » monde des milliers de personnes qui en sont persuadées » de bonne foi, et qui regarderaient comme le plus témé-» raire de tous les hommes celui qui oserait en douter. » Cependant prenez la peine de chercher le livre de cet » auteur si indignement et si injustement avili.

» Vous vous convaincrez d'abord que la Saint-Barthélemi » n'était pas son principal objet. Il a fait un ouvrage plein » de force, de lumière et de vérité sur l'expulsion des » protestans, au siècle dernier, et sur les motifs qui y » ont pu déterminer Louis XIV et son conseil. Ce n'est » qu'à la fin qu'il a joint une dissertation de soixante-trois » pages, sous le simple titre de *dissertation sur la journée* » *de la Saint-Barthélemi*, à laquelle je ne vois pas trop » qu'on ait répondu.

» Ensuite, si vous lisez ce petit ouvrage, vous serez

promettaient en outre une liberté assurée et la délivrance prochaine de leurs églises, par des prophéties qu'ils prétendaient puisées dans l'Apocalypse.

Le roi avait envoyé à Nismes des missionnaires, pour achever l'ouvrage qu'il avait commencé.

» étonné de n'y trouver qu'un homme raisonnable, humain, » philosophe même, qui combat un préjugé; qui pourrait » avoir tort dans le fond, sans qu'il fût possible de lui » faire le moindre reproche dans la forme ; enfin, qui n'a » point cherché à justifier cette abominable catastrophe » dont on le suppose le panégyriste, qui a tenu à ce » sujet le langage d'un cœur compâtissant, et d'un esprit » éclairé.

» *On peut répandre*, dit-il en commençant, *des clartés* » *et des motifs sur les effets de cet événement tragique*, » *sans être l'approbateur tacite des uns ou le contemplateur* » *des autres. Quand on enleverait à la journée de* » *la Saint-Barthélemi les trois quarts des horribles* » *excès qui l'ont accompagnée, elle serait encore assez* » *affreuse pour être détestée de tous ceux en qui tout* » *sentiment d'humanité n'est pas entièrement éteint.* Et » c'est l'homme qui parle ainsi, que l'on déclare l'apolo» giste de la *Saint-Barthélemi*; que l'on flétrit sous ce » prétexte; dont le nom peut-être ne sera transmis à la » postérité qu'avec les qualifications affreuses et plus » iniques encore dont on l'a accablé !

» Je ne connais point l'abbé de Caveirac, ajoute » M. *Linguet* dans une note, je ne l'ai jamais vu, je n'ai » jamais eu avec lui de liaisons d'aucune espèce, et n'en » aurai jamais vraisemblablement; mais j'avoue que, sur » la dénomination authentique qui a été faite à l'*Europe*, » j'ai été long-temps, comme beaucoup de ses ennemis » sans doute, à le croire, sans l'avoir lu, un homme et un » écrivain détestable. Le hasard à fait tomber, il y a

Quoiqu'ils eussent extrêmement affermi la conversion générale, il craignait cependant encore les menées et les mouvemens des religionnaires de cette ville. On ne doutait pas qu'après un coup aussi terrible que celui qui venait d'être porté à leur religion, ils ne fissent les plus violens efforts

» quelque temps son ouvrage entre mes mains; j'ai frémi » de mon injustice, et je saisis avec ardeur l'occasion de » la réparer. »

Si ce passage, extrait de Linguet, ne suffisait point encore, nous ferions remarquer un passage de M. l'abbé de Caveirac lui-même, dans son chapitre de l'intolérance civile et religieuse, page 358 de sa réponse à la lettre d'un patriote. Il s'exprime ainsi : « de toutes les matières que » je me suis engagé de traiter dans ma réponse à votre » lettre, Monsieur, il n'y en a pas de plus abondante » pour mon esprit, ni de plus délicate pour mon cœur, » que celle de l'intolérance civile. Ennemi de toute persé- » cution, je n'ai pas plus la force d'en justifier aucune, » que le droit de blâmer ce que des hommes sages ont » estimé juste, ce que les lois ont ordonné. Mais c'est en » moi une affaire de sentiment, peut-être même une sotte » compassion, une faiblesse, dont je ne veux, ni que vous » me teniez compte, ni qu'on me sache mauvais gré. Mon » cœur proteste donc contre tout ce que ma main va » écrire, et mon esprit contre ce qu'elle vient de tracer. »

Je me suis permis, dans cette note, de faire apercevoir à M. Jouy une erreur qu'il avait partagée avec beaucoup d'autres personnes; je prie cependant ce savant et aimable écrivain de me pardonner cette liberté. En lui demandant pour ce faible ouvrage tout son intérêt et toute son indulgence, je saisis cette occasion pour lui offrir ici mon sincère remercîment de toutes les bontés dont il m'a comblé sans cesse, en le priant, en outre, d'être assuré que je m'efforcerai toujours, par tous les moyens en mon pouvoir, de mériter continuellement son estime et son amitié.

pour les faire revivre; de sorte qu'afin de prévenir le mal dans sa source, et contenir ceux qui pourraient avoir des intentions dangereuses, le roi ordonna la construction d'une citadelle pour commander la ville.

Tandis que la religion protestante dépérissait dans Nismes, les belles-lettres y acquéraient quelqu'éclat. L'académie royale, établie dans cette ville, en 1682, par les lettres-patentes du roi, fut associée à l'académie française par Fléchier, qui avait succédé à Séguier, leur ancien évêque. Cet honneur, et plus encore Esprit Fléchier, qui valait seul une académie, aurait dû assurer une longue durée à cette société; mais, par une fatalité trop commune dans les provinces, Fléchier lui-même en vit l'entière extinction. Voici un passage du discours de réception de l'académicien M. de Nesmon, archevêque d'Abi, qui fut choisi pour occuper le fauteuil de ce prélat dans l'académie française : « Au milieu des soins d'un » diocèse pénible et agité, dit-il, il conserva » toujours le souvenir et l'amour de vos exercices. » A l'ombre de sa protection, et presque sous » ses yeux, s'éleva dans Nismes une société » d'hommes choisis que vous favorisâtes de votre » adoption. Il leur procura la gloire et l'honneur » de votre alliance. Il voulut que ses concitoyens » fussent tout ensemble savans et vertueux; que » les lettres fussent cultivées sous un ciel si serein » et si lumineux, que l'esprit d'une nation vive » et ingénieuse fût dirigé par les préceptes et

» par les exemples ; que l'art perfectionnât en » elle tous les dons de la nature ; et qu'une » ville si célèbre par tant de monumens de l'an» tiquité, le devînt aussi par le savoir et par » l'éloquence. »

Depuis long-temps les habitans de Nismes étaient surchargés par le logement des troupes qu'on plaçait, à leur passage dans cette ville, dans la maison des particuliers, de sorte que, pour s'en affranchir, on résolut de construire des casernes qui deviendraient désormais l'habitation consacrée à l'usage des troupes. Ces casernes furent exécutées dans un champ situé alors hors de la ville, près du chemin d'Uzès. Ce bâtiment devait former quatre cours, savoir : une pour la cavalerie, à la droite ; une pour l'infanterie, à la gauche ; celle de l'état-major, au milieu, et une petite cour pour la cavalerie, derrière celle de l'état-major. Commencés en 1696, ces bâtimens étaient presque achevés en 1698 ; on les avait déjà garnis de meubles et d'effets nécessaires pour la commodité du soldat, et on y logea les troupes, après avoir reçu à cet effet un ordre du roi.

Dans cette même année, on exécuta à Montpellier le ministre Claude Brousson, natif de Nismes. Ce ministre ne méditait que révolutions et tenait pour maxime que l'exercice public de sa religion ne pouvait se maintenir en France que par la voie des séditions et des soulèvemens. S'étant expatrié à la révocation de l'édit de Nantes,

il se rendit à Lausanne où il demeura jusqu'en 1689. Entêté des prédictions du ministre Jurieu, et voyant la guerre allumée de toutes parts, il rentra dans le royaume, passa dans les Cévennes où il savait que les esprits étaient plus agités qu'ailleurs; il se joignit à François Vivens, natif de Vallérargues, dans les Hautes-Cévennes, qui, après avoir quitté le royaume, s'était fait recevoir ministre en Hollande, et était ensuite retourné en France, dans les mêmes vues et les mêmes espérances que lui. Ces deux nouveaux apôtres mirent toutes les Cévennes en combustion; ils conçurent même le criminel dessein d'y faire entrer les ennemis, et s'adressèrent pour cela au comte de Schomberg qui commandait en Savoie. Ils en dressèrent un projet qui fut écrit par Brousson lui-même, avec une lettre de Vivens écrite en chiffres, datée du désert, le 8 de mars de l'an 1691. Mais celui qui avait été chargé de porter ces deux pièces au comte de Schomberg fut arrêté et ensuite puni de mort. Ce mauvais succès n'empêcha pas les deux ministres des Cévennes de continuer leurs excès; on employa la voie des armes pour réduire les rebelles; leurs bandes furent bientôt dissipées et Vivens tué. On fit le procès à son cadavre qui fut jeté dans le feu.

Brousson, vivement affligé de cette perte, sortit de France une seconde fois. Il rentra dans le royaume, en 1697, par la Franche-Comté après avoir traversé l'Allemagne et la Suisse; mais voyant que la paix générale, qui fut publiée dans

cette année, était un obstacle à ses projets, et que le temps devenait par là peu propre à favoriser le soulèvement des Cévennes, il forma, l'année suivante, le dessein de se retirer dans les pays étrangers; mais il voulut, avant de se séparer encore une fois de sa patrie, aller visiter ses frères. Il se rendit d'abord à Orange; de là il prit la route du Bas-Languedoc, traversa les Cévennes, le Rouergue, le pays de Foix, la Bigorre et le Béarn. Son portrait avait été envoyé dans toutes les provinces, et c'est ce qui le fit reconnaître à Oleron près de Pau. Il fut transféré à la citadelle de Montpellier, où il fut jugé souverainement par l'intendant de Bâville et les officiers du présidial. Il avoua tous les complots qu'il avait formés contre le royaume; il fut condamné. Les religionnaires ne manquèrent pas cependant de le mettre au rang de leurs prophètes et de leurs martyrs, comme le prouve un écrit ayant pour titre *le glorieux martyre de M. Brousson*.

Malgré toutes les précautions qu'avait prises Louis XIV pour éteindre la religion protestante en France, elle ne laissa pas que de germer vivement dans le Vivarais et les Cévennes. Les assemblées publiques des Camisards, c'est ainsi qu'on les appelait, avaient commencé d'abord sous la direction du ministre Brousson en 1698; mais ces fanatiques, poursuivis avec les armes, furent obligés de fuir ou de se cacher. Le calme fut bientôt rétabli, mais pour peu de temps. La guerre qui se ralluma au sujet de l'élévation du duc d'Anjou sur le trône

d'Espagne, donna lieu aux mécontens de faire renaître les mêmes désordres. Comme les habitans des Cévennes conservaient toujours en secret l'esprit de rebellion, ce fut en 1700 qu'ils commencèrent de nouveau à lever le masque. Ils firent revivre l'usage des révélations et des prophéties ; ils prédisaient la destruction du papisme et le rétablissement de la religion prétendue réformée ; ils disaient que J. C. n'était pas venu pour apporter la paix, mais le glaive ; et ils exhortaient leurs assistans à brûler les églises, à massacrer les ecclésiastiques, qu'ils appelaient les persécuteurs des enfans de Dieu. Le soulèvement éclata, le 24 juillet 1702, par l'assassinat de l'abbé de Langlade du Caylar, qui faisait la mission depuis un mois avec deux autres ecclésiastiques et deux capucins. Cet événement arriva au Pont-de-Montvert, bourg situé dans les Cévennes. Le lendemain, dès la pointe du jour, ils allèrent dans les lieux du voisinage continuer leurs violences et leurs désordres ; ils massacrèrent tous les curés et les prêtres qui tombèrent sous leurs mains. Les troupes marchèrent aussitôt dans les Cévennes ; mais, à leur approche, les fanatiques se retirèrent au plus vîte ; les uns se jetèrent dans les bois, les autres retournèrent dans leurs maisons.

Pendant que tous ces mouvemens se passaient dans les Hautes-Cévennes, divers prédicans s'étaient répandus dans la Vaunage et y soufflaient la révolte et la sédition. Ce pays forme une plaine fertile et agréable entre Nismes et la mer, et qui,

de tout temps, fut la pépinière des réformés. On y forma facilement un soulèvement général, et les religionnaires eurent bientôt, par leurs enrôlemens, un parti considérable. Nismes ne fut point exempt de la contagion; elle y pénétra et se répandit avec célérité parmi le peuple. Uzès et le pays d'Uzès n'en furent pas non plus exempts. Les prédicans qui présidaient les diverses assemblées étaient tous, selon eux, prophètes et soldats; de ce nombre se trouvaient un nommé *Samuelet*, garçon meûnier, de Générac, près Nismes, qui se fit appeler *Saint-Paul; Abdias Maurel* dit *Catinat*, parce qu'il avait servi dans le régiment de ce nom, né au Caila; *Ravanel*, né à Malaigue, diocèse d'Uzès, et *Boucarut*, d'Aurillac. Ils firent plus de mal que tous les autres, et on les vit souvent reparaître sur la scène durant tous ces troubles.

Les assemblées croissaient chaque jour, malgré le soin qu'on prenait pour en empêcher le cours, et malgré tout le zèle et toute la vigilance des inspecteurs qu'on avait établis dans divers lieux pour veiller sur la conduite des nouveaux convertis. Ces inspecteurs même ne pouvaient guère agir avec trop d'exactitude sans s'exposer à une perte certaine; en voici une preuve bien particulière.

Il s'était tenu deux assemblées, l'une à Vauvert et l'autre dans le bois de Candiac, qui furent dé-couvertes par les soins d'un gentilhomme du pays, appelé *Calvière de Saint-Cosmes*, qu'on avait établi inspecteur dans la Vaunage. La plupart des protestans du pays avaient des armes chez eux, sous

prétexte d'aller à la chasse dans les marais; Saint-Cosmes les fit tous désarmer. Ce trait aigrit tellement les religionnaires contre lui, qu'ils résolurent de l'assassiner. En effet, le 2 août, revenant de Massillargues et se rendant à son château de Boissières, huit ou dix Camisards le suivirent de loin; ils furent aperçus dans le bois de Candiac par son cocher qui l'en avertit; mais, étant assuré qu'ils n'étaient point armés, il continua son chemin. Peu de temps après, ayant été obligé de sortir de sa chaise, quatre de ces scélérats se jetèrent sur lui, tandis que deux autres arrêtaient son cocher; ils lui écrasèrent la tête à coups de pierres et achevèrent de le tuer avec un de ses pistolets.

Parmi les prédicans de ces assemblées, commença à paraître *Jean Cavalier*, qui joua le principal personnage dans le cours de toutes les cruelles expéditions des religionnaires. Il n'y avait pas de moyens qu'ils n'employassent pour faire des prosélytes; l'or et les femmes furent ceux sur lesquels ils comptaient le plus. Un gentilhomme des environs de Nismes appelé *Alexandre Brueix de Puis-Marcé*, frère du baron de Saint-Chaptes, se jeta dans le parti des Camisards. Ce fut une jeune fille de ce dernier lieu qui l'entraîna dans cet abîme; elle était fort jolie et exerçait parmi les religionnaires l'emploi de prédicante et de prophétesse. *Puis-Marcé*, qui en était éperdument amoureux, la suivit et, à ses instances, se trouva à toutes les expéditions que firent les Camisards pendant quelques mois.

Cependant le comte de Broglie, lieutenant-général en Languedoc, ne cessait de parcourir le pays pour y poursuivre les rebelles. Il les rencontra dans un quartier appelé *Valdebanne*; il les fit attaquer par le capitaine Poul avec la moitié des dragons pour les charger, mais les religionnaires ne se déconcertèrent point; ils reçurent la charge du capitaine Poul et essuyèrent la décharge des dragons; après quoi ils en firent une si à propos, que toute la troupe s'en fut à la débandade. Les Camisards les suivirent pendant un demi-quart de lieue et criaient au comte de Breuil, en parlant de la mort du capitaine Poul qui avait été tué dans l'action: *voilà ta poule; nous l'avons plumée, tu n'as qu'à la manger*. Après cette action que les Camisards regardèrent comme une victoire considérable par la perte que les troupes du roi y firent du capitaine Poul, leur véritable fléau, ils firent investir et brûler le village de Poulz. On y mit le feu aux quatre coins, après avoir massacré tous ceux des habitans qui y tombèrent sous leurs mains. Après un pillage fort considérable, ils passèrent dans le Bas-Vivarais.

Il se tint dans ces temps une assemblée particulière, le dimanche des rameaux, dans un moulin situé sur un canal, au faubourg vis-à-vis la porte des Carmes. Cette assemblée fut découverte et bientôt dénoncée au maréchal de Montrevel, qui était alors à Nismes. Dans les temps plus heureux où l'esprit philosophique a pénétré jusque dans le cabinet des rois, où la vie des citoyens était

regardée comme le trésor de l'état, la dénonciation n'aurait eu pour tout fruit que le mépris que l'on doit à des délateurs; mais alors on suivait d'autres systèmes. Sur l'avis qui est donné au maréchal de Montrevel, il part de chez lui avec des dragons et marche droit au moulin. Au bruit de son arrivée, celui qui prêchait et deux ou trois assistans sautent par les fenêtres et veulent s'évader vers les jardins; ils y sont tués, à coups de fusil, par des soldats qui les y poursuivent. Le reste de l'assemblée veut essayer de fuir, mais des dragons ont le fusil en joue vers les fenêtres, et d'autres présentent la baïonnette au malheureux qui tentera l'issue de la porte. Cent cinquante personnes, qui se trouvaient ainsi renfermées, entourées de tous côtés par l'appareil de la mort, n'étaient presque toutes que des femmes, des enfans ou des vieillards. Le sexe et l'âge de ces infortunés, les cris douloureux qu'ils lançaient vers le ciel, les pleurs des enfans qui arrosaient le sein de leurs mères mourantes, un spectacle si touchant devait faire naître la pitié; mais le maréchal, croyant, sans doute, qu'il fallait faire un acte de sévérité marquée pour anéantir la révolte, fit apporter des torches et livra le moulin aux flammes. On voyait des corps à demi brûlés s'élancer, dans des tourbillons de feu et de fumée, sur le fer des soldats, et s'échapper du sein d'une mort horrible pour en recevoir une autre. De tant de malheureuses victimes, une seule avait été sauvée; c'était une jeune fille de dix-sept ans

dont un domestique du maréchal avait favorisé l'évasion. Le maréchal, informé de cet acte d'humanité, fait arrêter la fille et son valet. L'une est exécutée sur-le-champ, et sa mort est le dernier trait de cette scène abominable. Le domestique allait être aussi livré au bourreau, lorsqu'il en fut délivré par les prières des dames de miséricorde. Son maître cependant le chassa de la ville sur-le-champ. L'on assure que la colère du maréchal, en ce moment, était portée à un tel point, que, sans le gouverneur de Saudricourt, il allait faire tirer le canon de la citadelle. Une révolte était peut-être à craindre ; mais était-il prudent de hasarder un coup d'éclat ? Les catholiques, qui entendaient vêpres à la Cathédrale, furent effrayés des suites que pouvait occasionner la démarche du maréchal ; mais l'évêque Fléchier fit alors un digne usage de son pouvoir sur l'esprit du peuple. Si sa conduite avait toujours été imitée par les prêtres des deux partis, nous n'aurions pas à frémir de tant de malheurs. Il fit monter en chaire son grand-vicaire l'abbé de Beaujeu, qui prit pour texte de son discours ces paroles de Saint-Mathieu : *Quid timidi estis, modicæ fidei ?* Pourquoi craignez-vous, gens de peu de foi ? Par ce discours, chacun fut rassuré en se mettant sous la protection de Dieu.

Les rebelles ne cessaient pas de ravager tout le plat pays, et les anciens catholiques se voyaient tous les jours exposés à devenir leurs victimes, et à être immolés à leur fureur ; ce qui fit que ces der-

niers, lassés d'essuyer tant de maux, changèrent enfin leur patience en fureur. Ce fut alors qu'on les vit former, de leur propre mouvement, une milice qui contribua beaucoup à dissiper ce soulèvement. C'était une troupe de sept à huit cents jeunes gens, tous plein de cœur, qui ne brûlaient que du désir de venger sur les religionnaires les maux qu'ils en avaient soufferts jusqu'alors. Le maréchal de Montrevel en donna le commandement au sieur La Fayol, âgé de près de soixante ans, et qui, après s'être retiré du métier des armes, s'était fait ermite; il devint très-redoutable aux religionnaires; il les cherchait, de jour et de nuit, dans les bois, et les battit en plusieurs rencontres.

On n'entendait plus parler dans le pays que d'incendies et de meurtres exercés par les Camisards dans la Vaunage, sous la conduite de Cavalier. Il n'y eut rien de si cruel que les forfaits qu'ils commirent dans les villages d'Aubais et de Saturargues, deux villages de cette contrée-là, situés, le premier dans le diocèse de Nismes, et le dernier dans celui de Montpellier. Ils furent à Aubais, le 27 de ce mois, à l'entrée de la nuit. Là, ils allèrent forcer la maison d'un notaire du lieu, nommé *Chrétien*, bon catholique, qui s'était réfugié à Sommières avec sa famille, n'ayant laissé à Aubais qu'une jeune fille tout aimable, de trois ans, que quelques-uns de ses parens lui avaient demandée. Ils saisirent cette enfant, lui coupèrent les pieds et les mains à coups de hâche, et lui percèrent le dos avec une pique, au bout de laquelle ils la

promenèrent dans les rues du lieu; après quoi ils allumèrent un grand feu dans lequel ils la tinrent suspendue, et la firent brûler de tous les côtés jusqu'à ce qu'elle eût expiré. Ils jetèrent ensuite son corps dans le brasier. De là ils allèrent passer le Vidourle aux roches d'Aubais, et se rendirent à Saturargues sur les dix heures du soir; ils y éventrèrent plusieurs femmes enceintes, en arrachèrent les enfans, et, après avoir aussi éventré leurs maris, ils mirent ces enfans dans leur ventre. Ils jetèrent le mari, la femme et trois de leurs enfans sur un même lit, les percèrent de coups de poignard, et répandirent de l'huile bouillante sur leurs blessures. Ayant trouvé une femme qui était en travail d'enfant, leur *exterminateur* lui fendit le ventre avec un coutelas, en tira l'enfant et le lui mit sur le cou. Ils embrochèrent de jeunes enfans, et les firent aussitôt rôtir à de grands feux qu'ils avaient allumés en divers endroits du lieu. On y vit le fils du meûnier du moulin de Saint-Christol, âgé seulement de quatorze ans, faire ses coups d'essai dans les meurtres par les actions les plus inhumaines. Après avoir poignardé cinq à six personnes, il prit un petit enfant de quinze mois, et, le tenant par les pieds, il lui écrasa la tête contre les murs; enfin, on compte que, dans ce lieu seul, ils égorgèrent quatre-vingts personnes, et qu'ils en brûlèrent presque toutes les maisons.

Ils allèrent ensuite à Gallargues, dont ils brûlèrent l'église et la maison curiale, mais ils n'y commirent point de meurtres; ils crièrent seu-

lement dans les rues: *Montrevel brûle les Cévennes, et nous brûlons la plaine.* De là, ils vinrent aux environs de Nismes, où ils brûlèrent la métairie des Dominicains de cette ville, celle de Postoly, et celle du conseiller Maillan, situées toutes trois dans la plaine qui aboutit vers Saint-Gilles. Ils brûlèrent dans ce quartier l'église champêtre de Cieures, avec deux métairies qui en dépendaient, et de plus, la métairie de Signan qui appartenait au chapitre de Nismes, et qui est à trois quarts de lieue de la ville. Ils firent ce dernier incendie à trois heures après midi; ils égorgèrent en même temps le garde-chasse de Signan.

Ils allèrent encore, dans ce mois de septembre, à la Vernède, métairie qui appartenait à l'ordre de Malthe, sur les bords du Rhône. Le commandeur de Castelane, âgé de quatre-vingt-dix ans, s'y trouvait alors; il leur livra d'abord deux cents pistoles pour avoir la vie, et les fit boire et manger. Ils le firent sortir et le mirent à cheval, afin qu'il se retirât en quelque lieu de sureté; mais à peine eut-il fait cent pas de la maison, qu'ils le forcèrent à y revenir. Là, ils l'éventrèrent et l'écorchèrent à demi; puis ils brûlèrent la métairie d'un bout à l'autre. Ils en brûlèrent aussi une quantité d'autres qui sont sur la même ligne, le long du Rhône, et qui appartenaient, pour la plupart, à l'ordre de Malthe. Quand ils faisaient un incendie en un endroit, ils allaient en faire d'autres ailleurs par des dé-

tachemens de dix ou de douze hommes qu'ils y envoyaient en même temps.

Le mois d'octobre se passa ainsi en meurtres et en incendies, qu'ils continuèrent d'exercer dans la Vaunage et dans les environs de Nismes. L'état de cette province était triste et plein de troubles. Les religionnaires devenaient tous les jours plus furieux et leur troupe se multipliait et se grossissait à tous momens. Tout le pays se souleva et se joignit à eux. On eut beau les poursuivre, on n'eut pas assez de monde à leur opposer. Comme ils savaient mieux les chemins et qu'ils étaient maîtres de la campagne, ils recevaient de tous côtés des secours pour vivre et des avis pour se sauver; ils échappaient toujours et tuaient impunément les prêtres et les anciens catholiques dans les villages où ils en trouvaient, n'épargnant ni sexe ni âge, exerçant même sur eux des cruautés inouies. On n'osait sortir des villes sans escorte, et l'on tenait, même dans la ville, des discours séditieux qui marquaient que l'on n'y était en sureté que parce qu'on avait des troupes pour se garder. Dans la campagne, la frayeur était partout répandue; les églises étaient fermées, les prêtres fugitifs, l'exercice de la religion catholique aboli. Le maréchal de Montrevel se rendit dans les Cévennes avec le peu de troupes qu'il avait sous son commandement; il faisait abattre, jusqu'à une certaine hauteur, les murs des villes et des champs placés le long des routes. Pendant que le maréchal était à son expédition,

les religionnaires se rapprochèrent de Nismes, brûlèrent toutes les métairies dont les fermiers s'étaient retirés. Ils firent les mêmes ravages dans la plaine de Beaucaire, ainsi que dans un territoire de Nismes appellé *Védélen*.

Ces désordres réitérés, exercés aux portes de Nismes, obligèrent les habitans à prendre des précautions pour garantir leurs faubourgs. Les cadets de la croix, poussés à bout par les inhumanités des religionnaires, se réunirent de toutes parts pour venger leur perte commune; et malheureusement, dans ce temps, on vit un commandant, qui avait fait dresser des potences et des échafauds pour punir le crime et arrêter le brigandage, autoriser des jeunes gens catholiques à prendre les armes pour ravager les biens des protestans. Ces jeunes gens recevaient une solde imposée sur le corps des religionnaires. On vit aussi le pape Clément XI lancer la foudre du vatican sur cette contréé malheureuse. Du haut des tours de Nismes, on voyait des villages et des métairies embrasés. Les habitans de la campagne, chassés par les flammes, apportaient l'effroi dans la ville; les faubourgs étaient menacés; nul voyageur n'osait se mettre en route.

Le maréchal de Montrevel, qui devait bientôt céder sa place au maréchal de Villars, cherchait une action décisive qui pût dissiper les efforts de ces rebelles, et lui donner la gloire de les avoir soumis. Ayant appris, par ses espions, qu'il pourrait les joindre près de Nages, il envoya aussitôt

ordre à l'officier qui commandait à Lunel, de s'avancer avec ses soldats vers les rebelles et de les attaquer. Il partit de Sommières dans le même moment; il se mit en marche avec six compagnies de dragons, des Irlandais et tout ce qu'il avait pu rassembler de troupes. Il alla tout le long des coteaux de la Vaunage par Clarensac. Il fut à peine sur les hauteurs de Nages, qu'il entendit une fusillade assez près de lui. C'était l'officier de Lunel, nommé Granval, qui amusait les rebelles par de légères escarmouches afin de donner le temps au maréchal de le rejoindre. Celui-ci, après avoir pris connaissance de la position de l'ennemi, envoya, en toute hâte, toute son infanterie s'emparer du chemin qui mène de Nages au bois de Luix qui était leur retraite ordinaire. Par ces dispositions, Cavalier, surpris et attaqué de tous côtés, n'eut, ainsi que cette troupe, de salut que dans la fuite. La perte des Camisards fut considérable; la campagne était jonchée de morts. Les religionnaires perdirent dans cette action près de huit cents des leurs, parmi lesquels on trouva trois prophétesses dont deux étaient habillées de noir avec un crêpe chacune sur le visage, et une autre habillée de blanc. Le maréchal de Montrevel partit le lendemain pour la Guyenne.

Le maréchal de Villars, que le roi avait envoyé pour commander en Languedoc à la place du maréchal de Montrevel, arriva, dans ces heureuses conjonctures, à Beaucaire, le 20 avril 1704. Le lendemain il vint à Nismes, où il ne séjourna qu'un

jour. Les nouveaux convertis de cette ville lui rendirent visite en corps pour l'assurer de leur fidélité envers le roi, et lui offrir de marcher contre les rebelles, et de suivre les ordres qu'il voudrait leur donner. Le maréchal, qui jugeait déjà, par la connaissance qu'il avait prise de l'état présent de la révolte, qu'il était plus à propos d'employer la douceur que la sévérité pour ramener les séditieux, leur répondit qu'il ne doutait pas de la sincérité de leurs offres; mais que, si leur secours lui était nécessaire, il s'en servirait avec la même confiance qu'il aurait pu faire des anciens catholiques; que, cependant, il espérait de ramener les rebelles par la douceur, et qu'ils pouvaient publier partout qu'il offrait un pardon absolu à tous ceux qui se retireraient avec leurs armes dans leurs maisons, et dans l'espace de huit jours. C'était en effet le moyen le plus sûr pour parvenir à étouffer la rebellion. Quoiqu'il s'en trouvât quelques-uns parmi les Camisards qui ne brûlaient que du désir de continuer le carnage, le consistoire secret des protestans, qui les avait toujours soutenus par ses conseils et par ses secours, pensait alors d'une manière bien différente; il avait déjà député à la cour, pour cet objet, le baron d'Aigalliers, gentilhomme d'Uzès, nouveau converti très-zélé. Le maréchal de Villars lui avait donné rendez-vous à Lyon; il était venu avec lui jusqu'à Beaucaire, et il avait écouté avec plaisir un projet que ce gentilhomme avait formé pour ramener, par la voie

des protestans même, les Camisards à la soumission. Cependant, lorsque le maréchal fut arrivé dans le Languedoc, l'intendant Lamoignon et les officiers qui commandaient les troupes cherchèrent à donner de fausses couleurs aux vues de d'Aigalliers. Celui-ci ne s'en découragea pas et opposa un zèle patriotique aux bruits que l'on formait contre lui.

Cavalier fut le premier de tous qui céda aux sollicitations qu'on lui fit à ce sujet. Il eut une conférence avec le marquis de Lalande, lieutenant-général, dans une entrevue qui se fit sur le pont d'Avène, à une demi-lieue d'Alais. Cavalier remit un écrit signé de sa main, en forme de requête, qui contenait sa soumission. Ce paquet étant remis, d'Aigalliers fut encore chargé d'amener Cavalier à une conférence avec le maréchal. Il partit dans cette vue et il réussit. L'on sut bientôt à Nismes que Cavalier devait se rendre au jardin des Récolets pour y traiter avec le maréchal de Villars, et l'on vit partir les ôtages qu'on devait remettre à la troupe des rebelles. Un monde immense bordait les chemins par où Cavalier devait arriver. Le fanatisme et la curiosité avaient rassemblé tout le peuple de la contrée et fait sortir tous les habitans de la ville. C'est au milieu des cris et des acclamations de ce peuple innombrable, qu'arriva, pour traiter avec le plus illustre des généraux français ; un homme dont les premiers exploits avaient été les massacres et les pillages ; dont la puissance était accrue par la fourbe des

inspirés, et que l'on aurait vu périr, quelques jours auparavant, par la main des bourreaux, s'il avait été pris par les troupes du roi. Le maréchal de Villars attendait, comme on l'a déjà dit, ce chef des rebelles dans le jardin des Récolets. Cavalier, ayant trouvé à l'entrée du jardin la garde du maréchal qui bordait la haie, fit à l'instant ranger la sienne de l'autre côté. Cavalier fut très-gracieusemeut traité, et la conférence dura environ deux heures, dans laquelle, sans doute, on convint des articles du traité. Après cette entrevue, Cavalier, avec son lieutenant *Catinat* et son grand prophète, *Daniel Billard*, traversa l'Esplanade jusqu'au logis de la poste, où il fut se rafraîchir. Il alla ensuite voir le frère de Billard qui était jardinier, et partit pour rejoindre son escorte qui était à Saint-Césaire, toujours chantant des pseaumes, et suivi d'une foule de peuple dans laquelle il se trouvait des femmes idiotes qui baisaient le pan de son habit.

D'après ce qui avait été convenu entre le maréchal de Villars et Cavalier, ce chef des Camisards alla rejoindre à Tornac le gros de sa troupe; et là, suivi de Montgran, qui, l'escortant avec sa compagnie, lui faisait fournir tous les vivres et les autres choses nécessaires, il arriva à Calvisson, qui était le lieu où il devait rassembler toutes les troupes des révoltés, en attendant les derniers ordres de la cour.

Pendant le temps que Cavalier resta à Calvisson, il y eut un concours prodigieux de religionnaires

des environs. Le jour et la nuit se passaient en prières et en prédications, tantôt à la campagne, tantôt sur les masures du temple du lieu. L'on s'empressait d'aller recueillir la rosée du ciel, qui ne tombait, écrit un auteur protestant, que sur un point de la terre.

Le chevalier de Saint-Pierre revint de la cour avec des ordres pour terminer l'affaire de l'accommodement. Le roi accordait le pardon à Cavalier et à tous ceux des rebelles qui se soumettraient avec lui, approuvant tout ce que le maréchal et l'intendant avaient fait à ce sujet. M. de Villars fit venir Cavalier pour le lui apprendre; il lui remit en même temps un brevet de colonel, avec pouvoir de nommer aux emplois de son régiment qui devait aller servir en Espagne. On lui permit en outre de former une compagnie de chevaux, qu'il choisirait dans ses troupes. On s'était flatté de la soumission des autres chefs; Cavalier avait promis d'y faire tous ses efforts, et voyant que Ravanel était opposé à l'accommodement, il alla du côté d'Anduze s'aboucher avec Rolland pour l'engager à accepter les offres de pardon. Rolland fit remettre au maréchal une lettre qui contenait sans doute des propositions trop fières, puisqu'elles ne furent point acceptées. Par cette conduite, Rolland joua le rôle d'un homme qui veut, ou réunir sur lui tous les crédits de son parti, ou obtenir de l'autre les plus grandes faveurs. Cependant Cavalier s'en retourna à Calvisson à l'issue de la conférence; mais il y trouva

les choses bien changées. Ravanel, qui commandait sa troupe en son absence, l'avait indisposée contre lui; de sorte que, quand il déclara qu'il fallait se préparer à aller servir en Portugal, il eut à essuyer de ses gens les apostrophes les plus outrageantes. Furieux contre Ravanel et Catinat, qu'il soupçonnait, à juste titre, d'être les auteurs de ce soulèvement, il s'avança plusieurs fois contr'eux la canne levée ou le pistolet à la main; et sans les prophètes Moïse et Daniel, ces trois chefs se seraient battus avec l'acharnement de la fureur et de la vengeance. Cavalier eut enfin la douleur de voir sa troupe battre aux champs sous ses yeux; il voulut courir après elle et lui reprocher son ingratitude; mais vingt fusils mis en joue sur lui, l'arrêtèrent. En vain, par ces mots *qui m'aime me suive*, chercha-t-il à toucher des hommes qui lui étaient attachés par l'habitude de lui obéir; de douze cents hommes dont sa troupe était alors composée, il n'en put rassembler successivement que cent cinquante, avec lesquels il commença de lever son régiment.

On doit avouer que ce chef des rebelles, qui, sans jamais avoir servi, se trouva un grand général par le seul don de la nature; ce Camisard, qui osa une fois punir le crime en présence d'une troupe féroce laquelle ne subsistait que par des crimes semblables; ce paysan grossier, qui, admis, à vingt ans, dans la société de gens bien élevés, en prit les mœurs et s'en fit aimer et

estimer; cet homme, qui, accoutumé à une vie tumultueuse, ne pouvant être justement énorgueilli de ses succès, eut assez de philosophie naturelle pour jouir, pendant trente-cinq ans, d'une vie tranquille et privée, me paraît un des plus rares caractère que l'histoire nous ait transmis.

Le maréchal de Villars, en détachant Cavalier du parti, avait cru couper le mal dans sa racine; mais la résistance des autres chefs dans la révolte, lui fit reprendre les armes et poursuivre, dans tous les coins des Cévennes et du plat pays, ceux d'entre les rebelles qui persistaient dans la sédition. Les Camisards recommencèrent leurs horreurs; on leur répondit par celles des Cadets de la Croix, et le maréchal, justement irrité, poursuivit les rebelles par le fer et par le feu.

Il se tramait en secret de nouveaux complots plus funestes et plus dangereux pour l'état que ceux qui avaient précédé. Les Camisards recevaient tous les jours, des pays étrangers, des lettres pleines d'exhortations et de grandes promesses. Le chevalier de Rohan s'empara, avec ses galères, de deux tartanes qui faisaient partie d'une flotte, composée de deux frégates et d'un autre bâtiment, que les alliés envoyaient au secours des révoltés. Il y avait dix mille fusils sur les frégates; et le débarquement devait se faire *au Gros* d'Aigues-mortes; mais la prise du chevalier de Rohan et la dispersion de la flotte par la tempête, sauva le Languedoc des dangers qui le menaçaient.

Par les forces que les rebelles employaient encore,

on sentait combien ils auraient été redoutables si le débarquement avait eu lieu. On se servait cependant de tous les moyens propres à les affaiblir et à les détruire. Leurs têtes étaient mises à prix; on corrompait leurs amis. Cent louis sont proposés à un jeune homme d'Uzès, nommé *Malarte*, pour livrer Rolland, dont il avait la confiance. Il cède à cette amorce; et un jour que le chef Camisard se trouve au château de Castelnau, il le dénonce à M. de Parate qui commandait à Uzès. Sur-le-champ de Parate fait partir des dragons et plusieurs officiers de sa garnison, qui se rendent à Castelnau avec une diligence incroyable. Rolland, surpris, s'adosse contre un arbre et défie encore le nombre qui l'environne, lorsqu'un dragon, nommé *Soubeiran*, le renverse mort d'un coup de fusil. Mallié, Grimaud, Coutereau, Guérin et Carpal, qui étaient officiers sous lui, sont saisis vifs et amenés à Nismes avec le corps de leur général. On y instruisit bientôt leurs procès. La mémoire de Rolland fut traitée par le présidial comme celle d'un brigand; son corps fut traîné sur la claie et ensuite livré aux flammes. Les cinq officiers expirèrent sur la roue des scélérats.

La mort de Rolland semblait être le signal de la destruction du parti des mécontens. L'on apprenait que trois de leurs magasins avaient été découverts et enlevés, et que Catinat avait reçu un échec; mais, en même temps, ces rebelles, près de leur ruine, agissaient comme des désespérés. Ils ne voulaient entendre aucune proposition, et Joanni

fit fusiller ceux qu'on envoya pour traiter avec lui. D'Aigalliers s'employa encore inutilement, et ne retira d'autre fruit de ses peines que le désagrément de n'avoir pu réussir dans son projet, et d'essuyer en même temps les disgraces de la cour. Quoique l'histoire de ce gentilhomme soit étrangère au sujet que l'on traite, il a joué un rôle assez intéressant pour qu'on parle de la suite de ses malheurs. Après avoir été exilé du royaume, il voulut revenir en France; il fut arrêté et conduit au château de Loches, d'où s'échappant, après avoir détaché un barreau de la fenêtre, et avoir tué avec ce barreau la première sentinelle, il fut tué par un autre soldat qui était aussi en faction.

La guerre des Cévennes n'était plus cependant que les dernières étincelles d'un feu qui était prêt à s'éteindre. Les alliés, qui avaient intérêt de l'attiser, adoptèrent le projet du marquis de Marmont et de l'abbé de la Bourlie. La conjuration fut tramée avec tout le secret possible. L'on devait mettre le feu au grenier à foin de l'intendance, et profiter de ce moment de désordre pour tirer un coup de fusil à l'intendant de Bâville, tandis que d'autres gens de résolution enleveraient le maréchal de Berwik qui avait succédé au maréchal de Villars. Au moment où tout allait éclater, tout fut découvert par un prisonnier fanatique qui se confia à son confesseur. L'on fouilla les maisons de Montpellier où l'on soupçonna des étrangers. On en trouva qui, à leur contenance et à leur résistance, parurent être des conjurés; on les arrêta,

et l'on promit la vie sauve à l'un d'entr'eux nommé *Jean-Louis* et dit le *Génevois*, à condition qu'il enseignerait la retraite des principaux complices. Le *Génevois* accepta les conditions. On le remit sur-le-champ entre les mains du lieutenant de prévôt pour le conduire à Nismes. Arrivé dans cette ville, M. de Sandricourt le fit promener dans les rues, gardé à vue, pour qu'il indiquât la maison où s'étaient renfermés les chefs, et, d'après sa dénonciation, on fit, pendant la nuit, investir le quartier Sainte-Eugénie. De l'Estrade, major du Fort, se glissa dans la maison d'Alizon, marchand de soie, que le *Génevois* avait désignée; il y entendit, dans une chambre, quelqu'un qui disait : *je vous réponds que, dans trois semaines, le Languedoc ni le Dauphiné ne seront plus au roi. L'on me cherche partout, je suis ici, et ne crains rien.* Aussitôt, ne doutant plus que ces paroles ne partissent des conjurés, il entre, l'épée à la main, suivi de ses soldats, trouve et fait saisir *Ravanel*, *Jonquet* et *Vilas*, les trois principaux chefs du parti.

Jamais l'alarme ne fut si grande dans Nismes. L'on arrêta nombre de personnes d'après les indications du *Génevois*, et l'innocent tremblait d'être confondu avec le coupable. *Catinat*, qui s'était caché dans la ville, et qui, à juste raison, craignait aussi d'être découvert, pensant qu'il n'y avait plus de salut pour lui que dans une évasion prompte, voulut la tenter; mais, arrêté sur sa mauvaise mine, en sortant de la porte Saint-Antoine, on le conduisit au corps-de-garde, où, lorsqu'on lui demandait

son nom, il fut reconnu par une femme qui s'écria : *c'est Catinat. Catinat*, conduit à M. de Berwik, osa se propóser en échange du maréchal de Tallard, alors prisonnier en Angleterre, et ajouta qu'on ferait subir à ce général le même traitement qu'il éprouverait en France.

Le procès de ces quatre chefs fut bientôt instruit et jugé. *Ravanel* et *Catinat* furent condamnés à être brûlés vifs ; *Jonquet* à être rompu et ensuite jeté dans le bûcher, et *Vilas* seulement à la roue. *Ravanel* soutint son supplice avec un héroïsme étonnant ; il souffrit toutes les tortures sans qu'il fût possible de lui arracher un seul mot ; il chanta des pseaumes dans le bûcher jusqu'à ce que les flammes lui eussent étouffé la voix. Combien les hommes peuvent être trompés par les apparences ! voilà un brigand qui meurt avec la vertu d'un martyr. *Catinat* ne démentit point son caractère de scélérat ; il poussait des hurlemens affreux, et mourut en mordant *Ravanel* à l'épaule.

Les lettres de grâce du soldat *Génevois* qui avait rendu un si grand service par ses indications, arrivèrent au mois de juillet de la même année 1705. Il fut aussitôt élargi des prisons où il avait été jusqu'alors détenu. Cependant, comme il était déserteur du régiment de Courten suisse, le colonel de ce nom le fit arrêter au sortir de sa prison, et il assembla le conseil de guerre qui le condamna à mort. La sentence en fut prononcée ; et on le conduisit au lieu du supplice. Mais le colonel suisse, qui avait voulu faire voir toute la pleine

puissance qu'il avait de juger et d'absoudre ses soldats, dit, à haute voix, que, quoiqu'il eût l'autorité de faire punir ce déserteur, il révoquait néanmoins la sentence qu'il avait prononcée contre lui, à cause du service qu'il avait rendu à la France, et lui donnait la vie, la liberté et son congé.

Les troubles et les incursions des fanatiques eurent à peine cessé dans les plaines de Nismes, qu'on y fit revivre les monumens de la religion catholique, qu'ils avaient partout si obstinément abattus. On érigea, dès les premiers mois de la même année, une croix sur le côteau de Saint-Gervasi. Cette croix passa bientôt pour être miraculeuse. Les processions y abordèrent de toutes parts; on publiait déjà des choses extraordinaires; les malades y accouraient en foule. Cependant l'évêque Fléchier jugea qu'il était nécessaire d'examiner les mouvemens de cette dévotion, de la régler, de retrancher tout ce qui pourrait s'y glisser d'abusif et d'irrégulier. Dans ces vues, il adressa, sur ce sujet, une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse, qui est remplie de solides instructions (*voyez pièces justificatives*, *n.*° 11). Voyant cependant qu'une foule de peuple obsédait continuellement le berger qui avait planté cette croix, et craignant que ce rassemblement n'eût des suites fâcheuses, il fit venir cet homme, il lui parla avec douceur, lui fit sentir que, quoique son intention fût sainte et pieuse, il serait plus agréable à Dieu s'il cédait aux circonstances que sa piété avait fait

naître. Il l'engagea donc à sortir de la ville et à quitter le pays afin que sa présence n'eût pas de fâcheux effets. Il le fit sortir, sur le soir, par la porte de derrière de l'Évêché, et dès-lors tous ces mouvemens tumultueux cessèrent.

La guerre des Cévennes eut la fin qu'elle devait avoir. L'humanité rentra enfin dans ses droits; les chrétiens redevinrent hommes. Le peuple protestant se renfermait chez lui, ou allait à des assemblées qui, par leur décence, ne donnaient plus d'ombrage au gouvernement. C'est dans cet esprit de bienfaisance qu'inspire toujours la religion, qu'alarmé pour son peuple sur la domination que souffraient journellement les eaux d'où dépendent toutes les fabriques de Nismes, et dans la vue de fournir un moyen de vivre à une foule d'ouvriers à qui, par le malheur des temps, il n'en restait aucun, l'évêque Fléchier fit commencer les travaux de la Fontaine.

Après l'état violent et contraint dans lequel nous avons laissé la ville, à la suite de la guerre des Camisards, on est sans doute curieux de connaître celui où elle se trouvait depuis ce temps. La soumission des protestans aux ordres du roi, et la consternation que les derniers troubles avaient laissée dans tous les cœurs, avaient ramené la tranquillité. Il se tenait cependant toujours des assemblées secrètes; mais c'était avec tant de circonspection, et dans des lieux si écartés, que le gouvernement, n'en étant presque point instruit, n'en pouvait prendre de l'ombrage. Ce ne fut qu'en

1743 que les ministres, croyant sans doute s'apercevoir que l'esprit de tolérance commençait à percer dans le ministère, se hasardèrent à se rapprocher des villes, et à apporter leurs secours évangéliques à ceux qui n'avaient pas la force de les aller chercher dans des lieux écartés. On se hasarda même à rendre ces assemblées publiques, dans l'intention de dissiper, par le ton de décence et l'esprit de patriotisme qui y régnaient, les soupçons injurieux que l'on formait contr'elles. On vit alors, ce qui devait nécessairement arriver, d'un côté, des gens, persuadés de la vérité et de la bonté de leur cause, qui, se jugeant par le sentiment de leur conscience, ne gardèrent plus de ménagemens, et qui, s'en fiant à la bonté du roi, pensèrent que des mariages faits au désert, qui donneraient à l'état des enfans braves et vertueux, feraient aussi bien la gloire de son règne que ceux qui seraient bénis par un prêtre. D'un autre côté, on vit le clergé, alarmé des conséquences de ces nouvelles assemblées, en porter ses plaintes aux pieds du trône. On vit, en même temps, le ministère donner des ordres toujours trop rigoureusement exécutés parce qu'ils fortifiaient la domination des maîtres subalternes; et l'on était dans cette circonstance critique, lorsque le marquis de Peauni passa dans cette province. Paul Rabaud, ministre protestant, de Nismes, se hasarda d'aller, lui troisième, présenter au ministre d'état, sur le chemin de Montpellier, entre Coudognan et Uchau, une requête dont il était chargé, et se retira

aussitôt. Elle ne produisit pas sur-le-champ l'effet que l'on attendait; car, en 1766, de nouvelles recherches furent faites contre les mariés et baptisés au désert, ce qui donna lieu à un ouvrage intitulé : *Très-humble et très-respectueuse requête des protestans de la Province du Languedoc au roi*. Depuis l'époque de cette nouvelle requête, les protestans ont vécu avec plus de tranquillité.

Les lettres ont reparu avec éclat par le rétablissement de l'académie en 1752. On a vu, par tout ce que j'ai rapporté de ces tragiques années, que le pays avait été jeté dans le plus grand effroi et la plus grande confusion. Les muses s'en étaient ressenties, et les académiciens qui les cultivaient étaient depuis restés dispersés, désoccupés et sans exercice. Il était réservé à un petit nombre de gens d'esprit de refonder cette institution. Quatre ou cinq jeunes littérateurs s'assemblèrent d'abord sous le nom d'*école littéraire*; leur société augmentant par le concours de leurs amis, ils prirent le titre de société littéraire qu'ils quittèrent encore pour celui d'*académie*, quand ils eurent fait un plus grand nombre de réceptions.

Les catholiques ne cessaient de témoigner aux protestans de Nismes des sentimens pleins de loyauté, et aucun nuage n'avait encore troublé leur union, lorsque l'assemblée nationale décréta l'admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires. Les catholiques applaudirent avec transport au décret qui leur associait, dans la carrière de l'honneur et de l'administration commune,

des citoyens qu'ils n'avaient jamais cessé de regarder comme leurs frères. Si cette loi eût été reçue par les protestans avec la modestie et la reconnaissance qu'elle devait raisonnablement leur inspirer, la paix et l'union eût habité toujours dans la ville de Nismes; mais à peine virent-ils s'ouvrir les barrières qui, jusqu'alors, les avaient éloignés des charges publiques, qu'ils manifestèrent le désir de les envahir toutes, et de se dédommager par là des privations qu'ils avaient si long-temps supportées.

La milice nationale est-elle à peine levée que le nombre des protestans y excède celui des catholiques; c'est aux premiers surtout que les grades de capitaines et de lieutenans sont déférés. Cette légion était soumise à la surveillance d'un comité permanent, composé des anciens municipaux, de quelques notables et des capitaines de chaque compagnie. La majorité, dans cette assemblée, fut encore pour les protestans.

Il fallut créer un état-major. La voix publique désigne pour colonel le baron de la Baulme, avantageusement connu par l'austérité de ses principes et par ses connaissances militaires; mais il était noble et catholique, il fut rejeté par le consistoire. On lui préféra M. de Baguet, vieillard *protestant;* on lui adjoignit pour lieutenant-colonel un *protestant;* un major, catholique il est vrai, mais marié à une *protestante* et dévoué au parti; enfin, un aide-major *protestant*, nommé *Jourdan*, l'homme le plus fougueux que la secte puisse mettre en

action pour exhaler ce que le fanatisme a de plus noir contre les nobles, les prêtres et tous les catholiques en général. On voyait cet aide-major, dans les cafés, sur les places publiques, insulter les citoyens les plus honnêtes et les plus dignes d'être révérés.

Tant de manœuvres de la part des protestans auraient dû ouvrir les yeux des catholiques; mais, trop francs et trop confians, ils ne s'apercevaient même pas de l'ardeur avec laquelle les protestans s'emparaient de toutes les places. La défiance est rarement la compagne de la bonne foi.

Les éclats indiscrets des protestans indisposèrent enfin les catholiques, et firent naître en eux l'esprit de rivalité. Ils sentirent qu'il était nécessaire de s'occuper aux entreprises d'un parti qui devenait tous les jours plus puissant; ils formèrent plusieurs compagnies de gardes nationales catholiques. Les protestans ne se rebutèrent pas; ils séduisirent le commandant de la citadelle en le faisant nommer colonel de la légion. Il se montra digne d'un pareil choix. En vain les compagnies catholiques demandèrent à être armées, le commandant multiplia les refus et les délais.

Mais il fallait mettre tout-à-fait les catholiques hors d'état de résister aux attaques qu'on leur préparait. C'est alors que l'argent et tous les moyens de séduction furent employés pour corrompre les soldats du régiment de Guienne alors en garnison à Nismes. Ils étaient choisis pour favoriser et

même exécuter les massacres prémédités le 2 et le 5 mai : « journées trop mémorables, dit le » procureur de la commune au conseil général » assemblé, où l'on vit des citoyens sans défense, » attaqués par des hommes armés ; la sûreté » publique violée, le sang répandu, la crainte » et la consternation peintes sur tous les fronts ; » le flambeau de la guerre civile allumé dans » la cité. Tous les soins ont été employés à » connaître les projets et les machinations des » auteurs de ces désordres qui devaient avoir » des suites terribles.

« Rendre suspects des citoyens respectables, » en les désignant par des noms odieux ; les » dénoncer aux soldats du régiment de Guienne » comme coupables d'avoir travaillé à faire enlever » aux troupes du roi l'augmentation de paie que » l'équité leur a accordée ;

« Engager un petit nombre de bas-officiers et de » soldats du même régiment à arracher des » cocardes blanches que certains légionnaires » n'avaient jamais quittées ; les séduire par l'appât » de l'or ; les disposer, par des liqueurs, à se » livrer, le sabre à la main, à cette violence ;

« Aposter, sur le local destiné à devenir le » théâtre sanglant de l'action, des gens, pour » semer de l'argent aux soldats, et les exciter » au massacre, en leur promettant des renforts ;

« Préparer des forces pour les joindre aux soldats » qui auraient commencé le carnage ;

« Solliciter et obtenir des secours étrangers
» pour consommer cet abominable complot ;

« Tel est, en substance, l'effrayant tableau que
» présentent les preuves requises, et l'aveu de
» quelques coupables.

« Au moment où l'action fut engagée, on
» tâcha d'attirer le régiment dans la querelle,
» en invitant les soldats à sortir des casernes
» et de la citadelle pour voler au secours de leurs
» camarades, et les rendre ainsi complices, à
» leur insu, du massacre projeté.

« Des conspirateurs, postés dans les environs,
» et armés, attendaient l'instant favorable pour
» se mettre parmi eux, et envelopper dans le
» massacre tous ceux dont ils voulaient se défaire.

« Trois compagnies de protestans, savoir, celle
» de *Lacoste*, de *Roux-Amphoux*, de *Verdier*,
» parurent sur le Cours, croyant que les soldats
» de la citadelle et des casernes viendraient au
» secours et qu'ils se mêleraient du massacre,
» sans en connaître le motif secret. Heureusement,
» les officiers, qui connurent le piége qu'on
» tendait à leurs soldats, les empêchèrent de
» sortir, parvinrent, par leurs prières, à leur faire
» mettre bas les armes, et prévinrent de plus
» grands malheurs.

« Comptant sur des secours étrangers sollicités
» et promis, ils auraient sans doute porté leurs
» excès plus loin, si la vigilance des officiers
» municipaux et la prudence de MM. les officiers

» du régiment de Guienne n'avaient pas arrêté
» les progrès de l'insurection. »

Le 3 mai, une émeute éclata sur la place des Récolets; elle alarma les citoyens, et les officiers municipaux s'y étant transportés pour faire cesser le désordre, un particulier tira deux coups de pistolet sur le groupe où ils étaient, et c'est dans ce moment terrible que, près de l'hôtel-de-ville, un scélérat ne cessa de crier *c'est le moment de couper la tête du maire.* Ah! sans doute, les protestans auraient alors assouvi leur rage et fait ce qu'ils ont fait depuis, si le courage et l'humanité n'avait porté les officiers municipaux sur le lieu de la scène. Quelque grand que soit le danger, rien ne les arrête; ils volent. Le baron de Marguerittes, animé de ce zèle héroïque qui en impose toujours, environné de ses vertus, s'élance au milieu des combattans. A son aspect, les bras du peuple irrité demeurent immobiles. C'est ainsi que les protestans préludaient aux scènes sanglantes du 13 juin et jours suivans.

Les officiers municipaux sollicitèrent, à cette époque, des armes plus fortement que jamais; les catholiques ne devaient plus trouver de difficultés dans leur demande. L'ordre fut en effet donné de délivrer les fusils de la citadelle; mais, par la modération imprudente des uns et l'ambition déplacée des autres, les officiers municipaux en firent différer l'exécution jusqu'après la tenue de l'assemblée électorale. Les protestans voulaient, à quelque prix que ce fût, dominer dans cette

assemblée; ils mirent tous les moyens imaginables en pratique pour que cette réunion se tînt à Alais. ou à Beaucaire, où ils se flattaient de violenter impunément les électeurs. Les protestans, n'ayant pu y parvenir, formèrent un camp à Boissières pour protéger, disaient-ils, cette assemblée. En se réservant exclusivement la force des armes, ils préparèrent ainsi la liberté des suffrages.

Les protestans avaient formé une compagnie de dragons qui s'était d'abord destinée à faire le service extérieur de la ville et à protéger les campagnes; mais, comme la vanité avait eu plus de part à cet établissement que le patriotisme, ils ne montaient plus à cheval que pour faire, en plein jour, des patrouilles dans la ville, pour faire admirer leur belle tenue, le brillant de leur armure, et promener le luxe le plus insolent au sein de la misère la plus affreuse, en insultant lâchement la pauvreté des cultivateurs, qu'ils appelaient par dérision *Cébés*, parce qu'ils ne mangeaient que des oignons.

Les protestans forcèrent la municipalité d'ordonner que les patrouilles ne seraient faites que par les dragons et par le régiment de Guienne. C'est avec regret que l'on prononce le nom d'un régiment français pour parler d'autre chose que de sa bravoure et de sa fidélité.

Quelques jours après l'affaire du 2 mai, un grenadier, qui depuis est mort de ses blessures, disait, à l'Hôtel-Dieu, *qu'il était bien cruel pour lui d'être estropié le reste de ses jours pour douze misérables francs*. Peu de jours avant sa fin, il disait : *Je serai*

estropié, mais je suis tranquille sur mon sort; on m'a promis six cents francs de rente viagère.

L'assemblée électorale fut telle qu'elle devait être avec les préparatifs des protestans. Elle avait deux objets : la formation des départemens et celle des districts. La violence la plus caractérisée avait dominé dans les délibérations. Les sentinelles postées aux avenues de la salle avaient ordre de laisser entrer tous les étrangers qui se présentaient, auxquels on avait donné les marques distinctives des membres du club; et, comme toutes les questions portées à l'assemblée s'y décidaient par assis et levé, malgré la réclamation des catholiques qui demandaient l'appel nominal, il arriva que des intrus, joints aux protestans et à leurs associés, firent toujours pencher la balance en leur faveur. Ce fait est prouvé par l'attestation du sieur Bosquier, officier de garde, qui dénonça plusieurs étrangers qui se mêlaient dans la salle avec les protestans, et qui avaient soin de se lever lors de la décision.

Les contestations entre les catholiques et les protestans, pour le renouvellement de l'état-major de la légion de Nismes, furent envoyées par la municipalité à la décision de l'assemblée nationale. Pendant ce temps-là, Rabaut-Saint-Étienne écrivait à son père qu'*il était temps d'éclater, et que, plus ou moins, il fallait répandre du sang.*

Cependant le complot le plus épouvantable et le plus noir se tramait dans les ténèbres et le silence. Le jour destiné à éclairer les forfaits les plus exé-

crables s'avançait. Les chefs des contrées protestantes étaient prévenus ; ils connaissaient le jour et l'instant où devait commencer le carnage ; leur antique férocité avait redoublé ; ils comptaient déjà les victimes de leur monstrueuse barbarie, et ils savouraient d'avance l'infernal plaisir de s'abreuver du sang des malheureux catholiques.

Ce moment affreux arriva. Le dimanche, 13 juin, les dragons, extraordinairement assemblés à l'Évêché, retinrent un légionnaire catholique qui avait eu l'imprudente curiosité de pénétrer jusqu'à eux ; et, pour légitimer son arrestation, ils déclarèrent qu'il était porteur d'un billet menaçant, mais qu'il leur a été impossible d'exhiber malgré des réquisitions faites à ce sujet. Inquiets sur son sort, ses camarades se présentèrent pour le réclamer ; ils essuyèrent un refus ; ils insistèrent, on les repoussa, et ces débats se terminèrent par une décharge de mousqueterie, qui en étendit sept sur la place et mit les autres en fuite.

O crime ! ô comble de lâcheté ! les légionnaires catholiques étaient désarmés, et ces abominables scélérats les immolaient. Les voilà donc ces *patriotes* de Nismes ! ils viennent de se montrer dans toute leur perfide noirceur, et leur premier exploit fut un forfait exécrable.

Au premier bruit de l'assassinat commis sur leurs frères d'armes, quelques légionnaires catholiques, la plupart sans armes, accoururent pour les venger. De leur côté, les protestans, prévenus et armés à l'avance, volèrent au secours des dragons ; les furies secouent leurs torches funèbres ; le fer et le feu

brillent de toutes parts, et les deux partis s'égorgent impitoyablement dans les rues.

Dès le premier instant, les officiers municipaux furent dispersés, et la plupart proscrits; ils coururent les plus grands dangers en se rendant à la Maison-Commune : deux ou trois seulement purent s'y rassembler. L'abbé de Belmont était parmi eux; une compagnie protestante le força à promener avec elle le drapeau rouge dans la ville, et, sans respect pour son caractère, sans égard pour le mauvais état de sa santé, elle le maltraita, elle l'accabla des plus indignes outrages. Les catholiques frémissaient de voir l'officier municipal entre les mains des barbares, qui prenaient plaisir à le maltraiter, et l'appareil de la loi au pouvoir de ces coupables infracteurs. Ils fondèrent sur eux, et, quoiqu'en nombre bien inférieur, ils les dispersèrent, s'emparèrent du drapeau, et furent l'arborer au haut d'une tour du sieur Froment, située sur les remparts de la ville. La nuit sépare les combattans.

Il ne s'agissait encore que d'une affaire particulière entre quelques légionnaires catholiques et protestans, et l'on ne comptait pas trois compagnies catholiques qui y eussent pris part; les autres, au nombre de quinze, n'avaient pas même tenté d'aller s'armer chez leurs capitaines. Toutes les compagnies protestantes, au contraire, se trouvaient sur pied; elles étaient soutenues des soldats de Guienne; elles s'emparèrent de tous les postes, de toutes les rues, et principalement de celle du sieur Froment, chez lequel étaient renfermés des

légionnaires, qui préférèrent y passer la nuit; plutôt que d'aller affronter une armée d'ennemis, pour se rendre dans leurs maisons.

Cependant les sieurs *Descombiès* et *Froment*, deux de leurs capitaines, avaient, au premier coup de fusil tiré, dépêché un exprès à Montpellier, auprès de M. de Bouzols, commandant de la province, pour lui annoncer les troubles de la ville. Cette démarche sage et prudente leur attira, de la part des sanguinaires protestans, la qualification de *chefs de la conspiration*. Ainsi on voua à la proscription ceux que l'humanité conduisit, et qui se hâtèrent, avant toute effusion de sang, de recourir à l'autorité légitime, pour demander, non des secours et des renforts qui vinssent les aider à égorger les protestans, mais un régiment étranger, impartial et point corrompu, qui ne favorisât personne, en imposât à tous, prévînt le massacre et forcât les deux partis rivaux à la paix.

L'exprès partit chargé de deux lettres adressées à M. de Bouzols. Il tomba au pouvoir d'un parti protestant qui l'arrêta et le dépouilla. Le paquet fut ouvert, et bientôt ces deux missives furent imprimées à la suite de leurs relations, comme des pièces de conviction très-probantes. On peut juger, d'après cela, quelles devaient être les procédures secrètes de cette cabale infernale qui fondait ses accusations publiques sur des actes favorables à la justification des accusés.

Mais pourquoi les lettres à M. de Bouzols furent-elles interceptées? pourquoi s'opposa-t-on à ce que

des troupes de ligne vinssent préserver la ville des derniers malheurs ? La suite de ce triste récit l'apprendra.

La nuit du dimanche au lundi était marquée par les protestans pour assouvir leur barbarie. Des cohortes formidables s'avancèrent vers Nismes de la Vaunage, de la Gardonnenque et des Cévennes. Ce ne sont point des troupes impartiales ni des légions amies et conciliatrices qu'ils appelèrent dans les murs de leur cité ; ce n'est ni des villes et villages voisins, ni des habitans de la côte du Rhône qu'ils invoquèrent l'assistance : on connaissait, il est vrai, leur zèle pour la révolution, mais ils étaient catholiques ; c'est dans les contrées protestantes qu'ils recrutèrent leur armée ; et déjà, le lundi, au soleil levant, elle était rangée en bataille sur l'Esplanade, forte de quinze à vingt mille hommes, dont l'air farouche et le costume sinistre annonçaient de vrais brigands que l'espoir du butin a fait sortir de leurs cavernes.

Maintenant, si l'on considère l'arrivée de ces monstres, en si grand nombre, venus de dix à douze lieues pour se réunir à Nismes, à point nommé, le lundi matin à la pointe du jour, on ne peut douter un instant de leur horrible complot et de leur dessein bien réfléchi, bien combiné, d'exterminer les catholiques !

Ils étaient campés et d'un moment à l'autre renforcés par des hordes que vomissaient de toutes parts les Cévennes, la Vaunage et la Gardonnenque ; leurs frères de Nismes se joignirent à

eux ; ils s'embrassèrent, et bientôt ils furent donner le signal de l'attaque; mais, avant tout, ils s'emparèrent des avenues, distribuèrent de nombreux corps-de-garde dans toutes les rues, pour contenir les compagnies catholiques qui voudraient tenter de se réunir; et, maîtres absolus de la ville et des avenues, ils se livrèrent en pleine sécurité à toutes les horreurs du carnage. Ce n'était pas un combat où des forces égales se disputaient le terrain; les infortunés catholiques, désunis, désarmés chez leurs capitaines, privés de tout moyen de défense, recevaient la mort dans les rues s'ils osaient s'y montrer, ou étaient réduits à l'attendre dans leurs maisons. Ceux qui étaient assiégés dans la tour du sieur Froment firent seuls bonne contenance, et résistèrent à ce nombre incalculable d'ennemis dont ils bravèrent le feu avec un courage héroïque.

Tandis que, de ce seul côté, quarante-cinq hommes soutenaient l'effort d'une armée entière, le reste de la ville était livré au pillage et à la désolation. Ces brigands, moins accourus pour combattre que pour voler, portaient partout le ravage et la destruction. Les maisons religieuses surtout offrirent un accès facile et sûr à la rapine, et d'ailleurs un des points principaux de leur affreuse mission c'était de détruire les religieux. On va voir avec quelle férocité ils s'en acquittèrent.

Les Capucins sont les premiers assaillis. Enfermés dans leur sanctuaire, ils adressaient au ciel des vœux ardens pour le retour de la paix. Au signal convenu, les portes de l'asile sacré sont forcées;

les brigands se répandent dans le lieu saint, cherchant de tous côtés des victimes. Un scélérat s'avance de l'autel; un religieux, les mains étendues, le pressait contre son sein; le monstre l'aperçoit; à cette vue sa rage redouble; le caractère majestueux d'un ministre de la divinité ne lui en impose pas; il s'avance, ou plutôt il se précipite; le vénérable cénobite se retourne, et lui dit : *Mon ami, donnez-moi le temps d'achever ma prière, vous m'immo-molerez ensuite si tel est votre dessein.* A ces mots, le barbare est interdit, il demeure immobile; mais bientôt, reprenant sa férocité, il tire sa montre et lui dit : *Je te donne cinq minutes*; elles sont bientôt écoulées; le monstre s'élance sur l'homme sacré, le frappe du fer meurtrier; son sang coule sur l'autel, et son ame s'élève vers la divinité.

Après avoir ensanglanté l'autel, on sabre un crucifix, on pille les vases sacrés du sacerdoce; Ces tigres se répandent dans le couvent. Tout y est entièrement dévasté; les plus précieux effets du temple sont enlevés; la voûte de l'édifice et la chapelle de la Vierge essuient une grêle de balles. Les monstres ne s'en tiennent pas au pillage et à la dévastation; tous les religieux qui tombent sous leurs mains sont massacrés. *Le père Benoît, le frère Célestin, le père Siméon, le père Séraphin* périssent sous le fer assassin; et toi, *frère Fidèle*, vieillard infortuné, chargé d'années et d'infirmités, la palme du martyre t'est aussi destinée; tu meurs victime de la plus épouvantable férocité. Ce vénérable religieux, âgé de quatre-vingt-deux ans, para-

lytique, sourd et aveugle, fut haché à coups de sabre dans son lit. Mais la fureur de ses bourreaux n'en fut pas pour cela assouvie; le feu fut mis à la paille de sa couche, et ses membres palpitans devinrent la proie des flammes dévorantes.

De là une partie de ces cannibales se rend dans la pharmacie qui était une des plus belles du royaume, et, après l'avoir dévastée, ils se servent de vases sacrés pour boire de l'eau d'angélique que renfermait un tonneau nommé *sixain*, et ne cessent, pendant leur orgie, de dire, dans leur patois : *Aï ! coumo leis avén rengea aquéleï* BARBU *! huguén à sa santa !*

Des Capucins, les barbares protestans volèrent au Collége; les Doctrinaires prennent la fuite, et échappent au carnage qui leur était réservé; mais leur maison est livrée au pillage; leurs effets leur sont enlevés; ceux des pensionnaires ne sont pas respectés, et l'ardeur du butin transporte à un tel point ces monstres, que, si l'édifice pouvait être enlevé, ils n'y laisseraient pas pierre sur pierre.

Le sort des Doctrinaires est bientôt commun aux Jacobins; une prompte fuite les avait heureusement soustraits à la fureur des brigands. Le couvent est emporté sans coup férir; les scélérats brisent portes et fenêtres, fouillent dans les appartemens, s'emparent de tout ce qui est portatif, et incendient ce qui ne l'est pas; les comestibles, les provisions de toute espèce disparaissent en un clin d'œil; les tonnes sont vidées, et les transports de l'ivresse suspendent pour un instant les excès des meurtriers,

Mais bientôt, animés d'une nouvelle fureur, ils se répandent dans la ville, et de nouveaux forfaits, de nouveaux massacres les annoncent de tous côtés.

L'asile de l'abbé *Bragouze*, curé de Saint-Paul, est investi ; un jardin voisin facilite sa retraite ; la providence veille sur ses jours ; il échappe au fer des assassins, qui se dédommagent, par la spoliation de son argent, de son mobilier, de sa riche bibliothèque et de ses effets les plus précieux. On lui enlève aussi un ostensoir, plusieurs ornemens sacerdotaux, d'une grande valeur, et toute la provision de cire pour une année. Les brigands se disposaient à démolir la maison lorsqu'ils apprennent qu'elle appartient à un protestant ; soudain ils l'abandonnent pour se transporter chez l'abbé *Cabanel*.

Ils ne se contentent pas de voler et de piller M. *Cabanel* ; la maison lui appartient ; elle est entièrement ruinée ; ils coupent, ils arrachent les arbres et les plantes du jardin. L'abbé *Cabanel* évite la mort, mais il tombe dans la plus affreuse des misères.

Une infinité d'autres maisons sont ravagées dans les deux journées du lundi et du mardi, et il n'y en a pas une qui appartienne à un protestant. Mais ce n'est encore rien en comparaison du carnage qui se fit des catholiques pendant ces deux jours ; c'était de toutes parts une affreuse boucherie. Les malheureux réfugiés dans la tour du sieur Froment y furent attaqués

avec du canon. Ils résistèrent aux efforts d'une armée de scélérats ; ils capitulèrent enfin, rendirent les armes, se livrèrent sur la foi du traité, et sont inhumainement massacrés. Quelques-uns s'échappent dans la campagne, mais ce n'est qu'un petit nombre. Les rues étaient jonchées de cadavres ; le bruit effrayant de l'artillerie porta l'alarme et la terreur dans les ames les plus affermies ; jamais ville emportée d'assaut et livrée à la discrétion des vainqueurs n'offrit un spectacle si affligeant pour l'humanité. (*Voyez pièces justificatives*, n.° 11.)

Les malheurs qu'éprouva la famille *Gas* sont terribles ; la tête de son chef fut mise à prix. On force les portes de sa maison, on le cherche ; sa femme se présente, on est sur le point de la tuer ; on met une corde au cou de sa fille aînée, on veut la pendre ; on poursuit son fils à coups de fusil ; on renverse et l'on traîne ses quatre enfans en bas âge ; on fouille dans la maison, et *Gas* n'est pas découvert ; aucun des enfans ne veut dire où son père est caché.

M. *Chabaud de Latour*, membre du directoire du département, survient alors et demande *Gas*, et, apprenant qu'il n'y est pas, il fait entourer la maison par un piquet du régiment de Guienne qu'il conduit. Une jeune fille de sept ans, par le moyen de laquelle le sieur *Blanc-Pascal*, procureur, et membre du club, veut le découvrir, demeura inébranlable ; il la menace, il la frappe même au sein avec le pommeau de son pistolet ; après l'avoir ainsi maltraitée, il tente encore vainement

de la faire parler. Vainement encore ce barbare la menace de la pointe de son épée, rien ne l'ébranle ; elle ne tourne même pas la tête vers l'endroit où son père est réfugié. On chassa cette héroïque famille de sa maison ; on la pilla, on la démolit.

Mais, par malheur, *Gas* est découvert le lendemain. On le saisit, on l'emmène ; on feint de vouloir le traduire dans les prisons du palais ; mais un garçon menuisier de la troupe lui porte un coup de hache sur le cou, qui l'étend par terre ; on le perce à coups de baïonnette ; on lui coupe les bras et les jambes à coups de faux et de hache, on le tue à coups de fusil ; les bourreaux trempent leurs mains dans son sang bouillonnant. A peine l'eut-on tué, qu'on le traîna par les cheveux devant la porte de sa maison, et, pendant trente-six heures, il servait d'escalier à tous les barbares que la curiosité y amenait pour en contempler les débris. Ses restes déchirés furent traînés à l'Esplanade. Et quel était donc le crime de ce malheureux *Gas* ? C'était d'avoir, par la seule éloquence des bons exemples et des vertus, porté sa femme à se faire catholique. Personne ne s'intéressa à cette famille ; tout le monde la délaissa : le fanatisme avait rompu les liens de l'amitié et ceux du sang ! Qui le croirait ? la mère, la propre mère de la veuve *Gas*, a refusé à sa fille son secours ; elle n'a même pas voulu lui accorder l'hospitalité.

Un malheureux catholique, fuyant la mort qui le poursuit, rencontre un protestant avec qui il

a été lié ; *Darbous* est son nom, il est boucher de profession. *Mon ami*, lui dit le catholique, *sauve-moi, je t'en conjure. Je le veux bien*, répond Darbous, *mais sois des nôtres. Tiens, voilà un fusil, de la poudre, des balles ; suis-moi.* Le malheureux le suit en tremblant ; il rencontre bientôt sur sa route une victime qu'une horde féroce conduisait à la mort. Elle s'arrête ; Darbous instruit les monstres. *C'est le moment*, s'écrient-ils, *de nous prouver que tu es à nous. Voilà ce papiste, tue-le ; ta vie dépend de ton obéissance.* Ce catholique jette un cri d'horreur. *Quoi*, dit-il, *je tuerais un frère ! je serais capable d'un si grand crime ! ah ! non, non ; immolez-moi plutôt ; je ne rachetterai jamais ma vie à ce prix.* La victime lève les yeux, et, dans ce moment d'horreur, le danger que court un catholique l'intéresse ; elle lui adresse ces paroles touchantes : *mon ami, puisque je suis destiné à mourir, ne balance pas à sauver ta vie au prix de la mienne. Je te recommande une seule chose, c'est de prier Dieu pour moi lorsque je ne serai plus.* Le malheureux catholique, égaré, lâche son coup, et voit tomber son frère infortuné. La douleur le suffoque ; on le conduit chez lui. *Ah ! ma femme*, dit-il à son épouse, *j'ai commis le plus grand des forfaits........* Il n'a pas la force d'en dire davantage. On le fait coucher, on lui prodigue des secours ; vains efforts ! sa douleur est mortelle, et il expire le lendemain dans le tourment des remords.

Le sang se glace dans les veines au souvenir de

tant de cruauté ; à peine a-t-on la force de peindre ces scènes douloureuses où tant de victimes innocentes implorèrent en vain la pitié des meurtriers ; où des catholiques, arrachés des bras de leurs femmes et de leurs enfans, traînés avec violence sur des places publiques, expirèrent sous le fer des forcenés qui se disputaient le barbare plaisir de les frapper. D'un côté, on les attend avec les armes à feu ; de l'autre, avec les fatales lanternes ; et lorsque les préparatifs de cette exécution emportent trop de temps, cinquante baïonnettes sont dirigées contr'eux, et terminent leurs destinées. Les uns sont jetés vivans dans les canaux de la Fontaine, les autres lancés du haut des remparts dans les fossés ; aucun n'est épargné, tous rencontrent le trépas ; s'ils osent paraître sur leur porte ou traverser la rue, et qu'ils soient aperçus, ils périssent. Ces impitoyables assassins les guettent, les épient comme un chasseur épie sa proie ; et, quand il faut frapper, ils ne s'informent pas si le malheureux est *aristocrate*, mais seulement s'il est *catholique*. Lorsque la réponse est affirmative, il est mort.

Dans les journées du 14 et 15, plus de six cents catholiques furent couchés sur la place, parmi lesquels quatre cents pères de famille ; et qu'on ne pense pas qu'ils aient péri honorablement, les armes à la main ; on les en avait dépouillés, ils étaient sans défense, et c'est de leurs maisons que la plupart ont été conduits au supplice. Les protestans n'ont pas perdu en tout vingt hommes. A

cette énorme différence, que l'on juge si le fanatisme le plus horrible n'a pas été le motif de toutes ces cruautés, et si l'amour de la constitution et l'intérêt de la chose publique n'est autre chose que le voile dont le protestantitme s'est paré pour déguiser tous ses crimes.

Cependant le bruit se répandit, le mardi, que six mille catholiques s'avançaient du côté de Remoulins, pour défendre leurs frères; la terreur suspendit les forfaits; ils transportèrent sur le chemin une partie de leurs canons, et se retranchèrent derrière cette batterie. Moins jaloux de combattre ces nouveaux ennemis, que d'éviter leur rencontre, ils avisèrent aux moyens de les détourner de leur entreprise; et le mieux conçu sembla être celui d'envoyer au-devant d'eux quelque catholique adroit et dévoué à la secte, qui les engagea à rétrograder. On fit briller l'or aux yeux de l'infame Coulet, huissier de profession; il accepta la commission. Coulet était riverain du Rhône; il pensa bien qu'il ne pouvait être suspect à ses compatriotes. Il vole à leur rencontre; il porte à la main une branche d'olivier en signe de paix; il les trouve à deux lieues de la ville, leur annonce la cessation des troubles et la réconciliation des deux partis; il les invite à regagner leurs foyers, en leur représentant que leur présence pourrait occasionner de nouvelles hostilités, et jeter la famine dans la ville. Ils cèdent à ces puissantes considérations, et rebroussent chemin. Le perfide messager vient porter cette agréable nouvelle aux assassins des

catholiques, qui, revenus de leur épouvante, se livrent avec une nouvelle ardeur à tous les mouvemens de leur férocité.

Le meurtre, le pillage, et la démolition des édifices recommencèrent; et il n'était pas aisé de prévoir quel serait le terme de ces débordemens, lorsqu'un détachement de la légion de Montpellier, dont on ne put prévenir l'arrivée par la même ruse employée avec tant de succès auprès des milices de la côte du Rhône, se présente avec une artillerie imposante, et vient préserver la ville de sa ruine entière. Ces vrais patriotes ne sont pas peu étonnés de voir les chemins couverts de morts, et d'apprendre que c'est là l'ouvrage des barbares Cévenols. Amenés par le désir de concilier les deux partis, et non par celui de favoriser l'un en tournant leurs armes contre l'autre, ils sont indignés de ce que des étrangers, au lieu de s'occuper de la paix, et d'interposer efficacement leurs forces pour l'établir, ont au contraire porté des mains homicides sur des citoyens qu'il était de leur devoir de protéger. Le pillage des monastères, le massacre des religieux surtout, les révoltent. Ils eurent la noble fermeté de déclarer, en présence de ces tigres altérés de sang, qu'ils venaient pour en prévenir l'effusion, et pour assurer la tranquillité de la ville; qu'ils regarderont comme traîtres et ennemis, et traiteront comme tels, tous ceux qui oseraient se permettre des excès dont ils gémissent, sans examiner de quel parti ils pourraient être.

Cette conduite honorable en imposa aux malfaiteurs à qui le pillage était promis. On les entendit murmurer et se plaindre de la trop prompte arrivée de ces pacificateurs, qui déconcertaient toutes leurs mesures; mais le club, l'infame club, qui voulut sauver les apparences, parvint à contenir leur fougueuse rapacité.

Le mercredi 16, les légions réunies se fédérèrent sur l'Esplanade; on supprima dix-neuf compagnies catholiques; l'état-major fut réélu; les plus zélés clubistes se formèrent; on proclama la paix. Les tombereaux parcoururent la ville pour enlever les cadavres dont les rues étaient obstruées. Le calme succéda au tumulte; les troupes auxiliaires se retirèrent; mais on laissa aux portes de la ville quinze cents Cévenols, qui, moyennant la solde journalière de quarante sous, protégaient les protestans et faisaient trembler les catholiques. Tel est l'état d'humiliation auquel ces derniers sont réduits, état bien douloureux et bien déplorable.

Dans le courant de la journée, les officiers municipaux, prévenus qu'un grand nombre de maisons étaient marquées par ces mots *bons citoyens*, s'empressèrent de faire une proclamation pour défendre cette marque distinctive, qui aurait infailliblement exposé au pillage les maisons qui ne l'auraient pas eue ou à qui on l'aurait arrachée.

Mais, pendant ces temps d'épouvante et d'horreur que devenait l'assemblée électorale? Confondue, et, pour ainsi dire, identifiée avec le club, elle continue froidement ses élections; tranquille au sein

des alarmes, et fermant l'oreille aux cris plaintifs des mourans qui l'environnent. Eh! qu'avait-elle à craindre? Les protestans triomphent; les catholiques sont foudroyés; la force publique est à ses ordres; rien n'est capable de troubler ses séances; aussi les termine-t-elle au gré des protestans qui se partagent la majeure partie des charges administratives; en un mot, *Vigier*, dont jamais rien n'égala l'impudence et l'audace, *Vigier* est président de l'assemblée.

Les protestans, satisfaits d'avoir remporté une victoire au prix de tant de sang, d'avoir porté des mains sacriléges sur les vases sacrés et sur tous les objets du culte catholique, mais craignant cependant les poursuites de tant de crimes, car, à cette époque, les autels n'étaient point encore renversés, les prêtres n'étaient point poursuivis, chassés, dépouillés de tous leurs biens, comme ils l'ont été depuis pour avoir obéi à leur conscience, en refusant le serment que l'on exigeait d'eux; les protestans, dis-je, imaginèrent de dresser eux-mêmes, sur les événemens, un procès-verbal *que la terreur signa*: c'est ainsi qu'ils acquirent l'impunité.

La révolution de 1790 marchait à grands pas vers la chute du trône et de l'autel, que les protestans hâtaient, par tous leurs vœux, comme un moyen de puissance.

L'anarchie révolutionnaire fit cesser toutes les dissentions des deux partis. On ne s'occupa que de sa propre sûreté parce que la faux révolutionnaire menaçait également les victimes et les bourreaux.

Le pouvoir exécutif (1), qu'on ne se rappelle qu'avec effroi, qui allait par les rues et dans les maisons armé de nerfs de bœuf, et assommait sous ses coups les royalistes, fut guillotiné sur ce même échafaud qu'il avait fait dresser.

Le fédéralisme, la terreur, la chute de Robespierre, sont des époques sanglantes à jamais mémorables pour tout habitant de ce malheureux pays. Lorsqu'on apprit à Nismes la mort de *Robespierre*, *Pelissier*, membre du club et du tribunal révolutionnaire, monte à la tribune, accuse *Conrbis*, *Giret*, *Boudon* et plusieurs autres d'être les adhérens de ce monstre dont la France venait de voir la fin; *Boudon* s'élanca à la tribune malgré le tumulte et la foule qui veut l'en empêcher, et, après avoir invoqué le nom de la liberté, il tira un pistolet et s'en brûla la cervelle aux yeux de toute l'assemblée.

Les protestans se sont constamment maintenus

---

(1) Cette association, formée à Nismes en 1791, se fit bientôt remarquer par des assassinats. Au nombre des victimes égorgées par elle, on compte Goués, Gibrat, etc., etc. Cette bande d'assassins était non-seulement tolérée par les autorités, mais encore publiquement honorée par les chefs du parti; et celui qui la commandait eut les honneurs de la présidence du club connu sous le nom *des amis de la constitution*. Il leur avait été offert, par le sieur FOURNIER DE CLAUSONNE et par le sieur GRIOLET, tous deux protestans, la somme de mille écus par an, pour ses nobles fonctions. (*Voyez pièces justificatives*, n.° 12.)

dans toutes les places civiles et militaires, pendant tout le cours de la révolution; fertiles en intrigues, rien ne leur a coûté pour y parvenir.

Buonaparte fit cesser toutes les divisions en faisant peser sur tous son sceptre de fer. Je passe sur-le-champ à 1814, cet intervalle n'ayant donné lieu à aucune espèce de révolution dans ce département.

J'arrive, malgré moi, à une époque humiliante pour le siècle où nous vivons, déshonorante pour la nation qui a vu ses excès, et flétrissante pour ses auteurs. Plusieurs fois j'ai jeté la plume loin de moi, craignant de la souiller en traçant le récit des horreurs qui se sont commises pendant cette période de temps; mon cœur a saigné, au souvenir des atrocités qui ont été commises; mais l'engagement que j'ai pris de dire la vérité, m'oblige à reprendre la plume et à décrire, avec franchise et sévérité, les torts des uns et les fautes des autres. Sans adopter les erreurs, sans pallier les crimes d'aucun parti, je ferai voir la vérité dans tout son jour.

La malheureuse campagne de Russie amena, par une suite de revers incalculables, la chute de l'empire français. Alors les partis relevèrent leur tête abaissée si long-temps sous le sceptre de fer de Napoléon; chacun eut son chef, ses comités, ses intérêts particuliers.

Je parlerai souvent, dans les dernières feuilles qui termineront mon écrit, des protestans; mais je ne désigne, par cette expression, que *les protestans du Gard*, qui seuls ont voulu faire, par

calcul, de nos dissentions politiques, une guerre de religion, et séparer leur cause d'avec la nôtre. Honneur aux protestans de l'Hérault; leur dévouement pour la cause royale est sans bornes; honneur à tous ceux qui (pour nous servir de l'expression d'un journaliste) n'ont point *réglé leurs opinions politiques sur la différence des cultes religieux ;* ils sont nos amis et nos frères (1).

Depuis le commencement de la révolution, la puissance était restée aux protestans. Ils s'honorèrent d'être devenus les agens d'un système qui abolit la monarchie; d'avoir été les dépositaires d'une autorité, à l'abri de laquelle ils contemplaient froidement l'insubordination de l'armée, l'incendie des châteaux. Ils jouirent paisiblement de cette puissance jusqu'à la restauration, qui leur causa les plus vives alarmes. Comment un gouvernement, protecteur pour tous, pouvait-il rassurer leur ambition, désolée par cette pensée que dix mille protestans cesseraient dans Nismes de régner despotiquement sur trente mille catholiques.

Les protestans de ce département formaient alors et forment encore un corps distinct que nous pouvons appeler *les protestans du Gard.* Eux seuls,

---

(1) Lors de la publication du concordat en France, et des lois organiques dans lesquelles il est stipulé que l'établissement d'un temple autre que celui de l'église catholique, empêchait à celle-ci le culte extérieur, les protestans de Montpellier, pour ne point gêner leurs concitoyens dans l'exercice de leur religion, placèrent leur temple hors de l'enceinte de la ville.

depuis des siècles, n'ont rien appris et n'ont rien oublié; la même intolérance, la même férocité et la même ignorance que du temps des guerres des Camisards, se font encore remarquer dans les classes vulgaires de cette secte.

Le roi, remontant sur le trône de ses pères, nous donna une CHARTE qui garantit les droits de tous, qui admit indistinctement les Français à tous les emplois, et salaria, des deniers communs, les ministres des cultes chrétiens. Une amnistie générale fut accordée à tous les crimes et délits révolutionnaires; le roi sécha les larmes des malheureux pères de famille, et leur rendit les enfans que la guerre dévorait, et la confiance renaquit de toutes parts.

Tous les ennemis irréconciliables du trône reconnurent l'autorité des Bourbons, parce qu'il leur fut impossible de résister au torrent et à l'impétuosité avec laquelle éclata, de toutes parts, dans Nismes, ce sentiment d'amour pour Louis XVIII. Les révolutionnaires prirent le masque de la joie et du contentement; mais cette joie, fausse et contrainte, contrastait trop avec la gaîté, la franchise, l'ivresse qui accompagnaient les transports des royalistes.

Il est dans le caractère de l'homme en proie aux remords de sa conscience, d'être tourmenté par l'aspect du bonheur des autres; aussi, les révolutionnaires du département du Gard ne purent pas voir sans envie la félicité qui régnait dans le cœur des royalistes. Ce fut ce sentiment jaloux qui

porta M. *Daunant*, maire de Nismes, à arrêter ces démonstrations de bonheur, à traiter de séditieux les cris de *vive le Roi*, et à calomnier auprès de Sa Majesté la garde nationale de cette ville; ce fut ce même sentiment qui fit effacer, par la police, sur la porte de M. Lavondés, l'inscription LES BOURBONS OU LA MORT; il fut déclaré mauvais citoyen, fut jeté dans une prison d'état d'où il n'est sorti que sur les ordres réitérés du roi. La haine des révolutionnaires s'étendit plus loin; des bandes nocturnes s'organisèrent; elles s'établirent en différens quartiers; elles arrêtaient, le soir, les passans ayant le lis à la boutonnière et la cocarde blanche, et les frappaient à coups de bâton. Mais bientôt l'audace des conspirateurs annonça le retour de leur idole; un café reçut le nom de *Café de l'Ile d'Elbe*; dans les premiers jours de février, on y chanta : *Quand le bien-aimé reviendra.* M. le marquis de Valfons, passant un jour devant le café *de l'Union*, voisin de ce dernier, fut excédé d'outrages et de mauvais traitemens parce qu'il refusa de crier *vive l'empereur.*

Mais bientôt vint le moment où le masque des révolutionnaires devait tomber, où les vrais royalistes devaient être épurés au creuset du malheur, où tout alliage impur devait pour jamais en être séparé.

Buonaparte entendit les vœux que formaient pour lui les révolutionnaires. Dans ce moment, la faction anarchique, qui régnait despotiquement dans ce département, levant sa tête hideuse, fit craindre

le retour de ces temps de terreur et de proscription dont on eut tant à gémir. On avait résolu d'arborer l'étendard de la révolte, le 12 mars ; mais Monseigneur duc d'Angoulême déjoua ce complot en arrivant dans la ville de Nismes. Tout le Languedoc court aux armes ; les royalistes donnèrent l'essor à leur dévouement ; plus de 8,000 volontaires voulurent se ranger sous les bannières de ce digne Fils de France. Cette glorieuse époque donna naissance à des traits les plus dignes d'éloges.

Un citoyen avait deux fils ; il conduit l'aîné dans les rangs, et s'écrie avec enthousiasme : *S'il a le bonheur de mourir pour son Roi, mon second fils est prêt à le remplacer.* Un autre père de famille arrivant avec trois de ses enfans sur la place où se passe la revue, surpris de ne pas y trouver son autre fils qu'il croyait l'avoir précédé, court le chercher, et s'empresse de les offrir tous quatre à la fois pour la défense du trône.

Pendant que le général passe la revue, un homme d'environ soixante-six ans se glisse parmi les volontaires. — Quel âge avez-vous ? — Trente-six ans, mon général. — Vous me trompez ; retirez-vous. Le même individu se place successivement dans deux autres compagnies ; il se prétend toujours âgé de trente-six ans ; le général insiste. *Eh bien !* dit le vieillard, *si vous avez le droit de me renvoyer, vous ne m'empêcherez pas de prendre un fusil, de suivre une compagnie, et de combattre pour mon Souverain.* Il a tenu parole.

Une veuve, peu fortunée et déjà avancée en âge, avait, en accumulant ses épargnes, amassé 1,000 fr. qui pouvaient lui être bien utiles dans sa vieillesse; elle ne consulte que son dévouement, et se détermine à les offrir pour équiper des volontaires. Sa servante possédait 15 fr; « cette somme, *dit-elle* » *à la bonne veuve*, est trop minime pour que j'ose la » donner séparément; permettez-moi de la mêler » avec votre argent. » La veuve emporte avec joie cette double offrande; on hésite de la recevoir. Craignant un refus, elle se hâte de les distribuer à des volontaires pauvres, à leurs femmes et à leurs enfans. . . . .

Je pourrais citer une infinité de traits semblables; mais le nombre est déjà suffisant pour prouver combien était sincère le royalisme de ces hommes que, peu de jours après, on nomma *brigands*, et que l'on poursuivit comme tels.

Parmi le grand nombre de volontaires royaux qui se présentèrent, 2,000 hommes seulement furent admis et dirigés sur le point qui leur avait été assigné. Quatre protestans, savoir: MM. *Daunant*, *Vincens-Maurgues*, *Rolland*, *Olivier-Desmont*, seuls vinrent s'y mêler; cependant ils forment plus du tiers de la population: ce furent les protestans du Gard, qui, sous les yeux même d'un Prince dont ils menaçaient les jours et la liberté, préparèrent la révolution napoléonnienne. Pendant tout cet appareil de défense les partisans de l'usurpateur ne continrent qu'avec beaucoup de peine l'effervescence de leur passion. Les volontaires royaux qui

se dirigeaient des différentes villes du Languedoc, furent la plupart victimes de la rage de ce parti en traversant ce département. Le nommé *Lajute*, faisant partie d'un détachement de Montpellier, fut assasiné à Nismes, le 26 mars 1815, près la place de la Comédie. Le Prince partit (1), la victoire le conduisit rapidement jusqu'aux portes de Lyon; mais, le dévouement rendu inutile par la trahison de ses généraux, il fut obligé de revenir sur ses pas et forcé de capituler.

Les protestans avaient formé, depuis quelques jours, le projet de rentrer sous la domination de Buonaparte, ils en avaient été empêchés par l'aspect du danger qu'il y avait à l'exécuter dans une contrée soumise à l'influence d'un prince de la maison de Bourbon; ils se déterminèrent cependant le 30 avril; ils gagnèrent le 63.e régiment de ligne et un grand nombre d'officiers en retraite et à demi-solde. Ces officiers, rassemblés à dix heures du matin à la Fontaine, où on devait leur faire prêter

(1) On assure que, pendant ce voyage, M. Madier de Montjau, conseiller à la Cour royale de Nismes, vint trouver le Prince et lui dit : « *J'ai été conseiller au Conseil d'État; j'ai été élevé à l'école du crime; c'est assez vous dire sous quel maître j'ai travaillé. Je sais comment se font et se défont les révolutions. Ce n'est que par la* GUERRE CIVILE *que votre famille peut rentrer dans ses droits. Il faut employer et opposer le* FER *au* FER, *le* FEU *au* FEU, *le* POISON *au* POISON; *que votre Altesse daigne me donner des ordres*, JE COMMENCERAI PAR MON DÉPARTEMENT. »

le serment de fidélité au roi, donnèrent le signal de la révolte; ils mirent tous, par un mouvement spontané, le sabre à la main en criant *vive l'empereur;* quelques habitans se joignirent à eux. Ils partirent de là et se présentèrent à la caserne; l'entrée leur en fut d'abord refusée; mais, le colonel étant survenu, le régiment les accueillit en répétant leurs acclamations. Les soldats prirent aussitôt la cocarde tricolore et leurs aigles qu'ils avaient conservées dans leur sac; une grande partie de la garde urbaine se réunit à eux; on arbora le drapeau de la révolution, et on prit les armes pour proclamer le gouvernement impérial. Tous les factieux mirent la ville en pleine insurrection; le drapeau blanc fut abattu, déchiré, toutes les fleurs de lis, même les lis du jardin de la Fontaine, tout fut coupé, arraché.

Les généraux comte *Pellissier* et baron *Briche* s'opposèrent, par tous les moyens possibles, à cette insurrection. Ce dernier, de sa croisée, ordonna aux gendarmes l'arrestation d'un des révoltés; assailli dans sa chambre, il présenta sa poitrine aux baïonnettes des assassins, en leur refusant ce qu'ils exigeaient de lui. Le baron *Briche* fut frappé, ses épaulettes arrachées, et menacé plusieurs fois de perdre la vie. Conduit aux casernes, dans la salle de discipline, il y passa la nuit, gardé à vue et en butte aux insultes de cette soldatesque révoltée. On arrêta également le général *Pellissier*, qui, dans ces circonstances, montra un courage héroïque. Seul, l'épée à la main, il fit rentrer dans les casernes une compagnie de grenadiers qui croisaient

la baïonnette sur sa poitrine. *Soldats*, leur disait-il, *on vous trompe, on veut vous perdre; rentrez dans le devoir; le roi seul est votre souverain.* Mais, accablé par le nombre des officiers parjures, le brave général *Pellissier* fut arrêté, gardé dans sa chambre jusqu'au moment où, avec le général *Briche*, ils furent traduits dans les prisons de Montpellier. Les révoltés envoyèrent aussitôt un officier de la garde urbaine en députation au général *Gilly*, qui s'empressa de venir prendre le commandement de la division. La garde urbaine ne fut plus composée que presque tout de protestans.

Le dévouement de S. A. R. duc d'Angoulême fut inutile, et sa générosité, à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, le porta à se livrer lui-même au général *Gilly*, pour sauver son armée. Ses soldats furent dépouillés et massacrés dans leur retraite; sans asile et sans secours, dans les campagnes, ils ne rencontrèrent que des bourreaux acharnés à leur perte. Les flots du Rhône engloutissent tous ceux qui, au passage du Pont-Saint-Esprit, n'offrent point, par leur dépouille, de quoi satisfaire la cupidité des brigands qui les attendent à leur passage.

Ne trouvant ni appui ni ressource dans les autorités de Nismes, les volontaires royaux furent dépouillés et égorgés même à la porte de la cité où ils se rendaient sur la foi d'une capitulation, à l'exception cependant des quatre protestans déjà nommés; ceux-là furent protégés et admis même dans les rangs de la garde urbaine, entr'autres M. *Daunant*

fils du maire pendant les cent jours, qui fut nommé capitaine d'une des compagnies à collets jaunes.

Le jour de cette révolution, *Teissier*, ingénieur des ponts et chaussées, se chargea, à la tête d'un rassemblement, du désarmement des catholiques. Il se commit à cette occasion des exactions si grandes qu'elles révoltèrent tous les habitans. Ce même ingénieur fut condamné, le 24 janvier 1816, comme coupable de propos séditieux et vol de draperies et de percalles qui lui avaient été confiées pour décorer la ville lors du passage de *Monsieur* Comte d'Artois.

Aussitôt la nouvelle de la réussite de cette révolte, des bandes de la Gardonnenque et de la Vaunage accoururent de toutes parts.

Lorsque l'on rencontrait un catholique sans cocarde tricolore, on lui en présentait une de cinq centimes et on la lui faisait payer cinquante ; on lui faisait crier *vive l'empereur*, et, en lui reprochant qu'il ne criait pas de bon cœur, on lui appliquait quelques coups de plat de sabre, et on le traduisait en prison comme perturbateur du repos public.

Les rassemblemens armés se firent apercevoir, et ils commencèrent, le 3 avril, par dévaster le moulin à huile de *Jean Vacher*.

Le rassemblement de tous les terroristes de ce temps se faisait dans le café *de l'Ile d'Elbe* dont nous avons déjà parlé. Leur intention était sans doute d'imiter cet affreux pouvoir exécutif ; car,

dans les premiers jours d'avril, le maire s'empara et fit enlever deux fagots de nerfs de bœuf. C'est de ce café que les nommés *Antoine Saurin*, maçon, *Jean Gibelin* et *Jacques Boucoiran* sortirent un jour pour fondre sur *Michel Dusfour*, miquelet; ils l'excédèrent de coups, et, quand on le crut mort, l'un d'eux lui cassa toutes les dents en le frappant avec le talon de son soulier (1).

Un autre jour, *Arnal le jeune*, accompagné de plusieurs autres personnes, se précipita hors de ce repaire de brigands; ils tombèrent tous ensemble sur *Jacques Lamy*, miquelet, et lui crevèrent un œil.

Au sein de la ville même, sur l'Esplanade, on allait, disaient *les gens comme il faut* du parti, à la chasse aux miquelets. M. *Casimir Lavondès*, connu par son royalisme, allait tomber sous leurs coups, lorsque M. *Isnard*, commandant de la garde urbaine, protestant, aussi plein de courage que d'humanité, se jeta au milieu de cent baïonnettes et parvint à le sauver. Cet officier a mérité la considération publique par plusieurs traits semblables; malheureusement son pouvoir n'égalait pas toujours sa bonne volonté.

Après le retour des volontaires royaux de l'armée de la Drôme, aucun d'eux ne pouvait se montrer à la promenade. Dès qu'on y apercevait une jeune fille n'ayant qu'un ruban blanc ou un ruban vert

(1) Ces trois individus furent condamnés, pour ce fait, le 19 septembre 1815, chacun à deux ans de prison.

à mettre, elle était aussitôt décoiffée, souffletée et frappée même avec des baguettes. D'autres jeunes filles étaient forcées de cacher le CHRIST qu'elles portaient au cou, pour ne pas se le voir arracher par des individus qui disaient à haute voix : *Pa pus dé CATHOULI en Franço : voulén qué d'HÉGANAOU qué n'en crésoun pas oou babaou* (1). On insulta les prêtres portant le viatique ; les processions furent troublées, et particulièrement celle du curé *Bonhomme*.

Pour échapper aux horreurs qui se commettaient journellement dans le centre de la ville, et reposer les vues fatiguées par tous ces excès, plusieurs personnes des deux sexes se réunirent au *Mas Boulbon*, campagne située à une demi-lieue de la ville ; ils se livrèrent paisiblement à des plaisirs innocens, heureux d'avoir trouvé dans cet endroit la tranquillité. Mais une patrouille, commandée par *Boudon*, orfévre, sergent, et par *Barry*, tonnelier, caporal, les attaqua à l'improviste ; plusieurs coups de fusil furent tirés à bout portant, quelques-uns furent atteints, et presque tous furent traînés en prison.

Les brigands attaquent la vie de leurs ennemis ; mais bien rarement on en a vu qui voulussent les forcer de participer à leur crime. Un des dimanches du mois de mai, dans un rassemblement de la garde nationale dite *urbaine*, ceux qui comman-

(1) Par le mot *babaou* on entend tout ce qui a rapport aux signes et cérémonies du culte catholique.

daient alors firent apporter un registre pour signer la fédération; à cette vue, les royalistes présens veulent se retirer; on les arrête, on les menace, et ceux qui ne peuvent s'enfuir sont forcés de signer, la baïonnette sur la gorge. Le sieur *Rousset*, marchand droguiste, en s'obstinant à refuser sa signature, fut sur le point d'être jeté dans la Fontaine; il fut vivement menacé par B...... ; il fut ferme comme bien d'autres, il ne signa pas. Son capitaine, *Monier-Taillade*, gendre de *Blanc-Pascal*, président des fédérés, ordonna qu'il fût désarmé et chassé de la garde urbaine. La religion même ne fut point épargnée; on abattit la croix du cimetière des catholiques; des têtes furent arrachées à des cercueils nouvellement couverts, et furent jetées devant la porte de deux églises. Une tête de bête de somme fut attachée à la porte d'un ecclésiastique; le tout accompagné d'horribles écrits, ce qui prouve que ce n'était point des gens du peuple qui avaient tout fait.

La garde urbaine, peu satisfaite de former ou de corriger l'esprit de la ville de Nismes seulement, commença ses missions extérieures, et les recherches qu'elle faisait, disait-elle, servirent souvent de prétexte à des vexations inouies. Elle se transporta à Saint-Gilles où s'était retiré, malade, depuis un mois, M. *Baron*, conseiller à la cour de Nismes. N'ayant pas voulu prêter serment à Buonaparte, la garde urbaine ne vit en lui qu'un conspirateur. Sa maison fut pillée; on l'arracha de son lit, on le garda une journée entière sur la place publique en

butte à toutes les insultes de la populace; on l'enchaîna, avec douze ou quinze autres royalistes, pour le conduire à Nismes. Plus de 4,000 protestans sortirent pour venir à leur rencontre comme à une fête. On les accabla d'imprécations ; on cribla de pierres la voiture où se trouvait la respectable fille de M. Baron, M.me de Trinquelague, qui faisait à son père un rempart de son corps; mais on ne put les sauver de la fureur populaire qu'en les enfermant dans la maison de campagne de M. D.***. On se rendit ensuite à Bouillargues chez MM. Vigne; on y commit de grands excès. Leur petite-nièce; à qui son âge de quatre ans ne permettait pas de discerner ce qui se passait, jouait dans un coin en répétant le refrain d'une chanson qui se termine par ces mots : *C'est un Bourbon*. La garde urbaine entendit ces mots et poussa des cris de fureur; ils se précipitèrent *sur le coupable enfant*, se saisirent de lui, et l'un d'eux, ayant tiré son sabre, était prêt à lui trancher la tête, lorsqu'un gendarme de Bagnols, plus humain, arrêta ce forfait. Dans cette excursion un nommé *Blanc* fut blessé d'un coup de baïonnette. Ceux qui se firent le plus remarquer dans cette expédition, sont les nommés *A. Darboux*, *Jalabert*, *P. Delon et Cusse.*

Le 10 avril, les habitans de Clarensac, dans la Vaunage, enthousiasmés de la révolution qui venait de s'opérer, voulurent en faire sentir les effets à Montpezat, village voisin et royaliste. Ils se levèrent en masse dans l'intention de le contraindre à arborer le drapeau tricolor, et partirent

en proférant de terribles menaces. Le curé de Clarensac se hâta de faire prévenir les habitans de Montpezat ; ceux-ci, feignant de se soumettre, évitèrent les malheurs prêts à fondre sur eux. Mais la démarche du curé fut découverte ; ceux qu'il avait, par ce moyen, empêchés de faire du mal, gardèrent le ressentiment jusqu'au soir. Dès les huit heures, oubliant les bienfaits dont ce digne pasteur ne cessait de les combler depuis longtemps, ils coururent au presbytère, assaillirent les portes et les fenêtres, brisèrent les vitres, démolirent un mur et firent écrouler le couvert. Le curé et sa sœur voulurent sortir par une porte de derrière, mais d'énormes pierres leur furent lancées; ils rentrèrent précipitamment ; on les accabla d'injures et de menaces. Des sentinelles écartèrent des personnes accourues à leur secours ; on défendit même aux habitans d'ouvrir leurs croisées. Le maire fut maltraité; il fit sonner le tocsin, et les assaillans, harrassés de fatigue, se retirèrent à une heure après minuit. Le lendemain, ils allaient continuer, lorsque le faux bruit du retour d'une quantité de volontaires royaux leur inspira des craintes. Le curé profita de ce moment pour fuir sa paroisse. Il ne lui a plus été possible d'y rentrer.

En même temps qu'on commettait à Clarensac les insultes les plus graves sur le digne curé de cette paroisse, les autres villages voisins n'étaient pas à l'abri de la tourmente révolutionnaire. A Caveirac, à Saint-Cosmes, à Calvisson, à Langlade, etc., des miquelets furent pillés et mal-

traités ; un, entr'autres, fut recueilli et pansé de ses blessures par M. *Fourmaud*, honnête protestant, de la commune de *Nages*. Dans toutes ces communes, le petit nombre des catholiques qui s'y trouvaient, y était insulté et menacé. La maison de M. *de Chatellier*, à Langlade, fut assaillie à coups de fusil, au retour d'une excursion qu'avait fait la masse entière de la Vaunage sur Lunel. Celle de M. Cord, après avoir été désarmée, fut entourée par la presque totalité des habitans qui, après avoir brisé une porte, vociférèrent toute sorte d'invectives, en lui criant, ainsi qu'à sa famille : *A bas les catholiques ! il n'en faut pas laisser un seul pour graine.*

Les mêmes atrocités furent commises à Caissargues, à Garons ; les mêmes horreurs s'y répétaient journellement, les maisons y étaient pillées, les habitans exposés à chaque instant à perdre la vie. On défonça tous les tonneaux du nommé *Thibaut*, et on effraya tellement sa femme, par les menaces qui furent faites à son mari, qu'elle fit une longue et grave maladie, à la suite de laquelle elle perdit un enfant qu'elle allaitait.

Mais combien était affreux le sort des volontaires royaux ! arrivés aux barrières de Nismes ils y trouvaient la compagnie de gardes nationaux récemment formée sous le nom de *Chasseurs de l'Ile d'Elbe*, qui les dévalisaient et les conduisaient en prison. Les traitemens les plus durs étaient leur partage continuel. Leurs mères, leurs épouses, leurs filles ne pouvaient se présenter aux portes

des maisons d'arrêt, sans être outragées par les gardes urbains.

Leurs montres, leur argent, leur linge, leurs habits avaient été la proie de quelques brigands qui faisaient gloire de s'en parer; les riches n'avaient pas rougi de les partager avec les pauvres. Un officier de la cohorte urbaine, jouant un jour *dix louis* sur une carte, s'écria hautement que cette somme lui provenait de l'argent des *Miquelets*. Un autre jouant de même fort gros jeu, quelqu'un lui en témoigna de l'étonnement. *Bah ! bah !* répondit-il, *ce sont les Miquelets qui paient.*

M. A..... M....., chef d'une maison de fabrique, était officier dans la garde urbaine; dans l'après-midi du jour où il était de garde à la barrière du chemin d'Avignon, il fut au cercle de la Comédie, et là, en présence de plusieurs membres de cette société, il dit : *J'ai fait une bonne journée, j'ai dévalisé vingt-deux Miquelets, et pour qu'on ne me le conteste pas, je me suis fait délivrer l'attestation que voilà.* Un des membres présens (M. C....... L.......) lui dit avec humeur : *Votre conduite est indigne d'un honnête homme; et, si vous vous portez à de tels attentats, à quoi ne devons-nous pas nous attendre de la part de la populace ? et si la chance tourne !.....*

On dévasta la maison du sieur *Bibière*, qui eut le doigt coupé d'un coup de sabre par les assassins protestans. Les maisons *Riche*, *Talagrand*, *Vacher*, *Combet*, *Fournier* furent victimes des mêmes fureurs.

Le règne de l'usurpateur se prolongea pendant quatre mois, et offrit quatre siècles de tourment et de douleur pour les fidèles habitans de Nismes. Le général *Gilly* destituait les fonctionnaires publics et les envoyait en surveillance loin du département qui les avait vu naître ; de ce nombre furent MM. *Lavondès*, *Vampère*, *Souchon* et *Terme*. On fut obligé, tant l'effervescence était à son comble, de fermer les églises, un dimanche, sur la crainte de les voir violées et les ministres insultés. On employa tous les moyens imaginables pour exalter le soldat; argent, vin, femmes, filles, tout leur fut prodigué dans leurs casernes. Un repas somptueux fut donné dans le jardin de la Fontaine; les belles dames de l'opinion du moment l'honorèrent de leur présence, et mêlèrent leurs douces voix aux vociférations de tous les convives qui, après le repas, se répandirent dans la ville en sabrant tous ceux qu'ils rencontraient, pour les forcer à arborer la cocarde tricolore. On assure même que des mères de famille conduisirent leurs filles à la caserne pour se livrer avec la troupe à l'excès de la joie que leur causait le nouvel ordre de choses.

Entr'autres faits qui eurent lieu pendant ces temps de désastre, nous croyons utile de rappeler le suivant :

Une fruitière est accablée d'injures, et, s'il faut le dire, assaillie de coups par un des auteurs des scènes des cent jours. Celle-ci, voyant toutes ses

corbeilles renversées, pose à terre l'enfant qu'elle allaitait, et s'empresse de ramasser ses fruits qui étaient épars çà et là. Ce forcené, non content de tout ce dégât, roule avec le pied ce même enfant, à la distance de quatre pas, en lui disant : *Et toi aussi, tu seras royaliste!* Un individu qui passait par là fut outré de cet acte de barbarie, et demanda à celui qui en était l'auteur si l'Empereur lui commandait de se comporter de cette manière; sa réponse fut de crier de toutes ses forces : *Voilà un Miquelet!* Aussitôt une grêle de pierres tombe sur l'individu qui venait d'être désigné, et celui-ci ne trouve son salut que dans la fuite.

Avec quelle impatience les royalistes attendaient le terme de tant de maux. Beaucoup d'artisans et d'ouvriers proscrits erraient dans les campagnes. Aussitôt qu'on y apprit la défaite de Waterloo, le drapeau blanc, arboré dans *la Provence*, à *Beaucaire*, à *Uzès*, leur montra l'aurore du bonheur; ils se rallièrent autour de l'étendard sacré. Alors la persécution redoubla dans Nismes, c'était l'agonie du parti. Le 25 juillet, ils proclamèrent solennellement Buonaparte avec des cris de rage qui ne rappelaient que trop 1790. Le 2 juillet, ils proclamèrent Napoléon II; un ministre protestant était à la tête du cortége. Un détachement se porta sur Beaucaire, dans l'intention d'y rétablir les couleurs révolutionnaires, il fut repoussé. Lors de son départ, on entendit dire à plusieurs de ceux qui en faisaient partie : *Nous allons voir ces Provençaux; une fois au-delà du Rhône, nous*

parlerons à ces marchands de poupées (1), *et nous leur apprendrons comment les protestans savent se peigner.* La lutte se prolongea; le général *Gilly* se rendit à Nismes et augmenta la garde urbaine avec la lie du peuple; il renforça les cohortes de la Gardonnenque, et les arsenaux furent épuisés pour armer les fédérés étrangers que l'espoir de renouveler les massacres de 1790 avait ralliés autour de lui. Le 3 juillet, les mêmes hommes qui avaient proclamé Napoléon II voulurent faire un *autodafé* du buste de Louis XVIII. Le 10 juillet, on apprit la capitulation de Paris, l'entrée du Roi dans la capitale; aussitôt toute la population de la Gardonnenque et de la Vaunage descendit vers la ville. Le 14, le désespoir dans l'ame, la garde urbaine fit serment de mourir pour conserver les couleurs tricolores; le général *Gilly*, après avoir menacé la ville d'une scène de carnage, et dirigé son artillerie sur les citoyens, prit la fuite; l'entrée de la ville fut libre à tous les courriers. Une estafette apporta l'ordre d'arborer le drapeau blanc. Plusieurs particuliers ayant devancé l'exemple de l'autorité, des patrouilles de la garde urbaine, faisant partie de la compagnie Daunant, firent feu sur l'étendard. Le nommé *Vignolle*, garçon boulanger, fut tué

(1) Par le mot *poupées* ils entendaient parler de la représentation, en marbre ou en pierre, de la Vierge ou de quelque Saint ou Sainte, qu'on est dans l'usage en Provence de placer, à une certaine élévation et dans une niche, à l'entrée des rues les plus passagères.

sur le seuil de la boutique de son maître par le nommé *Chabaud*. Cependant, le 15 au soir, le drapeau blanc se fit apercevoir sur les édifices publics.

Les gendarmes avaient pris la cocarde blanche. Cet événement déplut aux canonniers et à un grand nombre de personnes assemblées sur la place de la caserne; témoin de leurs propos séditieux, le sieur *Durand*, lieutenant des canonniers, courut en informer M. le maire. M. *Durand* se porta de suite aux pièces de canon et s'aperçut que l'on en avait chargé une à mitraille pendant son absence. L'insurrection était à son comble et le danger était extrême; on se préparait à tirer sur les gendarmes et sur le peuple qui les environnait, la pièce était tournée contr'eux. Le général *Malmont* s'y était vainement opposé, et on l'avait insulté. Le sieur *Durand* se jeta sur la pièce, en disant qu'*on aurait plutôt sa vie que de faire feu;* il arrêta plusieurs fois le bras du canonnier qui voulait mettre le feu à la pièce, se précipita sur les étoupilles et les enleva. L'artillerie fut renfermée dans la cour des casernes et confiée à ces mêmes soldats qui avaient combattu le duc d'Angoulême. Un détachement du 14.e régiment des chasseurs à cheval, entraîné par le général *Gilly*, avait quitté Nismes au cri de *vive l'empereur*, menaçant tous les amis de la royauté. Il était campé à la porte de la ville; plusieurs individus attachés à la garde urbaine s'étaient joints à lui; il pouvait être soutenu par les habitans de la Cardonnenque où s'appuyaient ces derniers; et tous

les royalistes de Nismes, sans armes, sans secours, étaient livrés aux craintes les plus vives.

C'est ainsi que s'écoula la journée du 16 et commença celle du 17; l'armée royale de Beaucaire n'avait fait encore aucun mouvement, ce ne fut que ce jour seulement que plusieurs des individus de Nismes, qui en faisaient partie, vinrent sans armes au secours de leurs familles.

Il se forma sur-le-champ une compagnie sous les ordres de M. *Soubrat*, pour maintenir l'ordre et prévenir les menaces. Cette compagnie se porta aux casernes et demanda que l'artillerie fût livrée à l'autorité, ou du moins enlevée à la garde des troupes. Le général *Malmont*, commandant alors le département, reconnaissant la nécessité de satisfaire à cette réclamation, donna l'assurance que l'artillerie serait remise aux commissaires envoyés par la mairie.

Le peuple satisfait attendait l'exécution de cette promesse, quand du sein des casernes partirent des coups de feu qui renversèrent plusieurs citoyens; ceux-ci répondirent, la fusillade s'engagea et des victimes furent immolées de part et d'autre.

Ce fut dans ce moment qu'une compagnie, composée de citoyens paisibles, partit de l'hôtel-de-ville et vint prendre poste sur le derrière des casernes, où la troupe était assiégée. La lutte s'engagea avec les citoyens de la ville, et à peine huit cents hommes, conduits par leur zèle seul, entouraient les casernes, quand à minuit la garnison demanda à capituler.

Lorsque la troupe de ligne fit feu, à six heures du soir, sur les citoyens, ceux-ci n'avaient à lui opposer que la compagnie de M. *Soubrat*, composée presque toute de Nîmois, revenus de Beaucaire dans la journée. Cette compagnie, obligée, pour éviter le feu des fenêtres des casernes, de se mettre à l'abri de l'île formée par l'auberge de l'Orange, fut renforcée à sept heures, par la compagnie qui vint du quartier de la Maison-Commune et se porta aux Moulins à vent.

Les cultivateurs, revenus de leurs travaux, s'armèrent dans la soirée, s'offrirent eux-mêmes pour renforcer les postes, et en créèrent d'autres; quelques habitans des villages les plus voisins arrivèrent. Mais cette troupe ne s'élevait pas encore à minuit à plus de huit cents.

La troupe assiégée sortit de ses quartiers, le 18 au matin, à la pointe du jour. Elle se retirait sur Uzès et défilait devant les citoyens armés; nulle insulte ne lui était faite encore, lorsqu'un coup de feu donna le signal, ranima dans un peuple indigné le souvenir de tout ce qu'il avait souffert; plusieurs soldats périrent dans ce moment de trouble, le reste poursuivit sa route en désordre vers Uzès.

On ne peut point dissimuler que ce fut au mépris d'une convention que des soldats sans armes furent immolés; mais quelle digue pouvait-on opposer à un peuple irrité, qui s'écriait : *Et nous aussi nous avions capitulé.* On vit plusieurs chefs s'élançant au milieu du feu, mépriser le danger pour arracher les victimes à la mort, les conduire

chez eux, leur donner un asile et ne cesser d les protéger.

Pendant que les vrais royalistes donnaient ainsi l'exemple de la modération, les révolutionnaires qui s'étaient enfuis de Nismes et des villes environnantes, se portaient aux plus lâches attentats envers les honnêtes citoyens qu'ils rencontraient isolés. Un cultivateur, faisant partie d'une patrouille qui poussait une reconnaissance jusque vers le château de Latour, eut l'imprudence de se séparer de ses camarades; arrivé près du château, il en vit sortir quatre hommes armés. Ceux-ci s'écrièrent qu'il ne fallait faire aucune grâce à ce royaliste. Deux coups de pistolet partirent et ne l'atteignirent point; un coup de fusil le blessa au bras, et, comme il fuyait malgré cela, un des meurtriers, témoignant son étonnement de ce qu'il n'était pas mort, lui tira un second coup de fusil qui le manqua encore. La patrouille arriva, cerna le château, s'empara des assassins, et les conduisit devant le juge de paix de Saint-Chaptes, où ils furent mis en liberté moyennant mille francs qu'ils donnèrent au blessé pour l'indemniser. On a fait une remarque singulière sur ces individus. Le premier est *le ministre protestant* d'un village voisin du château de Latour; le deuxième est un *ministre de Nismes;* le troisième est *le père de ce dernier*, et le quatrième, remplissant des fonctions publiques à Uzès, est *le fils d'un autre ministre.*

L'armée royale arriva ce même jour avec ses chefs; quelques maisons, désignées par la clameur

publique, éprouvèrent il est vrai quelques dégâts; le peuple avait souffert, il était irrité; ce fut un torrent qui se déborda. Les délégués du gouvernement royal arrivèrent vers les dix heures du matin; ils employèrent tous les moyens pour arrêter la multitude furieuse; ils furent méconnus, menacés, ils virent même leurs jours en danger.

M. *Lonis-André Cord*, ancien officier de dragons, commissaire-pacificateur dans la Vaunage, eut la mission de transmettre et expliquer aux maires et habitans des communes les ordres qui leur seraient adressés, et ramener tous les habitans de cette contrée aux sentimens d'obéissance et de fidélité qu'ils devaient au Roi, en leur développant les vues paternelles de Sa Majesté. D'autres commissaires pacificateurs furent aussi envoyés sur différens points du département. M. *Cord* sut, au péril de sa vie, maintenir l'ordre partout où il s'est trouvé; tous les protestans fugitifs de Nismes furent recueillis, au nombre de cent cinquante personnes de tout sexe, dans la maison de ce commissaire.

La ville de Nismes rentrait dans ce calme qu'elle aurait toujours dû présenter; les autorités surent, par leurs sages mesures, arrêter l'effervescence d'un peuple exaspéré par tous les mauvais traitemens qu'il avait endurés pendant l'interrègne; mais l'intérieur du département était loin d'être aussi tranquille que sa capitale.

Les royalistes ne se dissimulaient pas que les ennemis des Bourbons, par leurs calomnies habituelles, employaient tous les moyens pour égarer

l'opinion ; qu'ils cherchaient, par des récits faux et exagérés, à apitoyer les ames sensibles sur les injustes procédés que l'on exerçait, disaient-ils, envers eux. Les différentes communes de ces contrées, presque toutes de la religion réformée, reçurent avec enthousiasme les contes absurdes qui les flattaient. Alors elles se mirent toutes sous l'étendard de la révolte et sous le commandement de grands coupables réfugiés dans cette partie du département. Mais rien n'annonçait encore une explosion anssi prochaine. Le jour de la Saint-Louis, 25 août, fut le jour choisi par les rebelles rassemblés à Ners, pour se porter sur Nismes ; ils étaient excités par un ministre protestant.

Le 24 août, deux escadrons de cavalerie du régiment de chasseurs royaux que commandait M. *le marquis de Calvière*, furent envoyés en garnison à Alais ; ils arrivèrent dans la commune de Boucoiran, sur les sept heures du soir, presque tous sans armes et conduisant chacun deux chevaux de main ; mais cette commune ne pouvant contenir toute cette cavalerie, le commandant en envoya une partie dans celle de Ners.

A l'entrée de la nuit, le commandant de ce détachement fut instruit d'un rassemblement d'hommes armés près du village ; alors il fit sonner le boute-selle ; mais quelques chasseurs paresseux furent surpris par les hôtes, désarmés et déshabillés.

Quelques instans après, l'ancien maire de Ners vint avertir le commandant qu'il s'était formé,

dans le village même un nouveau rassemblement; M. *de Cabrières*, officier, fut envoyé, avec un détachement, pour le reconnaître, l'ancien maire le guidait; arrivé au lieu du rassemblement, l'officier s'avance avec son guide et s'annonce avec des paroles de paix; il ne reçoit pour toute réponse que des vociférations, suivies d'une décharge de mousqueterie qui tue le maire et blesse au bras l'officier.

Les habitans tiraient également de leurs croisées; alors M. *de Cabrières* se retira avec son détachement et bivouaqua hors de la commune.

La matinée du 25 fut employée à ramener les esprits égarés, mais en vain. M. *de Cabrières* fut envoyé pour rendre compte aux autorités de Nismes de l'affaire de Ners et prendre des ordres. On fit partir sur-le-champ six cents Tyroliens et deux cents chasseurs à cheval, qui, arrivant près de Ners sur les deux heures de l'après-midi, trouvèrent les insurgés rangés en bataille, en nombre à peu près égal. Ceux-ci, sans aucun pourparler, firent feu sur les chasseurs; alors le commandant ordonna la charge, et les rebelles furent mis en déroute. Les Tyroliens perdirent quatre hommes et en eurent neuf de blessés. La perte des révoltés fut plus considérable; ils eurent plus de soixante morts ou blessés; on leur fit des prisonniers dont trois arrivèrent à Nismes le même jour à six heures du soir. Ces hommes ayant été pris les armes à la main, le comte de Staremberg, général autrichien, les fit fusiller sur-le-champ.

Malgré toute la prévoyance des autorités, la fermentation gagnait la ville de Nismes, et les agitateurs, ne pouvant remuer le peuple en prêchant contre le gouvernement du Roi, parlèrent à leur conscience et s'adressèrent à la populace; on lui fit comprendre qu'il était insultant pour la majesté du Dieu qu'elle adore, déshonorant pour la religion catholique que leurs anciennes églises servissent de temples aux protestans; on lui persuada même que ces temples étaient des dépôts de toute espèce: le bruit circula, il se propagea; on s'émeuta, et les femmes en foule vinrent assiéger les portes des temples; elles clabaudèrent et insultèrent même les femmes de la religion réformée qui se rendaient à la prière. Le général Lagarde apprenant cette émeute, monte à cheval, et, sans attendre ni son aide-de-camp ni M....... qui se trouvait chez lui dans ce moment, il vole au lieu du rassemblement. En passant dans une rue fort étroite, il renversa un vieillard et lui donna plusieurs coups de plat de sabre: il frappait à droite et à gauche; un nommé *Boissin*, habitant cette rue, fut atteint par le général; ne pouvant, comme les autres, réprimer sa colère, il lui riposta par un coup de pistolet et blessa le général (1). M..... pour satisfaire le peuple et le calmer, fut lui-même chercher le ministre ***, il l'accompagna, il fit ouvrir la porte,

---

(1) *Boissin* traduit devant la Cour d'assises, le jury écarta la préméditation, et le déclara non coupable, comme ayant agi pour sa légitime défense.

y entra suivi d'une douzaine de gens du peuple ; n'ayant rien trouvé, il referma les portes et reconduisit le ministre chez lui, auquel aucune insulte ne fut faite pendant ce temps (*voyez pièces justificatives*, *n.*° 12); le peuple satisfait se dispersa, et ce fut la dernière émeute qu'il y eut dans la ville pour affaire d'opinion. Mais le département n'était point encore calme.

Le 7 novembre 1815, le bataillon des gardes nationaux du canton de Saint-Mamert prirent les armes et se portèrent sur la route de Nismes à Montpellier, pour se trouver au passage de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême. En traversant le village de Calvisson, ils saluèrent par les cris de *vive le Roi*, qui ne furent répétés par aucun des habitans. Lorsqu'ils eurent défilé, un caporal et quatre hommes, qui formaient l'arrière-garde, entendirent un nommé *Verdier*, charron, qui dit : *Voilà une troupe de brigands.* Ce caporal voulut se saisir de ce mauvais français, mais il disparut dans un groupe de femmes qui protégèrent sa fuite. Les gardes nationaux ayant entendu d'aussi injurieux propos voulaient rétrograder ; l'officier auquel ils s'adressèrent leur dit : *Ce soir, au retour, nous porterons plainte au maire.* Ces mots *ce soir au retour* furent mal interprétés par les femmes, qui engagèrent les hommes à s'armer et se mettre sur la défensive. L'agitation fut générale à Calvisson, on forgea des piques toute la journée et on s'arma de toutes pièces en attendant le retour de la troupe qui eut lieu à cinq heures du soir.

A l'approche du village, le commandant et les capitaines se concertèrent afin d'éviter le trouble qu'ils prévoyaient; à leur insu une quinzaine de gardes nationaux se détachèrent; passant derrière le cimetière, ils furent demander la punition dudit *Verdier* et ses complices. Dans cet intervalle l'adjoint du maire vint au-devant du commandant, et le pria de vouloir bien oublier ce qui s'était passé le matin; mais, pendant ce pourparler, d'autres gardes nationaux, indignés qu'on les eût traités de *brigands* pour avoir crié *vive le Roi*, pénétrèrent dans le village pour en demander raison. En débouchant du pont qui conduit à la grand'rue, ils virent divers groupes et entendirent crier: *Aux fourches! aux fourches!* Au même instant, un coup de fusil détonna du côté des habitans; une rixe s'engagea, et d'autres gardes nationaux, sans armes (ils les avaient laissées en faisceau), coururent pour voir ce que c'était. Un second coup de fusil, tiré de la fenêtre d'une maison située au milieu de la grand'rue, renversa mort le nommé *Marcel*, de la commune de Montpezat; au même instant on entendit sonner le tocsin, et l'on vit les habitans accourir de toute part armés de fourches, de piques, de faux et de fusils. On eut beaucoup de peine à les contenir, et sans le lieutenant de la gendarmerie, qui arrivait par hasard avec deux de ses gendarmes pour reconnaître le logement qu'on destinait à la brigade, on n'eût pu arrêter les troubles. La fermeté et la présence d'esprit de cet officier M. Delbosc) empêcha un massacre

certain, car les gardes nationaux de Montpezat, commune entièrement catholique, n'avaient pu voir sans rancune, pendant les cent jours, la commune de Calvisson se porter en masse chez eux pour les désarmer et leur faire arborer le drapeau tricolor. La nuit mit fin à cette rixe, et la troupe se retira sur ses communes. Aucune plainte ne fut portée contr'elle quoique toute catholique et logée chez des protestans, les maires en rendirent le meilleur témoigagne. Le résultat de cette soirée fut une douzaine de gardes nationaux blessés et un tué, tous catholiques.

Toute la nuit le village de Calvisson fut sur pied; on alluma des feux sur les hauteurs, pour engager les communes voisines à venir à leur secours. Mais les maires, plus sages, envoyèrent des exprès pour faire connaître ce qui se passait, et, blâmant la population de Calvisson, tinrent les leurs sur la défensive,

Le lendemain 8, le sous-préfet et le chef d'escadron de gendarmerie arrivèrent au point du jour avec un détachement de cent cinquante hommes infanterie et chasseurs à cheval. Dans l'après-midi une grande partie des gardes nationaux qui avaient couché à Clarensac et à Saint-Cosme, revinrent à Calvisson pour réclamer le cadavre de *Marcel*, qu'ils voulaient, disaient-ils, inhumer dans sa commune; le commissaire s'y opposa, il le fit enterrer, au cimetière, avec toute la pompe possible, et les fit jurer, sur la tombe du défunt, qu'ils ne chercheraient point à le venger, leur

promettant que justice leur serait rendue. Ainsi finirent ces deux journées qui fussent devenues plus sanglantes sans les mesures que prirent les autorités.

Le 28 novembre 1815, le préfet, sur le rapport de M. *Cord*, commissaire délégué dans la Vaunage, prit un arrêté pour qu'il fût compté la somme de douze cents francs à la veuve *Marcel*. (*Voyez l'arrêté de M. le Préfet du Gard, ainsi que sa lettre au Maire d'Aiguesvives relativement aux troubles qui eurent lieu dans cette commune le* 31 *juillet précédent*, *n.°* 13.

Calvisson fut toujours le point central de la Vaunage, comme le bourg le plus populeux et où dans une heure de temps peut se réunir une population de dix-sept mille ames, des vingt communes qui l'environnent. C'est dans ce lieu où il fut mis en délibération, au conseil municipal, lors de la réforme de *Calvin*, si l'on resterait catholique ou si l'on embrasserait la nouvelle secte ; la majorité opina pour la sépatation. Ce village a été depuis lors le foyer du plus ardent calvinisme. C'est de son sein que se répandent les nouvelles dans les communes voisines ; de là naissent les impulsions qu'on reçoit, et celles à donner à l'esprit public excité par les ennemis secrets du trône. Sa position topographique fit que *Cavalier* y établit son quartier-général en 1704, lorsque dans la guerre de religion il traita avec le maréchal Villars.

Calvisson fut le lieu où s'éteignit enfin le feu de la

discorde. Le parti protestant se berçant toujours de folles chimères, il n'est point de bruit qu'il n'ait fait circuler; il envoyait des émissaires dans toute la France, pour exciter par des récits mensongers la pitié des hommes. Un nommé *François Dupuis*, natif de Brignoles (Var), âgé de trente ans, tanneur, CATHOLIQUE, a voyagé long-temps sous le nom de *Joseph Dupuis*; les membres du consistoire le recommandaient par de bons certificats comme étant un membre de leur religion et comme ayant été une des victimes de 1815 à Nismes. Ce même individu fut arrêté à Nismes, en 1818, comme voleur. Voici un des nombreux certificats dont il était porteur :

Le sieur Bernard Boncassis prie les ames charitables protestantes d'assister le protestant porteur, qui est un malheureux de Nismes, qui a perdu son père et sa mère dans les temps lors des événemens de Nismes; lui ayant donné la présente liste des principaux protestans de l'endroit.

Dans son interrogatoire *Dupuis* dit « qu'il venait » de Bordeaux; qu'en passant par Libourne dans » le courant du mois de janvier, un homme qu'il » ne connaissait pas lui fit ces certificats, en lui » disant qu'avec ces papiers il obtiendrait facile» ment des secours; il convint qu'il était catholique » et qu'il n'était jamais venu à Nismes (*voyez* » *pièces justificatives*, *n.*° 14). » C'est ainsi que l'on faisait voyager une infinité de gens sous de faux noms et étrangers même au département.

Après la démolition des maisons qui encombraient

les Arènes, et dont la vente avait été ordonnée par le Gouvernement, les entrepreneurs déposèrent sur la place tous les matériaux provenant de cette démolition. Le parti s'empare aussitôt de cette circonstance; il répand dans toute la France que ces mêmes matériaux proviennent de la démolition d'une île de maisons protestantes, et les correspondans de plusieurs Nîmois accréditent cette absurdité.

On assure que M. *Pieyre*, fils du sous-préfet de Nismes, ayant coupé une partie des arbres de haute-futaie qui étaient dans sa campagne du Mas-Boulbon, y conduisait les étrangers et leur présentait la coupe de bois, qu'il avait vendue, comme une destruction. Voilà les moyens qu'employa alors et qu'emploie encore aujourd'hui le parti protestant du Gard, dont M. *Madier de Montjau* n'est que le MANNEQUIN qu'ils font jouer à leur volonté et d'après leur désir.

On a beaucoup écrit pour dénigrer les élections de 1815, on a prétendu que la peur avait éloigné beaucoup d'électeurs. Mais je réduirai en peu de mots à rien tous ces écrits. Presque la totalité des électeurs se rendirent aux élections de 1816, et les mêmes députés sortirent de l'urne.

Il n'est que trop vrai qu'il y a eu une réaction, mais à qui la cause? Que l'on laisse la force au parti protestant; en vingt-quatre heures ils n'auraient plus rien à craindre, ils sauraient détruire jusqu'aux traces du parti opposé. — Nous les avons vus, dans le courant de cette histoire, toujours rebelles à nos rois; ils ont toujours

rompu tous les traités de pacification. Ils se sont montrés toujours (les cent jours exceptés) en opposition avec le gouvernement existant. On vit constamment et dans toutes les époques de l'histoire *des gens comme il faut* à la tête des bandes de brigands. On n'a pu en citer un seul dans le parti catholique ; ils s'exposaient, au contraire, pour des gens dont ils avaient à se plaindre. Si les vexations des protestans ne s'étaient portées que sur *des gens à propriété*, il n'y aurait pas eu de réaction.

Les habitans de ce département commencent à entrevoir combien ils sont redevables à ces prétendus *amis de la patrie*, qui n'épargnent rien pour enraciner à jamais dans leurs cœurs les haines, les vengeances et les discordes civiles.

« Si l'on cherche à pénétrer, comme l'écrivait » *Chénier* au commencement de notre révolution, » les motifs qui font agir tous ces zélés révolutionnaires, on trouvera que, s'étant séparés de l'intérêt » public, ils sont excités par leur intérêt particulier. » Dans le calme et la paix, le mérite, les talens, la » vertu sont pesés dans une juste balance ; pour parvenir à des succès lucratifs et rapides, et prévenir » tout examen, il ne reste que la bruyante faveur » populaire. Ils s'empressent donc de faire naître, » d'agiter, d'aigrir toutes les passions populaires, » d'aller au-devant des désirs de la multitude, de la » flatter, de la caresser aux dépens d'autrui ; surtout » de remplir ses oreilles de leur nom, et de gagner » ainsi un jouissant mais passager avantage.

» Combien sont coupables ces hommes qui fatiguent » sans cesse l'esprit public, qui le font flotter d'excès » en excès! avec eux nous courons l'infaillible » danger de tomber dans une anarchie extermi- » nable, destructrice certaine de notre constitution » naissante, de notre liberté, de notre patrie. »

Le même homme de lettres écrivait aussi, en 1790, ce passage remarquable et si justement applicable à notre situation présente! « La France » n'est point dans ce moment chargée de ses seuls » intérêts; la cause de l'Europe entière est déposée » dans ses mains. La révolution qui s'achève » parmi nous, est, pour ainsi dire, grosse des » destinées du monde. Les nations qui nous envi- » ronnent, ont l'œil fixé sur nous, et attendent » de nos combats intérieurs avec une patience » intéressée et un curieuse inquiétude; et l'on » peut dire que la race humaine est maintenant » occupée à faire sur nos têtes une grande expé- » rience. Si nous réussissons, le sort de l'Europe » est changé; les hommes rentrent dans leurs » droits, les peuples rentrent dans leur souverai- » neté usurpée; les rois, frappés du succès de nos » travaux et séduits par l'exemple du roi de » France, transigeront peut-être avec les nations » qu'ils seront appelées à gouverner; et, peut-être, » bien instruits par nous, des peuples, plus heureux » que nous, parviendront à une constitution équi- » table et libre, sans passer par les troubles et les » malheurs qui nous ont conduits à ce premier de » tous les biens. »

Je ne suis pas de ceux qui, prêts à imiter eux-mêmes les emportemens qu'ils blâment, attribuent à tout un parti les projets les plus désastreux et les vues les plus criminelles. Je sais que, dans tous les temps où de grandes nouveautés et de puissans intérêts font naître des troubles et des factions, beaucoup d'hommes aveugles et passionnés, mais honnêtes, sont entraînés par quelques méchans habiles et ambitieux; mais il est déplorable que ces partis ne voient pas que, par un tel exemple, ils contribuent à tenir le peuple entier dans l'agitation. Ces commotions se communiquent au loin, tout s'agite : la vraie populace, c'est-à-dire, cette partie du peuple qui n'a ni propriété, ni domicile, ni industrie, devient l'arme de qui veut s'en servir. De là, pillages, meurtres, incendies, attroupemens séditieux. Des écrivains avides alimentent ce feu, sachant que, dans ces temps de trouble, on n'est pas là, et on ne vend pas ses feuilles, si l'on parle de concorde et de raison. Chaque jour, quelque nouveau crime, quelque nouveau danger est pathétiquement révélé aux plus crédules, pour leur apprendre à inquiéter, à tourmenter au hasard ceux que l'on désigne comme ennemis, à se défier des ministres, des magistrats, de tous les officiers publics qui ne peuvent rien que par la confiance publique.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
DES VILLES
DE NISMES ET D'UZÈS.

SECONDE PARTIE.

UZÈS.

> Des persécutions atroces ont été exercées contre ceux de nos fidèles sujets, qui, suivant la bannière de notre bien-aimé neveu, ont tenté courageusement, avec lui de sauver la France.
>
> *Proclamation du Roi du* 1.er *septembre* 1815.

LA première partie de cet ouvrage, qui a rapport aux événemens de la ville de Nismes, a découvert au lecteur le moins attentif la véritable cause des troubles qui ont éclaté dans le département du Gard.

L'époque de notre révolution fixe, pour le reste de la France, le point d'où il faudrait partir pour signaler les malheurs qui ont affligé plusieurs provinces tour-à-tour.

Le département du Gard nourrissait dans son sein un germe fécond de calamités, qu'on vit éclore à l'époque de l'établissement du calvinisme, se reproduire et se répandre ensuite toujours avec plus de fureur, et menacer l'existence même de l'État.

S'il fallut recourir à des moyens extrêmes pour retenir dans le devoir des esprits turbulens et implacables, l'emploi de ces moyens arrêta le débordement des excès; mais il ne put jamais amener les calvinistes à l'amour des lois, et les porter à la soumission envers des Princes, qui leur pardonnaient toujours, et qui n'avaient jamais cessé de les protéger.

La France, trop long-temps agitée par les efforts, toujours renaissans, d'une secte qui parvenait sans cesse à susciter des troubles, soupirait après des mesures propres à lui rendre le repos.

Déjà les esprits avaient su découvrir les causes auxquelles il fallait rapporter l'ambition de quelques grands, qui, à toutes les époques, paraissaient pour se mettre à la tête des huguenots.

Le Gouvernement sut mettre à profit la disposition des esprits, et, favorisé par le calme qu'il avait conquis par de si grands sacrifices, il mit les religionnaires dans l'impuissance de rien entreprendre.

Si les protestans vécurent tranquilles durant un assez long espace de temps, ils recueillirent bientôt le fruit d'une conduite réservée

Louis XVI, qui confondait dans son cœur tous les Français, voulut que ceux de la religion pré-

tendue réformés jouissent des avantages communs à tous ses sujets ; il leur rendit l'état civil.

C'est à cette époque que nous prendrons la ville d'Uzès dont nous allons tracer les événemens dans cette seconde partie.

La population d'Uzès se compose de catholiques et de protestans. Ces derniers forment le tiers de la population.

Long-temps avant la révolution, la ville d'Uzès était remarquable par l'heureuse harmonie qui régnait entre ses habitans. Le Peuple se livrait à ses travaux. Dans les jours consacrés au repos, tous se réunissaient. Aux heures marquées pour les exercices de dévotion, chacun se livrait aux pratiques de sa religion.

Dans les rangs plus élevés de la société, on vivait dans une intimité si grande, que les classes nombreuses, admises dans les réunions, semblaient ne former qu'une seule famille.

Tel était, en 1789, l'état fortuné d'une ville qui présenta ensuite des divisions si funestes entre ses habitans.

On saisira facilement la différence qu'on remarque dans la disposition des esprits aux temps antérieurs à 1789 et les temps présens. L'observateur embrassera ces deux époques, les comparera, et, trouvant des élémens également actifs dans les deux temps, il jugera avec certitude.

On restera convaincu, d'après des faits constans, que les catholiques ont donné des preuves de la plus grande bienveillance envers les protestans ;

qu'alors que le Gouvernement devait accorder à la religion de l'État une suprématie commandée par le devoir et par la politique, non-seulement les catholiques ont été tolérans envers les religionnaires, mais encore ils ont été au-devant de tout ce qui pouvait les intéresser; et si les preuves les plus évidentes démontrent que les protestans avaient obtenu, à Uzès, toutes les concessions qu'ils pouvaient désirer, on sera frappé de l'ingratitude qu'ils firent éclater plus tard, et ce sentiment découvrira la cause de tous les maux qui ont accablé la ville, en signalant ceux qui en furent les auteurs.

Presque dès l'aurore de la révolution, les protestans se séparèrent de ceux qui professaient la religion catholique, et la ville d'Uzès présenta le spectacle de deux peuples dans une même enceinte; néanmoins les anciennes habitudes avaient conservé assez d'empire sur les habitans : cela les préserva, pendant quelque temps, des malheurs que préparèrent plus tard les calvinistes.

La révolution était un secret pour l'immense majorité des Français. Les événemens ont assez justifié cette vérité. Mais ce qui fut un mystère pour une nation généreuse était bien connu des protestans. S'ils ont été trompés dans les résultats qu'ils attendaient, on ne peut pas cependant les accuser d'imprévoyance, ni qu'aucune fausse démarche les ait poussé hors du but qu'ils se proposaient. Toujours attentifs à profiter de toutes les causes qui pouvaient favoriser leur plan de domination exclusive, on ne les vit jamais abandonner le sort des événemens

à la foule imprévoyante. Un comité-directeur permanent traçait les plans, distribuait les rôles, et jamais les ordres donnés ne furent transgressés ; comme aussi rien ne resta imparfait dans l'exécution des mouvemens prescrits.

Cependant les protestans, réduits à faire l'essai de leurs efforts dans la ville d'Uzès, échouaient encore contre le nombre. Les élections populaires amenaient, à chaque réunion des assemblées primaires, des choix contraires à leurs vues. Alors on crut que le temps était venu de ne plus garder de mesures, et qu'il fallait emporter par la violence ce que refusait la justice.

Les massacres qui, en 1790, inondèrent la ville de Nismes du sang des catholiques, avaient jeté tous les esprits dans la plus affreuse consternation. On croyait, néanmoins, que tant de crimes, froidement consommés, attireraient sur les auteurs la juste sévérité des lois. Cependant la France, qu'on avait épouvantée par le récit de tant de scènes horribles, vit proclamer l'impunité de tant de forfaits. Un décret de l'assemblée annulla les poursuites commencées.

Les protestans d'Uzès, enhardis par l'impunité accordée à leurs frères de Nismes, formèrent le complot de partager leurs crimes. Plus audacieux que ceux de Nismes, ils ne prirent même pas la peine de garder le secret sur l'exécution de leurs projets. Ils annoncèrent l'invasion prochaine des hordes de la Gardonnenque. Des feux allumés sur des hauteurs du village d'Arpaillargues, et répétés

sur celles de tous les lieux voisins, étaient le signal qui avertissait de se tenir prêt pour le moment de l'exécution.

D'abord, les catholiques ne se laissèrent point abattre par l'audace de leurs ennemis; mais bientôt on parvint à les ébranler par la crainte qu'on leur inspira, qu'ils n'auraient aucun salut à espérer de la multitude qu'on leur opposerait. La ville fut abandonnée, et presque toute la population se réfugia vers le nord de l'arrondissement.

Le 13 février 1791, les bandes de la Gardonnenque s'ébranlent, et, réunies à celles de la ville, ils se forment en bataille sur la place publique, après avoir établi des postes nombreux à toutes les avenues. Ces mouvemens eurent lieu au milieu de la nuit, et tout fut disposé, dès le grand matin, pour l'exécution des scènes tragiques préparées par le comité-directeur.

La fuite des catholiques les sauva de la fureur de leurs sanguinaires ennemis. Cependant tous n'avaient pas abandonné leurs foyers. Plusieurs avaient cru que leur condition obscure les déroberait à l'attention des bourreaux. Cette confiance fut fatale au malheureux *Collin*. Il sortait de grand matin pour se livrer au travail qui procurait à sa famille sa subsistance journalière, lorsqu'il est atteint d'un coup de fusil. Le plomb mortel le traverse de part en part; il va tomber à cinquante pas, sur un banc de pierre placé au-devant d'une maison de la rue de *Massargue*. La position de cet infortuné devait attendrir l'ennemi le plus féroce. Les pro-

testans sont sans pitié et sans remords. On assure qu'un habitant de la rue *Massargue*, qui était rentré chez lui pour se refaire des fatigues de la nuit, sortit de sa maison, portant à sa bouche un morceau de pain, et ayant en bandoulière un fusil à deux coups ; il aperçoit *Collin* ; il arme son fusil, et, presque à bout portant, il fait une double décharge sur ce malheureux déjà presque inanimé.

Il ne fallait pas cependant laisser périr sitôt cette victime dont les souffrances procurent de si vives émotions à ses assassins. On transporte *Collin* au corps-de-garde situé sur la place publique. On mande un chirurgien pour visiter ses blessures ; et tandis que les bourreaux s'aperçoivent du saisissement d'horreur dont ne peut se défendre l'ami de l'humanité appelé au secours de son semblable, ils trouvent dans sa sensibilité l'occasion d'un double crime ; ils s'y livrent avec transport. Le malheureux *Cossin* expire percé de vingt coups de baïonnettes, et le respectable chirurgien tombe épouvanté.

Pendant le temps où se consommait l'assassinat de *Collin*, le jour avançait, et déjà le vertueux M. *Chalmeton*, procureur-syndic du district, se rendait à son poste. Il ignorait l'affreuse position où se trouvait la ville. Il apprend qu'elle est inondée de troupes, et le meurtre qui vient de se commettre.

Rendu dans les bureaux de l'administration, il y trouve réunis deux membres protestans ; leur présence l'étonne ; il témoigne sa surprise de ce que, dans une position aussi extrême, il n'a pas

été averti, et de ce que tous les membres du district n'ont pas été convoqués; surtout, il représente avec énergie combien sont coupables ceux qui ont tramé un complot aussi criminel, de réunir la population de diverses communes, pour la porter, en armes, sans des ordres légaux, dans une ville paisible, et d'exposer ses habitans aux cruautés d'une troupe qui venait d'exercer de si grandes violences; qu'il fallait à l'instant employer tous les moyens pour éloigner des hommes qui s'annonçaient avec de si coupables intentions, et dont le nombre devait faire craindre que la ville manquât de subsistance pour leur nourriture.

Les deux administrateurs ne parurent nullement touchés des représentations du procureur-syndic. M. *V..... de F.....*, l'un d'eux, lui répondit froidement, *que tout avait été prévu*; *que le pain était préparé pour trois jours* : étrange déclaration! Quoi! un administrateur, institué pour veiller à la sureté de ses concitoyens, étouffe dans son ame le sentiment de ses devoirs, et, cédant à la fureur que le fanatisme échauffe dans son cœur, il tourne contre ses administrés le pouvoir que la loi ne lui confiait que pour protéger ?......

Les bandes de la Gardonnenque, qui trouvèrent la ville vide de catholiques, ne voulaient pas perdre le fruit de leurs criminelles espérances; ils inventèrent un stratagème dont le résultat leur promettait un dédommagement. Le district fabriqua une proclamation fallacieuse dans laquelle on promettait protection à tous ceux qui avaient fui. On an-

nonçait que les troupes s'étaient retirées, et on invitait les catholiques à rentrer dans leurs foyers.

Cette proclamation, imprimée et répandue avec profusion dans les lieux où les fugitifs d'Uzès avaient été chercher un asile, disposa le plus grand nombre d'entr'eux à se livrer aux promesses des émissaires qu'on leur avait envoyés; et tandis qu'ils s'acheminaient vers Uzès, sans armes et sans précautions, ils tombèrent dans une embuscade qu'on leur avait tendue à la montée de *Tharraux*. Une décharge de mousqueterie, faite inopinément sur quelques hommes trop confians qui suivaient la grande route, en laissa huit morts sur place, les autres ne durent leur salut qu'à la rapidité de leur fuite.

Après cette fatale expédition, les protestans obtinrent tous les avantages qu'ils s'étaient proposés. Les catholiques furent chassés de toutes les administrations; ils furent exclus de la garde nationale, désarmés et traités avec le dernier mépris; il semblait qu'on ne leur accordait la vie sauve que par un excès de tolérance.

Ce fut peu de temps après l'invasion des protestans de la Gardonnenque, qu'on vit se former à Uzès une compagnie si honteusement célèbre sous le nom de *pouvoir exécutif*. L'habitude qu'avaient les huguenots de tout diriger par des comités fit confier à une réunion de quelques hommes la direction du pouvoir exécutif. Ce fut dans la maison de M. *Froment-Sagriès* que fut formé le projet de créer la compagnie; ce fut aussi de là qu'on dirigea toutes les expéditions.

Un nom qui inspire l'horreur et glace d'effroi figura à la tête de la horde nouvellement enrégimentée. *Fauvéty*, qui, tout couvert de sang, présida plus tard la commission populaire d'Orange, fut le chef du pouvoir exécutif.

On concevra difficilement comment on put imaginer la création d'une aussi étrange association, et moins encore, comment, pendant près de deux ans, elle a exécuté, sans obstacles et sans jamais être réprimée, les entreprises les plus barbares et les rapines les plus révoltantes.

Qu'on ne pense pas que les hommes qui firent partie du pouvoir exécutif avaient tous été pris dans cette classe où l'absence de toute éducation fait rencontrer plus de propension à se livrer au mal, par l'ignorance des principes qui constituent le bien. Non, cette compagnie comptait dans ses rangs des personnes distinguées entre les protestans. On y vit figurer *S..... S..... A.....*, qui fut membre du district; *B.....*, chef de bataillon, qui commanda la citadelle de Pont-Saint-Esprit dans les cent jours; *P..... D.....*, successivement contrôleur des contributions directes dans plusieurs départemens; *S.....*, long-temps officier municipal, et ensuite receveur de la ville pendant dix ans; *V..... A.....*, qui commençait alors son éducation patriotique, et qui, nourri des principes puisés dans le code du pouvoir exécutif, fut jugé digne de remplir, en qualité d'adjoint, les fonctions de maire d'Uzès dans les cent jours.

On ne s'arrêtera pas à décrire, une à une, toutes

les scènes atroces qui signalèrent l'existence du pouvoir exécutif, cette énumération entraînerait trop loin; néanmoins on ne saurait passer sous silence quelques faits qui, exercés en plein jour, acquièrent un caractère particulier, délateur de la méchanceté des protestans et du but fanatique qui les excitait.

Les corps religieux étaient déjà dispersés. Le frère *Raphaël*, des écoles chrétiennes, cachait dans un humble réduit quatre-vingts ans de vertus, objet de la haine des huguenots; là, sans moyens d'existence, il vivait des secours que lui portaient, en cachette, des personnes pieuses. Le pouvoir exécutif découvre sa retraite, surmonte les efforts d'un humble artisan qui gardait le frère *Raphaël*. Les représentations et les pleurs de ce vertueux dépositaire ne peuvent rien sur des ames féroces. On arrive auprès du disciple de Saint Yon; il gissait, perclus de tous ses membres, étendu sur un lit. Un instant la troupe hésite; les cheveux blancs, la candeur et la sérénité de la victime semblent en imposer aux bourreaux. Le vieillard tourne sur eux ses yeux mourans, et leur dit: *N'êtes-vous pas tous mes enfans? n'avez-vous pas reçu de moi les premières leçons? avez-vous oublié que je vous recommandais la crainte de Dieu et l'amour du prochain?* Hommes pervers, ces paroles ne vous touchèrent pas! Vos cœurs restèrent inaccessibles à la pitié! Le nom de Dieu, invoqué devant vous par un vieillard mourant, au lieu de vous avoir frappé d'une terreur salutaire, enflamme votre

fureur, et l'homme innocent expire sous vos coups, en cherchant à réveiller en vous l'amour de vos semblables ! . . . . . .

La ville d'Uzès, resserrée dans une enceinte trop étroite, ne présentait pas un théâtre assez vaste aux entreprises du pouvoir exécutif ; il lui fallait un espace plus grand et mieux proportionné à l'étendue des sentimens haineux qui excitaient sa fureur contre les catholiques. Les communes voisines virent déborder dans leur sein la horde impie. Elle se porta sur Valabris. Le curé de ce village, surpris dans sa maison, ne survécut que peu de temps aux excès commis sur sa personne. Saint-Quintin fut aussi témoin de la férocité de la bande dirigée dans ses murs. Là, madame *Graffand*, en couche et dans son lit, vit son sang inonder son mari, en cherchant à parer avec ses bras les coups de sabre qu'on lui portait.

Aucun genre d'excès ne fut étranger au pouvoir exécutif ; c'est ce qui faisait dire alors *que Calvin avait eu nécessairement la prévision de ce que seraient un jour ses enfans d'Uzès*, lorsqu'il écrivait, dans ses institutions, *que Dieu a créé l'homme pour le livrer à l'empire des démons.*

Les statuts du pouvoir exécutif ne bornaient pas ses fonctions à commettre des assassinats, ils posaient en principe qu'il fallait étendre les exactions au-delà de toutes les bornes. Cette partie du règlement fut rigoureusement observée. Le comité dressa des listes de contribuables ; des émissaires se présentèrent chez tous les habitans désignés, et

les forcèrent de compter les sommes correspondant aux taxes qu'on leur avait imposées.

Déjà la constitution civile du clergé avait jeté la confusion dans l'église de France ; des prêtres assermentés étaient institués dans un grand nombre de paroisses. C'était un moyen sûr d'exciter le trouble parmi les fidèles. Le pouvoir exécutif d'Uzès ne pouvait pas manquer de se livrer à cette nouvelle branche d'exploitation révolutionnaire. Elle était trop féconde en occasions de donner prétexte à des excès, pour ne pas mériter une attention particulière de la part du comité-directeur. Il n'y manqua pas, et sa bande fut alors partagée en diverses sections, qui agirent selon que l'exigèrent les exécutions projetées sur divers points à la fois. Pendant long-temps les catholiques d'Uzès furent exposés aux plus mauvais traitemens à raison des pratiques de leur religion, et cette partie des menées des protestans n'est pas la moins remarquable de leur histoire.

Les villages de Saint-Siffret, de Sagriès et de Saint-Maximin étaient desservis par les anciens curés. Les paroissiens d'Uzès avaient perdu leurs pasteurs, et leur place était occupée par des prêtres assermentés. Les exercices de ces derniers étaient très-peu fréquentés. La masse des catholiques se portait dans les villages voisins pour assister à la messe. Le pouvoir exécutif se postait dans les diverses avenues de ces villages et frappait impitoyablement ceux qui retournaient dans leurs foyers. Pendant ces exécutions extérieures contre

ceux qui venaient de la messe, le pouvoir exécutif qui faisait le service de l'intérieur, s'introduisait dans les maisons de ceux qui n'avaient pas été aux exercices de leur paroisse, et ils étaient excédés de coups.

Chose étrange jusqu'alors, on vit les protestans maltraiter les catholiques qui allaient à la messe, et frapper avec fureur ceux qui n'y assistaient pas. Cette monstruosité, qu'on pourrait expliquer par la seule méchanceté de ceux à qui elle doit être attribuée, avait encore une seconde cause, qu'il faut rapporter à l'espérance que les calvinistes avaient conçu de s'agrandir au détriment de l'église romaine. Le clergé de France était divisé, une partie s'était séparée de la communion du pape. C'était un point important qui mettait les calvinistes en contact avec les catholiques réfractaires.

Il fallait profiter d'une conjoncture si heureuse; le schisme était inévitable, si on parvenait à jeter la terreur dans les esprits timides pour les amener à embrasser un nouveau dogme qui les isolait de l'église romaine. Ce point obtenu, la religion catholique était perdue, et bientôt, entre les nouveaux schismatiques et les protestans, les nuances se confondaient.

Dieu, qui a dit, en parlant de son église, *que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle*, préserva les fidèles et soutint leur foi contre les œuvres de Satan. La rage des huguenots fut impuissante; elle n'eut d'autre résultat que celui d'exposer à l'éclat du grand jour le fanatisme reli-

gieux qui les dominait au milieu des crises politiques.

La bande du pouvoir exécutif exerçait toujours ses ravages sur les catholiques ; elle s'introduisait de nuit dans leurs maisons, et, à force de menaces, elle parvenait à se faire compter des sommes considérables. Des assassinats, des vols et des excès de tout genre s'étaient commis impunément depuis plus d'un an, lorsqu'on vit éclater, au milieu d'une nuit, une scène épouvantable de désordre et de pillage, que rien ne semblait annoncer le jour qui la précéda.

Tout-à-coup des piquets du pouvoir exécutif sont dispersés dans divers quartiers de la ville ; ils reçoivent la consigne de faire feu sur les catholiques qui tenteraient de se montrer à leurs fenêtres pour découvrir ce qui se passe autour d'eux. Ces premières dispositions faites, le gros de la bande attaque la maison de M. *Champetier-de-Ribes*. Les portes sont enfoncées, et tout est livré au pillage. Des lots sont formés des effets et des meubles, et les messieurs qui présidaient à cette horrible exécution les divisent entre ceux de la troupe sous leurs ordres. La bibliothèque n'est pas épargnée. Sur la plupart des livres on trouvait écrit le nom du propriétaire. Celui qui les pilla les a transmis à sa fille ; leur valeur a formé une partie de la dot mobilière reconnue par le mari. Ce qu'on aura de la peine à concevoir, c'est que ce protestant est un de ceux qui se font le plus remarquer par son affectation à répéter

que rien ne doit être plus inviolable et plus sacré que la propriété.

Le pillage de la maison de M. *Champetier-de-Ribes* est à peine terminé, que les bandits ont déjà attaqué celle de M. *de Trinquelague*, qui avait été syndic du diocèse, et maire de la ville. En un instant, tout ce qu'elle renferme est la proie des dévastateurs. Un riche mobilier, apanage de l'opulence, avait attiré un grand nombre de pillards, et tous plient sous le fardeau du butin qu'ils emportent. Que de gens rougiraient aujourd'hui, si on leur indiquait l'emploi qu'ils exerçaient durant le cours de ces pillages ; si on leur marquait la place que chacun occupait dans les appartemens. M. *Goirand-Labaume*, avocat-général à la cour royale de Nismes, pourrait en signaler plusieurs. Tremblant, dans sa maison, d'éprouver le sort funeste de son voisin, il observait, de ses fenêtres distantes seulement d'une toise de celles de M. *de Trinquelague*, tout ce qui se passait ; il distinguait très-bien, et les ravages commis, et les personnes qui les exerçaient.

La maison de M. le baron *de Castille* fut aussi livrée au saccage. Le pouvoir exécutif était insatiable de dévastation ; rien ne fut respecté par lui ; il fit également main-basse sur tout ce que le luxe avait de plus recherché, et sur tout ce que renfermait l'humble chaumière de *Barthélemi Rozier* et du cordonnier *Flamand*.

Le lendemain de ces scènes horribles, ceux qui en étaient les auteurs poussèrent l'impudence jusqu'à

dire que c'étaient des gens de Jalès, arrivés dans la nuit, qui avaient exercé tous ces brigandages.

Ceux de la bande du pouvoir exécutif ne donnaient aucun relâche à leurs criminelles entreprises. L'impunité dont ils jouissaient, la protection visible qu'on leur accordait les rendaient toujours plus audacieux. Bientôt ils ne permirent plus aux catholiques de se montrer, et ils excédèrent un grand nombre de ceux qui allaient chercher au soleil un abri contre les rigueurs du froid.

Tous les dimanches, ils se rendaient régulièrement à l'hôpital, où ils frappaient impitoyablement ceux des enfans trouvés qui n'avaient pas été à la messe d'un prêtre assermenté, et ils leur ôtaient pour un jour le pain, qui était la seule nourriture qu'on pouvait leur fournir.

Ce fut à travers tous ces brigandages que la ville d'Uzès vit proclamer la république, et qu'elle arriva au jour marqué pour l'assassinat du juste couronné.

Lorsqu'on reçut la nouvelle du meurtre de Louis XVI, les huguenots firent éclater leur satisfaction par des démonstrations publiques semblables à la joie féroce de ces sauvages barbares qui dansent autour de la victime qu'ils s'apprêtent à dévorer, pendant qu'on prépare son supplice. Les fanfares annoncent dans toute la ville la mort du roi ; durant toute la journée, des farandoles se répandent dans tous les quartiers et font retentir l'air des hurlemens les plus effroyables.

Le soir, il y eut réunion extraordinaire au club

patriotique. Plusieurs orateurs prennent la parole et célèbrent, dans leur accent grossier, le plaisir qu'ils goûtent en retraçant le plus noir des forfaits. Les motions se succèdent ; on s'y dispute à l'envi l'honneur de se surpasser par des propositions d'actes, plus atroces les uns que les autres, à exécuter contre les catholiques royalistes.

M. *S..... S..... A.....* fixa plus particulièrement l'attention de l'assemblée en présentant un projet d'adresse à la convention, qui fut adopté. Il félicitait cette assemblée de l'acte éclatant qui assurait le triomphe de la république. *Achevez*, disait-il, *de rassurer les patriotes en étouffant la louve et le louveteau*, désignant la reine captive et l'infortuné dauphin.

Le gouvernement républicain fit pleuvoir sur la France un déluge de maux. L'ordre de choses qu'il établissait était trop favorable aux vues ambitieuses et contraires de divers personnages, pour ne pas amener les plus cruels déchiremens. Si nous ne devons pas décrire les fureurs de ces temps malheureux, il n'est pas hors de notre sujet de présenter quelques documens historiques qui attestent que l'idée de transformer la France en république appartient toute entière aux protestans.

Le 13 février 1597, le comte de *Schomberg*, écrivait à Henri IV de prendre des mesures contre les projets des huguenots. *Leurs pernicieux desseins*, disait-il à ce Prince, *tendent au partage du royaume et à la subversion de la monarchie.*

Sully atteste, dans ses mémoires, ch. 53, p. 161,

qu'il fut tenu, à Montauban, une assemblée de protestans, dans laquelle on arrêta de partager l'état, d'adopter une république fédérative, dont l'électeur Palatin serait le protecteur, ayant cinq lieutenans sous ses ordres.

En 1605, dans une assemblée qui eut lieu à Châtelleraud, on agita plus sérieusement encore le renversement du trône de France; les protestans jurèrent, sous la foi du serment, de ne pas révéler ce qui serait proposé ou délibéré; que, dans le cas que quelqu'un fût recherché pour avoir mis à exécution les résolutions de l'assemblée ou pour s'y être trouvé, chacun l'indemniserait *de tous ses moyens, biens et vie.*

L'an 1611, l'assemblée tenue à Saumur prit un règlement qui porte, article 19, que tous les ans il se trouverait, en un lieu secret, un député de chaque province pour délibérer sur les moyens d'exécution de ce qui avait été résolu à Montauban et à Châtelleraud.

Les huguenots, assemblés à La Rochelle en 1621, firent revivre la proposition de fonder en France un république fédérative, et de la diviser en huit cercles. Un nouveau règlement fut arrêté, et on députa en Hollande, en Angleterre et en Suisse, pour solliciter des secours pour l'exécution des nouveaux projets.

Le plan d'anéantir en France la monarchie, et d'y substituer la république fédérative, fut poursuivi avec tant d'opiniâtreté, que, dans l'espace de dix ans, trois révoltes furent tentées pour parvenir

au but si désiré. La première éclata en 1615, la seconde en 1621 et la troisième en 1625. Cette dernière offre cette circonstance remarquable, que, tandis que Louis XIII volait au secours d'un prince protestant, les protestans de France se liguaient, contre leur roi, avec la maison d'Espagne, et faisaient faire des prières publiques pour la prospérité des armes de leur allié.

La France fut sauvée de la fureur des huguenots, et le grand siècle de Louis XIV, qui répandit tant de splendeur sur la monarchie, en affermissant le trône, ajourna jusqu'à la révolution le projet de diviser la France en république fédérative.

A cette époque, les protestans ne cessèrent jamais de publier le but qu'ils se proposaient, de diviser la France en cantons fédérés, et les écrits de ce parti n'ont plus laissé douter que *Rabaut-Saint-Étienne* et *Barnave* étaient les chefs du parti républicain de l'assemblée constituante. En 1792, ils triomphèrent, et le trône attaqué tomba pour faire place à la république. Ce nouveau gouvernement engendra des contestations et des divisions entre ceux mêmes qui l'avaient proclamé. Les uns voulaient une république une et indivisible; les autres voulaient, avec les protestans, la république fédérative. L'assemblée législative, flottante entre ces deux opinions, ne prit aucun parti, et laissa à la convention le soin d'arrêter l'organisation du nouveau gouvernement. On sait que cette assemblée proclama la république une et indivisible, et le parti contraire ne tarda pas à prendre prétexte des

excès de ses adversaires, pour soulever la France.

Ce qui précède a déjà découvert quel parti durent prendre les protestans. Ils se prononcèrent contre la république de *Robespierre* pour appuyer celle de *Rabaut-Saint-Étienne.* Si les protestans du Gard ont tiré avantage des persécutions que leur défaite leur attira; si leur sang a coulé parce qu'ils se déclarèrent les ennemis des *Marat*, des *Danton* et des *Robespierre*, qu'ils cessent de s'en faire un mérite. Ces ennemis n'étaient pas de timides catholiques, et cette fois ils luttèrent contre leurs semblables.

Les huguenots avaient embrassé, dans le Gard, le système d'une république fédérative, parce qu'au point où ils avaient amené les choses ils étaient assurés d'exercer une domination exclusive. Nombreux dans le département, ils étaient certains de former un canton qui serait bientôt tout protestant, et c'était, pour la secte, un point important, sur lequel elle appuyait de plus vastes projets pour l'avenir. Ces espérances trompées, et les froissemens qu'ils en éprouvèrent, ne laissent plus permettre d'envier l'honneur auquel ils prétendent, d'avoir été vaincus par la république de *Robespierre.*

Les maux affreux que la France endura pendant le gouvernement révolutionnaire, firent éclater de partout les accens de la reconnaissance envers les auteurs de la journée du 9 thermidor. Les dangers auxquels on venait d'échapper effacèrent presque le souvenir des calamités des premiers temps de

la révolution. Les catholiques, particulièrement, firent remarquer à Uzès de quels efforts généreux ils étaient capables. Ils se confondirent avec les protestans, et sans se plaindre des maux qu'ils en avaient reçus, ils leur portaient des consolations pour ceux qu'ils avaient éprouvés. Tous vécurent réunis pendant assez long-temps; il semblait que les épreuves passées avaient éteint tous les ressentimens. Mais, tout-à-coup, les protestans prouvèrent que chez eux le fanatisme était toujours prêt à se ranimer, si les circonstances leur présentaient l'occasion de raviver leur haine contre les catholiques.

Un député du conseil des cinq cents proposa, comme moyen de salut pour la France, de revenir à la religion de nos pères. A peine ces paroles retentirent à Uzès, qu'elles fürent le signal d'une scission subite. Les huguenots se retirèrent de partout, ils recréèrent leurs conciliabules, et bientôt ils recommencèrent leurs violences contre les prêtres condamnés à de nouvelles persécutions, et se déclarèrent les ennemis des membres des conseils, qui venaient d'être déportés. Pour les protestans d'Uzès, le mot religion, prononcé en présence d'un des pouvoirs de l'état, suffit pour exciter leur fanatisme, qui ne fut contenu que lorsque Bonaparte prit en main les rênes de l'état.

Cet homme, qui pensait que les institutions étaient les plus fermes soutiens des empires, prouva bientôt qu'il considérait la religion comme la plus parfaite et la plus nécessaire des institutions. Il ne tarda pas à s'occuper de la conclusion d'un concordat

avec Rome. Il rétablit des diocèses, des chapitres, créa des évêques qui recevaient du pape l'institution canonique.

Le nouvel ordre de choses enflamma la rage des protestans. Si leur fureur contre les catholiques ne se manifesta pas avec le débordement accoutumé, c'est que déjà ils savaient que Bonaparte ne les craignait pas ; que, comme protestans, il ne les comptait pour rien ; qu'en lui résistant ils s'exposaient aux chances les plus funestes. Déjà ils avaient appris que ce nouveau souverain n'accordait sa protection et ses faveurs qu'à ceux qui se montraient spécialement soumis et dévoués à toutes ses volontés. Il voulut, il régna, et les protestans qui le haïssaient plièrent sous son joug.

La loi de 1801, organique des cultes, ordonnait l'établissement d'un consistoire pour une population de six mille ames de la communion protestante ; et, dans ce cas, le culte extérieur de la religion catholique était interdit.

Depuis 1791, il existait un temple à Uzès. En 1801, les protestans de l'arrondissement, qui sont seulement neuf mille, voulurent avoir deux consistoires, l'un placé à Saint-Chaptes, centre de la Gardonnenque, et l'autre à Uzès. La loi s'opposait à leur volonté, puisqu'il fallait douze mille ames de la même communion pour former deux consistoires. La difficulté du nombre ne les arrêta pas. Fertiles en expédiens lorsqu'il fallait conquérir ce qui ne leur était pas dû, les protestans d'Uzès parvinrent à obtenir, pour eux, un consistoire dont le placement

dans la ville empêche l'exercice public de la religion de l'état. Saint-Chaptes eut aussi son consistoire.

Les catholiques pouvaient s'opposer aux prétentions des protestans ; ils ne le firent pas. Il y a donc cette différence entre les deux partis, que l'un a toujours usé de tolérance et de modération envers ses ennemis, bien plus, qu'il a fait l'abandon d'un droit précieux dont l'exercice lui était assuré ; tandis que l'autre n'a cessé de manifester la haine la plus violente contre les catholiques ; que, par des envahissemens toujours progressifs, il a prouvé que le frein de la loi était impuissant pour opposer une barrière à ses efforts pour acquérir une domination exclusive.

A la première organisation du gouvernement de Bonaparte, Uzès vit figurer les protestans à la tête de tous les pouvoirs. L'esprit républicain qui les animait était trop contraire aux vues du nouveau dominateur pour qu'il s'exposât au hasard d'être contrarié par des hommes dont les principes lui étaient suspects. Peu-à-peu il appela, pour les remplacer, ceux qui, par les précédens, lui laissaient croire qu'il les trouverait disposés à soutenir des idées monarchiques. Ces temps ont prouvé que le gouvernement peut, sans effort, commander la soumission et entretenir l'harmonie dans un pays mixte, s'il veut mettre à profit les dispositions de ceux qui n'ont que le désir de conserver et de fortifier ce qui existe, en rendant vaines les espérances des autres qui veulent toujours troubler pour conquérir.

Les protestans ne pardonnaient pas à Bonaparte de les apprécier ce qu'ils étaient. Si, plus tard, ils se rangèrent sous ses bannières, ils ne déguisèrent pas néanmoins qu'en ce point ils s'accordaient avec les démagogues. Les uns et les autres se rallièrent à Bonaparte, en ne considérant en lui qu'une création de la révolution, qu'ils croyaient façonner à leur gré ou qu'ils espéraient anéantir bientôt.

La providence se plaît à donner, à des temps marqués, des signes visibles et éclatans de sa protection, et, lorsque les nations croient toucher au dernier terme des calamités, le Tout-Puissant vient suspendre les maux qui les menacent, et fait sortir du sein des élémens de leur destruction leur moyen de salut. Dans les premiers temps du monde, après le bouleversement de l'univers, Dieu fit briller dans le ciel cet arc radieux qui fut le signe de son alliance; de même il fit apparaître en France cette famille auguste qui avait fait si long-temps son bonheur et sa gloire, et avec elle se dissipèrent les desseins de vengeance médités par l'orgueil long-temps humilié. Louis le Désiré, rendu aux vœux de la France, la sauva des maux inévitables auxquels elle ne pouvait échapper sans lui.

Le grand événement de la restauration était à peine connu à Uzès, que déjà des marques de la joie la plus vive éclatent de toutes parts. L'allégresse est à son comble, un concours immense se presse dans les églises, et fait retentir l'air des actions

de grâces adressées à Dieu, en reconnaissance d'un si grand bienfait. Des illuminations et des feux de joie témoignent, par leur éclat, la solennité des fêtes qu'on célèbre et la vivacité des sentimens qui pénètrent les ames. Bientôt l'aspect de la ville a tout-à-fait changé, et, comme par enchantement, elle est transformée en un bosquet ravissant. Les rues sont jonchées de fleurs et les maisons bordées de tapisseries de verdure, qui forment, dans leur variété, les ornemens les plus gracieux; des guirlandes en festons enlacent les maisons et entourent des devises et des emblêmes, qui célèbrent toutes l'amour du roi et de son auguste famille.

Hélas! une joie si pure ne devait pas durer; les ennemis du roi le savaient, et les protestans d'Uzès publiaient qu'il se préparait quelque chose qui bientôt *éclorait*. Cependant ils dissimulaient encore, et enveloppaient leurs sinistres prédictions d'un sens énigmatique. Quelques traits échappés laissaient entrevoir l'espérance qu'ils avaient que bientôt ils reprendraient, pour toujours, un empire qui n'était que temporairement suspendu. Telle fut cette déclaration que fit au spectacle un personnage très-ordinaire, auquel les siens font l'honneur d'accorder quelqu'importance. Pendant un entr'acte, une rixe s'engage aux premières loges, entre un catholique et un protestant unis par des liens de parenté. Le premier est maltraité et poussé hors de la salle par des messieurs protestans, qui, au lieu de s'interposer comme médiateurs, préfèrent se livrer aux fonctions de gendarmes. Il se fait un

grand tumulte ; on se presse, on s'agite, et, sans savoir précisément la cause de la rumeur, les protestans se rangent d'un côté et menacent les catholiques. Le personnage qu'on a désigné s'élance du parterre, rompt l'obstacle que lui oppose la foule, étend ses bras menaçans et fait entendre ces paroles remarquables, qu'il adresse aux catholiques : *Il y a vingt-cinq ans que nous sommes les maîtres, et nous voulons toujours l'être.*

Cette étrange déclaration, faite, avec effronterie, en public, n'a pas besoin qu'on la fasse ressortir par des réflexions ; toutes affaibliraient l'impression qu'elle doit produire. Qu'on ne dise pas que c'est un fait isolé; lorsqu'il échappe à un huguenot un trait caractéristique, la contenance de tous justifie l'exactitude de l'adage *ab uno disce omnes*. Déjà approchait le jour fatal qui verrait changer les prospérités de la France en douleurs éternelles. La joie des ennemis du trône se manifesta par des signes toujours plus apparens à mesure qu'ils se croyaient plus près de l'événement, objet de leur espérance. Les protestans d'Uzès ne déguisèrent bientôt plus leur haine contre les Bourbons ; et les royalistes virent, sans en être ébranlés, les menaces de leurs ennemis. Ce fut une chose très-remarquable que cette lutte entre l'amour et la fidélité des uns contre la haine et la félonie des autres. De ce choc de sentimens si opposés devait résulter une explosion funeste; néanmoins les royalistes, en majorité, méprisèrent la témérité de leurs ennemis, et aucune rixe ne troubla la tranquillité.

Durant les dix mois de la première restauration, les catholiques, ivres du bonheur de posséder leur roi, s'abandonnaient à l'espérance d'une félicité durable. L'heureux avenir qu'ils entrevoyaient remplissait leur ame des plus douces illusions, qui n'y laissaient aucune place au souvenir d'anciens malheurs. Tout-à-coup le trône des Bourbons est menacé; Bonaparte vient ébranler le sol où s'élevait en paix le lis majestueux. Cet événement inattendu, dont on ne doute plus, ranime dans Uzès le zèle des défenseurs du roi. Les menaces des audacieux huguenots ne peuvent leur en imposer, et moins encore les intimider; ils ne manifestent qu'un même sentiment, et tous cèdent au désir qui les presse de faire le sacrifice de leur vie pour soutenir leur prince. Ce fut une chose, vraiment admirable, de voir des hommes qu'aucune ambition ne dominait, qui ne recherchaient aucune récompense, se condamner à la haine de leurs ennemis, dans la seule espérance de faire triompher la cause de leur Roi.

Dans ces circonstances, les protestans d'Uzès firent éclater avec violence toute leur haine contre la dynastie des Bourbons; ils ne gardèrent plus de mesures. On concevra cependant leur aveuglement, si on considère que, depuis long-temps, ils étaient entretenus dans l'idée qu'ils formaient une corporation puissante, fortifiée par la disposition des esprits à embrasser les intérêts de la révolution, ce qu'on leur faisait envisager comme une tendance à abandonner les anciennes croyances, d'où

on faisait découler le triomphe de la réforme sur la religion catholique. Leurs succès dans la révolution les énorgueillissaient, et leur audace croissait à raison des supériorités qu'ils se vantaient d'avoir obtenues. Ils attribuaient l'impunité de tous les excès qu'ils avaient commis, à l'idée où ils étaient de s'être rendus redoutables.

Tandis que, dans toute la France, le peuple retirera des leçons salutaires des calamités produites par la révolution, les protestans du Gard se montreront toujours plus avides de troubles. Réunis dans ce département en nombre considérable, ils ne craindront jamais de seconder les tentatives contre l'autorité, ou de diriger contr'elle des attaques directes, dans l'espérance d'obtenir de plus grandes concessions, et ces concessions ne leur paraîtront jamais suffisantes, si elles ne tournent pas au préjudice des catholiques.

Dès 1814, on s'appliqua à fortifier dans l'esprit des protestans leur haine contre la famille royale. On leur donnait comme certain le retour prochain de Bonaparte. Cette prédiction réalisée leur inspira une grande confiance, et, au 20 mars, ils publiaient hautement que la nouvelle autorité de l'empereur était si bien affermie, que rien n'était plus capable de l'ébranler à l'avenir. Ainsi, tandis que les royalistes abandonnaient leurs foyers pour se ranger sous les bannières de Monseigneur le duc d'Angoulême, les comités des huguenots répandaient leurs commissaires dans les villes et dans les campagnes pour enflammer le fanatisme des

leurs et disposer leur esprit aux entreprises sanguinaires dont l'exécution avait été concertée. Des contributions furent imposées et leur produit versé dans une caisse commune, d'où on tirait les moyens d'exécuter toutes les parties du plan de conspiration. Le riche, le pauvre, la veuve et l'orphelin, tous versèrent leur offrande avec empressement. Une femme du village de Saint-Quintin vendit un chaudron, seul meuble qu'elle possédait, et en versa la valeur dans les mains des commissaires.

Cependant les rangs de l'armée qui devait marcher sous les ordres de Monseigneur le duc d'Angoulême se grossissaient des volontaires qui s'ébranlaient de tout le midi. Ceux d'Uzès, réunis aux braves de l'arrondissement, au nombre de plus de deux mille, furent les premiers qui s'organisèrent en bataillons à Pont-Saint-Esprit. Il fallait modérer le zèle des habitans d'une ville qui se montrait si dévouée ; on n'admit à partir que les jeunes gens. Ils ne comptèrent dans leurs rangs que quatre protestans bien dignes d'être connus. Ce furent MM. le chevalier *Desbroches*, *Rouvière*, ingénieur; *Olive*, fabricant, et *Rieu* fils.

Pendant que l'armée royale poursuivait ses succès, le département du Gard et Uzès, en particulier, étaient livrés aux fougueuses manœuvres des comités d'insurrection. Une adresse présentée à Bonaparte, à son passage à Lyon, lui offre les bras de tous les calvinistes du Gard. Pour mieux réussir à disposer les huguenots à seconder les coupables desseins des agitateurs, on enflamme leur fanatisme par

des mensonges atroces, qui tendent à persuader qu'à Montélimart, et dans les environs, tous les protestans ont été pillés et assassinés; et, pour accréditer ces absurdités, ceux d'Uzès sont invités à se réunir pour prier le Seigneur de tourner sur leurs frères un regard de miséricorde.

Bientôt le département du Gard vit éclater la plus noire trahison. Une bande, sortie de Nismes, se porte sur Uzès, arrache le drapeau blanc, et proclame le gouvernement impérial. Des soldats sont accueillis par les huguenots avec des emportemens de joie féroce. MM. *Lombard* et *Sellias*, s'empressent de leur porter du vin; la ville est en proie aux plus vives agitations. Les excès les plus graves sont commis sur les catholiques; on ne déguise plus qu'on a résolu de les exterminer. Cette fois cependant les menaces des huguenots ne s'effectuèrent pas, ils ne tuèrent personne.

Les troupes, entraînées par des chefs coupables, attaquent les derrières de l'armée royale. Une capitulation, ratifiée par Bonaparte, rendit bientôt inutiles le courage et le dévouement des volontaires royaux. Sur la foi des traités, ils sont dirigés sur les lieux qui les ont vu naître; on leur promet une protection spéciale; mais, ô comble d'horreur! à l'instant même où on proclame la capitulation, un grand nombre de ceux de l'armée royale est impitoyablement assassiné et jeté dans le Rhône; les insultes les plus grossières leur sont prodiguées; ils sont dépouillés de tout ce qu'ils possèdent; plusieurs ne peuvent pas conserver le vêtement qui

les couvre. Tant d'excès jette l'épouvante dans les corps de l'armée qui venaient de capituler; ils se séparent et chacun cherche, en s'isolant, un abri contre les fureurs qui éclatent autour d'eux: précaution vaine! des dangers plus grands les attendent, ils doivent tomber victimes de la rage féroce des implacables ennemis des Bourbons, qui veulent assouvir sur les défenseurs du trône la haine qui les anime contre le roi.

Dans les environs d'Uzès, des hommes sont postés pour attendre leurs victimes au passage. Pour mieux s'assurer qu'elles n'échapperont pas, on place des émissaires sur les avenues, on les charge de découvrir les volontaires qui suivent les routes détournées, de les tromper par des démonstrations extérieures de bienveillance, et de les mettre sur la voie qu'on leur indiquait comme la seule qu'ils pouvaient parcourir sans danger. Ainsi, la perfidie, déguisée sous l'apparence du zèle, préparait les moyens de commettre le crime, et les volontaires tombaient dans le guet-apens qu'on leur avait tendu. Heureux ceux, qui, la vie sauve, ont pu raconter les dangers qu'ils avaient courus! dire tous les mauvais traitemens qu'ils avaient essuyés, et attester, par leur dénuement, qu'on les avait entièrement dépouillés! les larmes abondantes, que versent encore tant de mères tendres, déposent de la mort des infortunés qui furent lâchement assassinés par des hordes sanguinaires.

Près d'Uzès est le village d'Arpaillargues, de

cinq cents ames de population presque toute calviniste. Ce lieu fut le théâtre des scènes les plus atroces. Nous prendrons dans le réquisitoire de M. *Bernard*, procureur général près la Cour royale de Nismes, le récit des affreux événemens que nous allons décrire.

« Un petit détachement de cinq ou six volon-
» taires royaux arriva, dès le matin, près du village
» d'Arpaillargues; entendant le tocsin sonner,
» ils cherchaient à éviter ce lieu en faisant un
» détour. A peine sont-ils découverts., que déjà
» une troupe de furieux les assaillit en proférant
» des injures horribles contre le roi et contre
» Mgr. le duc d'Angoulême. Ces malheureux sont
» frappés à coups de bâton et de crosse de fusil.
» *Jean-Louis Boucarut* (1) était à leur tête; il
» criait qu'il fallait les tuer. On en fit mettre plu-
» sieurs à genoux, en leur disant de faire leur
» prière, qu'on allait les fusiller.... Cependant
» on les mène en prison en les abreuvant d'humi-
» liations.

---

(1) Cet homme, dont toute la vie a été marquée par des actes de cruauté, a été signalé, dans toute la contrée, comme l'auteur principal de l'assassinat des volontaires royaux, et un des plus fougueux instigateurs des menées tendantes à exciter les peuples de la Gardonnenque à s'armer contre le trône légitime. Condamné à mort, par contumace, par arrêt de la Cour de Nismes, il vit tranquillement protégé dans ses foyers, menace les royalistes; il fait publier que les protestans sont persécutés et obligés de fuir.

» Ces premières violences étaient une viola-
» tion du droit des gens, c'était un crime de s'ar-
» roger le droit, sans mission légale, de mettre en
» prison des français paisibles, qui, sur la foi des
» traités, et en vertu d'une capitulation, retour-
» naient dans leurs familles........ Ces violences,
» ces spoliations, disparaissent, pour ainsi dire,
» devant les grands crimes qui ont été commis
» le lendemain 11 avril 1815.

» Un détachement d'environ soixante-quatre
» gardes royaux, se retirant dans leurs foyers,
» avaient pris la route qui passe à Arpaillargues;
» ils arrivèrent à Montaren quelque temps avant
» le coucher du soleil. Le maire de cette com-
» mune, le sieur *Pierre-Abriac*, prévenu de leur
» arrivée, vient à leur rencontre et leur demanda
» ce qu'ils voulaient? ils répondirent *qu'ils étaient*
» *des volontaires royaux qui se retiraient à Nismes,*
» *qu'ils ne demandaient qu'à traverser le village.*
» Le maire de Montaren ne s'opposa point à leur
» passage; il voulut même les protéger par sa
» présence.

» La conduite du maire de Montaren mérite les
» plus grands éloges; il montra autant d'humanité
» que de fermeté, et la protection qu'il accorda
» aux volontaires royaux, le courage qu'il opposa
» aux malveillans qui voulaient les outrager,
» épargnèrent à la commune la honte de participer
» aux crimes commis dans Arpaillargues....... Si les
» volontaires royaux trouvèrent protection à Mon-
» taren, de leur côté ils s'y conduisirent d'une

» manière irréprochable ; ils évitèrent avec soin
» de causer le moindre désordre, et, après s'être
» procuré quelques rafraîchissemens, ils prirent
» le chemin d'Arpaillargues, espérant d'y trouver
» le même accueil qu'à Montaren. Avant d'y arriver,
» environ douze ou quinze d'entr'eux se déta-
» chèrent des soixante-quatre, de sorte qu'il n'y
» en eut plus qu'environ cinquante, qui se pré-
» sentèrent à Arpaillargues à cinq heures du soir.

» Déjà ils avaient été annoncés dans le village ;
» on criait dans les rues que des miquelets, qui
» revenaient de Lapalud, et qui allaient arriver,
» avaient, en passant dans la commune de Serviers,
» pillé les maisons, violé les femmes, et les
» avaient ensuite jetées par les fenêtres...... D'autres
» habitans répandaient, dans le village, que les
» volontaires royaux avaient assassiné quarante fa-
» milles de protestans, et quarante ministres à
» Valence. Rien n'était plus faux que cette accu-
» sation. On a vu comment les volontaires royaux
» s'étaient conduits à Montaren ; hé bien ! partout
» où ils avaient passé, ils avaient conservé le
» bon ordre ; partout ils avaient eu une con-
» duite sage et honnête. Cependant ceux d'Ar-
» paillargues sonnent le tocsin à leur approche,
» battent la générale. *Boucarut* parcourt les rues,
» une épée nue à la main, engageant les habitans
» à prendre les armes, et leur distribuant des
» cartouches.

» Un grand nombre d'habitans et de voisins
» du village d'Arpaillargues, accourus au bruit du

» tocsin et de la générale, s'armèrent de différentes
» manières; les uns de bâtons, au bout desquels ils
» attachèrent des couteaux; les autres, de broches;
» ceux-ci, de fourches; ceux-là, de faux em-
» manchées à rebours; plusieurs avaient des armes
» de guerre; des fusils, avec ou sans baïonnettes,
» et des sabres.

» Ce rassemblement s'était placé à l'entrée du
» village et avait établi des charrettes pour fermer
» le passage aux volontaires royaux, quoique, la
» veille, ils eusseut reçu l'ordre du commandant de
» la place d'Uzès, de les laisser passer librement.
» Les volontaires royaux, ayant aperçu de loin
» cet appareil d'hostilité, mais n'ayant eux-mêmes
» que des intentions pacifiques, s'avancèrent en
» faisant des démonstrations de paix et d'amitié,
» ils mirent tous la crosse de leur fusil en l'air,
» quelques-uns même y avaient placé leurs schakos.

» *Boucarut*, retiré derrière les retranchemens,
» demanda aux volontaires royaux ce qu'ils vou-
» laient; *Fournier*, qui était à la tête du détache-
» ment, répondit, d'un ton modéré et honnête,
» qu'*ils n'avaient que le désir de passer dans le*
» *village pour se rendre à Nismes*, *leur domicile*.
» Alors les habitans d'Arpaillargues exigèrent de
» la troupe qu'elle rendît ses armes. C'était forcer
» à un grand sacrifice, des hommes pleins de
» courage, qui pouvaient imposer des conditions
» en conservant leurs armes....... Mais les volon-
» taires royaux, qui n'avaient que des intentions
» pacifiques; qui déjà regardaient comme inutiles

» des armes qui ne pouvaient plus servir à défendre
» le roi; qui voulaient traiter en amis les habitans
» du terroir sur lequel ils prenaient passage, ren-
» dirent sur-le-champ leurs fusils. A peine ont-ils
» donné cette preuve de leurs bonnes intentions,
» qu'une vive fusillade en renverse quatre à terre.

» Ceux des volontaires royaux épargnés par la
» première décharge, cherchent leur salut dans la
» fuite. Ils sont poursuivis à travers les champs;
» on leur donna la chasse comme à des bêtes
» féroces. *Fournier*, *Calvet*, *Chambon* et *Charray*
» avaient été abattus et étaient restés au pouvoir
» de leurs assassins. Les hommes, les femmes
» se précipitent sur ces malheureux, et leur font
» endurer les tourmens les plus cruels. Dans
» l'ivresse du crime, tous les rafinemens de bar-
» barie sont épuisés.

» *Calvet*, qui n'a pas encore succombé, malgré
» quatorze blessures qu'il a reçues, est traîné par
» les pieds dans tout le village, et des lambeaux
» de ses membres restent sur les rochers. Une
» femme, une furie! la *veuve Boucoiran*, mène
» avec elle sa fille âgée de treize ans, et lui
» donne pour première leçon le spectacle des
» cruautés poussées à leur dernier terme; la mère et
» la fille s'acharnent à l'envi sur le corps défi-
» guré du malheureux *Calvet*; la mère lui plonge
» dans le corps une fourche en fer. Elle veut la
» retirer pour recommencer, la fourche résiste;
» elle met le pied sur le ventre de *Calvet*, et fait
» effort pour la tirer à elle.

« La femme *Coulourgole* épuise sur les volon-
» taires royaux tout ce que la rage peut inventer
» de plus atroce. Elle déchire avec ses ciseaux leurs
» corps inanimés ; elle leur arrache les yeux,
» et, sans avoir assouvi la rage qui l'anime, elle
» cesse par lassitude.

» On va chercher des ronces, on en couvre les
» malheureux qui gissent sur le pavé, on les foule
» sur leurs corps.

» Arpaillargues est devenu à jamais un nom
» d'épouvante et d'horreur...... Il est consacré
» désormais à exprimer l'horrible réunion des plus
» grands forfaits.....

» C'est là que l'enfance, dont l'attribut est
» partout la douceur et la bonté, s'est montrée
» précocement barbare..... L'âge de l'innocence était
» déjà, dans Arpaillargues, l'âge du crime..... C'est
» là que la vieillesse chancelante et débile a su
» trouver des forces pour commettre les plus
» horribles cruautés, et donner la mort, dont elle
» a elle-même tant de crainte.

» C'est là que les femmes, que la nature a
» rendues partout compâtissantes et sensibles, ont
» eu l'affreuse émulation de surpasser les hommes
» en barbarie.......

» Oui, les bêtes féroces sont moins cruelles que
» ne l'ont été les habitans d'Arpaillargues ; si elles
» versent le sang, c'est pour s'en repaître et sou-
» tenir leur propre existence.....; mais eux l'ont
» répandu pour le plaisir de le voir couler.......

« Et qu'avaient donc fait ces malheureux vo-

» lontaires royaux, pour se voir exposés à des
» traitemens si cruels...... ?

» Ce qu'ils avaient fait.......!

» Ils avaient abandonné leurs ateliers, leurs
» femmes, leurs enfans pour soutenir la plus
» sainte des causes, celle des Bourbons; ils avaient
» voulu sacrifier leur vie pour conserver le
» souverain dont le règne de quelques mois avait
» déjà fait oublier vingt-cinq ans de malheurs, et
» les avait presque réparés. »

Les protestans ne pardonnaient pas aux catholiques de s'être armés pour la défense des Bourbons. Une occasion aussi remarquable, qui leur fournissait le prétexte de se livrer aux emportemens de leur fureur, était trop précieuse pour la laisser échapper. Cédant à leur penchant naturel, ceux d'Arpaillargues préludèrent à l'extermination générale des catholiques, qui était méditée, et, pendant tout un jour, les volontaires royaux furent dépouillés, torturés, déchirés, massacrés. Ce fut avec de tels forfaits qu'on préparait le regne des cent jours. Avant de décrire les événemens de cette époque, on doit arrêter un instant l'attention du lecteur sur les faits antérieurs.

En 1814, l'invasion de la France était le sujet des plus vives alarmes Le département du Gard, placé dans une position dangereuse, avait à craindre le sort le plus funeste. Les armées alliées, victorieuses à Toulouse, menaçaient tout le Languedoc d'un double fléau : leur irruption dans cette province, et le refluement de l'armée française qui, privée

de tout, aurait épuisé toutes les ressources des habitans. Sur un autre point, les dangers n'étaient pas moins pressans. Les autrichiens avaient envahi le Dauphiné, et, s'ils avaient voulu poursuivre leurs succès, ils se repandaient bientôt dans le département du Gard, où déjà on faisait des préparatifs de défense sur le point, au nord, qui le joint aux départemens de Vaucluse, de la Drôme et de l'Ardèche. Dans cette extrémité fatale, l'inquiétude et la crainte étaient au comble. Louis le Désiré, proclamé dans ces grandes circonstances, fit changer les terreurs en ivresse de joie.

Cet événement n'amena dans Uzès que des démonstrations de plaisir; les catholiques royalistes s'y livrèrent sans réserve; ils gémirent sur l'endurcissement des protestans et les plaignaient de ce qu'ils manifestaient une haine aussi injuste contre les Bourbons. L'éclat de leur déportement contre le roi ne fut jamais l'occasion de la plus légère insulte contre un d'eux; et, plus tard, lorsque toute la population catholique courut aux armes et vint s'offrir pour marcher sous les drapeaux de Mgr. duc d'Angoulême, les provocations et les insultes des protestans n'attirèrent sur eux aucune voie de fait.

Les efforts de l'armée royale devenus inutiles par la capitulation de La Palud, les lâches protestans attaquèrent avec fureur les volontaires royaux et les assassinèrent. Ils se livrèrent à ces actes de barbarie lorsque les catholiques furent désarmés, lorsque leur dispersion ne pouvait



plus les rendre dangereux, au moment où leur parti triomphait, qu'ils ne pouvaient rien souhaiter au-delà. Ainsi, tandis que les protestans n'avaient rien à venger par représailles, ils assassinaient les catholiques, seulement à cause de la soif qu'ils avaient de répandre leur sang.

Que des écrivains mercenaires trempent leur plume dans le fiel ! que leurs traits acérés tracent des mensonges grossiers sur les événemens d'Uzès ! nous les abandonnons à leur honteuse turpitude. La réponse victorieuse aux noires perfidies qu'ils veulent accréditer découle naturellement des faits, et ces faits, dont l'évidence est prouvée, détruisent tous les raisonnemens.

Les agens que Bonaparte envoya dans le département du Gard eurent mission de destituer tous les fonctionnaires, et de les remplacer par des hommes opposés à la maison de Bourbon. L'abattis général qu'on fit de tous les fonctionnaires et de tous les employés, prouva que le gouvernement, qui voulait s'établir, sentait que la condition nécessaire à son existence était de s'appuyer sur des hommes éprouvés par leur dévouement. On doit convenir que ce système débarrassait le gouvernement d'un soin bien important; il n'avait plus à s'occuper de surveiller des agens dont les intentions étaient garanties par leurs opinions. De là l'exécution de bonne foi des actes utiles aux intérêts du Prince.

Tous les fonctionnaires d'Uzès furent destitués. Les employés de toutes les administrations furent

obligés de prendre la fuite. Les protestans envahirent tout, non-seulement dans la ville, mais encore dans les communes environnantes, où ils se répandirent pour s'emparer de toutes les recettes des percepteurs à vie, qui étaient gérées par des catholiques. Tout ceux qui avaient été baptisés à l'église furent trouvés coupables du crime de *lèze-calvin*, et furent impitoyablement poursuivis et chassés de leur emploi. Le plus mince débitant de tabac fut forcé de céder son bureau à un protestant.

L'ardeur des places était tel chez les huguenots, qu'alors même qu'ils les occupaient toutes ils assaillirent un jour, au nombre de quarante-cinq, le général *Gilly*, proconsul dans le Gard. Il les trouva, à son lever, réunis dans ses antichambres. Tous lui présentèrent des placets dans lesquels ils détaillaient des faits, qui établissaient leur droit à obtenir les charges. Il s'en trouva onze qui justifiaient par leurs gestes qu'ils étaient doués des qualités propres à fonder la préférence qu'ils réclamaient pour l'emploi de geolier.

Ce général, qui doit avoir vu beaucoup de choses, assura que de sa vie il n'avait rien vu de semblable; au nombre des prétendans aux emplois, il se trouvait des postulans pour les places de juges au tribunal. Le général répondit *que là il n'y avait rien à changer.*

A peine les nouveaux administrateurs furent-ils installés, que déjà une garde nationale fut organisée; elle fut toute composée de protestans, à

l'exception de trois ou quatre catholiques dévoués à Bonaparte, auxquels on ne confia, disait-on, des grades subalternes que pour leur donner la mesure du degré de confiance qu'on leur accordait. On enleva les armes de tous les royalistes, et elles furent déposées dans l'hôtel-de-ville.

Uzès, livré à la domination des protestans, offrit bientôt au voyageur étonné le spectacle d'une terre qui aurait été ravagée par les infidèles. Aucun signe visible de chrétienté ne fut plus aperçu; des tronçons mutilés et épars dans les champs, des ruines entassées attestaient la démolition récente des monumens qui supportaient le signe sacré de notre rédemption.

Des attroupemens parcouraient nuitamment les rues en vociférant des menaces contre les catholiques, et, dans le jour, ils étaient en butte aux apostrophes les plus violentes à raison de leur croyance religieuse. Un vicaire de la paroisse fut assailli dans une rue lorsqu'il venait d'administrer l'extrême-onction à un mourant; un des furibonds agresseurs lui déclara *que bientôt il lui arracherait les entrailles du ventre.*

Dans un café dit de l'*Ile d'Elbe*, sur l'enseigne duquel on avait peint un aigle déracinant des lis, on exposa un tableau sur lequel étaient représentés le roi, le duc d'Angoulême, un prêtre et une religieuse. La composition abominable de ce tableau présentait un assemblage effroyable de tout ce que pouvaient inventer l'impiété sacrilége et l'obscénité la plus dégoûtante.

M. *Juski*, artiste dramatique et peintre, à qui la méchanceté imputait d'être l'auteur de cette composition révoltante, s'empressa de détruire cette accusation calomnieuse. Dès le retour du roi, il fit afficher dans toute la ville sa justification, exprimant son horreur contre le sujet du tableau, et son mépris contre le compositeur.

Uzès n'était plus une ville des temps modernes, les huguenots l'avaient reculée aux époques des persécutions de Dioclétien contre les chrétiens. Les fermens de haine étaient inoculés avec tant de persévérance, et étaient entretenus avec tant de chaleur, qu'une jeune fille, demeurant rue du chemin d'Alais, qui semblait ne devoir être accéssible qu'à des sentimens de tendresse, disait qu'*elle ne serait heureuse que lorsqu'elle aurait vu tous les catholiques attachés à leurs portes avec des clous, et qu'elle aurait promené jusqu'après qu'elle les aurait vus tous expirer de douleur.*

Tous les jours où le courrier arrivait, le café de l'*Ile d'Elbe* se remplissait de gens parmi lesquels il y en avait qui n'avaient jamais eu l'habitude de fréquenter de semblables lieux. Au-devant de la porte il se formait des groupes nombreux, composés des hommes de la plus basse condition, dont on exaltait la tête contre les catholiques, et qui faisaient entendre les menaces les plus atroces. Un dimanche, l'un d'eux, à suite d'une nouvelle qui le réjouissait, ne trouva qu'une pensée pour exprimer sa satisfaction; il publia hautement que *cette fois il voulait combler son puits avec des têtes des catholiques.*

Tous les soirs, les cabarets étaient passés en revue par une bande qui se qualifiait *les intrépides du parti*; tous les catholiques, que l'on rencontrait, étaient forcés de se retirer, et la moindre hésitation leur attirait les plus mauvais traitemens. Ce fut à tel point que, les jours de repos, les catholiques furent forcés d'aller hors la ville chercher un lieu de délassement des fatigues de la semaine.

Un septuagénaire, le moins âgé de cinq à six amis qu'il recevait, depuis plus de vingt ans, dans son jardin, reçut l'ordre formel de s'y trouver seul, à peine d'être poursuivi comme chef d'un attroupement.

Le nommé *Bonnaîn*, marchand quincaillier, presque octogénaire, fut jeté en prison, où il resta très-long-temps, comme prévenu de crime de haute trahison. Il avait acheté chez un marchand protestant une pièce de ruban blanc, pour alimenter son débit journalier.

Des filles, travaillant dans leur maison, furent trouvées coupables parce qu'elles chantaient des cantiques à la louange du Seigneur, au lieu d'entonner la *marseillaise* et autres chants patriotiques qu'on entendait journellement dans les rues. On les traduisit devant l'autorité, qui leur fit une sévère réprimande et leur enjoignit de ne plus se livrer, à l'avenir, à de pareils déportemens de fanatisme. Néanmoins on plaça des surveillans autour des maisons, pour espionner ce qui s'y passait. Bientôt une jeune fille, nommée *Bayle*, fut surprise entonnant un cantique. On entend ces paroles cou-

pables. *Jésus, mon roi, mon divin maître.* On accourt au tribunal, on obtient un mandat de dépôt contre la demoiselle *Bayle*; il est motivé sur ce qu'elle a fait entendre des chants qui respirent l'amour du roi. Des gendarmes vont saisir cette fille dans sa maison; ils la traînent devant le juge d'instruction à qui elle répète le cantique qu'elle a chanté. Ce magistrat procède à l'interrogatoire, et déclare à la prévenue qu'il trouve les charges suffisantes pour la faire guillotiner; et cette infortunée est jetée en prison. Elle est morte des suites des frayeurs qu'on lui inspira et des mauvais traitemens qu'on lui fit endurer.

Cette fille était encore en prison lorsqu'on apprit la nouvelle de la défaite de Bonaparte. M. *Blanchard*, avocat, juge suppléant près le tribunal, voisin de la demoiselle *Bayle*, voulut intercéder pour elle en s'appuyant des circonstances, qui semblaient commander d'user de quelqu'indulgence. Le commissaire du gouvernement reçut mal la harangue de M. *Blanchard*; il l'accusa d'être mauvais français; le menaça de le dénoncer pour favoriser le retour du roi et de sa famille, qui étaient pour toujours bannis de la France. Il croyait, le ministère public, que l'acte additionnel qu'il venait de signer était une sentence exécutoire sans appel.

Des bandes, répandues dans les promenades et dans les rues, insultaient les catholiques et particulièrement les femmes et les filles qui portaient des rubans blancs; plusieurs furent cruellement frappées. Le nommé *Adolphe Bedos*, aujourd'hui

officier d'infanterie, avait une épée nue à la main, et l'appuyait sur la poitrine de *Revergat*. Il le menaça de la lui enfoncer dans le corps s'il ne criait pas *vive l'empereur*. Cette provocation fut faite sur le grand chemin d'Uzès à Nismes.

Un dimanche au soir, on entendit des cris effroyables; un grand trouble se manifeste, bientôt il se répand qu'on avait arrêté un chevalier du poignard. Une troupe de barbares se jette sur lui, le frappe de coups de sabre, et lorsque, tout couvert de blessures et inondé de sang, il n'a plus la force de se soutenir, on le traîne sur le pavé jusqu'aux prisons. Les femmes excitaient les hommes et leur criaient qu'il fallait le tuer. On croirait que de si grands excès devaient tomber sur un personnage d'une grande importance, que la victime aurait été surprise sortant du milieu de ses crénaux gothiques pour prêcher le retour de la dîme et des droits féodaux! Non, c'était le sieur *Labat*, garçon cordonnier. Il était coupable d'avoir servi dans les bataillons sous les ordres de Mgr. duc d'Angoulême.

Bientôt Uzès fut inondé de gens armés organisés en colonne mobile, et destinés à dévorer, en qualité de garnisaires, les malheureux pères de famille dont les enfans étaient requis de marcher. Ces jeunes gens avaient déjà quitté leurs foyers pour échapper aux mauvais traitemens dont ils étaient l'objet. Ces garnisaires, tous exercés aux fonctions qu'on leur confiait, ne négligèrent rien pour atteindre le point de perfection qu'on attendait d'eux. Partout ils s'assurèrent qu'ils avaient tout

épuisé chez les particuliers dont ils quittaient la demeure.

La colonne mobile se répandait d'Uzès dans les villages voisins. Un détachement, commandé par un officier, fut stationné à Saint-Maximin, lieu entièrement peuplé de catholiques. Le chef de ce détachement correspondait avec le commandant d'armes de la ville d'Uzès, auquel il écrivit un jour qu'*il craignait que les lapins adroits ne lui échapassent malgré ses efforts pour les atteindre*. Par les lapins, il voulait désigner les conscrits qui fuyaient. La lecture de cette lettre fut faite en présence de quelques personnes; on répète son contenu au café de l'*Ile d'Elbe*; elle devient le sujet d'un commentaire. Les craintes que l'officier exprime, que, malgré ses efforts, les lapins adroits ne seront pas atteints, sont transformés en révolte déclarée contre la troupe et le besoin d'un secours pour surmonter le danger. Chose bien remarquable! dans moins d'un quart d'heure, sans que le tambour ait battu le rappel, plus de deux cents protestans armés sont en marche pour Saint-Maximin. C'était, m'a-t-on dit, une chose curieuse de voir ces forcenés, qui marchaient avec leurs femmes, leurs filles et des bêtes de somme, emportant au moins six cents sacs de toile pour enfermer le butin qu'ils voulaient enlever.

Les autorités d'Uzès, qui naguère avaient participé aux actes du peuple souverain, et qui croyaient toucher au temps où l'insurrection serait proclamée le plus saint des devoirs, ne parurent pas même

s'occuper de ce qui se passait autour d'elles ; leurs administrés étaient libres de s'armer sans ordres et de se répandre partout impunément selon leur bon plaisir.

L'officier commandant à Saint-Maximin, qui vit approcher la horde pillarde sortie d'Uzès, fut bientôt informé du dessein qu'elle avait. Il range sa troupe en bataille, fait charger les armes et ordonne de faire feu sur les premiers qui tenteraient d'avancer. Ces bonnes dispositions sauvèrent le village de la destruction totale. Ceux d'Uzès, forcés de rétrograder, voulurent se dédommager en partie de la perte des jouissances qu'ils s'étaient promises ; en rentrant dans la ville, ils excédèrent tous les catholiques qui eurent le malheur de se trouver sur leur passage.

La garde nationale, toute composée de protestans, ne devait quitter ses foyers que pour des expéditions ordonnées par le comité-directeur. Les catholiques désarmés n'étaient pas même portés sur les contrôles ; cependant ils furent requis de partir pour les frontières. Le comité fit ensuite des réquisitions de sommes plus ou moins considérables, selon la fortune de ceux qui étaient atteints, au prétexte de solder des remplaçans volontaires. Les taxes imposées furent recouvrées au moyen des garnisaires placés chez les contribuables ; le sieur *Sellias*, trésorier de la commune, en recevait le montant. Cet homme, si remarquable par ses formes gracieuses et son extrême politesse, ne manquait jamais d'engager les catholiques de prendre des reconnaissances.

Il faut que vous ayez un reçu, leur disait-il : *lorsque votre bon roi reviendra, je vous rendrai votre argent.* Ce gentil receveur n'a pas rendu l'argent, il n'a pas donné ses comptes, il est reliquataire, et il a adressé des pétitions à toutes les autorités de France, dans lesquelles il se présente comme une victime du fanatisme religieux, parce qu'il a eu le malheur d'être receveur de la commune.

Il est impossible de détailler tous les genres d'excès auxquels les catholiques furent en butte durant les cent jours. Les protestans ne gardaient aucune mesure; chacun, se croyant souverain, s'introduisait chez son voisin, et, d'un ton menaçant, dictait ses ordres. Pendant près de deux mois, presque tous ceux qui avaient fait partie de l'armée du Prince furent obligés d'abandonner leurs foyers, de se répandre dans les campagnes, où ils couchaient au milieu des champs. La position des catholiques était affreuse; ils ne pouvaient pas envisager, sans frémir, le sort qui leur était réservé, si la plus juste des causes eût tardé plus long-temps à triompher.

Le 27 juin 1815, on apprit à Uzès que le drapeau blanc flottait à Beaucaire et dans toute la Provence. Les journaux portèrent la nouvelle que Bonaparte avait été vaincu à Vaterloo; alors quelques cris de *vive le roi* se firent entendre. L'autorité en fut alarmée et concentra dans la ville toute la colonne mobile. L'attitude des royalistes en imposa à cette troupe, et, le 29, elle partit pour Nismes.

Le lendemain, le nommé *Béchard*, de Dions, l'un des chefs de la Gardonnenque, vint à Uzès

offrir aux autorités une troupe bien armée, prête à se porter sur la ville pour contenir, disait-il, *les brigands royaux*.

Les amis du trône, qui gémissaient sous le poids du joug le plus tyrannique, qui tous étaient personnellement menacés de tomber victimes de la rage de leurs ennemis, durent faire les plus grands efforts pour s'affranchir des maux qui les accablaient. Le souvenir des crimes impunis, commis envers eux, les avertissait de tout ce qu'ils avaient à redouter, et fit naître leur résolution de résister aux protestans.

Dans ce choc des partis, les royalistes agirent isolément; nulle autorité ne leur dictait ses ordres; aucun homme n'avait paru revêtu d'un caractère capable de balancer dans l'intérêt de la monarchie l'autorité impériale, qui était partout agissante. Cependant la cause du roi triompha, et le drapeau blanc, arboré sur les tours de la ville le 2 juillet 1815, proclama cette noble entreprise. Ce signe, que les ennemis des Bourbons ne peuvent pas supporter, enflamma leur haine; ils conçurent le coupable dessein de marcher sur la ville fidèle.

Le sous-préfet de Bonaparte abandonna Uzès et continua ses fonctions à Saint-Chaptes, centre de la Gardonnenque, d'où il convoqua les forces qu'il voulait diriger sur sa ville natale.

M. *Verdier Allut*, qui remplissait les fonctions de maire, déclara, dans l'hôtel-de-ville, qu'il ne prendrait aucune part à ce qui serait jamais fait en faveur du roi.

Dans la soirée du 2 juillet, on aperçut, près du village d'Arpaillargues, des feux, qui se prolongeaient à une grande distance sur toutes les hauteurs qu'on pouvait découvrir. L'expérience avait appris qu'à ces signaux tous les huguenots s'ébranlaient pour accomplir quelque sanglante expédition. On reçut l'avis certain qu'un attroupement armé s'était formé à Arpaillargues des gens de ce village, renforcés des protestans d'Uzès qui furent se joindre à eux aussitôt qu'ils eurent appris qu'il se formait un noyau des leurs. Bientôt toute la population de la Gardonnenque, réunie à ceux d'Arpaillargues, forma un rassemblement considérable.

L'invasion de ces peuplades, en 1791, avait inondé la ville de tant de maux, que le cruel souvenir qu'on en conservait remplit d'effroi tous les habitans. Dans un moment spontané, on s'assemble, on prend la résolution de résister aux protestans. Il existait, à l'hôtel de la mairie, un dépôt de fusils qu'on avait enlevés aux royalistes. Personne ne leur fait un appel pour s'en ressaisir, tous volent à ce dépôt et s'arment pour la défense commune.

Si, dans ces momens, il fut libre à chacun de s'armer, il devint ensuite difficile de régulariser les mouvemens; surtout, il fut interdit pour longtemps de reprendre les armes à ceux qui s'étaient dévoués dans des circonstances aussi dangereuses.

Les périls qui menaçaient la ville firent accourir à son secours un grand nombre de villages voisins. Dès le 3 juillet au matin, plus de trois mille

hommes armés étaient rassemblés dans Uzès. On pouvait avec ces forces anéantir tous les ennemis du roi qui osaient menacer, on préféra de les dissiper par des exhortations. Des parlementaires furent députés vers Arpaillargues. Ils n'obtinrent rien des hordes rassemblées, qui déclarèrent persister dans leur résolution de marcher sur Uzès si le drapeau blanc n'était pas abattu.

Vers les quatre heures du soir, M. *Nicolas*, père de famille, fut impitoyablement assassiné par les féroces brigands armés contre le roi. Voici comment cet événement est annoncé dans le Journal du Gard, du mercredi 17 juillet 1816, n.° 57, qui rend compte des faits prouvés par les débats qui eurent lieu devant la Cour d'assises du Gard.

« Le 13 de ce mois, une affaire fort importante » a été portée devant la Cour d'assises. Trois indi- » vidus, prévenus du meurtre de l'infortuné *Nicolas*, » d'Uzès, mort victime de son dévouement pour le » meilleur des rois, ont paru au banc des accusés.

» Le 3 juillet 1815, la ville d'Uzès avait » arboré le drapeau blanc, jalouse de hâter » le moment où elle pourrait manifester son » amour pour les Bourbons. Plusieurs communes » des environs, et notamment Arpaillargues, » s'étaient soulevées et marchaient contre cette ville. » Le sieur *Nicolas*, accompagné des gendarmes » qu'il avait organisés, et dont il était le chef, » est député vers les rebelles, afin de les engager » à rentrer dans leurs foyers. Deux gendarmes, » qui le précédaient de quelques pas, ayant

» rencontré ces derniers au pont d'Arpaillargues, » sont obligés de mettre pied à terre. On les en- » toure, on les menace, on se saisit d'eux et de » leurs chevaux. Le sieur *Nicolas* accourt, on se » jette au-devant lui; il descend aussi de son » cheval; il leur annonce qu'il ne leur porte que » des paroles de paix. On lui crie *vive l'empereur!* » Il répond, malgré les baïonnettes qui l'envi- » ronnent, *les Bourbons ou la mort!* Tout-à-coup » un assassin lui porte un coup de sabre, qu'il » évite; mais, au moment même, il est atteint » d'un coup de fusil, presque à bout portant, et » le malheureux *Nicolas* tombe mort. On le dé- » pouille, on lui enlève entr'autres un fort beau » sabre, que *Jacques Teissier*, alors sous-préfet » d'Uzès, annonce devoir être le prix de celui qui » sera reconnu pour avoir immolé le sieur *Nicolas*. » C'est ainsi qu'à cette époque on savait donner » de l'émulation au crime, et transformer en » action éclatante un assassinat aussi lâche qu'il » avait été peu difficile aux meurtriers. Aussi, deux » individus se firent-ils gloire de se le disputer; le » nommés *Arnassan*, de Saint-Geniés-de-Malgoires » et *Rouveiran*, de Sauzet (1). »

---

(1) A suite des débats, le nommé *François Pénarier*, de Garrigues, protestant, fut déclaré coupable, avec préméditation, du meurtre du sieur *Nicolas*; condamné à mort par arrêt de la Cour du 15 juillet 1816, il fut exécuté à Nismes le 31 août suivant. C'est ce même *Pénarier* que le libelliste *Lauze-de-Péret* présente comme une illustre victime de la terreur de 1815, et dont il veut faire réhabiliter la mémoire lorsque la lacune, qu'il prétend exister dans nos lois, aura été remplie.

La mort de M. *Nicolas*, lâchement assassiné, devait produire dans Uzès une grande exaspération. Les bons principes qui animaient les catholiques et le zèle des autorités royales prévinrent les effets funestes que cet événement devait amener. On parvint à calmer l'effervescence des gens armés accourus dans la ville, et qui voulaient tirer vengeance d'un crime aussi atroce, tout entier l'œuvre des protestans. Les notables, réunis à l'hôtel-de-ville, font entendre leur voix! ils furent écoutés. De nouveaux parlementaires sont envoyés aux révoltés contre l'autorité du roi. Ils ne purent rien obtenir; tous déclarèrent qu'*ils voulaient soutenir la cause qu'ils avaient embrassée, et qu'ils ne voulaient pas se séparer*. Ils restèrent sourds à la voix de M. *Roux*, leur ministre. Ce respectable citoyen, qui toute sa vie a fait preuve des nobles sentimens qui l'animent, mit tout en œuvre pour ramener son troupeau égaré. Ni ses prières, ni ses exhortations pathétiques ne peuvent rien; il n'essuya que des railleries et des menaces. Il courut même des dangers après la lecture d'une lettre écrite d'Uzès, dans laquelle on invitait les huguenots à renoncer au projet de marcher sur la ville, sans néanmoins se séparer, afin de pouvoir agir s'il en était besoin. M. *Roux* eut la douleur d'entendre toute la troupe s'écrier, en exaltant celui qui avait écrit : *Voilà les hommes comme il nous les faut! écartons ces pusillanismes, qui ne sont propres qu'à proposer des résolutions dictées par la timidité.*

Les événemens qui se passèrent à Uzès, lorsque cette ville secoua le joug de ses oppresseurs, sont dignes de remarque. A l'instant où le drapeau blanc fut arboré, l'élan des royalistes ne fut pas contenu par la crainte des dangers dont ils étaient environnés, ni par le souvenir des maux dont ils avaient ressenti des suites si funestes. Les protestans agresseurs, à toutes les époques, se sont toujours signalés par des excès de tout genre. Les catholiques ne les ont pas imités. Le drapeau blanc affermi sur les tours de la ville combla seul leurs désirs. Les troupes accourues pour le défendre ne restèrent qu'un jour, et, sans qu'on leur permît aucun mouvement, elles retournèrent dans leurs foyers. Les maux si récens qu'on venait d'essuyer de la part des protestans n'attirèrent sur eux aucun acte de vengeance. Tandis que M. *Nicolas* gissait encore sur le lieu où il reçut la mort; que les protestans se portaient en foule autour de leur victime, qu'ils outragaient après l'avoir dépouillée; qu'ils portaient ses vêtemens élevés en trophée dans toutes les communes de la Gardonnenque en criant *vive l'empereur! mort aux royalistes!* les catholiques ne se livraient à aucun excès, les protestans n'avaient rien à souffrir, et, alors même que l'effervescence était à son comble, ils étaient reçus et accueillis dans les conseils, d'où naguère ils avaient expulsé tous les catholiques.

Le 6 juillet, M. le comte *Charles de Vogüé* arriva à Uzès avec ordre, de la part des commissaires du roi, de soutenir le drapeau blanc contre

toutes les tentatives, qui pourraient être faites pour le renverser. Il importait aux intérêts du Monarque, que le vœu des Français fût manifesté par des actes éclatans de dévouement à sa personne. A cette époque, les ennemis des Bourbons offraient le trône à un prince étranger, et demandaient l'exclusion des princes légitimes; ils menaçaient de former *des Vendées patriotiques*, et signalaient Bordeaux et Nismes, où le drapeau tricolor flottait encore, comme les lieux de ralliement pour la réunion des forces qu'on opposerait au roi. Ces faits, qui étaient publics en 1815, expliquèrent à l'Europe la cause des résistances opposées à l'autorité du roi, dans le département du Gard, et découvrirent la source du dévouement des sujets fidèles qui firent triompher sa cause.

Plus tard, la perfidie a insinué que les événemens du Gard ont dû être attribués à des causes locales, et les ennemis du roi ont recouvré tous les moyens de résister à son autorité, comme une compensation, en dédommagement des suites de leur honteuse félonie. La postérité, plus impartiale et plus équitable, accordera un juste mépris aux traîtres qui s'armèrent contre leur roi légitime, et exaltera le noble courage des soutiens du trône; mais nos neveux ne croiront pas aux faveurs accordées aux perfides, et ne sauront pas expliquer la réprobation des défenseurs du roi et l'humiliation qui fut le prix des dangers auxquels ils s'exposèrent volontairement.

A peine M. le général *de Vogüé* eut annoncé sa

mission à Uzès, que les protestans formèrent un nouveau rassemblement à Montaren, à la tête duquel figurait *Sabatier*, homme déjà distingué, en 1793, par ses fureurs démagogiques. Ces hommes portèrent l'audace jusqu'à faire sommer Uzès d'abattre le drapeau blanc et de bannir M. *de Vogüé*, sinon ils se porteraient en force sur la ville. La présence d'un chef français et valeureux donnait trop de confiance aux habitans pour leur faire écouter les menaces des rebelles; ils y répondirent avec le mépris qu'inspire le courage soutenu par la justice de la cause qu'on avait embrassée. M. *de Vogüé* convoqua le conseil municipal et les notables, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de protestans. Dans cette assemblée le général fortifia le zèle des uns, par la confiance qu'il sut leur inspirer, et en imposa aux autres en leur représentant l'inutilité de leur résistance et les dangers auxquels elle les exposait.

La rentrée du roi dans sa capitale semblait devoir anéantir toutes les espérances des rebelles. S'ils parurent suspendre leur plan de résistance à main armée, ils ne laissèrent pas de se livrer à des machinations sourdes, qui leur promettaient un résultat plus réel que celui que leur avait procuré l'élan de leur première ardeur.

On s'aperçut bientôt à Uzès de la présence d'un pouvoir occulte, qui faisait sentir ses efforts dangereux. Déjà la malignité éveillait des soupçons sur la pureté des principes de plusieurs habitans justement estimés. Les autorités, rentrées dans

leurs fonctions en vertu de l'ordonnance du roi du 7 juillet 1815, qui avaient tenu une conduite si digne d'éloges; qui avaient préservé la ville des funestes effets des ressentimens que de si graves circonstances devaient amener, et qui y avaient réussi par l'ascendant seul de la confiance qu'on avait en elles; ces autorités furent tout-à-coup l'objet des soupçons les plus injurieux, et bientôt leur pouvoir fut entièrement méconnu. Alors l'anarchie triompha, et la ville fut livrée aux manœuvres du pouvoir occulte, qui sut habilement diriger les passions vers le but qu'il voulait atteindre.

Ce fut dans ces circonstances qu'on vit arriver à Uzès M. le maréchal de camp *Maulmont*, commandant le département du Gard, dans les cent jours, douze officiers et plusieurs sous-officiers du 13.e régiment de ligne; ils étaient conduits par des gardes nationaux de Dions et de La Calmette. Le bruit se répand que ces militaires ont été arrêtés allant se joindre au général *Gilly*, qu'on disait retiré dans les Cévennes, où il fomentait un soulèvement. Le peuple se porta sur leur passage, ils furent violemment insultés et menacés. Le sous-préfet accourut, et, soutenu par les efforts du maire et des adjoints, ils parvinrent à mettre à l'abri, dans l'hôtel-de-ville, le général et les autres militaires. On leur procura, autant qu'il fut possible, tous les secours que leur position exigeait; ils reçurent des vêtemens et des passe-ports, on leur fournit des guides sûrs, qui les dirigèrent sur les frontières

de l'arrondissement. M. le général *Maulmont* peut rendre témoignage des dispositions qu'il trouva chez M. le sous-préfet.

Les dangers auxquels venaient d'échapper le général et les officiers du 13.e régiment, avertirent le comité secret qu'il n'avait pas encore fait assez pour dépopulariser entièrement les autorités, et leur enlever tous les moyens d'influence qui leur restaient pour contenir les esprits dans les bornes du devoir. Alors, par ses efforts multipliés, on parvint, non-seulement à rendre les autorités suspectes, mais encore on prépara les esprits de telle manière, que la voix d'un magistrat, qui se serait élevée pour obtenir l'obéissance, exposait sa vie aux plus grands dangers. Ce point obtenu, des stipendiés, répandus dans la ville et dans les environs, faisaient entendre des cris de *vive l'empereur*, proferaient des obscénités contre le roi, publiaient son renversement prochain et le triomphe complet des protestans dont les succès étaient garantis *avec une chaîne d'or*, qui du Gard se prolongeait jusqu'à Paris, et de là dans toutes les capitales de l'Europe. Des menées aussi étranges devaient naturellement porter l'exaspération à son comble. La contenance hardie des huguenots, leurs jactances, qui laissaient entrevoir des espérances prêtes à se réaliser, tout concourait à entretenir l'effervescence.

Ce fut alors que les principales familles protestantes et toutes celles qui avaient quelque chose à perdre mirent à couvert ce qu'elles avaient de précieux. Les effets qui garnissaient leur

maison furent transportés chez les catholiques, qui s'empressèrent de les accueillir. Ces mesures, prises publiquement, eurent pour témoin toute la population. Si on pouvait obtenir des huguenots la confession d'une vérité, on leur demanderait de déclarer s'il n'est pas certain que tous les gardiens de leurs effets, que tous ceux qui les transportaient ainsi que ceux qui parlaient avec eux de la mesure qu'ils employaient, leur ont déclaré qu'ils ne concevaient pas les craintes qu'ils manifestaient, et moins encore la possibilité qu'elles se réalisassent. Les protestans bien avertis savaient ce qu'ils faisaient, et riaient de la bonhomie de ces gens si éloignés de concevoir les ressources des explorateurs révolutionnaires.

On employa plus de quinze jours à transporter hors de chez soi tous les objets qu'on avait l'air de vouloir mettre à l'abri, et, lorsque le temps marqué fut arrivé, on fit faire explosion à la mine qu'on avait chargée avec de si minutieuses et de si apparentes précautions.

Le 2 août 1815, à huit heures du soir, le nommé *Pascal*, royaliste sage et du caractère le plus doux, fut tué d'un coup de feu, à l'entrée de la rue *Masbourguet*, non loin de l'hôtel-de-ville.

Ce meurtre, attribué à un protestant nommé *Meynier*, garçon boulanger, fut à peine connu, qu'en un instant un rassemblement nombreux se forma autour du malheureux *Pascal* assassiné. Des voix s'élèvent contre le meurtrier qu'on suppose protestant. *David Daumont*, protestant lui-même,

excite les esprits à la vengeance contre ceux de sa secte. Ses emportemens produisaient des effets d'autant plus dangereux, que ses croyances religieuses déguisaient davantage le rôle criminel dont il s'était chargé. Le maire, accouru pour calmer les esprits, ne fut point écouté; sa vie fut menacée. Le sous-préfet, qui arrivait de Nismes lorsque l'agitation était déjà à son comble, fit de vains efforts sur la foule mutinée; son autorité méconnue fut impuissante, et sa persévérance exposa ses jours à des dangers auxquels il aurait succombé sans utilité.

Ceux qui excitaient au désordre étaient bien mieux écoutés. Néanmoins il y avait encore une grande incertitude dans les résolutions. Des hommes qui ne s'étaient jamais abandonnés à aucun excès hésitaient à s'y livrer, lorsque le commandant de la place, qui était protestant, parut au milieu de l'attroupement. Loin de calmer l'agitation, il la porta au dernier point, en déclarant que l'assassinat d'un royaliste ne permettait plus de garder de mesure; qu'il fallait que le comble des maisons des huguenots rentrât dans les fondemens. Ces paroles donnèrent le signal des plus grands désordres. On se répandit dans la rue *Masbourguet*, presque toute peuplée d'artisans; on attaqua la maison d'un catholique et celles de plusieurs protestans; on détruisit le chétif mobilier qui garnissait leur demeure. Quelques personnes perdirent la vie. De là les dévastations se propagent dans quelques quartiers aux extrémités de la ville, et atteignent des indi-

vidus obscurs et dénués de tout. Si la foule guidée par *David Daumont* pénétra dans quelques maisons où il y aurait eu possibilité d'exercer des dégâts, elles furent trouvées vides.

La qualité des gens qui étaient attaqués, leur condition si près du dénuement font naître des réflexions bien propres à faire découvrir les causes secrètes auxquelles il faut attribuer l'impulsion donnée à la populace. Lorsque des pillages furent commis envers les catholiques par les protestans, on put dire : voilà de vrais pillards. Alors le butin fut immense. On voit encore des meubles, des lits, des pendules, des livres, des effets précieux enlevés, qui ornent des maisons dont les maîtres n'eurent jamais ni scrupules, ni remords. Mais le 2 août 1815, si des dévastations eurent lieu, on aurait vainement cherché, deux jours après, la trace d'un objet enlevé. Tout ce qui avait été susceptible d'être transporté fut restitué aux propriétaires.

Le lendemain, 3 août, le morne silence qu'on remarquait partout, l'abattement et la tristesse répandus sur tous les visages, déposaient de l'impression qu'avaient produites les scènes de la nuit. *David Daumont* était le seul personnage qu'on voyait partout. Son agitation et la vivacité de ses mouvemens décélaient l'embarras qu'il éprouvait à exécuter tout ce qu'il avait promis. Cependant il surmonte les résistances; bientôt un grand bruit se fait entendre; une foule se presse, elle conduit deux hommes qu'on avait arrachés des prisons. Ils

sont arrêtés sous les arceaux qui bordent la place, et au-dessus de la maison de *Sellias*. Là, deux prêtres respectables, M. l'abbé *Robin*, principal du collége, et M. l'abbé *Payen*, vicaire de la paroisse, essaient de calmer les fureurs populaires; leurs prières, leurs exhortations et leurs larmes ne peuvent rien; ils tombent à genoux, lèvent leurs bras en croix; un instant la foule est ébranlée, plusieurs jettent leurs armes et cèdent aux accens de la vertu qui réveillent en eux des sentimens chrétiens. Ce triomphe ne fut pas long. Les artifices du crime l'emportent, et bientôt les ecclésiastiques renversés voient passer sur leurs corps les victimes et la foule qui les pousse vers le lieu où on leur donna la mort. Quatre protestans et deux catholiques furent immolés. Ces crimes consommés, *David Daumont*, qui avait le sabre nu à la main, adresse cette harangue aux hommes de sa troupe : *Mes amis, c'est assez, la vengeance du peuple est satisfaite !* Aussitôt, et comme par magie, les armes tombent, et tout rentre dans l'ordre. *David Daumont* veut alors porter le peuple à un acte plus particulièrement caractéristique du but de sa mission; il propose d'incendier le temple des protestans; cette proposition est repoussée; il demande d'abattre au moins la cloche; il éprouve une égale résitance.

Les événemens déplorables qu'on vient de décrire ont été saisis avec tant d'avidité par les libellistes stipendiés par les huguenots; ils ont été amplifiés et dénaturés avec tant de perfidie; on en a fait le prétexte de tant d'atroces incriminations envers des

fonctionnaires et des citoyens respectables à tant de titres, qu'on ne peut pas s'empêcher de signaler ces mêmes événemens avec toutes les circonstances qui les ont précédés, accompagnés et suivis. Les réflexions que ces circonstances feront naître suffiront pour découvrir la véritable cause des événemens, faire voir ceux qui en furent les auteurs, et montrer l'avantage qu'ils avaient calculé d'en tirer.

Les protestans s'armèrent contre les Bourbons, et marquèrent leurs succès par le massacre des défenseurs du roi. Le règne des cent jours attira sur les catholiques tous les genres d'excès. Le 2 juillet, les royalistes exécutent la noble résolution de proclamer le gouvernement royal. Les huguenots s'arment pour combattre les soutiens du trône; ils assassinent les parlementaires qui leur portent des paroles de conciliation. Les royalistes vainqueurs oublient leurs maux et leurs ressentimens; ils épargnent leurs ennemis; pas un ne perdit la vie. Tant de longanimité était héroïque, elle fit la honte et le désespoir des huguenots. Bientôt des machinations furent ourdies; les autorités et les gens de bien se virent privés de la juste confiance qu'ils méritaient; on les rendit suspects pour anéantir leur influence. Les protestans réveillèrent leur audace assoupie pendant quelques jours; ils semèrent de faux bruits, annoncèrent des espérances, et plusieurs furent surpris criant *vive l'empereur!* On ne comprenait pas la folie qui les portait à exciter contr'eux le ressentiment de la multitude.

Le procès de *Robert Wilson*, complice de l'évasion de *Lavalette*, expliqua ce qu'on avait tant de peine à concevoir. Le procureur général près la cour royale de Paris nous apprit, dans ce procès, que *Robert Wilson* était agent anglais de la secte des non-conformistes, qui soutenait de ses efforts les huguenots. On déroula aux débats la correspondance qu'*Édouard Wilson* entretenait avec *Robert*, son frère, *auquel il recommande par-dessus tout la persécution* RÉELLE OU IMAGINAIRE *contre les protestans, idée qui gagne comme un incendie et se répand comme une contagion parmi les peuples en général, et engendre un esprit de haine mortelle et de mépris pour la nouvelle dynastie.*

Édouard Wilson recommande la persécution *réelle ou imaginaire* des protestans; ceux d'Uzès n'étaient pas persécutés, vainement ils auraient prétendu qu'ils l'étaient, leur imposture aurait été démentie par l'évidence de la modération dont on usait à leur égard. Il fallut donc recourir à la persécution imaginaire; c'était recommandé par-dessus tout. On a déjà vu comment on prépara les voies pour amener une catastrophe, dont les combinaisons savantes de toutes les parties auraient le résultat de produire un grand éclat, et l'avantage de n'exposer à aucun mal les manipulateurs confidens de ce grand œuvre d'iniquité. Nous allons montrer maintenant que les événemens du 2 août ont été préparés par les protestans et exécutés pour eux.

Le 2 juillet, le drapeau blanc fut arboré à Uzès;

alors les protestans s'armèrent pour le renverser. Le choc des partis excita des haines violentes, l'exaspération fut extrême. Les royalistes l'emportèrent ; ils avaient des crimes à venger, néanmoins ils ne commirent aucun excès. Il n'était pas naturel que des ressentimens, vaincus lorsqu'ils furent violemment excités, fissent une explosion tardive un mois après, sans l'emploi de manœuvres habilement dirigées.

N'est-ce pas une chose bien étrange que, durant près de trois semaines, les protestans aient transporté hors de chez eux tous leurs meubles, tous leurs effets, toutes leurs denrées et toutes leurs marchandises ! Comment concevoir le plan d'une dévastation qui n'aura pour confidens de son exécution que ceux sur qui doivent tomber les pertes qui en résulteront ? Ce problème serait insoluble s'il n'était pas prouvé, par l'affirmation de plus de cinq cents personnes, dépositaires des effets des protestans, que ces derniers leur donnaient la certitude que bientôt ils devaient être exposés à des dévastations qu'il serait impossible d'empêcher.

Le 2 août, un coup de fusil atteint un royaliste, qui tombe mort. Un protestant est accusé d'être l'auteur du meurtre ; ce bruit se propage avec affectation, et la créance qu'il obtint est le signal des plus grands désordres.

La mort de *Pascal* fut un assassinat acheté alors qu'il fut commis, et depuis il a été constamment récompensé. Ce ne fut point un protestant qui en

était l'auteur; le meurtrier était un catholique dont l'ame vile fut toujours accessible aux propositions les plus abominables, lorsque l'argent lui est offert en compensation d'une lâche perfidie.

Le meurtrier de *Pascal* est connu de tout le monde, il s'est avoué coupable à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire. Le sieur *Flautrier* est à même de le confondre, si sa discrétion n'était commandée par le souvenir d'un service qui lui devint fatal. Cet assassin, le 2 août, se vendit aux protestans, et son crime servit leurs projets. La preuve de la vérité de ce fait est si complète, qu'elle ne laisse rien à désirer. On la trouve dans la bienveillance et la protection spéciale qu'ils accordent au meurtrier de *Pascal*, en opposition avec la haine qu'ils gardent à tous les catholiques; haine poussée à un tel excès, que des services rendus aux protestans, des dangers bravés par l'honnête homme pour parvenir à leur être utile, n'ont été payés que par des actes d'ingratitude signalés par l'oubli, poussé jusqu'à la grossièreté, de toutes les convenances sociales.

Cette preuve résulte de ce que les protestans ont fait publier sur les événemens d'Uzès des particularités fausses et atroces attribuées à des hommes irréprochables; tel est ce fait rapporté par LAUZE DE PERRET, qui déclare, *que, pendant qu'on fusillait sur l'Esplanade, le* 3 *août*, le sous-préfet *soulevait son rideau pour jouir de ce spectacle en s'écriant : la restauration marche.* Cette grossière fausseté a été fournie par un protestant, et cepen-

dant la maison du sous-préfet était toute remplie de huguenots; notamment, il s'y trouvait au milieu d'une famille, qui veut tenir le premier rang entre les protestans, qui n'a pas donné un démenti formel à l'impudent libelliste. Puisque le meurtre de *Pascal* fut l'occasion de tout ce qui arriva à Uzès, les protestans sont en droit d'accuser le meurtrier. Alors, comment expliquera-t-on le soin minutieux qu'ils ont pris à nommer des hommes innocens, en leur attribuant des particularités délatrices de leur culpabilité imaginaire, tandis qu'ils taisent avec affectation le nom de celui qui seul doit être justement accusé, si ce coupable n'était pas le héros protégé qu'ils laissent jouir en paix du prix de ses services !

En poursuivant nos remarques, nous allons encore fortifier les preuves, que la révolution du 2 août fut toute préparée par les protestans.

Pascal mort, l'autorité fut méconnue et devint impuissante pour arrêter l'impulsion donnée aux fureurs de la vengeance. Le commandant de la place, protestant, seul, conserve quelqu'influence. Voyons quel usage il en fit. Il déclara, devant la foule soulevée, *qu'il fallait détruire toutes les maisons protestantes ; que le comble devait rentrer dans les fondemens.* En fallait-il autant pour enflammer les passions de la populace ? Non, elle s'abandonna d'autant plus facilement à l'impulsion qu'on lui donnait contre les protestans, que c'était un protestant qui les excitait contre les siens.

Si on objectait que le commandant de la place,

quoique protestant, était séparé, par ses opinions, de ceux de sa secte, d'où venait la haine qu'il montra contr'eux, on répondrait que ce serait une imposture créée pour le besoin de détruire une accusation prouvée. Le commandant de la place fut toujours l'ami des protestans; il n'eut même de liaisons particulières qu'avec eux. Dans les cent jours, il vécut presque exclusivement avec les huguenots; il leur communiquait les nouvelles qu'il recevait directement de Paris, lorsque ces nouvelles donnaient l'espérance aux ennemis du roi que le trône des Bourbons ne se relèverait plus. Si ces particularités ne peuvent pas être démenties par les protestans, puisqu'elles ont été révélées par eux, il demeurera constant que le commandant de la place, qui fut un homme irréprochable jusqu'au 2 août, s'abandonna ce jour-là à une provocation virulente contre les protestans, afin de servir leurs projets.

Après l'étrange signal donné par le commandant de la place, ce qui suivit découvre jusqu'à l'évidence le point d'où partait la direction du mouvement donné. Dans toutes les révolutions, les excès populaires ont été funestes à ceux qui, par leur importance, opposaient un obstacle aux desseins ambitieux d'un parti contraire. A Uzès, les chefs du parti protestant, ceux d'entr'eux tant soit peu remarquables, n'eurent rien à souffrir; aucun ne fut frappé dans sa personne, leurs propriétés furent entièrement à l'abri. Cet étrange bouleversement de l'ordre des révolutions est une chose trop

remarquable pour ne pas faire une vive impression. D'après les déclamations des protestans, on aurait outrepassé à leur égard et sur eux tous la mesure des excès. Cependant les notables huguenots, ceux qui avaient participé le plus activement aux maux des royalistes, ne furent pas aperçus. Les coups n'atteignirent que des personnages obscurs. Les dégâts ne portèrent que sur ceux dont on pouvait réparer les pertes avec de légers sacrifices......

La population *intrà muros* de la ville d'Uzès renferme environ dix-huit cents protestans; à peine se fut-il écoulé un quart-d'heure après la mort de *Pascal*, que déjà quinze cents protestans, au moins, avaient pris un asile dans les maisons des catholiques. La rapidité de ce mouvement de précaution est évidemment la suite d'un avertissement préexistant. Il est impossible que, sur tous les points à-la-fois, on ait connu spontanément l'événement, et qu'on ait calculé ses conséquences, si déjà on n'eût pas été averti que l'événement aurait lieu, et qu'il fallait faire semblant de se mettre à l'abri de ses suites.

On avait calculé un résultat! on avait marqué le point jusqu'où on voulait aller; mais il pouvait arriver que la juste indignation des gens de bien les porterait à s'opposer à des actes qui leur inspiraient une si juste indignation. Cet inconvénient avait été prévu, et les protestans réfugiés chez les catholiques étaient chargés d'assurer l'exécution du plan par un moyen dont il fut impossible de découvrir la perfidie; tous suppliaient les catho-

liques de ne pas les abandonner, de rester avec eux, de veiller à leur sûreté, en sorte qu'ils retinrent enfermés dans leurs maisons les trois quarts des habitans, qui ignorèrent ce qui se passait au-dehors.

Le lendemain matin, des hommes se présentèrent au commandant de la place, pour lui demander un ordre pour extraire de la prison des détenus qu'ils voulaient fusiller. Le commandant leur dit qu'il ne peut pas donner cet ordre, mais qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voudraient. Ici la raison est confondue, les réflexions se pressent et naissent en foule. On se demande comment on exécutera un pareil projet. *David Daumont* est là, il va prouver tout ce que peuvent les protestans ! Six hommes reçoivent la mort, et lorsqu'il faut s'arrêter, *Daumont* s'écrie : *mes amis c'est assez*, et le carnage cesse.

Quel est donc ce *Daumont*, si habile à servir les siens ? C'est un personnage vil, nourri des fureurs du pouvoir exécutif; perfide citoyen, perfide ami, perfide époux, mais fidèle aux protestans. On le vit enflammer la populace par les propos les plus violens; déclarer qu'il tremperait un surplis dans le sang, le présenterait aux catholiques pour les exciter à venger la mort du prêtre qu'il supposerait que les protestans ont immolé au pied des autels ; qui a servi toutes les passions dont les protestans pouvaient retirer quelqu'avantage, et qui, revenu dans leurs rangs, les a aidés de tous les moyens dont il était capable.

Le meurtre des prisonniers commandé et ensuite

dirigé par un protestant, ne laisse aucun doute sur la qualité de ceux qui furent les coupables. Cet acte fut préparé, ainsi que ce qui précéda, par les agens d'*Édouard Wilson*. Que ceux qui voudraient s'obstiner dans le doute consultent le geolier des prisons d'Uzès, ils sauront de lui qu'il fit la demande à une personne de lui permettre de laisser fuir les prisonniers s'ils étaient menacés; qu'on lui dit de n'en rien faire. Le personnage qui fit cette réponse n'a plus laissé de doute, par les principes qu'il professe, et par la conduite qu'il a tenue, qu'il n'était pas étranger à la connaissance du complot qu'on exécutait.

Daumont, qui triompha des résistances opposées au meurtre des victimes qu'il avait désignées, fut maître d'arrêter l'effusion du sang quand il voulut. *Mes amis, c'est assez*, dit-il, et la puissance de ces mots produit tout son effet! Il propose d'incendier le temple des protestans, d'abattre la cloche, de briser au moins les bancs. C'est ici que le pouvoir occulte se montre au grand jour. Un protestant veut incendier le temple de la religion qu'il professe, et les catholiques repoussent cette proposition. *Daumont* insiste en vain; *brûlez-le vous-même*, lui dit-on! Mais, s'il brûle seul le temple, il n'aura que des cendres stériles. Par gradation, il descend à solliciter une voie de fait, qui caractérise une entreprise directe contre la religion; il veut qu'on abatte la cloche, au moins qu'on brise les bancs! Tout est repoussé, et la foule se dissipe!

Qui sera assez opiniâtrement aveugle pour nier la clarté des preuves qui établissent que la révolution d'Uzès était faite par les protestans et pour eux ; que la foule dont on excitait les passions ne suivait proprement qu'une impulsion concertée, qu'on dirigeait à volonté avec un fil conducteur qui aboutissait au comité-directeur ? Perfides huguenots, si vous osez nier, *Édouard Wilson* est là pour vous confondre ! Vous êtes pris en flagrant délit, parce que vous n'avez pas une seule fois prononcé le nom de *David Daumont* dans les nombreux écrits que vous avez publiés. Cette officieuse pudeur n'est-elle pas la preuve évidente qu'il servait vos projets ?

On objectera peut-être qu'en attribuant au comité-directeur des protestans les événemens arrivés à Uzès, on n'a présenté qu'une création fabuleuse dont la coïncidence des circonstances rend seulement l'exposition vraisemblable, mais dont le fond est dénué de vérité.

Les faits que nous avons exposés, leur véracité qu'on ne saurait contester, ont déjà produit une telle conviction dans l'esprit du lecteur, que nous pourrions renvoyer à sa conscience pour répondre au reproche qu'on tenterait de nous adresser, d'avoir volontairement imaginé un plan d'accusation contre les huguenots ; néanmoins nous allons présenter rapidement quelques considérations générales qui doivent anéantir le doute le plus obstiné.

Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des protestans du Gard s'étaient montrés les ennemis les plus dé-

clarés des Bourbons. Leur haine s'était manifestée par des actes inouis de cruauté, exercés contre les défenseurs du roi. Ils persévérèrent, jusqu'à la dernière extrémité, dans la volonté de repousser l'autorité royale à main armée; ils égorgèrent, aussi long-temps qu'ils purent le faire, les royalistes rangés sous l'étendard des lis.

Tout-à-coup un million de soldats armés, accourus de toute l'Europe, déborde sur tous les points de la France. La résistance des protestans du Gard, vaincue et désormais inutile, ne leur laissa que la honte pour fruit de leur criminelle entreprise, et la crainte de recevoir le châtiment des cruautés horribles qu'ils avaient commises. Ils se sentirent incapables de devenir jamais, non pas des sujets dévoués, mais seulement des Français soumis. Alors il fallut recourir à des manœuvres qui leur promettaient l'espérance d'echapper à un danger actuel et leur ménageaient le prétexte, pour l'avenir, de déguiser, sous l'apparence d'un ressentiment spécieux, l'aversion qu'ils devaient garder toujours pour le roi légitime.

Édouard Wilson inventa le moyen que les huguenots eurent à mettre en œuvre. Il ne s'agissait pas seulement de faire circuler le bruit d'une persécution contre les protestans, il fallut faire naître des troubles, ménager les moyens d'en faire retomber les suites sur quelques protestans, payer des meurtriers pour donner le signal de l'attaque, en confier l'exécution à des agens qui ne dépasseraient pas le but marqué, et qui ne permettraient

de frapper que quelques victimes obscures, et tout cela, exécuté, devait produire la persécution imaginaire recommandée par-dessus tout.

Qu'on lise attentivement tous les faits que nous avons rapportés, et on sera frappé de leur liaison parfaite avec le plan du complot. Tous ces faits sont précisément tels qu'on les voulait, et les personnages ont opéré avec l'intelligence et la discrétion qui leur étaient recommandées; tous aussi ont eu part aux ménagemens qu'on leur devait lorsque les événemens ont été publiés.

Si on s'arrête à considérer les faits joints aux circonstances, pour en tirer un rapport naturel avec leur résultat, alors la réalité d'un complot habilement dirigé devient plus évidente que le jour, puisque, sans complot, on ne peut plus rencontrer la réunion des mêmes circonstances, et il y a impossibilité absolue à ce que les faits aient eu lieu tels qu'ils se sont passés.

Le comité directeur des huguenots, qui constitue un gouvernement occulte dans le département du Gard, n'est pas une création nouvelle, ce comité est resté en permanence depuis 1535. Il a constamment fomenté des troubles dans ces contrées; il a toujours trempé dans les complots tramés contre le trône de France. Dans toutes les circonstances, ce comité a entretenu des rapports avec les ennemis du dehors; ce qu'on avait pratiqué dans tous les temps fut employé en 1815. La correspondance d'*Édouard Wilson* rendue publique a prouvé ses rapports avec le gouvernement occulte du départe-

ment du Gard, qui fit exécuter dans l'intérêt local ce qu'on prépara au-dehors, assuré qu'on était de faire appuyer par des puissances la demande des avantages qu'on s'en était promis. Bientôt un colonel anglais se répandit dans le département du Gard pour garantir l'exécution de ce qu'on avait sollicité. Il parcourut tous les lieux où il devait rencontrer un protestant, et, de gîte en gîte, il vint coucher à Uzès chez M. *Roux-Sagriès*. Quelque temps après, pour accréditer le bruit d'une persécution religieuse, les consistoires du département du Gard reçurent de Londres une invitation d'adresser l'état des pertes essuyées par les protestans, avec l'indication du nom de ceux dont la position réclamait des secours.

Si tous ces faits sont incontestablement établis, si tous ont une coïncidence directe et marquée avec les événemens du Gard, il demeure prouvé que ce département a entretenu des rapports avec des factieux étrangers, et que ces rapports n'ont existé qu'avec les protestans, pour la liaison d'une trame qui n'a pu embrasser que les intérêts de ceux qui l'ont ourdie. Si on indique le but du complot, si on détermine, comme moyen de l'exécuter, *la persécution réelle ou imaginaire des protestans*, qu'on recommande par-dessus tout, alors on cherchera à découvrir comment il sera possible d'effectuer une persécution ! Lidée d'une persécution réelle ne peut pas être admise, celle-là a des caractères si distinctifs, ses effets sont tellement exclusifs, que l'absence de tous ces carac-

tères et des effets ne laissera aucune espérance de faire croire à la persécution réelle. *Édouard Wilson* l'a prévu, et il a indiqué la persécution imaginaire. Mais, si la persécution imaginaire est la seule qu'on a pu se promettre, il a donc fallu l'organiser! La préparation des moyens d'exécution a été indispensable! et, à ce point, qui pourra résister à l'évidence de ce dilemme, que ceux qui ont voulu la fin ont voulu les moyens.

Nous avons établi que les événemens que nous avons décrits ont été préparés par les protestans et pour eux. Nous avons prouvé la première de ces vérités, la seconde est démontrée si évidemment par les faits, que nous ne présenterons pas au lecteur l'énumération des avantages étonnans qu'ils en ont recueillis. Nous indiquerons seulement, comme vérité démontrée, que les protestans du Gard, qui ne forment pas le tiers de la population, y jouissent d'une supériorité égale à celle qu'ils exercèrent en 1790; qu'ils ont recouvré tous les moyens de se rendre redoutables au gouvernement du roi, si les tentatives multipliées de ses ennemis avaient le résultat malheureux d'occasionner une secousse dans l'état; que ceux du département qui firent éclater une volonté si généreuse pour la cause du roi, aujourd'hui, abreuvés d'amertume, sont réduits à l'impuissance morale et physique de porter au trône un secours efficace, s'il fallait le défendre.

Tout ce qui s'est passé dans le département du Gard depuis le 5 septembre 1816, a été soigneu-

sement recueilli, et, sans doute, sera publié très-incessamment. Des mémoires, qui présenteront les hommes et les choses sous leur vrai point de vue, découvriront des turpitudes inouies. C'est là que nous renvoyons le lecteur pour avoir la connaissance d'une infinité de faits qui le surprendront et que nous supprimerons dans cet ouvrage, quoiqu'ils vinssent s'y encadrer bien naturellement. Nous allons reprendre les événemens d'Uzès, à partir du 3 août 1815.

Lorsque les protestans eurent accompli tout ce qu'ils avaient projeté, l'agitation cessa, et, durant plusieurs jours, la contenance morne des habitans annonça la juste horreur qui s'était emparée de de toutes les ames. Bientôt on remarque de sourdes menées. Les huguenots se portèrent en foule dans les bureaux de la mairie pour se faire délivrer des passe-ports. L'autorité en suspendit l'expédition, tant il lui parut évident que des demandes aussi multipliées, avec une destination de lieu semblable pour tous les passe-ports, annonçaient un complot dont on ne pénétrait pas l'objet. On ne tarda pas à savoir des protestans eux-mêmes qu'ils voulaient s'éloigner pour échapper à un massacre qui était ordonné pour le 24 août, jour de Saint-Barthélemi. C'était avec de pareils moyens qu'on égarait le peuple pour l'exciter à accomplir les desseins qu'on avait formés. Afin d'être assuré d'entraîner le grand nombre, on insinuait des craintes chimériques. Une fois tombés dans le piége tendu, on était assuré d'une persévérance opiniâtre

de la part des rebelles, parce qu'on leur déclarait qu'ils n'avaient plus d'espérances à concevoir.

Ce fut le 26 août 1815 que les protestans firent éclater le complot qu'ils avaient formé de créer une *Vendée patriotique*, pour résister à l'établissement d'un gouvernement royal. Ce projet, chimérique en apparence, n'avait pas moins été conçu avec la certitude acquise qu'il devait réussir, à cause du concours de beaucoup d'élémens capables de lui donner une importance redoutable. Les huguenots formaient un noyau considérable qu'on espérait de grossir de beaucoup de mécontens qui revenaient de l'armée de la Loire, et augmenter encore de la réunion des fédérés des départemens voisins. Les positions locales permettaient d'opposer une résistance facile aux efforts employés pour vaincre la rebellion. Les protestans avaient calculé qu'ils devaient retirer un grand avantage de la ruine même de leur plan; car, si l'entreprise eût échoué, une capitulation était une ressource assurée, qui leur garantissait l'impunité pour leur rebellion actuelle, et le pardon de tout ce qu'ils avaient déjà fait contre le trône.

Dans la journée du 26 aout, on vit arriver à Uzès le régiment des chasseurs à cheval du Gard, commandé par M. *de Calvière-Vézénobre*. Ce régiment quittait les quartiers de Nismes, qui devaient être occupés par les Autrichiens, et allait tenir garnison à Alais. Il était peu nombreux en hommes, mais il comptait une quantité assez considérable de chevaux, en sorte que chaque cavalier conduisait

plusieurs chevaux. C'était la marche d'un dépôt de cavalerie et non pas celle d'un régiment. Cependant cette troupe fut attaquée régulièrement pendant qu'elle s'acheminait entre Ners et Boucoiran ; elle fut rompue facilement puisqu'il était impossible de la former en ordre de bataille. Les rebelles, postés avec avantage et conduits avec ordre, tuèrent et blessèrent plusieurs chasseurs en poussant les cris de *vive l'empereur! mort aux royalistes!*

Le régiment arriva à Uzès, où le récit des événemens qui venaient de se passer répandit la plus grande consternation en même temps qu'il fut l'occasion d'une fermentation extrême. Des avis reçus de divers points avertirent du mouvement général qui se manifestait dans toute la population protestante des communes environnantes, et de leur marche pour se joindre à ceux de la Gardonnenque déjà réunis en armes. Le déploiement des forces des rebelles exigeait l'emploi de moyens prompts et suffisans pour arrêter le mal dans son origine, les Autrichiens ne crurent pas inutile d'opposer des forces immenses aux nouveaux ennemis qui se présentaient; ils détachèrent, dès le premier jour, un corps de six mille hommes, qui fut l'avant-garde d'une armée plus nombreuse.

Les habitans d'Uzès, avertis, par l'arrivée des chasseurs du Gard, du mouvement des protestans et de leur réunion, conçurent de vives alarmes sur les suites qui pouvaient en résulter. On ignorait encore les mesures prises par le général autrichien, en sorte que la fermentation des esprits devint ex-

trême, et naturellement elle était excitée par l'audace toujours croissante d'un parti affamé de discorde. Dans cette position, on craignait une irruption subite des insurgés, et cette crainte fondée devait faire prendre des mesures propres à prévenir l'approche des ennemis. Les autorités se réunirent pour concerter les moyens qu'il convenait d'employer pour éloigner les maux qu'on redoutait.

Le sous-préfet, le commandant de la place et celui de la garde nationale provisoire, qui avaient invité le colonel des chasseurs du Gard à se joindre à eux, pensèrent que ce qu'il y avait de plus urgent était de prendre des mesures pour garantir la ville d'une surprise de la part des ennemis. Un seul moyen était praticable pour y réussir, c'était d'envoyer quelques éclaireurs en reconnaissance sur les hauteurs du village de Baron, limites de l'arrondissement d'Uzès, auxquels on donnerait l'ordre d'observer la position des ennemis, et de rendre compte des mouvemens qu'ils auraient reconnu.

Le projet des autorités fut bientôt connu de toute la ville, et elles étaient encore réunies lorsqu'on leur annonça qu'il se présentait des hommes de bonne volonté, qui venaient s'offrir pour effectuer la reconnaissance. Ces hommes avaient pris avec eux le nommé *Graffand*, militaire retraité, qui avait été long-temps garde-forestier dans la commune de Baron, dont il connaissait toutes les routes. Le départ de cette troupe était indispensable pour calmer l'effervescence des esprits, et per-

mettait d'espérer qu'avec les mesures de prudence employées, on maintiendrait la tranquillité dans la ville.

Le détachement, arrivé à Baron à minuit, apprit qu'il y avait un rassemblement d'insurgés à Saint-Maurice, commune située à l'extrémité de l'arrondissement d'Alais, qui touche à celui d'Uzès. Le détachement, outre-passant les ordres qu'il avait reçus, et entraîné par le désir de savoir ce qui se passait à Saint-Maurice, se porta sur ce village. Bientôt il rencontra une patrouille; au cri de *qui vive*, elle répond par celui de *gardes impériaux*; le détachement riposta, sur la patrouille, par une décharge qui renversa deux hommes, six furent faits prisonniers.

Le dimanche 27 août, à six heures du matin, tandis que les chasseurs du Gard se formaient hors la ville, le détachement sorti la veille rentra par la rue du chemin d'Alais, qui est fort rapprochée de l'Esplanade. Aussitôt on répand le bruit de l'engagement qui a eu lieu avec les révoltés, que six d'entre eux ont été pris les armes à la main, et qu'on va les déposer dans les prisons de la ville. La foule accourue en un moment entoure le détachement. Quelques voix s'écrient que les prisonniers faits sur les rebelles, et conduits à Nismes, ont été fusillés, la veille, par l'ordre du *comte de Staremberg*, général des troupes autrichiennes; que cet ordre s'étend sur les révoltés amenés par le détachement. Alors les rangs de la troupe sont rompus, la multitude presse les pri-

sonniers, les pousse vers l'Esplanade où on leur donne la mort.

Cet événement, qu'on ne put ni prévoir ni empêcher, a été publié avec des circonstances créées par la méchanceté la plus perfide. Nous avons raconté les faits avec la plus grande exactitude, et nous donnons le démenti le plus formel à tous les imposteurs qui y ont ajouté des particularités dont la fausseté est évidemment prouvée.

Les huguenots révoltés furent bientôt subjugués par les troupes autrichiennes. Ce fut alors seulement que les protestans, réduits à l'impuissance de rien entreprendre, laissèrent jouir Uzès de quelque tranquillité, et qu'on put s'apercevoir que leur comité directeur avait suspendu le cours de ses menées perfides.

Les autorités peu à peu reprirent leur empire, et, pour assurer la tranquillité, elles n'eurent besoin que de quelques mesures de précaution indiquées par les circonstances, et quelquefois commandées par la suite de l'exaspération des esprits envers quelques individus auxquels on devait plus particulièrement attribuer tous les maux qu'on avait soufferts, et qui s'étaient signalés par des actes caractéristiques de leur noire perfidie, et de la haine qu'ils portaient au Roi et à ses défenseurs. Tel était le sieur *Lombard* (1) qui, arrêté à Anduze en vertu

---

(1) Il est de notoriété publique que le sieur *Lombard* (ce fils de ministre, dont il est parlé à la page 155), s'est montré l'ennemi le plus déclaré des Bourbons. En 1814, il craignait tellement que le Roi s'affermît sur son trône, qu'il ne gardait aucune mesure dans les démarches

d'ordres émanés du ministre de la police générale, était conduit dans les prisons d'Uzès. Le sous-préfet,

---

auxquelles il se livrait pour entretenir les esprits dans la haine du roi. Ses fonctions de greffier du tribunal auraient dû le fixer à son poste. Il laissa, sans être transcrits, près de deux cents jugemens de police correctionnelle. Trop agité par d'autres pensées, il préféra au soin de remplir ses devoirs la commission de messager-colporteur de nouvelles, dont il s'acquitta avec un zèle infatigable. Tous les jours, il partait à cheval, parcourait les communes de la Gardonnenque, y répandait tous les bruits propres à maintenir les esprits dans l'espérance d'un prochain renversement du gouvernement royal. Dans les momens qui n'étaient pas employés à propager au-dehors la haine de la royauté, le sieur *Lombard* préparait dans sa maison ce qu'il appelait des argumens contre les royalistes. C'est son fils, jeune enfant, qui mit toute la ville dans la confidence des œuvres de son père, en disant ingénûment *qu'il faisait des balles, et les mettait dans un petit étui de papier avec de la poudre.*

Le 6 avril 1815, le sieur *Lombard* distribua des cocardes tricolores, donna du vin aux soldats qui vinrent de Nismes arracher le drapeau blanc, fit, au greffe du tribunal l'inauguration pompeuse du buste de Bonaparte, qu'il porta triomphalement de sa maison, y ayant attaché un quatrain patriotique éclos de son cerveau.

Le drapeau blanc, relevé à Uzès le 2 juillet 1815, ne fit pas perdre au sieur *Lombard* l'espérance de combattre les Bourbons. Il vola à Arpaillargues; là, aidé de son fidèle ami *Boucarut*, ils organisèrent des rassemblemens, envoyèrent des émissaires dans toutes les communes de la Gardonnenque, pour exciter les habitans à prendre les armes et à se joindre à eux.

Tant de zèle dans un citoyen devait attirer sur lui des regards attentifs; le sieur *Lombard* ne pouvait pas échapper à l'éclat que fit réfléchir sur lui une ardeur si bien soutenue. Il n'a pas travaillé en vain. Trop grand désormais pour rester simple greffier du tribunal, il a été institué juge d'instruction à Nismes : pouvait-on faire moins pour un citoyen si zélé pour la monarchie!

prévenu de la translation de ce prisonnier, et craignant que sa présence dans la ville fût l'occasion de quelque trouble, obtint que le sieur *Lombard* serait conduit ailleurs.

Bientôt on organisa dans le département du Gard la garde nationale, par ordre du gouvernement. Celle d'Uzès, dirigée par un chef aussi recommandable par ses talens et ses connaissances variées, que par son exactitude à remplir toutes les obligations imposées à un sujet fidèle, se fit remarquer par la conduite irréprochable qu'elle a tenue; toujours soumise aux ordres de l'autorité, la ville dut à son zèle la tranquillité parfaite dont elle a joui.

Ici nous terminons le récit des événemens. Ceux qui se sont passés après les temps que nous venons de parcourir sont bien dignes d'être recueillis; mais nous croyons que le récit de ces événemens doit appartenir à un ouvrage d'un autre genre que celui que nous nous sommes proposé. Ici, nous n'avons voulu présenter que des faits dont l'exactitude est prouvée, parce que ces faits répondent aux calomnies répandues avec impudeur contre les villes de Nismes et d'Uzès.

Si nous n'avons pas attaqué corps à corps les libellistes qui ont sciemment empoisonné les récits qu'ils ont publiés, c'est pour préserver le lecteur des froissemens dont il n'aurait pu se défendre si on lui eût révélé une à une de si nombreuses et de si atroces perfidies. D'ailleurs, il est de ces auteurs avec lesquels il devient hasardeux de se mettre en présence; avec un peu d'estime de soi-

même. Tel est M. *Lauze-de-Perret*, auquel il est prudent de demander, avant d'établir un rapport avec lui, s'il y a quelque chose de commun avec un sieur *Lauze-de-Perret*, qui a eu des démêlés avec la Cour d'assises de Paris, dont l'arrêt est rapporté dans un numéro du journal de l'empire, du mois de juillet 1809. Cette explication est nécessaire, car, avant de s'engager avec les gens, il faut savoir à qui on a à faire.

A l'égard de M. *Madier de Montjau*, qui a fait tant de vacarme, tout le monde a calculé le fruit qu'il a retiré de ses diatribes virulentes, et les créanciers du conseiller indiqueront les espèces auxquelles il faut réduire ses écrits. Neanmoins, pour faire beau jeu à M. *Madier de Montjau*, les catholiques de Nismes et d'Uzès, consentent d'adopter, avec toutes ses conséquences, la qualification *d'implacables* dont il les gratifie, s'il peut désigner un seul protestant tué par les catholiques durant tout le cours des événemens de la révolution depuis 1789 jusques et compris le premier juillet 1815, lorsque ces événemens auront eu lieu à ces époques où les catholiques et les protestans se sont rangés en partis opposés.

Que M. *Madier de Montjau* abandonne un rôle qui lui convient si peu ! Qu'il cesse de taxer d'implacables fanatiques ceux de la religion qu'il professe, exterminés par milliers par les autres dont il prend la défense ! Qu'il accepte le rôle de conciliateur entre les deux partis, et après le traité il déclarera qui sont les parjures et les fanatiques.

Les catholiques consentent à venir au-devant de ceux qui les haïssent ; ils offrent de faire des sacrifices, ils n'y mettent que des conditions raisonnables : ils consentent à tout oublier, et s'engagent à fournir tous les frais nécessaires pour agrandir, s'il est besoin, les temples des protestans, là où il y en a, et pour en édifier partout où il n'y en a pas, aux seules conditions que les protestans iront, tous les jours, dans ces temples, pendant une heure, entendre la parole de Dieu, et que, dans aucune des crises politiques qui pourront survenir, ils ne tueront personne.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(N.° 1.)

CHARTE du roi Saint Louis en faveur des habitans de Nismes. — An 1254.

LUDOVICUS, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Devotionis civium Nemausensium quam ad nos et gentes nostras, prout ex testimonio plurium intelleximus, habuerunt non immemores, petitiones ipsorum audivimus, et quantum ad presens honeste potuimus, favorem eisdem prebuimus et assensum.

Bannerios igitur qui ad cohibendum dampna que in bladis, fructibus vinearum, pratorum, et ortorum à curia nostra Nemausi ponuntur, à dictis civibus eligi et curie nostre Nemausi presentari permittimus instituendos à dicta curia; nec ex hac nostra permissione jus aliquid civibus dictis damus, set, quandiu nobis placuerit, sic volumus observari.

Bannum vero preconizatum, juxta morem, contra vinearum, ortorum, segetum, aut aliorum fructuum vastatores teneri volumus, et sine magno consilio non dissolvi, nec cuiquam persone curiali vel alteri gratiam fieri specialem.

Cives autem Nemausi occasione cujuslibet delicti capi vel captos detineri vetamus, si velint et valeant ydonee satisdare, nisi criminis hoc requirat enormitas; quo casu, jura scripta, quibus hactenus usi sunt, volumus observari.

Ut vero rebus suis liberius uti valeant, ballivis nostris majoribus et minoribus inhibemus ne vini aut bladi, uta aliarum rerum venalium, passim et pro sue voluntatis arbitrio, eis faciant interdictum quominus ex eisdem, civibus liceat exportare, vel exportare volentibus alienare nisi evidens causa et urgens emerserit, propter quam fieri debeat interdictum; quo casu fiat cum celebri et maturo consilio, nec factum cum consilio, sine consilio dissolvatur; nec eo durante fiat persone cuilibet prece, vel pretio, seu amore, gratia specialis.

Vicarios sane curie Nemausensis in sua institutione jurare volumus coram bonis et honestis personis jus reddere majoribus et minoribus civibus, et extraneis, secundum jure, et civitatis usus, et consuetudines approbatas.

A collectis autem communibus vicarium, judiciam, et notarium servicio curie deputatum immunes esse volumus. De aliis vero nichil statuimus; set cuique, circa immunitatem hujusmodi, jus suum volumus conservari.

Judicem vero et notarium, quandiu nobis placuerit, annales esse volumus et juratos.

Porro inquisiciones que secundum terre morem in criminibus fiunt, per judices juratos mandamus fieri, et emendas quas judicaverint levari mandamus, nisi fuerint appellatione suspense. Set et si quis, oblato per curiam sibi judicio, forte timens sententiam, emendam curie obtulerit, eam recipere poterit, cum consilio judicis, vicarius, si crediderit competentem, alioquin judicet de emenda. Caveant tamen sibi, tam judex quam vicarius, ne minis, aut terroribus, aut machinationibus nullis, quemquam clam vel palam ad hujusmodi emendam curie prestandam inducant. Hoc enim omnibus, tam ballivis quam judicibus, districtibus inhibemus. Quod ut ratum et stabile permaneat, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum apud Nemausum, anno Domini M. CC. LIV, mense Augusto.

Archiv. de l'hôtel-de-ville de Nismes.

(N.° 2.)

Rétablissement du consulat de Nismes en son ancienne forme, par les commissaires du roi Saint Louis. — An 1254.

Notum sit omnibus quod, anno Domini M. CC. LIII., mense novembris, nos Philippus, Dei gracia Aquensis archiepiscopus, frater Poncius de S. Egidio, de ordine fratrum predicatorum, et frater Guillermus Roberti, de Bellicardo, de ordine fratrum minorum, et Guido Fucoldii, exequi cupientes injunctum nobis à serenissimo domino nostro Lodoyco, Dei gracia Francorum rege,

mandatum de restitutionibus faciendis eorum que ipsum in senescalliis Bellicadri et Carcassone possidere cognosceremus injuste, Nemausum venimus, et multis super hiis conquerentibus, ea de quibus nobis ad plenum constitit secundum Deum et mediante justicia, duximus terminanda. Petierunt igitur consules civitatis Nemausi consulatum in eum statum reduci in quo erat tempore quo dominus rex primus habuit terram istam, et fuit usque ad tempus Petri de Athiis, senescalli Bellicadri, et Bernardi de Quintillo, vicari Nemausi, qui senescallus et vicarius, prout dicunt, mutaverunt formam electionis consulum ante longis temporibus observatam, et libertatem eligendi dictis consulibus abstulerunt. Nos vero, super hiis veritate fideliter inquisita, decernimus hanc formam et tempore comitum et tempore domini regis in civitate Nemausi premodum observatam usque ad tempora senescalli et vicarii predictorum, quod consules unius anni, imminente electione consulum futurorum, suos consiliarios congregabant, et habito de successorum electione tractata, dicti consiliarii personas XVI eligebant, scilicet quatuor de quolibet quarterio civitatis, et licebat consulibus qui tunc erant, de dictis XVI vel aliis de consilio sibi eligere quatuor successores, et eos publice recitare et eorum recipere juramenta, in hiis omnibus non requisita curia, neque etiam expectata, neque se aliquatenus ingerente. Ideoque licet dicti senescallus et vicarius dictam formam, ex causa, prout accepimus à fide dignis, mutaverint, quod tamen id contra justiciam et inordinate factum esse cognoscimus, et causam sulpicionis, ex qua factum fuisse dicitur, penitus expirasse, dictos consules, et per ipsos civitatem et cives restituendos esse decernimus et restituimus in possessionem eleccionis libere, secundum formam superius annotatam; salvo domini regis in omnibus beneplacito, si ipse de facto et jure civium instructus ad plenum aliter duxerit ordinandum. Pecierunt etiam iidem consules, nomine civium Nemausi, possessionem usus pascuorum tenementi de Colonzes sibi restitui, ut scilicet sua animalia in dicto possint pascere tene-

mento, sicut ante domini regis adventum et postea aliquanto tempore fuerat consuetum, ut dicunt; super quo veritate comperta, ad dictam possessionem eos restituendos esse decernimus, et restituimus; salvo jure domini regis, si eis usque ad sententiam in hac possessione manentibus constare poterit jus domino regi competere prohibendi. Acta et recitata sunt hec Nemausi, in aula domini regis, anno Domini M. CC. LIIII, scilicet VIII kal. Decembris, presentibus testibus domino R. Dei gratia episcopo Nemausensi, Guillerno de Codolis, judice domini Senescalli, Guillermo Arveo, priore ecclesie de Harenis, Guillermo Raimbaudi, milite, Stephano Vitulo, jurisperito, Emenone de Gajanis, Raimundo Codon, notario Tarasconis, et pluribus aliis, et me Petro de Mandolio, publico notario, qui mandato predictorum domini Aquensis archiepiscopi, fratris Poncio de S. Egidio, fratris Guillermi Roberti, et domini Guidonis Fucoldii, hoc instrumentum inde scripsi et signavi.

Archiv. de l'hôtel-de-ville de Nismes.

(N.º 3.)

PERMISSION accordée à la ville de Nismes par le roi François I.er, de prendre pour armes, au lieu d'un taureau, le type de la médaille frappée sous les Romains par la colonie de cette ville. — An 1535.

FRANÇOIS, par la grace de Dieu, roy de France, à tous présens et advenir, salut. Nous avons reçeu la forme de l'amphitéatre envoyé par nos chiers et bien amez les consuls, manans et habitans de notre ville et diocèse de Nismes, et entendu par notre amé et féal maistre Anthoine Arlier, docteur és droicts et consul de nostre dicte ville, la palme, coleuvre enchainé, et chapeau de laurier, dans ledict amphitéatre enclos, avoir esté anciennement les armoiries et enseignes de nostre dicte ville de Nismes; ce que nous a ledict Arlier clairement démonstré, tant par apparentes raisons, que par le revers de plusieurs antiques

médailles, esquelles, et en l'une des faces, avons veu à demy relief figuré ledict coleuvre, sans aisles, à quatre pieds, passant, enchainé à une palme, et en icelle un chapelet en forme de laurier pendant, et au-dessous les deux pieds de devant dudict coleuvre ung petit rameau d'une palme, et davantaige, escrit en lettres antiques, majuscules et syncopées, suivant le style des anciens, COLUBER NEMAUSENSIS : advertis aussi les consuls de nostre dicte ville de Nismes avoir, depuis peu de temps en ça, impétré de nous ung thoreau d'or pour les armes de ladicte ville ; voulans par ce et désirans conserver ou bien renouveler les louables antiquitez, et desquelles avons esté et sommes grandement amateur, mesme à nostre dicte ville, qui est, sur toutes autres de notre royaume, illustre, chief à présent de diocèse, et siege principal de nostre séneschaussée de Beaucaire, en augmentation d'honneur, restauration, comme dict est, de l'antiquité, et pour autres bonnes et grandes considérations à ce nom nouveau, à iceulx consuls, manans et habitans de nostre dicte ville de Nismes, avons octroyé et octroyons, voulons et nous plaist, de nostre propre mouvement, et certaine science, pleine puissance et auctorité royale, par ces présentes, que demis et rejecté le thoreau d'or par nous, comme dict est autrefois à euxls concédé en leur ancien champ de gueules, soient doresnavant à perpétuité ledit coleuvre à la palme enchainé, et le chapelet de laurier en icelle pensile, et davantaige, escrits, en lettres antiques majuscules, ces deux mots : COL. NEM. ; ladicte palme entre lesdits deux mots et par-dessus ; et tout ainsi qu'est contenu en la figure cy-empreinte, laquelle est purement pourtraicte et tirée du revers des antiques médailles ; lesdicts coleuvre, palme, et chapelet de synople, comme plus approchant du naturel d'iceulx, la chaisne et les lettres d'or ; le tout sur l'ancien champ de gueules. Si donnons en mandement, par ces mêmes présentes, à nostre sénéchal de Beaucaire, ou à son lieutenant, que de notre présent octroy et contenu cy-dessus, il fasse, souffre et laisse lesdits consuls, manans et habitans de nostre dicte ville de Nismes, jouir

et user pleinement, et à toujours; cessant et faisant cesser tous les troubles et empeschements au contraire; en contraiguant ou faisant contraindre lesdicts consuls et habitans d'icelle nostre dicte ville, par toutes les voyes et manières deuës et requises, à rejecter ledit thoreau d'or, et au lieu d'icelui, doresnavant porter ladicte armoirie et enseigne cy-dessus figurée et empreinte, et d'icelle user, tant en leurs sceaux que sur les portes de nostre dicte ville, et en autres lieux et endroits accoustumés où besoing et requis sera, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mectre nostre scel à cesdictes présentes, sauf, en autres choses, nostre droit et l'autruy en route.

Donné à Kuc, au moys de juin, l'an de grâce M. D. XXXV, et de nostre règne le vingt-unième. Par le Roy : le sieur *de Montfaulcon*, grand maistre et mareschal de France, présent. *Bayard*, contentor, des Landes.

Leuës, publiées au conseil de la cour présidiale de Nismes, et registrées au livre dudict conseil, présens messeigneurs les gens du roy, le XXIX de novembre, l'an M. D. XXXVI. *Lansardi.*

(N.° 4.)

LETTRE *du comte de Villars, lieutenant-général du Languedoc, aux officiers du présidial de Nismes, sur leur négligence à faire des poursuites contre les religionnaires.* — An 1560.

MESSIEURS les officiers, je suis grandement esbaï comment, contre le debvoir de vos charges, vous permèttés qu'en la ville de Nismes l'on chante des chansons scandaleuses, dont les gens de bien m'ont envoyé les copies, et que vous ne vous preniez garde que plusieurs des fuytifs criés à trois briefs jours reviennent audict Nismes, et contre les ordonnances et édicts du roi et la crie que de fraische mémoire

je fis faire audit Nismes. L'on m'a dict que Saint-Veran en est cause, mais je délibère d'y pourvoir ; de sorte que ceulx qui s'en trouveront coulpables en maudiront l'heure ; et, entre aultres remèdes, je ne fauldrai au premier jour y envoyer deux compagnies des trois que je fais à ces fins approcher de moi. Si vous ne me mandés raison des auteurs et chantres desdictes chansons, et desdicts fuytifs revenus et criés à trois briefs jours, ensemble de ceux qui les ont recélés ou retirés, je vous en rechercherai, comme vous pouvés penser et entendre que vous en êtes tenus, et me fairez promptement réponse de ce et du debvoir qui avés faict. Priant Dieu, messieurs les officiers, vous donner sa grâce.

A Vauvert, ce XXIX décembre M D LX. Vostre bien bon amy. *Villars.*

Registr. du XVI siècle, aux archives du présidial de Nismes.

(N.° 5.)

MASSACRE des OBSERVANTINS du couvent de Nismes par les religionnaires. — An 1569.

AU nom de Dieu soit tout fait. L'an de la nativité de Notre Seigneur 1675 et le 21 juin, nous soussignés, Louise de Fons, épouse de haut et puissant Seigneur Jean François de Tremoulet, marquis de Montpezat, lieutenant du roi en la province du Languedoc, et Gabrielle de Fons, épouse de messire Raymond de Pavée, seigneur de Ville-Vieille, sœurs germaines, attestons, devant Dieu et en toute vérité, à tous qu'il appartiendra, nous souvenir parfaitement d'avoir ouï raconter à noble Jacques de Fons, notre père, d'heureuse mémoire, et fils de noble Jean de Fons, conseiller du roy, et garde des sceaux, au sénéchal et siége présidial de Nismes, et noble Louise d'Audron, fille du seigneur de Marguerittes, et demoiselle de Village, son

épouse, notre grand'mère, comme, en l'année 1569, au mois de novembre, lors de l'entrée tumultueuse dans Nismes de M. de Calvières, seigneur de Saint-Cosme, et le reste de ses soldats hérétiques, et le massacre horrible qui s'y ensuivit lors contre les catholiques, contre les religieux et les prêtres, huit religieux de l'étroite observance de Saint-François, surnommés pour lors Cordeliers, audict Nismes, s'étant réfugiés dans la maison dudict M. de Fons, garde des sceaux, située à la rue des Fourbisseurs, ledict M. de Fons et sa femme, par un sentiment de tendresse et de piété chrétienne, de même qu'en vue de l'amitié que leur maison et famille avait toujours eue pour ledict couvent des Cordeliers, ils auraient caché les huit religieux susdicts en un endroit le plus écarté de leur susdicte maison, pour les y empescher d'être massacrés par les hérétiques, qui actuellement en massacraient quantité d'autres. Lesquels religieux, se voyant ainsi cachés et en état d'échapper facilement dudict massacre, considérants néanmoins la perte irréparable qu'ils faisaient, par celle de la palme du martyre qui ne leur pouvait pas manquer, s'il se produisaient en public pour y soutenir leur foi catholique, ils résolurent généreusement de sortir de cette maison de M. de Fons, pour aller, comme ils firent, animer par leurs discours et exemples le reste des pauvres catholiques au soutien de leur foy ; d'où s'en-suivit que lesdicts religieux, au nombre de sept, ayant été trouvés et pris par les séditieux hérétiques, ils en reçurent le coup de mort aussi bien que la palme du martyre, puisqu'ils le souffrirent pour le soutien de leur foy ; dont les corps ayant été portés et jetés, par les mêmes hérétiques, dans le puits de la cuisine basse de la maison dudict M. de Fons garde des sceaux, ledit M. de Fons les fit tirer du même puits le lendemain matin, et, par respect pour une si noble et si généreuse mort, après les avoir fait inhumer en quelque endroit de sadicte maison; il défendit dès-lors qu'on bût en sadicte maison de l'eau du même puits. Après quoi, faisant réflexion que, de huit religieux qu'il avait cachés dans sa maison, il n'y en avait eu que sept qu'on avait martyrisés, après s'être porté à l'endroit où il les avait

cachés, il y trouva le huitième endormi, qui était le frère Lay, et qui n'avait pas suivi les autres sept lorsqu'ils en étaient sortis, lequel ayant éveillé et faict savoir la mort glorieuse de ses compagnons, ce bon frère en témoigna, par ses sanglots et ses larmes, un déplaisir extrême, non de ce qu'ils avaient été couronnés du martyre, mais de ce qu'il n'avait pas été assez heureux que de participer comme eux à la même couronne. Après quoi, ledict de Fons, notre grand'père, le fit conduire à Avignon. Voilà le fidèle récit de ce que nous soussignés faisons par cette attestation authentique, et en présence des témoins soussignés.

Fait à Sommières, l'an et jour que dessus. Louise de Fons, Gabrielle de Fons, Rouch, prêtre, prieur de Maruejols, présens à ladite narration authentique par madame de Montpezat et madame de Villevieille. F. Césaire Combin, analiste général, archiviste et secrétaire de la province des pères Récolets, témoin; F. Hierome Chave, Récolet, témoin; Gabrielle de Montpezat, témoin.

Archiv. des Récolets de Nismes.

(N.o 6.)

CONFIRMATION du privilége de tirer au papegai, accordé à la jeunesse de Nismes par le roi Henry IV. — An 1604.

HENRY, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présentz et adveuir, salut. Les consulz de la ville de Nismes en Languedoc, au nom de la jeunesse de ladicte ville, nous ont fait remoustrer que, d'ancienne coustume et par plusieurs priviléges à eulx concéddez, ils ont eu droict de faire exercer leurdicte jeunesse, chascun an, au moys de may, à tirer le papegai, les uns à l'arquebuse, les autres à l'arbalestre, au-dedans de l'enclos de la ville, fossez, et faulxbourgs d'icelle; et à cest effect faire battre le tabourin pour les assembler, et marcher en allant et en venant avec leurs enseignes et estendartz, aux jours

à ce destinez, et celui où ceux qui sont roys dudit papegay font après tirer un prix entre eux à divers jours ; pour lesquelz exercices lesdicts consulz ont aussi accoustumé de leur donner chascun an jusques à cent solz ou dix livres, pour leur ayder à païer les frais nécessaires ; comme au semblable toutes les autres villes voisines, tant de Languedoc que de Provence, jouissent du mesme droict et privilége ; et les ungs et les autres en ont ainsi toujours, et de temps immémorial, usé jusques à présent que l'on en vouldrait empescher et priver la jeunesse dudict Nismes, de continuer lesdictz exercices, comme on s'est efforcé de les interdire, soulz prétexte de nostre édict naguères faict sur la défense de porter des armes, arquebuses, et arbalestres, par lequel, toutes fois, nous avons entendu prohiber lesdicts exercices ausdictes villes ; recougnoissant qu'ils sont mesmes honnestes, profitables et utiles au publicq et au bien de nostre service. Nous, à ces causes, désirant gratifier les supplians, et nostre dicte ville estre garnie de gens industrieulz pour la défense d'icelle à l'encontre de nos ennemis, avons, en confirmant lesdictz priviléges, donné octroyé et permis, comme, par ces présentes, donnons, octroyons, et permettons ores et pour l'advenir, et à perpétuité, à la jeunesse et habitans de ladicte ville de Nismes, de continuer lesdictz exercices à arquebuse et arbalestre, une fois l'an, comme ils ont accoustumés, dans l'encloz, et faulzbourgs d'icelle, tambourin battant, et avec leurs enseignes, et en la forme et manière qu'ilz ont accoustumé faire ; en se comportant au reste modestement et sans excès, sans qu'il leur puisse estre donné aulcun trouble ni empeschement par nos lieutenantz généraulz, sénéchal de Beaucaire, ou son lieutenant à Nismes, officiers, et autres, etc.

Donné à Fontainebleau, le VIII jour de novembre, l'an de grace 1604, et de notre règne le seizième. *Henry.* par le roi : *Portier.*

Archiv. de l'hôtel-de-ville de Nismes.

(N.° 7.)

***Mémoire** sur les mauvais traitemens exercés par les religionnaires contre les catholiques.* — An 1621.

Mémoire des contraventions à l'édict de pacification, faictes par ceulx de la religion préthendue de la ville de Nismes ou diocèze, contre les catholiques, la présente année M. DCC. XXI.

Au mois de janvier, les catholiques de ladicte ville ayant créé ou nommé quatre députés pour avoir soing de la réédification de l'esglise cathédrale, et autres afferes des catholiques, les consulz et le conseil, qui sont de ladicte religion préthendue, s'y seraient opposés, disans que cela visait contre leur authorité.

Le samedi, 9 janvier, certains de leur religion préthendue seroient venus de nuict, sur les onze heures, et jectés plusieurs coups de pierres contre les fenestres de M. Eyroux, archidiacre en l'esglise cathédrale, qu'ilz auraient rompues, crians *sors*, *capelan*; et la même nuict, seraient allés dans ung molin d'huile, tenu par ung nommé Jéhan Viau, catholique, et lui auraient déchiré le livre des mémoires de ce qui lui éctoit deub par les particuliers qui auroient faitc presser des olives audict molin; lui ayans faict, par ce moyen, ung notable préjudice.

Le mercredi au soir, 20 janvier, ung cordonnier catholique, venant d'Avignon, portant ung pacquet au R. P. Jacques-Georges, de la compagnie de Jésus, prédicateur en ladicte ville, ledict pacquet auroit été prins aux portes de la ville par ung nommé Sudres et autres, commis à la garde; lequel pacquet n'auroit été rendu que le soir bien tard, sur la sollicitation des catholiques qui s'en seroient plaincts.

Le dimanche, 24.me jour dudict mois de janvier, lesdicts consulz auroient faict commander les catholiques de venir travailler à la réparation des fortifications de la ville, avec ceulx de ladicte religion préthendue, sous peine d'estre gagés.

Audict mois, lesdicts préthendus auraient fait jeter plusieurs soldats dans le chasteau d'Aymargues, et dans Lunel, et se seraient saizis du chasteau de Tornac appartenant à M. de Rihaulte, près d'Anduze.

Plusieurs fois, pendant ledict mois, les peres Récolets allants par la ville et passants aux portes de la ville, pour aller et venir de leur couvent, on leur a crié des injures et chanté des chansons diffamatoires contr'eux, et jecté plusieurs coups de pierres dont l'ung d'eux feust blessé, et peu de temps auparadvant, deux d'entr'eux estant dans leur jardin, leur auroit esté tiré une harquebusade de la muralhe de la ville joignant, n'y ayant qu'un fossé entre deux, dont ils cuidarent estre blessés, et le siége présidial faisant publier ung jugement, à voix de trompe, pour faire cesser ces violences, plusieurs hommes et femmes se seroient levés, de sorte que le trompette et l'huissier auroient esté contraincts de quitter ladicte publication, et se retirer.

Ledict mois et depuis, la garde a esté et est extraordinaire dans ladicte ville; plusieurs desdicts habitans de ladicte religion préthendue sont allés à Privas, et dict-on que c'est pour forcer le chasteau, et dans ladicte ville de Nismes y a plusieurs quy se sont enrollés pour aller audict Privas, soulz deux capitaines que la ville de Nismes a commis pour cest effect.

Vendredy dernier, et 4 du présent mois de febvrier, le serviteur dudict R. P. Jacques-George, prédicateur, estant sorti de la ville, l'après-dînée, par la porte des Prescheurs, voulant réentrer, les portiers et autres de la garde lui refusarent la porte, quoi qu'il dict qu'il demeurast avec ledict R. P., et le battirent fort à coups de baston et de pieds.

Le 5.me dudict mois de febvrier, trois habitans de la ville seroient venus dans l'esglise que le chapitre faict bastir, et se seroient efforcés d'oster les clefs du grand clochier, à celui qui les garde et sonne les cloches; et n'ayants peu, auroient dict qu'ilz auroient bientost leur clochier.

Plusieurs de ceux de ladicte religion préthendue menacent ordinairement les catholiques, et disent que, s'il y a guerre, ilz veulent abattre l'esglise et cloistre des pères Récolets, pour ce qu'il est près de la porte de la Magdelaine, et joignant la muralhe de la ville.

Au lieu de Calvisson, distant de trois lieues de ladicte ville de Nismes, ceux de la religion préthendue auroient griefvement battu le curé du lieu, sans cause, et dans ladicte ville de Nismes, la nourrice du sieur Froment, advocat, catholique, venant des champs, auroit été blessée d'ung grand coup de baston, par un des portiers, sans subject.

Bref, presque tous les jours, lesdicts préthendus entreprennent quelque chose contre les ecclésiastiques et catholiques, les tenants comme en captivité, tant dans ladicte ville que au diocèse ; ce qui est cause que les ecclésiastiques et catholiques ne cessent de prier Dieu de les vouloir délivrer de leur misère, et faire la grâce au roy d'y mettre ordre.

Archiv. de l'église de Nismes.

(N.° 8.)

Émeute arrivée à Nismes contre les soldats d'un régiment irlandais. — An 1655.

L'an 1655, et le........... jour du mois de may, nous, Léon de Trimond, docteur et advocat, et Jean Vigier, marchand, premier et troisiesme consuls catholiques de la ville de Nismes, la courante année, disons qu'ayant, ledict jour, sur l'heure de quatre à cinq après midy, receu les ordres du roy et d'attache de Monseigneur le comte de Bioule, pour recepvoir et loger le régiment d'infanterye d'Obrien, nous nous serions transportés, ensemblement les sieurs Jacques Richard, bourgeois, et Jacques Lichiaire, maistre chapelier, second et quatriesme consuls, nos collègues, de la religion P. R., à la porte de la Couronne de ladicte ville, où nous aurions faict la reveue et conterolle dudict régiment, et ensuite faict le logement, et expédié

les bilhettes aux officiers et soldats d'icelluy ; et comme quelqu'un de la troupe desdicts Irlandais auroict faict dire à nousdict premier consul qu'ils estoient en appréhension dans ladicte ville, menasses qui leur avaient esté faictes de la part de ceux de ladicte R. P. R., nous en aurions parlé tout hault auxdites sieurs Richard et Lichiaire, nosdicts collègues, de ladicte religion, au-dehors de ladicte porte, et en la présence du sieur Ponderoux, garde de Monseigneur le comte de Bioule, ordonné commissaire à la conduite dudict régiment, et plusieurs aultres personnes, lesquels nous auroient protésté que c'étoit une illusion ; qu'il n'y avait du tout rien à craindre, et que les troupes de sa majesté estoient en toute seureté dans ladicte ville ; ensuite de quoy, ayant paracheve lesdicts logemens, nousdicts consuls nous serions retirés : et, sur l'heure de dix à onze heures du soir, seroient venus dans la maison de nousdict Vigier, troisiesme consul, deux habitans de ladicte ville, lesquels nous auroient prié de prendre nostre livrée consulaire et nous transporter en toute diligence dans le logis du Gros Augeoin, où un Irlandais, qui estait logé dans iceluy, venoit frescement de recepvoir un coup de pistolet au-devant de son logis, qui l'avait laissé mort sur la place, pour empescher les désordres qui pouvoient arriver d'un tel accident, veu l'heure nocturne. Ce qu'ayants offert de fere à l'instant, ayant prins nostre chaperon, livrée consulaire, nous nous serions acheminés au logis dudict Gros Augeoin, où estant, nous aurions veu un commencement d'émotion ; sur ce que les officiers et soldats Irlandais, logés audict logis, voyant ledict meurtre et assassin arrivé sur la personne dudict soldat, s'efforçoient de se quereller avec les habitans qui couroient avec armes en cest endroict, au bruict qui s'estait desjà respandu au voisinage, lequel nous avons tasché d'apaiser, et pour cest effect ayant creu que lesdicts sieurs P. Richard et Lichiaire, second et quatriesme consuls, nosdicts collègues, de ladicte religion P. R. estoient nescessaires pour nous assister en ceste fascheuse conjoncture, nous les aurions envoyé prier de venir nous assister ; aurions mandé venir un maistre chirurgien

pour panser et médicamenter ledict soldat Irlandais blessé, et faict retirer lesdicts habitans, et tascher d'affermir les officiers et soldats Irlandais qui estaient avec les armes à la main, sur l'appréhension qu'ils avaient d'un plus grand malheur, et quelque peu de temps après, nousdict de Trimond, premier consul, serions arrivé au logis dudict Gros Augeoin, où ayant prins cougnoisssance de tout ce qui s'estait passé, mesme de l'estat des blessures dudict soldat, aurions faict congnoistre auxdicts Irlandais que nous nous estions employés de tout nostre pouvoir pour empescher de plus grands inconvéniens, et les aurions faict retirer dans leur logis. Le lendemain, nousdicts consuls catholiques aurions tasché, par tous les moyens possibles, de descouvrir celuy qui pouvoit avoir commis ceste action, et n'ayant peu le faire, environ l'heure de deux après midy dudict jour, ayant prins nostre livrée consulaire, assistés des sieurs Richard et Lichiaire, second et quatriesme consuls, de ladicte R. P. R., et du sieur Roqueirol, lieutenant de prévost, son greffier, et archers, serions allés dans le logis dudict Gros Augeoin; où ayant veu ledict soldat blessé, gissant malade, l'aurions trouvé blessé au bras et à la jambe droicte, tout sanglant et en mauvais état; auquel ayant ledict sieur Roqueirol, en nostre présence, faict prester serment de dire la vérité, enquis de quelle façon il avait été blessé, icelluy Irlandais, par un discours meslé de quelques mots français et espagnols, nous auroit faict entendre que, à l'heure susdicte, estant sorti de la botique dudict Gros Augeoin, pour fere de l'eau, estant en posture et versant ses ordures, serait venu à lui un homme incognu, petite stature, affublé de son manteau, qu'il ne pouvait pas bien apercevoir à cause de l'obscurité, lequel s'estant approché de lui d'environ deux pas, lui aurait dict tels mots : *qui va là ?* ledict Irlandais lui auroit répondu : *soldat d'al rey*, et pour lors ledict homme luy dict tels mots, un f......... et lui lacha le coup qui l'a si griefvement blessé, l'ayant faict tomber par terre, et à l'instant se seroit enfui. Ce qui nous auroit obligé de requerir ledict sieur Roqueirol, d'en dresser procédure pour servir et valoir contre le coulpable, ainsin

qu'il appartiendra ; de quoi nous avons dressé nostre présent procès-verbal, que nous affirmons contenir vérité ; en foi de quoi nous sommes soussignés.

De TRIMOND, Vigier.

(N.° 9.)

Du mercredi 3 novembre 1683, présens MM. Menard, chancelier ; Saurin, secrétaire; de Faure, Maltrait, Teissier,

On n'a point fait de conférence à cause des perquisitions que les dragons faisaient dans les maisons, ce qui a obligé chacun à retourner bientôt chez soi.

Registres et pièces originales de l'Académie royale de Nismes, dans ses archiv.

(N.° 10)

Journal de Jean Fulhen de Nismes.

La nuit du 2 au 3 de mai 1685, les huguenots devaient exécuter une conspiration qu'ils avaient tramée contre les catholiques de Nismes ; mais on en eut connaissance. Les magistrats présidiaux allèrent, le 2, chez tous les catholiques, pour les avertir de se tenir sur leur garde et de se barricader dans leurs maisons ; outre cela, il fit cette nuit une pluye si extraordinaire, qu'il n'y eut pas moyen de faire le moindre mouvement ; de sorte que la fureur des conjurés s'apaisa. Ils revinrent de leur aveuglement, et par des réflexions sérieuses qu'ils firent sur la noirceur de cette action, et sur les suites malheureuses qu'elle ne pouvait manquer d'avoir, ils abandonnèrent leur projet. On fit cependant le lendemain les perquisitions nécessaires pour arrêter les plus coupables, qui étaient les deux ministres Perol et Icard, et un marchand de mousseline, nommé Vincent ; mais on n'y fut pas à temps ; ils s'étaient déjà sauvés tous les trois. On fit ensuite leur procès et ils furent pendus en effigie.

(N.° 11.)

Noms des personnes qui ont été victimes dans la Bagarre *des* 13, 14, 15 *et* 16 *juin* 1790, *et indication des lieux où l'action s'est passée.*

Le père **BENOIT**, de Beaucaire (*Capucin*), âgé de 50 ans, est arrêté dans une chapelle par un scélérat auquel il demande quelques instans pour faire sa prière; le barbare sort sa montre et lui accorde cinq minutes ; dès l'instant que le terme fatal est expiré, il lui tire un coup de fusil et lui plonge sa baïonnette dans le corps.

Le père **SIMÉON**, de Sanilhac (*Capucin*), massacré à coups de fourche dans sa chambre.

Le père **SERAPHIN**, de Nismes (*Capucin*), massacré à coups de baïonnette dans le dortoir.

Le père **CÉLESTIN**, de Nismes (*Capucin*), massacré.

Le frère **FIDELLE**, d'Annecy (*Capucin*), âgé de 82 ans, sourd et aveugle, est hâché à coups de sabre dans son lit, et on met le feu à la paillasse.

Le père **THIBAUD** (*Jacobin*) est blessé d'un coup de fusil.

Louis **DEYMOND** (*rue des Quatre-Jambes*). On lui donne un coup de baïonnette dans les reins, un coup de sabre sur la tête, et, de plusieurs coups de fusils, on lui casse le bras en quatre endroits différens ; il se traîne chez lui, mais le lendemain on l'arrache de son lit, on le promène dans les rues, et, après lui avoir coupé les poignets et les pieds à coups de sabre, on lui donne la mort.

CLAUDE DAUDET, taffetassier, âgé de 28 ans (*Esplanade*).

PIERRE MORIN, et JEAN MORIN (*Esplanade*), sont massacrés après qu'on leur a crevé les yeux.

JOSEPH BRUN, âgé de 48 ans (*Amphithéâtre*). Il fut frappé de plusieurs coups de sabre ; il fut jeté sur un toit ; on l'en précipita à coups de fourche. On l'écharpe à coups de sabre ; on le jette dans le fossé du rempart, et là on achève de le tuer, malgré les instances de sa femme.

MAURIN aîné et MAURIN cadet (*Amphithéâtre*), sont tués à coups de fourche et à coups de sabre.

FRANÇOIS PERRILLIER (*Amphithéâtre*) est grièvement blessé ; on monte au faîte de l'édifice, et de là on le précipite dans la rue.

SABATIER est précipité dans un fossé où on le lapide.

DENIS LEFÉVRE (*Porte du Palais*). Il fut renversé d'un coup de fusil, traîné dans le fossé où il fut noyé.

CHAS le fils, avocat (*Grand'Rue*), fut tué sur le seuil de sa porte par un coup de fusil.

JOSEPH BOUSCHON, âgé de 15 ans (*rue Margueritte*). Il était à dessiner à sa fenêtre, quand il fut tué d'un coup de fusil.

PIERRE ROUQUETTE, tué d'un coup de fusil sur le seuil de sa porte.

PIERRE BATAILLE (*Esplanade*). On le pend à la lanterne ; la corde casse, et l'infortuné s'enfuit ;

il se réfugie dans une maison ; il entre dans la cheminée ; il y est aperçu, et tué à coups de fusil et de baïonnette.

Jean-Baptiste AUZÉBY, Claude DUMAS, Louis LÉVÊQUE, ROUSSEL, PROVENÇAL (*Métairie du sieur Charles*), furent assaillis, dépouillés et tués à coups de fusil dans ladite métairie.

MERCIER (*Maison-Commune*) fut tué, sa tête coupée et clouée devant ladite Maison-Commune.

Jean TRIBES est mort des coups de baïonnette qu'il avait reçus dans le ventre.

Claude VIOLET (*Maison du sieur Froment*). Il fut suspendu vivant, par le menton, au crochet de fer auquel on pendait la viande, où il resta plus d'une heure, et il fut tué à coups de fusil.

LE ROUGE (*Cours-Neuf*). On lui tire plusieurs coups de fusil; après lui avoir fendu le crâne d'un coup de baïonnette, on lui plante avec force un pouf rouge dans la tête.

François HÉBRARD (*Rue Dorée*). Il fut tué d'un coup de fusil.

CASTANIER fut massacré devant ses enfans et sa femme enceinte de sept mois, que la frayeur fit accoucher.

Antoine GUIRAUD. Il fut entraîné hors de chez lui, percé de coups de baïonnette, mutilé de coups de sabre, enfin tué par une troupe d'hommes armés, parmi lesquels se trouvaien

les sieurs *Rebuffat*, procureur de la commune de Sommières; *Saussine*, de la même ville; *Rouvière*, taffetassier; *Rouvière* dit *le Dragonnet*; *Laguillat*, père et fils, fabricans de bas; *Daniël Martin*, agriculteur; l'*Enfer* fils, domestique; *Batifort*, serrurier.

CHRÉTIEN DELTRET (*Rue du Collége*), tué à coups de fusil.

BONNAFOUX père, GRAFFEUILLE, AUGIER, VINCENT, JEAN AUGER, ANTOINE CLAVEL, CASTOR JACOB, GUILLAUME CORDIER, ANTOINE DUPIN, PIERRE ANNOUAI, JEAN TURCA, PIERRE ARNAUD, LOUIS MAISON, JEAN-LOUIS GERIN, FRANÇOIS GERIN, PAUL VERNET, PIERRE MABEILLE, ANDRÉ BOULANGER, JEAN ADAM, JEAN LANGLAIS, PIERRE MARCELLIN,	*Périrent par le fer ou par le feu.*

Antoine FRANÇOIS,	
Pierre PETRI,	
Paul SABATIER,	
COURBIER,	
Pierre BORNE,	
François BOULET,	
Sébastien JOUVE,	*Périrent par le fer ou par le feu.*
Joseph DANIS,	
BOULANGER,	
Jean ARNAUD,	
Michel D'AUGER,	
F.s-Bernard BESTION,	
Jean MAURIN,	
Pierre MAURIN,	

Le lundi 15, onze cadavres furent portés à l'Hôtel-Dieu; le mardi, dix-huit; le mercredi, un seul; le vendredi, quatre, et le dimanche, on trouva à demi-pourris, dans les fossés, plusieurs membres séparés, et deux têtes.

Vingt-neuf cadavres qui furent trouvés dans la Tour du sieur Froment, et quatre dans la Tour des Jacobins;

Deux qui furent trouvés sous l'Arc-de-Dugras;

Deux qui furent trouvés dans le canal du Moulin;

Deux ouvriers du sieur Lamy, tués le 14 et le 15;

Un dans la maison du sieur Nicolas, rue Neuve.

(N.° 13.)

Nismes, le 1.er août 1815.

A M. le Maire d'Aiguesvives.

M. le Maire, un grand désordre a eu lieu dans votre commune la nuit dernière; elle s'est mise en état de révolte ouverte contre les troupes régulières que M. le général commandant le Département y avait envoyées pour faire l'arrestation de plusieurs individus étrangers qui y fomentent le trouble et y inspirent la révolte; il a été rapporté, par des personnes dignes de confiance, que ces jours derniers on avait crié *vive Napoléon*, que des cocardes tricolores y avaient été arborées. J'ai lieu de croire que ces actes de révolte ne sont point le fait des habitans de votre commune. J'aime à me le persuader, et les rapports que M. Cord me fait de l'esprit qui y règne, me confirment dans cette opinion; mais, dans ce cas, votre responsabilité particulière est gravement compromise, lorsque vous n'avez point arrêté ces désordres. La troupe de ligne qui a marché sur Aiguesvives la nuit dernière est parfaitement disciplinée, la cavalerie qui l'accompagnait est composée des habitans les plus notables du pays, et tous les rapports des officiers de ces troupes confirment à l'unanimité qu'elles se sont présentées dans le plus grand ordre et dans le plus grand silence autour de votre commune; qu'elles y ont pénétré sans y commettre le moindre désordre, qu'elles ont vainement demandé le commandant de la garde nationale d'Aiguesvives, et qu'au lieu de voir venir ces fonctionnaires publics pour recevoir communication de leur ordre, elles ont été accueillies de tous côtés par une fusillade très-vive, ce qui les a engagées à se retirer pour prévenir la destruction de votre commune. Si vous et M. le commandant de la place aviez été à votre poste, vous eussiez reçu communication de l'ordre du général; vous auriez appris qu'il était interdit à la troupe de ligne

de désarmer le paisible habitant ; vous auriez livré les coupables agitateurs étrangers qui sèment l'esprit de révolte dans votre pays, et vous auriez évité à votre commune les dangers auxquels elle est exposée. C'est dans les circonstances qui paraissent périlleuses, que les fonctionnaires publics doivent se montrer. Avez-vous rempli ce devoir ? Et comment puis-je croire au procès-verbal que vous avez signé, lorsque vous n'avez point paru dans aucun des momens de ce tumulte. J'ai eu toutes les peines du monde à sauver votre commune d'une destruction totale ; la population entière de ces contrées était prête à s'y précipiter j'ai voulu lui donner le temps de témoigner son repentir sur une faute que je me plais à croire la suite d'une erreur. C'est à vous à concourir au bien que je veux faire à la commune d'Aiguesvives ; qu'elle prouve sa soumission, que les étrangers qui y ont accasionné ce désordre soient arrêtés et traduits devant moi, que le désarmement s'y opère, que la garde nationale soit formée d'hommes probes et honnêtes, sous la direction de M. Cord, et surtout que le militaire que vous avez arrêté soit reconduit ici en sûreté ; à ces conditions, je vous engage la parole de M. le général et la mienne qu'aucune force armée n'y sera envoyée sans que vous en soyez prévenu ; mais je dois vous déclarer que si, contre mon attente, vous résistez aux ordres du Roi, M. le général est décidé à faire marcher contre vous un corps et de l'artillerie pour vous reduire, Il me serait, dans ce cas, impossible de vous sauver d'une destruction totale : écoutez la voix de votre devoir ; méfiez-vous des impressions que des factieux étrangers cherchent à vous donner, que les honnêtes gens de votre commune se réunissent pour y ramener l'esprit de soumission et de paix, et vous seconderez les vœux que je ne cesse de former pour le bonheur de ce Département.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Préfet du Gard,

Baron Jules DE CALVIÈRE, *signé*.

(N.° 14.)

A La Carne.

Monsieur le Maire, je vous adresse M. Joseph Dupuis pour le présenter au pasteur, pour lui aider dans tous ses besoins. Ayant vérifié les certificats que m'a remis le sieur Dupuis, porteur du présent, je le recommande à la charité des fidèles protestans, comme une viotime des troubles sanglans de Nismes. Je vous salue, *Pierre Carrière.*

A Teulmont.

Ayant vérifié les certificats que m'a remis le sieur Dupuis, porteur du présent, je le recommande à la charité des fidèles protestans, comme une victime des troubles sanglans de Nismes. *L. Venes, Jullian-de-las-Grezes, M. Mozimau, pasteur à La Carne.*

A Montflanquin.

Monsieur Jacques Issartin est prié de recommander aux personnes charitables de la religion protestante le nommé Joseph Dupuis, victime de la révolution de Nismes.

Je recommande à la charité de MM. de Michel père et fils le nommé Joseph Dupuis, réfugié de Nismes où son père et sa mère ont été massacrés, etc., etc., où lui-même a reçu plusieurs blessures ; c'est vous dire qu'il est protestant. Je vous souhaite le bonjour. *A. Issartin.*

A Madame Issartin, à Bourqueton.

Je te souhaite le bonjour, ma chère tante, et recommande à ta charité un malheureux protestant, victime des massacres de Nismes. Son père et sa mère ont été du nombre des infortunés qui ont été égorgés par Trestaillon ; et lui-même n'a échappé qu'après avoir reçu plusieurs blessures. Je te serai obligé de lui faire indiquer le chemin de Montflauquon. Ton respectueux et affectionné neveu,

A. Isstarin.

J'ai examiné les papiers de cet homme, et il m'était adressé de Bergerac; vous pourriez aussi l'envoyer à La Fage, mon oncle a si bon cœur qu'il lui donnnera des secours.

Les membres du consistoire particulier de La Roquille recommandent le nommé Dupuis, l'une des victimes de Nismes, à la charité de MM. les ministres et les fidèles de l'église réformée d'Aimet. *J. Pauvert.*

Le présent porteur est recommandé à la bienveillance de tous ceux qui professent la religion protestante, comme victime des réactions qui eurent lieu en 1815 dans le midi de la France. *Le Monteil*, *Lormouté*, *Castang.*

Le sieur Bernard Biencassis prie les ames charitables protestantes d'assister le protestant porteur, qui est un malheureux de Nismes, qui a perdu son père et sa mère dans le temple, lors des événemens qui y ont eu lieu; lui ayant donné la présente liste des principaux protestans de l'endroit.

M. Tizac, à Piquetterie; M. Gaussen, à Nastringue; M. Masmontel père, à Nastringue; M. Masmontel fils, à Nastringue; M. Nouvel, à l'Estage, M. Rolland et autres, à Tonin; M. Pinet, à Vellinet; M. de Tauziac, au Poutet, maire de Vellinet; M. de Belrieu, au Réau; M. Berjon, à Berjon, maire de Saint-Aulaye; M. Date, au Rivet, chez M. Boutin, et autres. Signé, *Bernard.*

Derrière ce certificat est écrit : Vous êtes prié, mon cher Arboin, de vouloir indiquer la route pour conduire ce malheureux protestant, victime de la révolution de Nismes; de le conduire chez M. Daniël Chevalier, pour qu'il lui indique les bonnes maisons protestantes.

Signé *Zacharie Laige.*

Il y a un certificat en date du 3 avril 1815, et dont la date, originairement du 3 avril, a été transformée, par surcharge, en date du 11 avril même année, et quatre à la date du 11 avril 1815, dont la teneur suit.

Nous soussignés habitans de la vallée de St.-Martin-de-la-Brosque, Cabrières, d'Aigues, Lamotte, d'Aigues; Pepin, Vaugire et Lourmarin, certifions, qu'étant tous de la religion protestante, bien connaître le nommé Joseph Dupuis, natif de la commune de Vaugine, département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Cadenet, et qu'il est réellement de notre religion. En conséquence, nous recommandons le dénommé ci-dessus à toutes les personnes faisant profession de la religion protestante, attendu qu'il est dans la misère, ayant perdu son père et sa mère il y a environ deux ans et demi par le feu du tonnerre.

Fait à Vaugine le ...... avril 1818.

Sur quatre desdits certificats il y a : Nous diacre et lecteur de Dieu-le-Fit, vu l'exposé de Joseph Dupuis, la signature de plusieurs personnes qui nous sont connues, recommandons le porteur à la charité des fidèles en l'absence de M. Reboul, ancien; de la part de M. Brun, pasteur de Dieu-le-Fit, et de M. Sourds, pasteur de Lourmarin, M. Fenot, pasteur de la Monte (un est signé *Guiilen*).

Tous ces certificats sont suivis des signatures des divers pasteurs et fidèles qui ont assisté le porteur.

Il y a plusieurs autres certificats.

Interrogatoire devant le commissaire de police.

L'accusé s'appelle François Dupuis, trente ans, ouvrier tanneur, natif de Brignolles, département du Var, y domicilé.

Dupuis. On me donnait l'adresse des bonnes maisons. Dans les temples où j'allais, je m'adressais aux pasteurs en disant que j'étais protestant, et ils me donnaient de l'argent et des recommandations.

Il y a un an que j'ai reçu le premiér certificat de M. Martin, pasteur à Bordeaux.

Dem. Les certificats dont vous êtes porteur attestent que, pour exciter la pitié, vous avez dit que vos père et mère ont été égorgés à Nismes, que vous avez été vous-même victime, et que vous n'avez échappé qu'après avoir reçu plusieurs blessures.

Rép. Je ne sais ni lire ni écrire; ces messieurs mettaient ce qu'ils voulaient sur mes certificats.

Interrogatoire devant le juge d'instruction.

L'accusé s'appelle François-Louis Dupuis, trente ans, sans domicile fixe, tanneur, venant de Bordeaux.

Mes certificats n'ont point été faits aux lieux où il est dit qu'ils m'ont été délivrés; ce fut en allant de Bordeaux à Livourne, dans le courant du mois de janvier, qu'un homme que je ne connais pas me les fit, dans un endroit dont je ne me rappelle pas le nom, et me disant qu'avec ces papiers j'obtiendrais facilement des secours.

Je professe la religion catholique, et je conviens n'avoir jamais été à Nismes que cette fois-ci.

Ceux qui faisaient mes certificats y mettaient ce qu'ils voulaient, moi ne sachant ni lire ni écrire; ils me disaient d'ailleurs que c'était un moyen pour mieux obtenir des secours des personnes charitables.

Les rédacteurs des certificats me donnèrent le prénom de Joseph sans me consulter; quant au passeport, il fut fait sur un autre plus ancien, déposé à la mairie de Bordeaux.

J'ai été arrêté à Nismes, en 1818, prévenu de vol, et mis dehors à cause de mon innocence.

Lorsque j'ai répondu plus haut que je n'avais jamais été à Nismes, j'ai voulu dire que je n'y avais jamais travaillé.

Le porteur desdits certificats fut condamné, il y a dix mois, à un an de prison.

État des Volontaires Royaux qui ont été assassinés, maltraités et dépouillés, pendant les cent jours, après la capitulation de La Palud.

MAZOYER (*François*), tué d'un coup de feu, le 18 juillet 1815, près la caserne; le coup partit de la maison Crouzat.

NOUGARET (*Claude*), mort des suites des blessures qui lui avaient été faites à Arpaillargues, après la capitulation.

FOURNIER, massacré à Arpaillargues.

CALVET, massacré à Arpaillargues.

GROS (*Jean*), mort à la suite de ses blessures.

DUSSAUD (*Jean*), tué d'un coup de feu devant la caserne.

CLAUDE (*Philippe*), *idem.*

LAJUTE fils, de Montpellier, tué à Nismes sur les boulevarts; les meurtriers se chargeaient les uns les autres, devant la Cour, de l'assassinat.

VIGNAL, mort des suites des coups de crosse de fusil qu'il avait reçus au dos.

SANGUINÉDE, de l'Hérault, fut pendu à un arbre.

MARTIN (*Jeannot*), assassiné au pont St-Esprit et jeté dans le Rhône.

MAURICE, tué d'un coup de feu, devant la caserne, le 18 juillet 1815.

FIZE (*Jacques*), blessé d'un coup de sabre à la tête; il dit avoir vu, en passant aux moulins à

vent, un homme mort, et quatre volontaires royaux massacrés près du village de Sanilhac, dépouillés.

GILLES (*Jacques*) dit avoir vu deux volontaires royaux morts, près le village de Montaren; il fut blessé et dépouillé.

TESTA (*Jean-Pierre*), blessé et dépouillé, dit avoir vu trois volontaires royaux morts près la *Métairie du Pastre.*

ROUSSEL (*Eugène*), maltraité et dépouillé à la barrière du chemin de Nismes à Avignon; on le dépouilla tellement qu'un des urbains, de ceux qui le volaient, quitta sa capotte pour l'en couvrir.

MÉRI fils (*Nicolas*), blessé par plusieurs coups de feu et de sabre, après quoi il fut dépouillé.

CHAMBON dit *l'abbé*, grièvement blessé à Arpaillargues, et dépouillé; on l'avait enterré dans du fumier.

REYNAUD (*Dominique*), grièvement blessé, et dépouillé.

PLANTEVIN (*Louis*), grièvement blessé d'un coup de manche de fourche.

SERVAN, grièvement blessé, et dépouillé.

BOLGE, *idem.*

CHARRAY, *idem.*

SAUNIER (*Jean*), *idem.*

NOUVEL (*Pierre*), *idem.*

ANDRÉ (*Louis*), *idem*, à Arpaillargues.

AYMÉ (*Paul*), *idem.*

DUBOIS (*César*) reçut un coup de couteau à Arpaillargues, et fut dépouillé.

CHABERT (*Pierre*), blessé de deux coups de feu, et dépouillé.

ROCHE (*Jacques*), blessé d'un coup de feu à l'épaule, et dépouillé.

MICHEL (*Pierre*) fut grièvement blessé, et dépouillé, à Arpaillargues.

TALARD (*Pierre*), grièvement blessé, et dépouillé.

PEINTIER (*François*), *idem*.

MAZOYER, *idem*.

GEVAUDAN (*Auguste*), blessé d'un coup de fourche, et dépouillé à La Pailliasse.

LACROIX (*Paul*), dépouillé aux environs de Bagnols.

GUIRAUDEN (*Jean-Scipion* dit *Bourbon*), blessé à suite de coups de feu, et dépouillé.

ROGER (*Jean*), blessé d'un coup de baïonnette au bras, et dépouillé.

ROGER (*Antoine*), blessé d'un coup de fourche, et dépouillé.

DELCOMMINETTE (*François*), maltraité et dépouillé à la première vue du chemin d'Avignon par les BRAVES urbains de Nismes.

CÉZERAIN (*Jean*), maltraité et dépouillé sur le pont de la Bouquerie; on voulait le noyer.

JEANNOT (*Pierre-Cadet* dit *Champagne*), maltraité et dépouillé d'une manière très-cruelle en sortant de Valence; il reçut plusieurs blessures à La Palud.

LAMI, assassiné à Nismes sur le pont de la Bouquerie, où on lui creva un œil.

DONNAREL, assassiné par la garde urbaine, à Saint-Gilles.

DÉLON reçut un coup de fourche dans le côté, et fut dépouillé à Arpaillargues.

TALGN (*Pierre*), *idem.*

MAURICE (*Michel*), grièvement blessé, dépouillé.

BOULAT (*Pierre*), *idem.*

DUPUI (*Pierre*), *idem.*

BOYER (*Esprit*), *idem.*

LAMBERT (*Paul*), *idem.*

LAFOUX (*Claude*), *idem.*

PANTRES (*Etienne*), *idem.*

RANQUET, *idem.*

HOURS (*Henri*), *idem.*

ANDRÉ (*Jacques*), *idem.*

IMBERT (*Jean-Baptiste*), *idem*, et mort à la suite de ses blessures.

ROUVIÈRE (*Françoise*), tuée devant les casernes; elle portait à manger à son frère qui travaillait.

SADOUL (*Jacques*), tué d'un coup de feu, près les casernes.

VIGNOLLES (*Jean*), tué sur la porte du sieur Ribaud, son maître, par une patrouille de la garde urbaine, à cause qu'il portait une cocarde blanche à son chapeau, quoique le drapeau blanc flottât dans Nismes depuis vingt-quatre heures, le 15 juillet 1815.

AIGON (*Louis*), tué devant la caserne.

PIALLAT (*Joseph*), *idem.*

JEAN-GROS (*Jean*), *idem.*

BENEL, d'Uzès, assassiné près la barrière du

chemin d'Uzès. Ce malheureux fut laissé pour mort sur le carreau; revenant à lui et à suite de ces mauvais traitemens, il tombe en épidémie et est aliéné.

CAUSSE, assailli au mas Boulbon, par les urbains; on le conduisit aux prisons de l'Hôtel-de-ville, à Nismes, en le frappant à coups de sabre et de crosse de fusil.

FAURE, les deux frères, assaillis à coups de fusil et de sabre, au pont de la Servie, près de Nismes, par la garde urbaine.

LAVONDÈS (*Casimir*), assailli sur l'Esplanade, par la garde urbaine.

SALAVILLE (*Edouard*), assailli par des soldats du 67.me

BOULET père, septuagénaire, qui fut de même assailli par la garde urbaine, qui, après l'avoir frappé et maltraité, le traîne en prison.

DESAGA (*Victor*), maltraité et dépouillé aux environs de Nismes.

BOMPARD, septuagénaire; la garde urbaine, faisant une farandole, le rencontra, voulut le forcer à crier *vive l'empereur*, et, sur son refus, on l'assaillit de coups; on le renversa par terre où il resta quelques instans presque mort; la Cour royale a été pourvue de cette affaire et a prononcé sur le sort des accusés.

CANCEL, grièvement blessé d'un coup de feu venant de la maison *Crouzat*, devant la caserne.

NUTY (*Jacques*), *idem*.

BRUNEL, aujourd'hui officier de la légion du Gard, *idem*.

MARTIN frères, fils du maire d'aujourd'hui de la commune de Redessan, *idem*.

REY (*Simon*), *idem*.

JUGE (*Jean-Baptiste*), *idem*.

SUBEY, *idem*.

THOMAS (*Jean* dit *Pachir*), *idem*.

SOUBRAT (*Auguste*) fut assailli par des urbains, frappé à coups de sabre à l'Esplanade, et après conduit aux prisons du Palais.

BIGONNET (*Pierre*), assailli par les urbains, qui le dépouillèrent au point qu'il fut forcé de cacher sa nudité avec son mouchoir; on le frappa cruellement, et on lui arracha ses oreilles pour lui voler ses boucles.

BARD (*Jean-Pierre*), grièvement blessé et dépouillé.

BRUGUEIROLLE (*Étienne*), blessé et dépouillé, à la barrière du chemin de Nismes à Avignon, par le chef du poste de la garde urbaine.

BOSC, *idem*.

BELLE (*Pierre*), maltraité, blessé et dépouillé près le Pont-Saint-Esprit.

PLOS (*Cadet*), blessé à suite de coups de feu tirés sur lui par les urbains du poste du chemin de Nismes à Avignon, et dépouillé par eux.

SAUNIER, *idem*.

GIRAUD (*André*), blessé et maltraité près La Pailliasse, où on le jeta dans l'eau après l'avoir dépouillé.

GAY (*Hippolyte*), étant dans le café de *Joseph*, fut assailli par des urbains, massacré presque

par eux et tout déchiré ; il fut traîné dans les prisons, où il resta jusqu'au retour du Roi.

VACIER (*Pierrote*), capitaine d'une compagnie de volontaires royaux, fut maltraité cruellement; on le laissa plusieurs heures tout nu jusqu'au moment qu'un paysan lui apporta de vieux habits pour couvrir sa nudité; non content de cela, pendant son absence, on se transporta chez lui, où on ne trouva que son épouse, à laquelle on fit essuyer les plus grandes horreurs et que la pudeur empêche de nommer.

CADET (dit *Moun leou*), fut maltraité et dévalisé par le sieur *Laguilhat* fils, et autres; et, au retour de Sa Majesté, la mère de ce dernier remit audit *Cadet* la somme de 40 fr. pour l'indemniser de sa perte.

GOUVERNET (*Pierre*), massacré, après la capitulation, par la troupe, aux environs du Pont-Saint-Esprit, dépouillé; les blessures ont été si fortes, que cet individu est pensionné du Roi.

DURAND (*Pierre* dit *Manette*), fut assassiné et blessé d'un coup de sabre sur l'épaule, par........., commandant alors la place de Saint-Hippolyte, ex-capitaine de dragons.

SAY (*Charles*), blessé et maltraité cruellement à Arpaillargues, après quoi il fut dépouillé.

LISTE
DES AUTEURS
Qui ont servi à écrire l'histoire des révolutions de Nismes et d'Uzès.

Histoire critique de la Gaule Narbonnaise, Fortunatus, Strabon, César, Tite-Live.
Histoire générale du Languedoc, Fléchier.
Descriptions des Antiquités de Nismes, Anquetil.
Ordonnances des Rois de la troisième race.
Recherche historique sur la sénéchaussée de Beaucaire, Guiran.
Vie des Papes, Balluze, Mezerai, le Père Daniel.
Histoire de Charles VI, Juvenne-de-Urmin.
Gallia christiana.
Histoire de France, la Popélinière.
Mercure français.
Histoire secrète des affaires du temps, Anne Rulman.
Mémoires du duc de Rohan.
Mémoires de la maison de Bagnols.
Mémoire historique de la guerre civile.
Relation sur la révolte des fanatiques, Labaulme.
Histoire du fanatisme, Brueys.
Journal anonime de 1551 *à* 1560.
Journal de Jean Deron, *de Nismes.*
Journal de Jacques Davin.

Journal de Pierre BOMPARD.

Journal de Balthazar FOURNIER.

Archives de l'Hôtel-de-Ville.

Histoire de Nismes, MENARD.

Histoire abrégée de la ville de Nismes, ASTRUC, MAUCOMBE.

Topographie de la ville de Nismes, Jean-César VINCENT.

Description abrégée du département du Gard, GRANGENT.

Description topographique et statistique de la France, PENCHÉ, CHAULER, ERBAIN DE HAL.

Procès-verbaux de l'assemblée législative.

Mémoire de FROMENT.

Mémoires. — Journaux. — Brochures politiques.

Notes et manuscrits particuliers.

FIN.

